



DOCUMENT D'OBJECTIFS

du site NATURA 2000 FR7200806

« RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON »



Octobre 2014



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Du site NATURA 2000 FR7200806

« RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON »

DOCUMENT DE SYNTHESE

Octobre 2014



AVANT-PROPOS

L'élaboration du document d'Objectifs du site inter-départemental et inter-régional NATURA 2000 « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON » a été pilotée par le MEDDE via la Direction Régionale de l'Environnement d'Aquitaine¹, sous l'égide du Préfet des Landes², coordonnateur et président du Comité de Pilotage local, en liaison avec la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées³ et la Direction des Territoires du Gers⁴.

Cette opération a été financée par l'intermédiaire du fonds européen FEADER et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La réalisation technique et opérationnelle de ce Document d'Objectifs (ou DOCOB) a été faite par l'ADASEA DU GERS⁵ en partenariat avec LANDES NATURE⁶. Il est le fruit d'un long travail de concertation avec les usagers du site, leurs représentants, les différents acteurs économiques, les associations environnementales, les collectivités locales et leurs regroupements, les différents partenaires techniques et institutionnels.

L'ADASEA DU GERS et LANDES NATURE ont assuré la communication, les concertations à travers l'organisation de groupes communaux et de groupes de travail thématiques, l'animation des Comités de Pilotage, les diagnostics écologiques et des activités humaines, dont la cartographie des habitats, l'analyse, la construction des propositions de gestion et de la charte, et la rédaction des documents. Les FEDERATIONS DE PECHE ET DES MILIEUX AQUATIQUES du Gers et des Landes ont directement contribué au diagnostic écologique par des inventaires et des analyses spécifiques. La typologie et la cartographie des habitats naturels ont bénéficié de l'appui technique et scientifique des CONSERVATOIRES BOTANIQUEs NATIONAUX SUD-ATLANTIQUE et de MIDI-PYRENEES, le diagnostic « Vison d'Europe » de l'appui du CEN AQUITAINE. La hiérarchisation des enjeux a été réalisée lors d'un groupe de travail dédié réunissant les experts environnementaux des deux départements. Les COMMUNES ont été particulièrement sollicitées pour le diagnostic des activités humaines, ainsi que les CHAMBRES D'AGRICULTURE, le CNPF, les FEDERATIONS DE CHASSE et les SYNDICATS DE RIVIERE. Les acteurs directement impliqués ont largement participé aux groupes de travail chargés de définir les actions. Enfin, les MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE ont fortement contribué, à travers remises en question et validations, à la bonne avancée du Document d'Objectifs et à la redéfinition du périmètre.

Que tous ces acteurs soient remerciés pour leur participation à l'élaboration de ce document d'objectifs, dont le résultat est une riche palette de propositions d'actions, qui veulent répondre au mieux aux enjeux de conservation d'espèces et de milieux remarquables au cœur des activités du site.

¹ Démarche suivie par Coline GARDE, DREAL Aquitaine

² Démarche suivie par Gilbert TAROZZI, DDTM des Landes

³ Démarche suivie par Marc FILY, DREAL Midi-Pyrénées

⁴ Démarche suivie par Michel LANS, DDT Gers

⁵ Démarche suivie par Yves BARBASTE, Aurélie BELBEZE, Claire LEMOUZY, ADASEA du GERS

⁶ Démarche suivie par Julien BATAILLE, Sandy DUFAU et Marine HEDIARD, LANDES NATURE

ORGANISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le document d'Objectifs du site NATURA 2000 « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON » FR 7200806 est constitué :

- Du présent DOCUMENT DE SYNTHESE : rapport complet de présentation du site, des enjeux, et des propositions d'action, destiné à être opérationnel pour la gestion et être une référence pour l'évaluation du site.
- D'un ATLAS CARTOGRAPHIQUE complétant le document de synthèse, rassemblant l'ensemble des cartes de synthèse produites
- D'un volume d'ANNEXES, rassemblant toutes les pièces qui appuient le corps du document de synthèse. Outre la liste des abréviations et glossaire, elles rassemblent les documents techniques produits qui peuvent permettre d'approfondir la lecture du Document d'Objectifs
- D'un RESUME NON TECHNIQUE synthétisant et illustrant les points clés du Document d'Objectifs

L'ensemble de ces documents seront diffusés sous forme numérique imprimable sous clé USB à l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Ils seront également téléchargeables sur le site <http://gers.n2000.fr/> et les sites INTERNET des Directions Régionales de l'Environnement.

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE GENERAL	9
A. QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?	10
B. NATURA 2000 EN EUROPE	10
C. NATURA 2000 EN FRANCE	10
1. UNE DEMARCHE CONCERTEE	10
2. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	12
D. LE « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON »	13
1. MISE EN PLACE DU COPIL ET LANCEMENT DU DOCOB	13
2. FICHE D'IDENTITE DU SITE	14
II. PRESENTATION DU TERRITOIRE	17
A. SITUATION ET LOCALISATION	18
B. PERIMETRES	22
C. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE	25
1. GRANDS ENSEMBLES	25
2. OCCUPATION DU SOL	25
3. CLIMAT	28
4. REGIME HYDROLOGIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE	28
5. QUALITE DE L'EAU	29
D. STATUTS DE PROTECTION ET INVENTAIRES	32
1. ESPACES NATURELS PROTEGES	33
2. ZONES NATURELLES D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)	33
3. SITES INSCRITS ET SITES CLASSES	33
4. ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)	34
III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	35
A. METHODOLOGIE	36
1. CARACTERISATION DES HABITATS NATURELS ET DES HABITATS D'ESPECES	36
2. CAMPAGNE DE TERRAIN	37
3. CARTOGRAPHIE	38
B. ETUDE DES HABITATS	40
1. PRESENTATION DE LA DIVERSITE DES HABITATS	40
2. DISTRIBUTION DES HABITATS	43
3. DESCRIPTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	44
4. AUTRES HABITATS RENCONTRES	54
C. ETUDE DES ESPECES	58
1. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	58
2. SITUATION DU VISON D'EUROPE	62
3. ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	64
4. DONNEES COMPLEMENTAIRES SUR LES ESPECES PATRIMONIALES	67

IV. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	69
A. LA METHODOLOGIE	70
B. LES ACTEURS	70
C. LES COLLECTIVITES CONCERNEES PAR LE SITE	72
1. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE	72
2. L'URBANISME	74
3. LES USAGES DOMESTIQUES	76
4. LES VOIRIES ET L'ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTES	79
5. LES PROJETS SUSCEPTIBLES D'IMPACTER LE SITE NATURA	80
D. L'AGRICULTURE	82
1. ACTEURS IMPLIQUES SUR LE TERRITOIRE	82
2. CONTEXTE AGRICOLE SUR LE BASSIN VERSANT DU MIDOU	82
3. SITUATION DES COMMUNES DU SITE	85
4. REGLEMENTATION	91
5. ENJEUX ET INTERACTIONS AVEC LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON	92
E. LA SYLVICULTURE	94
1. ACTEURS IMPLIQUES SUR LE TERRITOIRE	94
2. CONTEXTE FORESTIER SUR LE BASSIN VERSANT DU MIDOU	94
3. SITUATION DES COMMUNES DU SITE	99
4. REGLEMENTATION	101
5. ENJEUX ET INTERACTIONS AVEC LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON	102
F. LA CHASSE	104
1. ACTEURS IMPLIQUES SUR LE TERRITOIRE	104
2. ACTIVITES CYNEGETIQUES DES COMMUNES DU SITE	104
3. REGLEMENTATION	107
4. ENJEUX ET INTERACTIONS AVEC LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON	107
G. LA PECHE	109
1. ACTEURS IMPLIQUES SUR LE TERRITOIRE	109
2. ACTIVITES DE PECHE SUR LE SITE	109
3. REGLEMENTATION	111
4. ENJEUX ET INTERACTIONS AVEC LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON	112
H. LA GESTION DES COURS D'EAU ET DE LA RIPISYLVE	113
1. ACTEURS IMPLIQUES SUR LE TERRITOIRE	113
2. AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES RIVIERES	113
3. REGLEMENTATION	114
4. ENJEUX ET INTERACTIONS AVEC LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON	116
I. LA GESTION DES PLANS D'EAU	117
1. ACTEURS IMPLIQUES SUR LE TERRITOIRE	117
2. SITUATION SUR LES COMMUNES DU SITE	117
3. REGLEMENTATION	118
4. ENJEUX ET INTERACTION AVEC LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON	119
J. LE TOURISME ET LES LOISIRS	120
1. ACTEURS IMPLIQUES SUR LE TERRITOIRE	120

2. ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS SUR LES COMMUNES DU SITE	120
3. ENJEUX ET INTERACTIONS AVEC LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON	124
K. LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	125
1. ACTEURS IMPLIQUES SUR LE TERRITOIRE	125
2. SITUATION SUR LES COMMUNES DU SITE	125
3. REGLEMENTATION	127
4. ENJEUX ET INTERACTIONS AVEC LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON	127
L. LES INFRASTRUCTURES LINEAIRES	128
1. ACTEURS IMPLIQUES SUR LE TERRITOIRE	128
2. SITUATION SUR LES COMMUNES DU SITE	128
3. ENJEUX ET INTERACTIONS AVEC LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON	131
M. LES PROGRAMMES COLLECTIFS ET LES INTERVENTIONS PUBLIQUES	132
1. PRESENTATION DES PROGRAMMES ET PLANS D'ACTION EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DU SITE NATURA 2000	132
2. ENJEUX ET INTERACTIONS AVEC LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON	136
<u>V. LES ENJEUX DE CONSERVATION</u>	137
A. HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION	138
B. FICHES HABITATS	141
C. FICHES ESPECES	169
<u>VI. LE PROGRAMME D' ACTIONS</u>	206
A. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	207
B. LES FICHES ACTIONS	211
C. CHARTE NATURA 2000	264
▪ GENERALITES	264
▪ PRESENTATION DU SITE NATURA 2000	265
▪ ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE	266
▪ ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR TYPES DE MILIEUX	267
▪ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	270
▪ ACTE D'ENGAGEMENT	271
<u>LISTE DES FIGURES</u>	272
<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	273
<u>PRINCIPAUX ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES</u>	274
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	275
<u>STRUCTURES REFERENTES</u>	277

I. CONTEXTE GENERAL

A. QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites naturels remarquables à l'échelle européenne qui a pour objectif de préserver la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Il vise à maintenir ou restaurer dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire pour le territoire européen.

Ce réseau écologique a été instauré en 1992, en réponse au sommet de la Terre de Rio où l'Union Européenne s'est engagée à lutter contre la perte de biodiversité sur son territoire en conciliation avec les activités humaines.

Natura 2000 est l'application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite « Directive Oiseaux », concernant la conservation des oiseaux sauvages à travers des Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « Directive Habitats », concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore grâce à des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux.

B. NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 106 sites pour les deux directives, couvrant 17.5 % du territoire européen :

- 22 594 sites en ZSC (ou Site d'Importance Communautaire SIC) au titre de la directive Habitats,
- 5 347 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Chaque pays de l'Union européenne est libre concernant les procédures de désignation et de mise en œuvre de leur préservation, mais il doit se doter d'un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de son territoire et répondant aux enjeux de conservation européens.

C. NATURA 2000 EN FRANCE

1. Une démarche concertée

Les Etats membre bénéficiant d'une marge de manœuvre importante dans la mise en place du réseau Natura 2000, la France a fait le choix d'une démarche innovante, concertée et contractuelle, basée sur le volontariat, rompant avec le traditionnel recours à la voie réglementaire pour une protection stricte et figée des espaces naturels.

Les acteurs locaux sont ainsi associés à la gestion du site. Ils participent de façon active au sein du Comité de pilotage (COPIL) et lors de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) de chaque site Natura 2000 français, permettant à chacun de mieux comprendre les enjeux du territoire et de partager les savoir-faire locaux pour construire un mode de gestion adapté et approuvé par tous.

Le DOCOB correspond à la fois à un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion du site. Il définit les modalités de mise en œuvre pour maintenir les habitats et les espèces en bon état de conservation, après approbation du COPIL.

La traduction opérationnelle des actions inscrites dans le DOCOB passe par une contractualisation volontaire entre l'Etat et les propriétaires ou ayant-droits des parcelles incluses dans le site.

Le réseau Natura 2000 français compte aujourd'hui 1 752 sites pour 12.55 % du territoire métropolitain et permet de préserver 58 espèces végétales, 657 espèces animales et 774 habitats d'intérêt communautaire.

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants en termes de biodiversité.

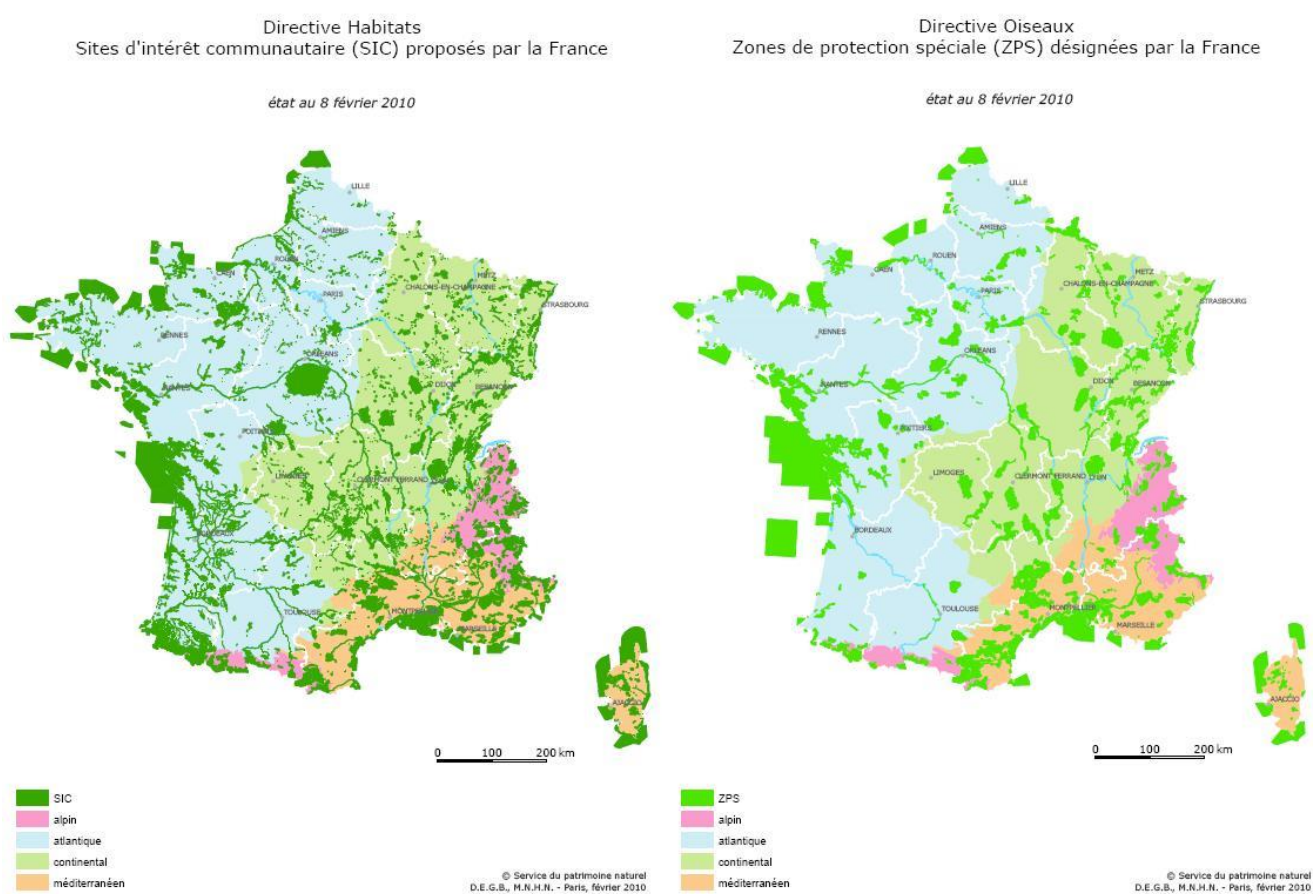


Figure 1 : Sites Natura 2000 en France

2. Les modalités de mise en œuvre

Le Document d'Objectifs (DOCOB)

Le contenu du DOCOB est défini à l'article R414-11 du Code de l'environnement. Il doit contenir :

1 - un rapport de présentation décrivant :

- l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site
- la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces
- les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site
- les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation des habitats et espèces

2 - les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces, en prenant en compte les activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent, ainsi que les particularités locales

3 - des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre les objectifs fixés et indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre, notamment au regard de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414, et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site

4 - un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants avec, pour chacun, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et le coût

5 - la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12

6 - les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Le Comité de pilotage (COPIL)

Organe privilégié de la concertation, le comité de pilotage regroupe tous les partenaires : collectivités locales, propriétaires, agriculteurs, forestiers, usagers, associations, experts,... Associé à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB, il constitue un lieu de dialogue, de travail et d'échange afin d'assurer la participation active de chacun et la prise en compte de tous les intérêts.

A chaque étape de la démarche d'élaboration du DOCOB, le comité de pilotage est réuni pour valider les choix et les propositions formulés en commun. A l'issue de la démarche, le préfet approuve formellement le Document d'Objectifs validé en vue de sa mise en œuvre.

La liste des membres du Comité de pilotage pour le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » est présentée en Annexe 1.

L'opérateur

Sa mission est d'élaborer le DOCOB, autrement dit de conduire les études, animer la réflexion, proposer les orientations et concrétiser les documents qui seront soumis à la validation du comité de pilotage.

L'ADASEA du Gers, en partenariat avec l'association Landes Nature, a été retenu comme opérateur technique pour l'élaboration du Document d'Objectifs du « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon ».

L'animateur

Le rôle de la structure animatrice est d'animer et de piloter la mise en œuvre du DOCOB afin d'assurer la préservation ou la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site. L'animateur met en place les différents outils Natura 2000 avec les gestionnaires (charte Natura 2000, contrat Natura 2000, Mesures Agri Environnementales). Il est en charge de tous les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour du site.

D. LE « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON »

1. Mise en place du COPIL et lancement du DOCOB

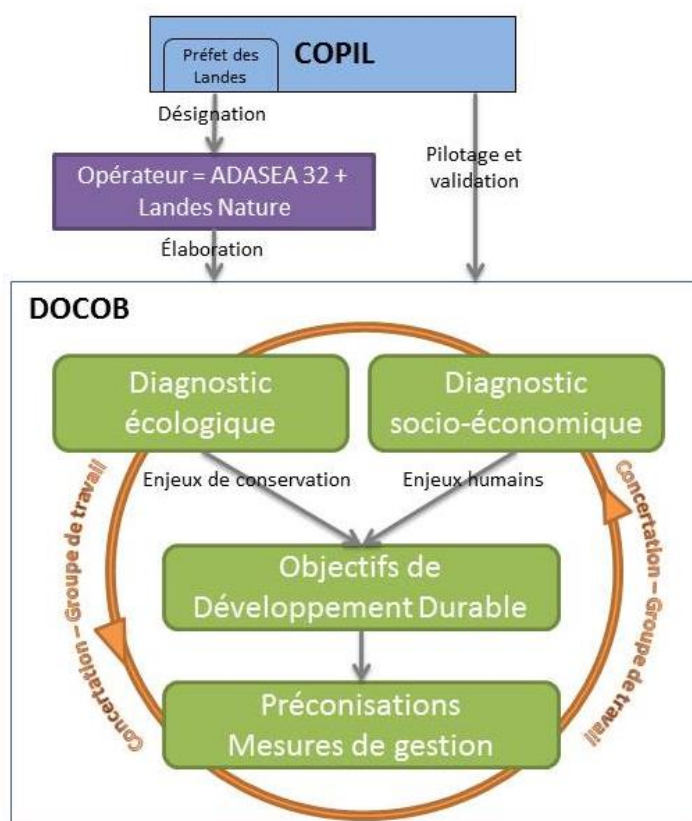
Les dispositions prévues par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR) consacrent le principe d'une implication accrue des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre des Documents d'Objectifs.

Suite à la consultation des collectivités lors de la réunion d'installation du comité de pilotage le 21 juin 2011, celles-ci ont confirmé leur souhait de voir l'Etat prendre en charge le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon », l'autorité administrative conservant un pouvoir de substitution dans le cas du renoncement ou de carence des collectivités.

La présidence du comité de pilotage est revenue au Préfet des Landes.

Le comité de pilotage a alors retenu le principe d'une maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour l'élaboration du DOCOB avec l'appui de deux structures associatives, l'ADASEA du Gers et Landes Nature.

Le lancement effectif de l'élaboration du DOCOB a eu lieu en février 2012 pour une durée de 2 ans.



2. Fiche d'identité du site

Réseau hydrographique du Midou et du Ludon	
Code du site	FR7200806
Type	Zone Spéciale de Conservation
Date de désignation en Site d'Importance Communautaire SIC	31/07/2003
Superficie initiale du SIC	6 533 ha
Superficie validée après DOCOB en 2014	8 537 ha
Domaine biogéographique	Atlantique
Régions concernées	Aquitaine (30%) et Midi-Pyrénées (70%)
Départements concernés	Landes (30%) et Gers (70%)
Préfet coordonnateur	Préfet des Landes
Président du COPIL	Préfet des Landes
Opérateur	ADASEA du Gers, en partenariat avec Landes Nature
Description du site	Cours d'eau à Vison d'Europe
Habitats cités dans le Formulaire Standard de Données (FSD) en 2003	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion 7140 - Tourbières de transition et tremblantes 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 9230 - Chênaies galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>
Espèces citées au FSD en 2003	1356* – Vison d'Europe
Habitats identifiés lors du DOCOB validé en 2014	3110 Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des Littorelletea uniflorae 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Isoeto-Nanojuncetea 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p. 4020* Landes humides atlantiques tempérées à <i>E. ciliaris</i> et <i>E. tetralix</i> 4030 Landes sèches européennes 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux 7120 Tourbières hautes dégradées susceptibles de régénération naturelle 7150 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion 9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 9230 Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>

Espèces identifiées lors du DOCOB validé en 2014	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
	1071	Fadet des laiches	<i>Coenonympha oedippus</i>
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
	1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
	1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
	1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
	1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>
	1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
	1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>
	1084*	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>
	1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideris</i>
	1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
	1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
	1356*	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>

* *Habitat ou espèce prioritaire*

II. PRESENTATION DU TERRITOIRE

A. SITUATION ET LOCALISATION

Le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » est un site interrégional, partagé entre les régions Midi-Pyrénées à l'amont (département du Gers) et Aquitaine à l'aval (département des Landes).

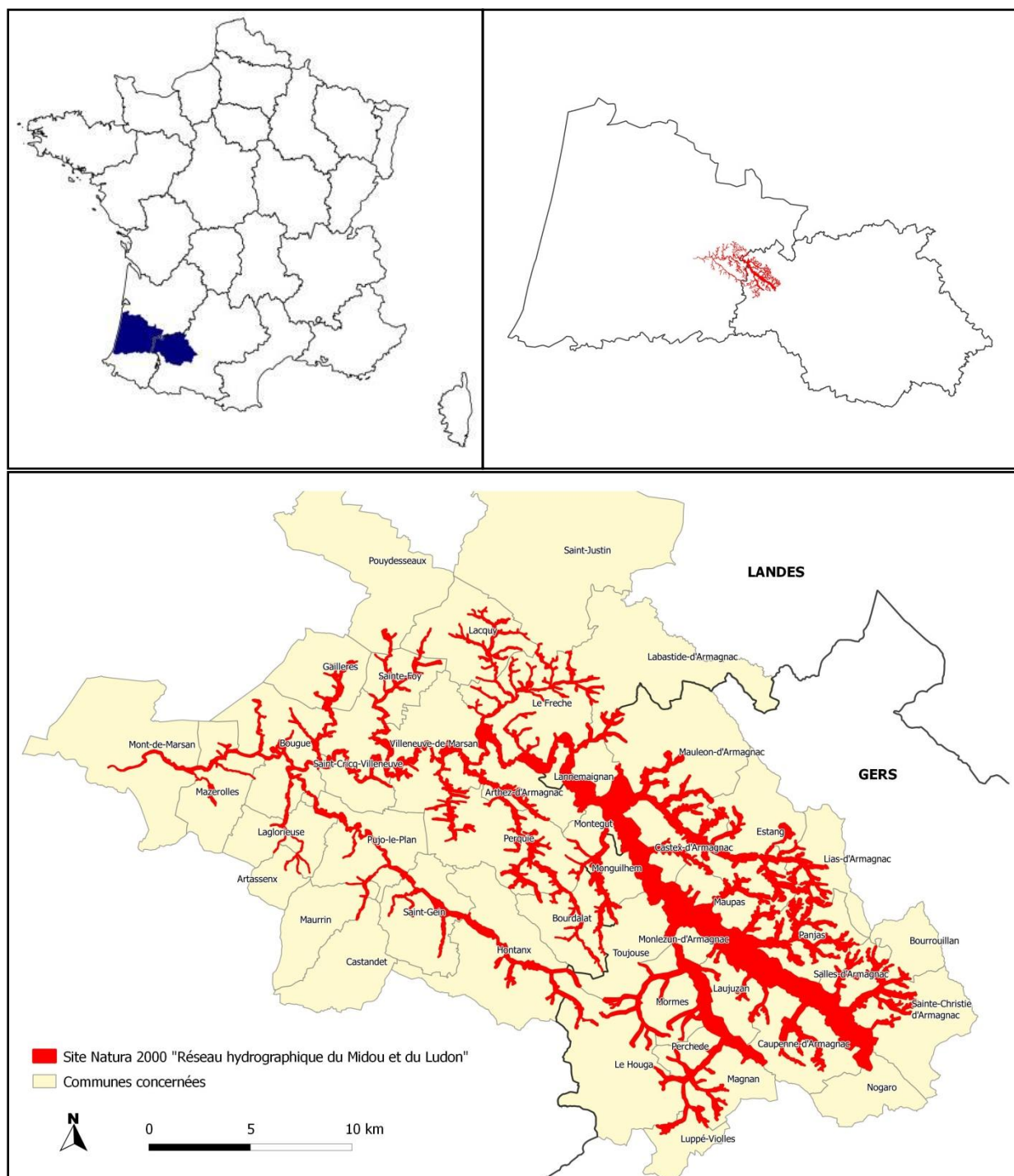


Figure 2 : Localisation géographique du " Réseau hydrographique du Midou et du Ludon "

D'une superficie de 8 537 ha, le « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » intègre notamment la rivière Midou, également appelée Midour dans le Gers, depuis Nogaro jusqu'à sa confluence avec la Douze au niveau de Mont-de-Marsan.

Au-delà ce cours d'eau prend le nom de Midouze, affluent en rive droite de l'Adour.

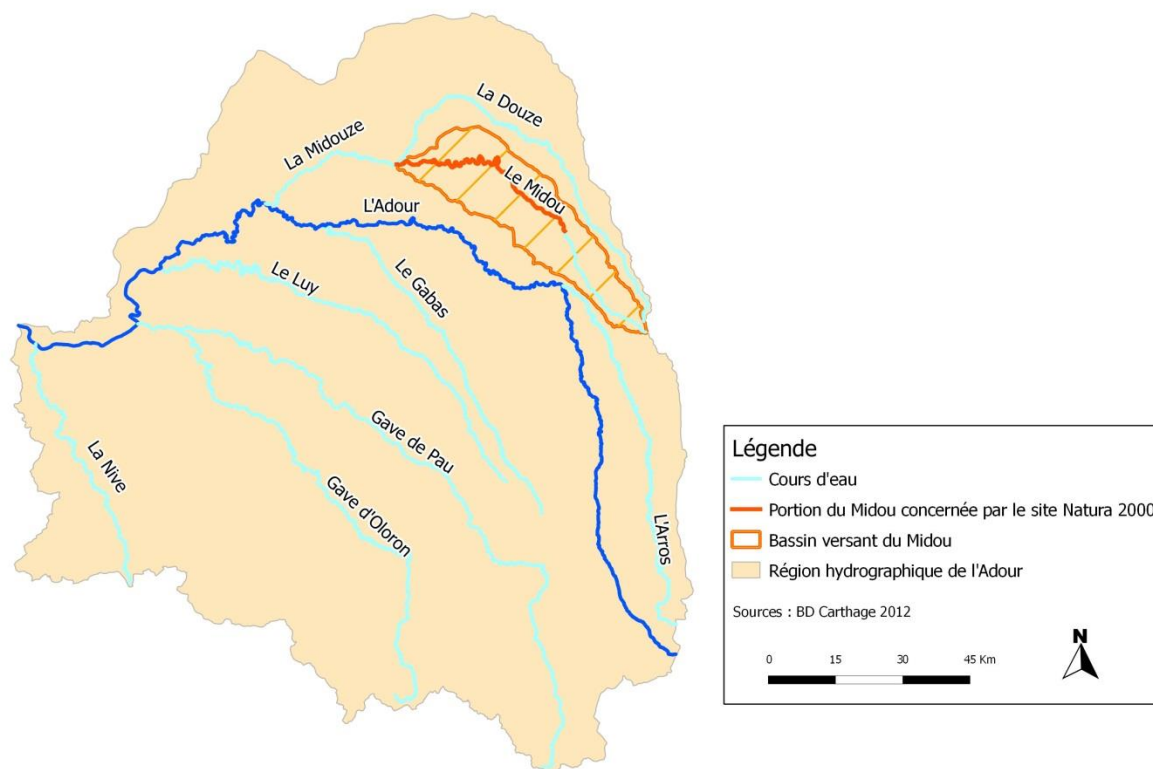


Figure 3 : Localisation du Midou au niveau du bassin de l'Adour

Le Midou est la principale rivière concernée par le site Natura 2000, mais celui-ci prend également en compte ses affluents, de façon partielle ou totale, tels que le ruisseau du Ludon, de la Gaube, ou encore l'Etang et l'Izaute. Depuis sa source à Armous-et-Cau dans le secteur de l'Astarac (Sud-Ouest du Gers), le Midou court sur une longueur de 108 km et draine un bassin versant de plus de 78 500 ha.

Tableau 1 : Principaux éléments du réseau hydrographique

Cours d'eau	Longueur du cours d'eau incluse dans le site (km)	Situation
Rivière du Midou	73.80	Rivière principale
Ruisseau du Ludon	26.00	Affluent rive gauche
Ruisseau de la Gaube	15.40	Affluent rive gauche
Ruisseau du Pénin	7.58	Affluent rive droite
Ruisseau du Moulin neuf	11.98	Affluent rive droite
Ruisseau du Charros	7.84	Affluent rive gauche
Ruisseau de l'Etang	13.42	Affluent rive droite
Ruisseau de l'Izaute	11.72	Affluent rive gauche

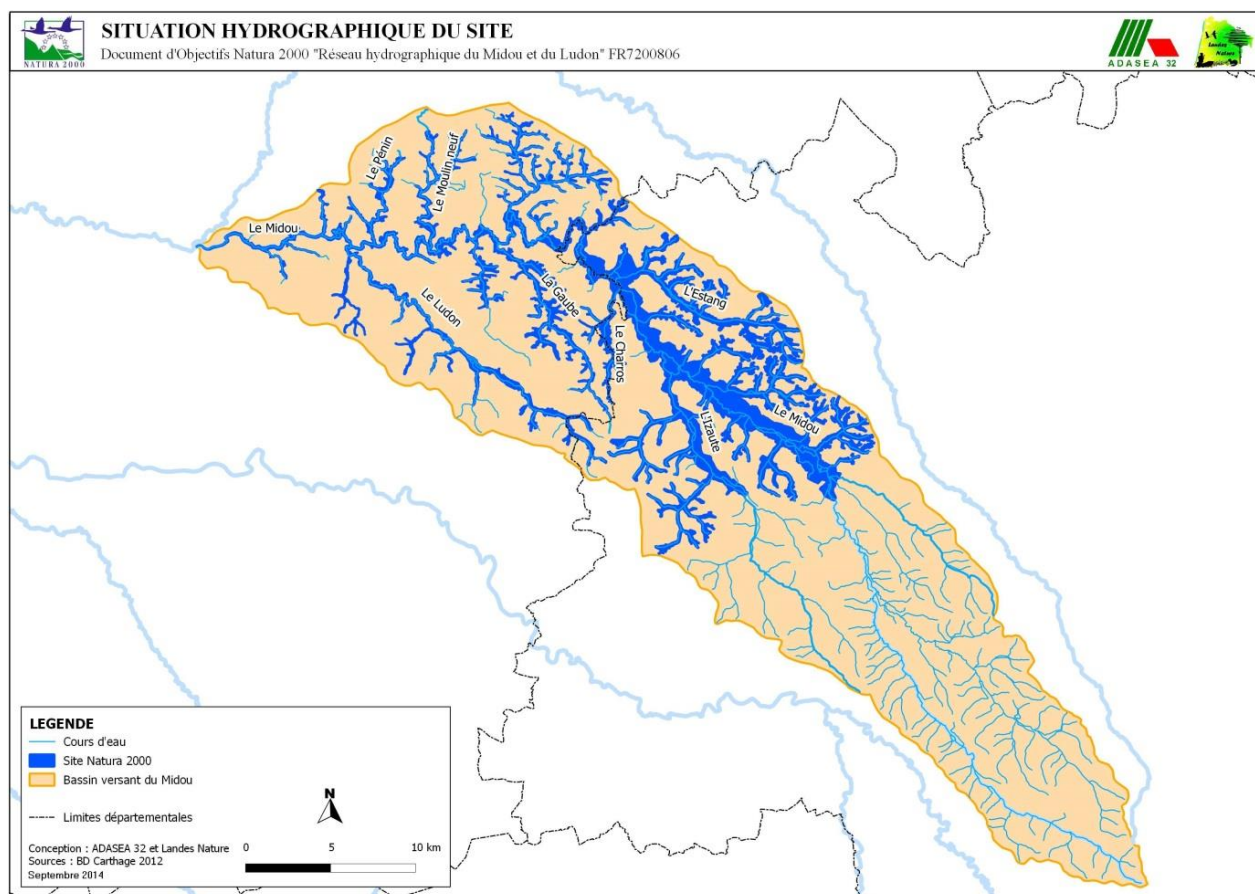


Figure 4 : Situation hydrographique du site

Le site Natura 2000 comprend la partie aval du Midou et traverse au total 44 communes dont 21 gersoises et 23 landaises, partagées entre 6 Communautés de communes et 3 Pays.

Tableau 2 : Collectivités concernées par le "Réseau hydrographique du Midou et du Ludon"

Rég	Dpt	Pays	Communautés Comm.	Communes
Aquitaine	Landes	Landes de Gascogne	Marsan agglomération	Bougues, Gaillères, Laglorieuse, Mazerolles, Mont-de-Marsan, Pouydesseaux
			CC du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac landais	Arthez d'Armagnac, Bourdalat, Hontanx, Lacquy, Le Frêche, Montégut, Perquie, Pujo-le-plan, St Cricq Villeneuve, St Gein, Ste Foy, Villeneuve de Marsan
			CC du Pays de Roquefort	Labastide d'Armagnac, St Justin
		Adour Chalosse Tursan	CC du Pays Grenadois	Artassenx, Castandet, Maurrin
Midi-Pyrénées	Gers	Armagnac	CC du Bas Armagnac	Bourouillan, Caupenne d'Armagnac, Laujuzan, Le Houga, Luppé-Violles, Magnan, Monguilhem, Monlezun d'Armagnac, Mormès, Nogaro, Perchède, Salles d'Armagnac, Ste Christie d'Armagnac, Toujouse,
			CC du Grand Armagnac	Castex d'Armagnac, Estang, Lannemaigan, Lias d'Armagnac, Mauléon d'Armagnac, Maupas, Panjas

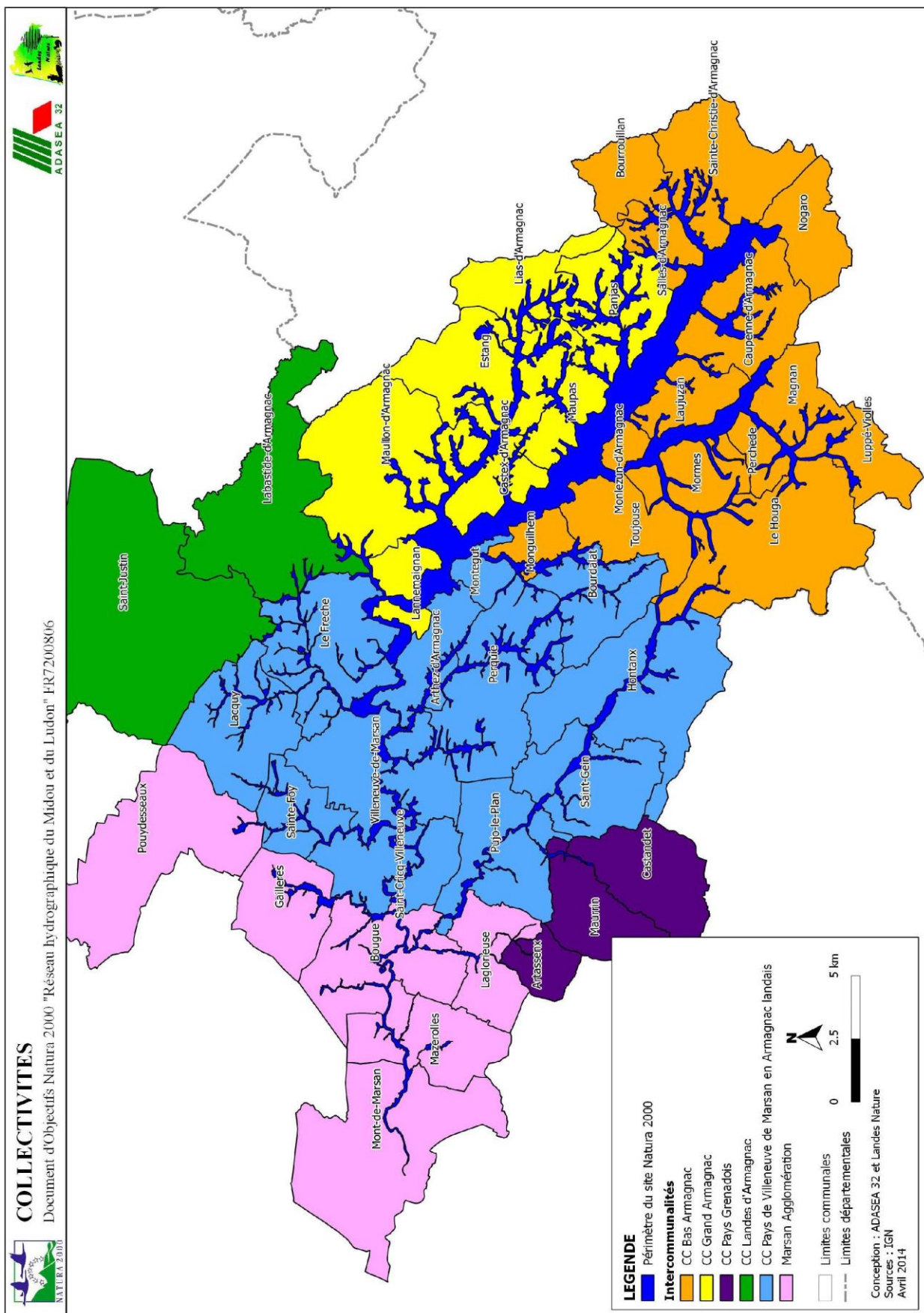


Figure 5 : Carte des Communes et Communautés du site

B. PERIMETRES

Le périmètre de référence du site ayant initialement été tracé au 1/100 000^{ème}, un périmètre d'étude a été réalisé à partir des photos aériennes de l'IGN à une échelle de 1/5 000^{ème}. La définition du périmètre d'étude - correspondant à 9 448 ha - a permis de corriger certaines erreurs de calage en s'ajustant au plus près des réalités de terrain (contours des parcelles, limites physiques liées aux infrastructures telles que les routes, ...). De plus, le périmètre d'étude a été adapté afin de prendre en compte l'intégralité des affluents du Midou. Ce choix a été orienté par une logique de cohérence hydraulique et écologique, et l'obligation méthodologique de considérer l'ensemble des zones susceptibles d'être habitat du Vison d'Europe, espèce cible du site.

Au cours de l'élaboration du DOCOB, un travail d'ajustement du périmètre a ensuite été mené en concertation avec le Comité de pilotage afin de définir le périmètre définitif. Les réflexions se sont ainsi appuyées sur différents critères - hiérarchisation des secteurs vis-à-vis des enjeux forts, continuité écologique, et cohérence territoriale - pour aboutir à un périmètre de 8 537 ha et l'intégration de 4 nouvelles communes, non concernées par le périmètre de référence.

Tableau 3 : Evolution du périmètre du site

Nature du Périmètre	Base	Critères	Superficie
Périmètre initial	Carte IGN Cartographie des Zones inondables Cartographie des cours d'eau	Topographie et hydrologie	6 533 hectares
Périmètre d'étude	Carte IGN Ortho-photoplans	Topographie et hydrologie Limites parcellaires et infrastructures Intégrité des milieux et du réseau hydrographique	9 448 hectares
Périmètre final	Carte IGN Ortho-photoplans Cartographie des habitats naturels Cartographie des habitats d'espèces	Topographie et hydrologie Limites parcellaires et infrastructures Intégrité des milieux Habitats à enjeux communautaires forts Continuité écologique Cohérence territoriale	8 357 hectares

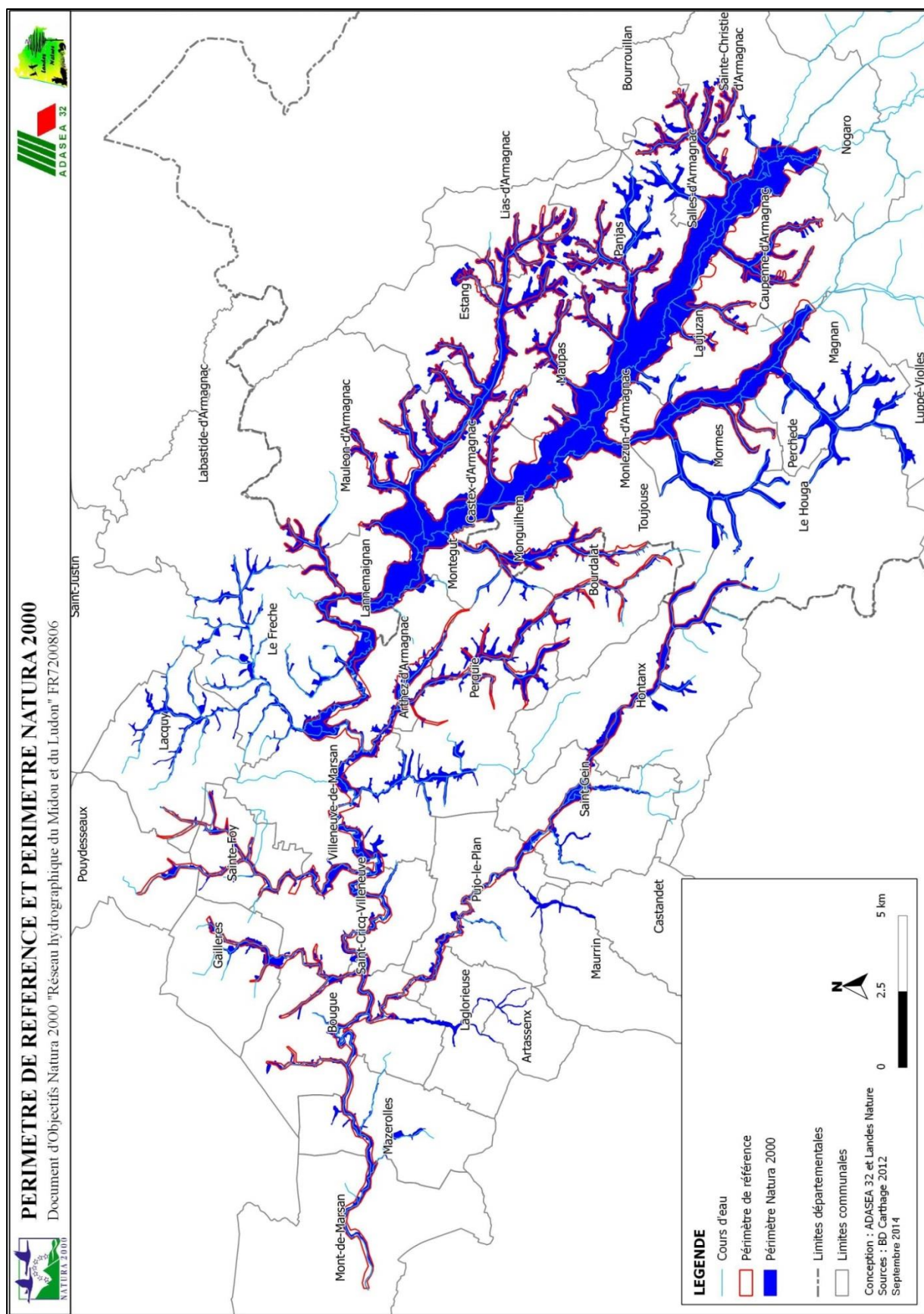


Figure 6 : Périmètre de référence et périmètre Natura 2000

Tableau 4 : Superficie communale concernée par le site Natura 2000

	Communes	Périmètre de référence		Périmètre Natura 2000		Evolution surf.(ha)
		Surf. (ha)	Ratio comm. (%)	Surf. (ha)	Ratio comm. (%)	
LANDES	Artassenx *	0.00	0.00	5.05	0.92	5.05
	Arthez-d'Armagnac	223.99	20.05	224.54	20.10	0.55
	Bougue	208.98	9.46	180.01	8.15	-28.97
	Bourdalat	104.38	7.38	133.22	9.42	28.84
	Castandet *	0.00	0.00	5.65	0.34	5.65
	Le Freche	114.27	4.85	290.09	12.31	175.82
	Gailleres	53.97	3.84	74.04	5.27	20.07
	Hontanx	101.71	3.30	173.84	5.64	72.13
	Labastide-d'Armagnac	31.14	0.97	68.78	2.14	37.63
	Lacquy	18.37	0.96	111.13	5.78	92.76
	Laglorieuse	11.18	0.96	36.04	3.09	24.86
	Maurrin*	0.00	0.00	12.85	0.95	12.85
	Mazerolles	65.68	4.12	71.48	4.48	5.80
	Mont-de-Marsan	89.77	2.45	45.47	1.24	-44.30
	Montegut	86.30	18.12	99.36	20.87	13.06
	Perquie	152.64	5.79	339.42	12.86	186.78
	Pouydesseaux	35.47	1.04	18.53	0.55	-16.94
	Pujo-le-Plan	99.50	5.32	118.7	6.35	19.20
	Saint-Cricq-Villeneuve	185.67	11.84	157.38	10.03	-28.29
	Sainte-Foy	90.96	9.93	83.96	9.16	-7.00
	Saint-Gein	94.26	5.25	127.78	7.11	33.52
	Saint-Justin*	0.00	0.00	9.02	0.14	9.02
	Villeneuve-de-Marsan	247.50	10.67	248.90	10.73	1.40
GERS	Bourrouillan	19.30	2.22	26.82	3.09	7.52
	Castex d'Armagnac	556.48	45.02	576.73	46.66	20.25
	Caupenne d'Armagnac	685.91	31.65	668.21	30.83	-17.70
	Estang	302.87	13.28	409.22	17.95	106.35
	Le Houga	51.15	1.60	198.48	6.22	147.33
	Lannemaignan	275.95	31.81	295.04	34.01	19.09
	Laujuzan	361.51	31.57	389.11	33.98	27.60
	Lias d'Armagnac	139.87	11.61	149.16	12.39	9.29
	Luppé-Violles*	0.00	0.00	43.74	5.72	43.74
	Magnan	39.46	3.46	168.49	14.76	129.03
	Mauléon d'Armagnac	411.42	11.62	457.78	12.93	46.36
	Maupas	336.48	34.10	356.37	36.12	19.89
	Monguilhem	114.45	19.65	135.70	23.30	21.25
	Monlezun d'Armagnac	265.04	40.79	261.89	40.31	-3.15
	Mormès	104.65	11.39	189.89	20.67	85.24
	Nogaro	38.81	3.45	37.58	3.34	-1.23
	Panjas	548.38	27.47	782.41	39.20	234.03
	Perchède	48.30	9.13	122.88	23.22	74.58
	Ste Christie d'Armagnac	194.83	8.53	284.66	12.46	89.83
	Salles d'Armagnac	129.60	20.83	190.17	30.57	60.57
	Toujouse	139.57	9.42	157.64	10.64	18.07

*Commune non concernée par le périmètre de référence

C. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

1. Grands ensembles

Le bassin du Midou peut se découper en deux grandes entités géomorphologiques que sont les coteaux armagnacais à l'amont, et le plateau landais à l'aval :

- **Les coteaux armagnacais** s'étendent sur un secteur d'environ 1 100 km², à cheval sur les départements des Landes et du Gers. Ils sont profondément entaillés par la vallée de la Douze et celle du Midou, entraînant un encaissement important (jusqu'à 100 m) et des pentes relativement fortes.
Le paysage est de type sylvo-agricole, formé d'une mosaïque de parcelles avec des boisements morcelés. Dans les larges vallées, l'espace est essentiellement consacré à la polyculture, alors que les vignes produisant l'Armagnac dominant sur les coteaux. Le sous-sol est constitué des sables fauves de la fin du Tertiaire, dépôts argilo-limoneux chargés en oxyde de fer.
La transition avec le plateau landais s'opère relativement brusquement au niveau d'Arthez d'Armagnac.
- **Le plateau landais**, immense étendue boisée, est caractérisé par son relief très peu marqué et la nature sableuse de ses sols (sable des Landes). Le réseau hydrographique y est beaucoup moins dense que dans les coteaux armagnacais.
La forêt de Pin maritime occupe une place prépondérante dans le paysage, avec une activité agricole plus présente dans la partie Sud-Est, en raison de sols plus riches.

2. Occupation du sol

Occupation du sol du bassin versant du Midou

Selon les données de Corine Land Cover 2006, l'occupation du sol pour le bassin versant du Midou est dominée à 70 % par les surfaces agricoles : terres arables 38.77 %, vignobles 5 %, prairies 6.63 % et zones agricoles hétérogènes 19.79 %.

La répartition est la suivante :

- les terres arables (grandes cultures) se situent principalement dans la vallée alluviale du Midou pour l'ensemble du bassin versant,
- la quasi-totalité des vignobles se trouvent sur les coteaux du Bas-Armagnac, entre Nogaro et Mauléon d'Armagnac,
- 97 % des prairies se situent sur la partie amont du bassin versant, en amont du site Natura 2000.

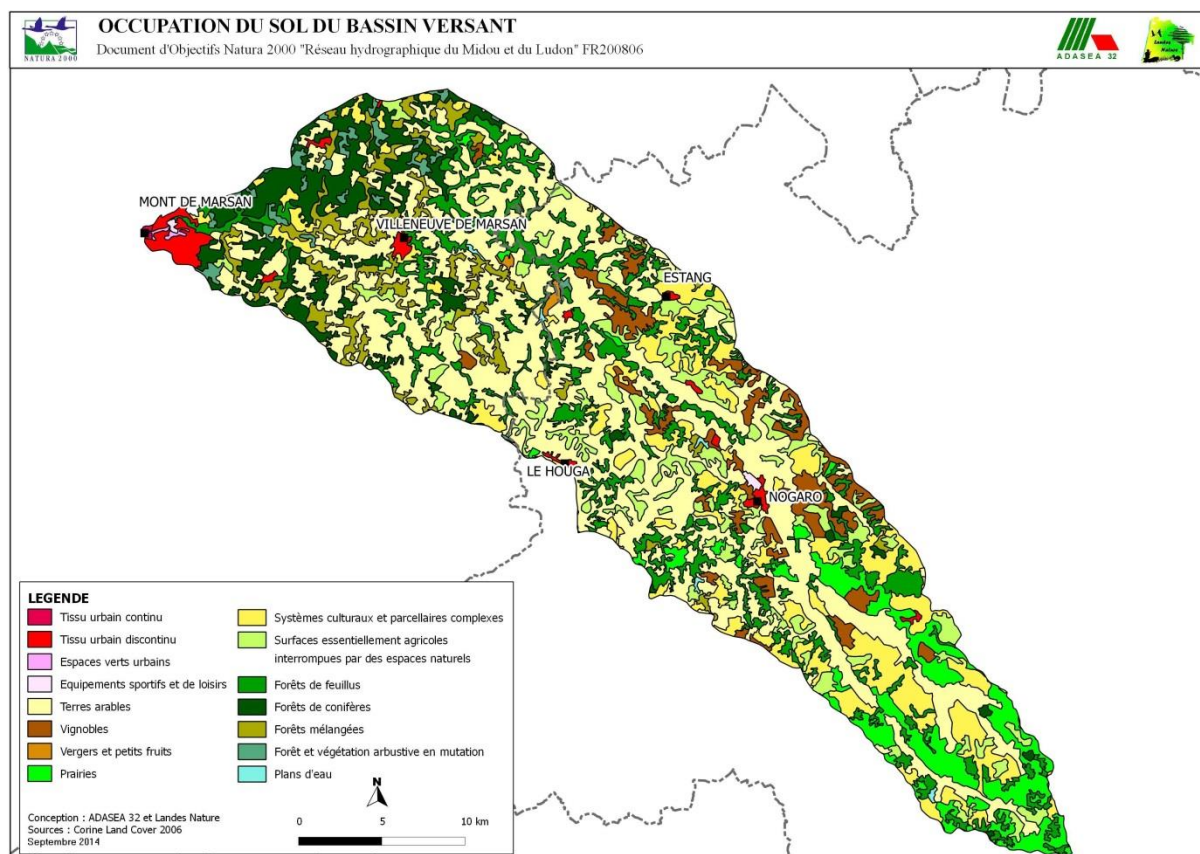


Figure 7 : Occupation du sol sur le bassin versant – Corine Land Cover

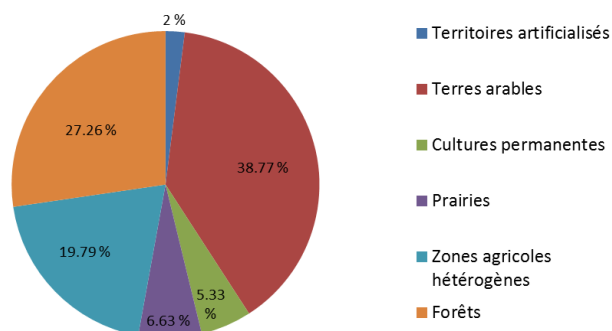
Les forêts représentent ensuite 27 % du territoire avec des boisements de feuillus morcelés le long du réseau hydrographique, et des boisements de conifères largement dominés par le Pin maritime sur le plateau landais.

Les proportions des différents types de forêts sont les suivantes :

- 48.6 % de forêts de feuillus,
- 28.3 % de forêts de conifères,
- 18.5 % de forêts mélangées,
- 4.6 % de forêts en mutation (= stade de recolonisation/régénération)

Enfin, les zones artificialisées recouvrent environ 2 % du territoire, avec comme villes principales Mont-de-Marsan, Villeneuve-de-Marsan, Nogaro et Le Houga.

Figure 8 : Occupation du sol sur le bassin versant du Midou (Corine Land Cover 2006)



Cf. Carte 4 : Occupation du sol sur le site

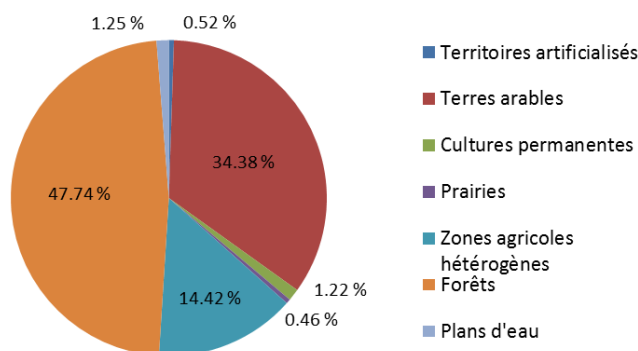
Les données Corine Land Cover 2006 concernant le site Natura 2000 sont nettement différentes de celles du bassin versant.

Les surfaces agricoles restent présentes dans le paysage mais les forêts couvrent 50 % de la surface dans la zone d'étude du site Natura 2000. Les boisements sont majoritairement des peuplements de feuillus (72 %) ou des mélanges (19 %) qui suivent le réseau hydrographique du Midou et ses affluents.

A noter que les terres arables et autres surfaces agricoles sont essentiellement situées sur la partie gersoise du site et notamment dans la vallée du Midou entre Nogaro et Castex d'Armagnac. Cette distribution est la conséquence d'une différence marquée dans la définition du périmètre entre les deux départements concernés par le site.

En effet, le périmètre suit le lit mineur et les abords proches des cours d'eau dans les Landes alors qu'il absorbe le lit majeur et la vallée alluviale supportant les grandes cultures dans le Gers. Des terres arables sont de la même façon présentes dans le lit majeur du Midou côté Landes mais celles-ci ne sont pas incluses dans le périmètre.

Figure 9 : Occupation du sol sur le périmètre d'étude (Corine Land Cover 2006)



3. Climat

Le bassin du Midou bénéficie d'un climat océanique tempéré, avec des masses d'air humide venant de l'océan Atlantique, atténuées vers les coteaux armagnacais sous l'influence d'un climat plus continental.

Les températures annuelles moyennes varient entre 12 et 14° C et la pluviométrie est comprise entre 850 mm/an à l'amont et 1 000 mm/an à l'aval.

Le régime des précipitations est contrasté selon les saisons avec des pluies hivernales et printanières, et des sécheresses estivales et automnales régulières, qui ont de fortes répercussions sur le régime hydrologique des cours d'eau.

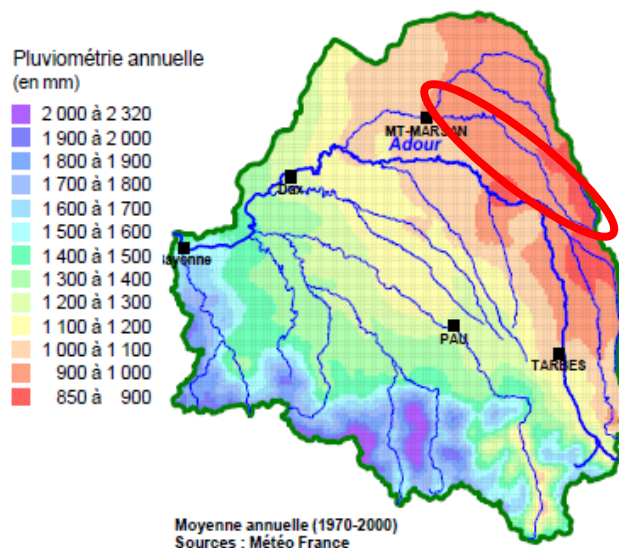


Figure 10 : Pluviométrie annuelle sur le bassin de l'Adour
(Source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour 2011)

4. Régime hydrologique et hydromorphologie

La densité du réseau hydrographique varie nettement entre les coteaux armagnacais et le plateau landais, ainsi que le fonctionnement hydrologique des cours d'eau.

Sur les coteaux gersois où le réseau est dense, le régime est contrasté avec des phénomènes de hautes eaux et de crues importantes en hiver à la suite d'épisodes pluvieux importants, et des étiages parfois sévères et précoces en été.

Ce régime contrasté est atténué dans la partie aval du site puisque les nappes superficielles du plateau landais absorbent une partie des eaux en période pluvieuse et les restituent en période d'étiage. Les crues sont donc moins rapides et moins marquées grâce à cet effet tampon.

Concernant la morphologie des cours d'eau, l'encaissement est important dans les coteaux armagnacais, en particulier sur la partie amont du Midou. Ce profil transversal encaissé a été largement accentué par les différents travaux de rectification et de recalibrage des cours d'eau effectués dans les années 1970-80.

Ces travaux, en accélérant le courant, ont également affecté la morphologie des cours d'eau sur le plateau. La plupart d'entre eux, et en particulier le Midou, présente un profil encaissé, signe d'une érosion régressive. Ce phénomène, bien que naturel, est accéléré par des actions anthropiques sur le bassin versant.

5. Qualité de l'eau

La qualité des cours d'eau est surveillée à l'aide de différentes stations de mesures, au nombre de 15 sur le bassin versant du Midou.

L'état chimique de l'eau est un des paramètres évalués. Il se base sur l'analyse de 41 substances (notamment certains métaux lourds, pesticides, hydrocarbures, solvants etc...). L'état chimique est jugé mauvais lorsqu'il ne respecte pas les seuils de concentration fixés. En 2006-2007, les cours d'eau du bassin versant, mis à part l'Izaute et le Petit Midour, ont été classés en mauvais état chimique.

La qualité de l'eau est ensuite mesurée d'un point de vue physico-chimique et biologique. Cela permet de déterminer la qualité écologique globale du cours d'eau, autrement dit son état de santé. Elle rend compte de la nature des perturbations et permet d'en évaluer l'incidence sur les potentialités biologiques du milieu.

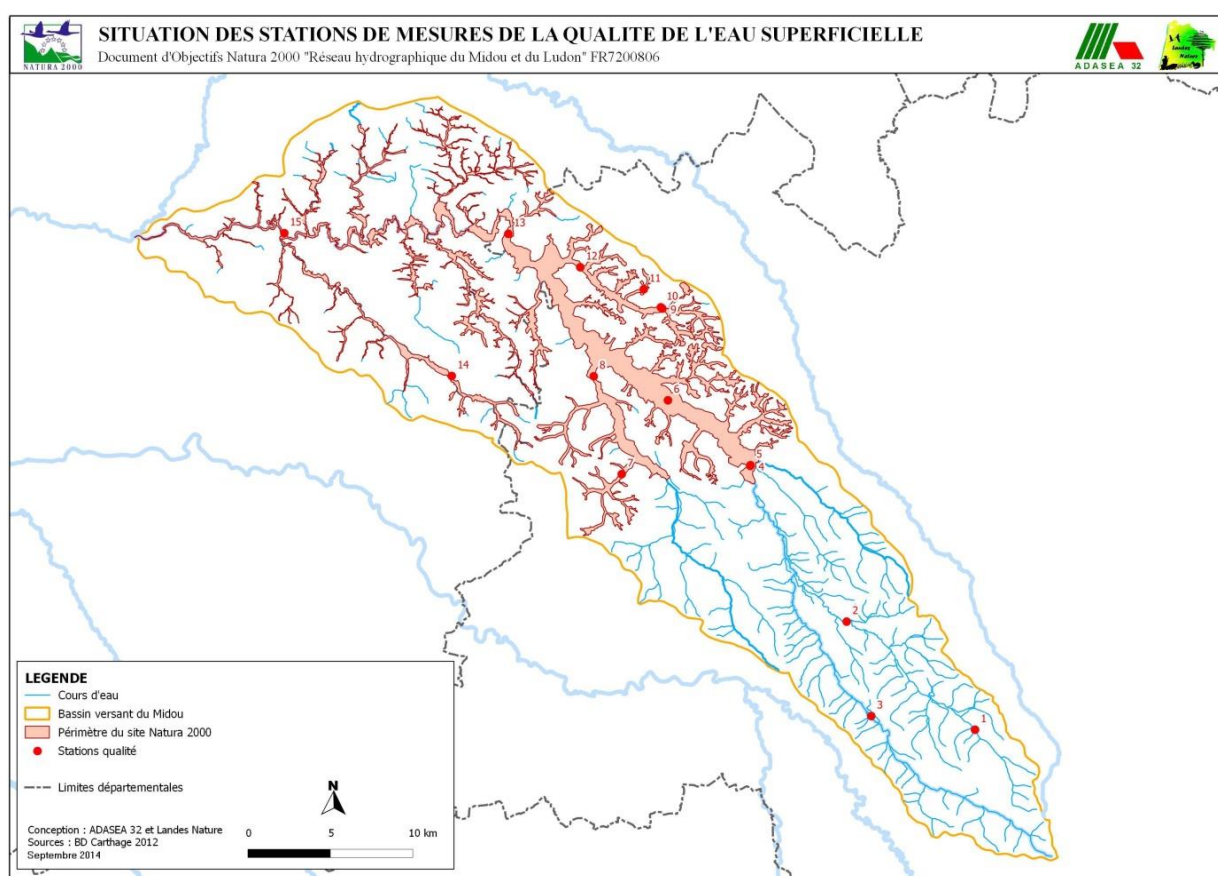


Figure 11 : Situation des stations de mesure de la qualité de l'eau superficielle

Tableau 5 : Etat de la qualité des cours d'eau (Source : AEAG 2011)

Station de mesure de la qualité de l'eau	Qualité physico-chimique*	Qualité biologique	Qualité écologique
1 - Le Petit Midour (Coulome-Mondebat)	O2		
2 - Le Petit Midour (Sabazan)	O2		
3 - Le Midour (Loussous-Débat)	O2		
4 - Le Midour (Caupenne d'Armagnac)	O2, N		
5 - Le Midour (Nogaro)			
6 - Le Midou (Laujuzan)	N		
7 - Le Ruisseau de la Saule (Magnan)	O2, N, T		
8 - L'Izaute (Monlezun-d'Armagnac)	N		
9 - L'Etang (Etang)	N		
10 - Affluent Rive droite (Etang)	O2		
11 - L'Arboutz (Etang)			
12 - L'Etang (Mauléon-d'Armagnac)	N		
13 - Le Midour (Lannemaignan)	N		
14 - Le Ludon (Hontanx)	O2		
15 - Le Midou (Bougue)	O2		

	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais

*pour la qualité physico-chimique sont renseignés les paramètres déclassants (O2 oxygénation, N nutriments, T température)

La qualité des cours d'eau apparaît nettement dégradée depuis le début des années de mesure, tant au niveau physico-chimique que biologique.

Au niveau de la physico-chimie, les paramètres déclassants sont de façon récurrente :

- les paramètres d'oxygénation qui constituent des indicateurs de l'activité biologique ;
- les paramètres de présence de nutriments qui témoignent de la fonctionnalité des milieux.

La dégradation de la qualité physico-chimique s'explique par une pression anthropique forte. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Midouze a mis en évidence une forte pression agricole (engrais, phytosanitaires, effluents d'élevage), notamment sur la partie amont du bassin au niveau des coteaux gersois. Il faut également prendre en compte la pression domestique qui s'exerce au niveau des rejets d'eaux usées (stations d'épuration, assainissements individuels ...) et la pression industrielle qui, bien que très dispersée au sein du bassin, ne peut être considérée comme négligeable.

La qualité de l'eau mesurée est étroitement liée à la quantité d'eau ; plus le débit est important, plus les flux de pollutions sont dilués. Ainsi lors des étiages, le manque d'eau peut engendrer des problèmes de salubrité par concentration de polluants dans l'eau. Le bassin versant fait état d'un déficit en eau marqué ce qui renforce la dégradation de la qualité des eaux.

La qualité biologique des cours d'eau évalués est également dégradée. Ceci est en lien direct avec la qualité physico-chimique mais également avec une dégradation des habitats aquatiques qui exerce une pression supplémentaire sur les organismes vivants liés au cours d'eau.

L'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux du bassin versant du Midou est une des principales thématiques abordées par le SAGE Midouze. Certaines dispositions vont ainsi dans ce sens :

Tableau 6 : Extrait des dispositions du SAGE Midouze concernant la qualité des eaux

Orientation générale	Disposition
C) Atteindre ou maintenir le bon état écologique et chimique des eaux superficielles et souterraines en luttant contre la pollution diffuse	C1. Mettre en œuvre une politique de prévention de l'érosion des sols agricoles et forestiers
	C2. Réduire la pollution diffuse d'origine agricole et forestière
	C3. Réduire la pollution diffuse générée par les collectivités ou les particuliers
D) Atteindre ou maintenir le bon état écologique et chimique des eaux superficielles en limitant l'impact des rejets ponctuels de pollution	D1. Diminuer la pollution par les eaux usées domestiques
	D2. Réduire l'impact des activités industrielles et artisanales et des piscicultures
	D3. Réduire l'impact d'autres activités (décharges sauvages et plans d'eau susceptibles d'altérer la qualité de l'eau

D. STATUTS DE PROTECTION ET INVENTAIRES

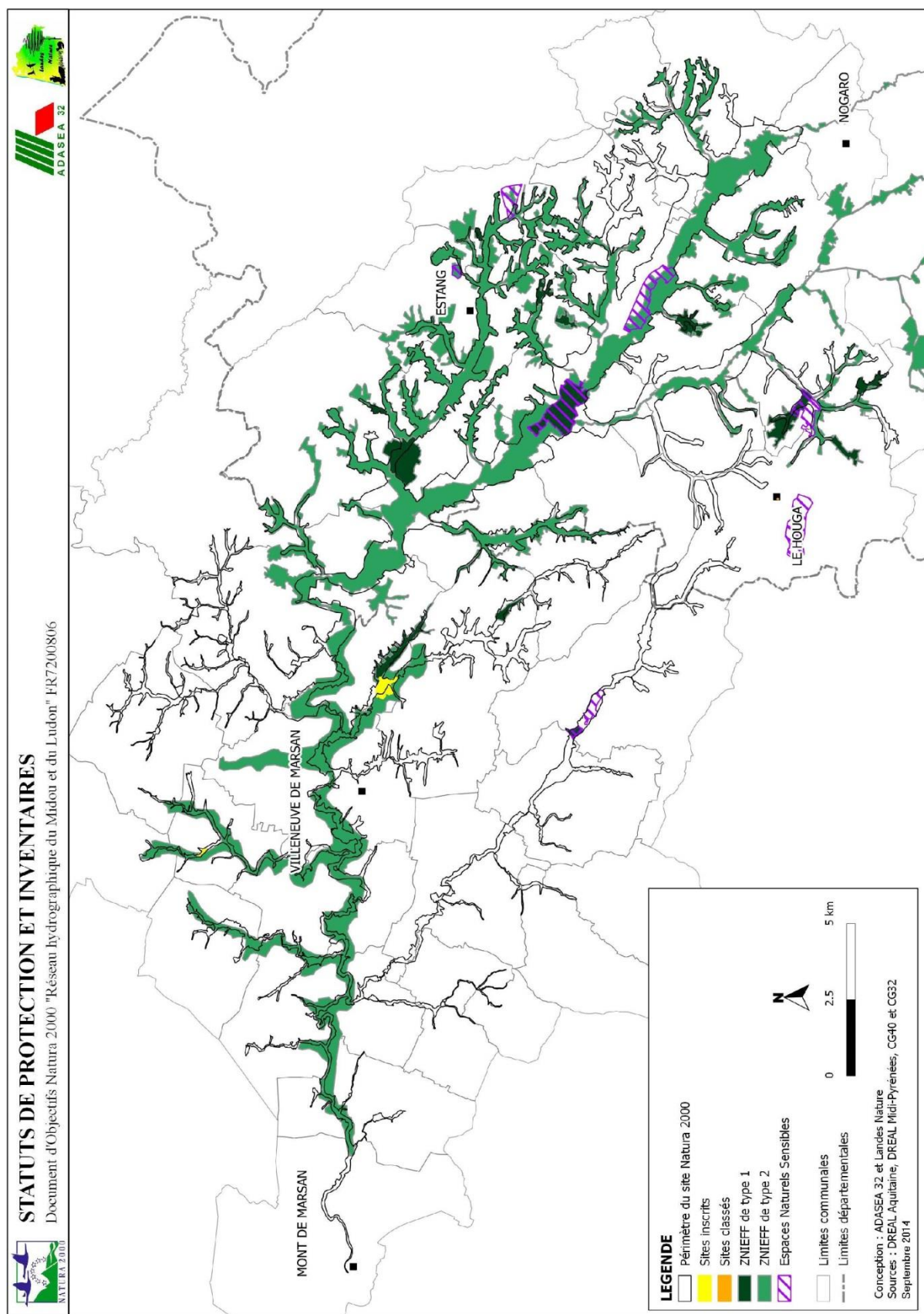


Figure 12 : Statuts de protection et inventaires

1. Espaces naturels protégés

Aucun espace naturel protégé n'est présent sur le site Natura 2000 ou sur le bassin versant.

Il n'y a pas de Parc National, Parc Naturel Régional, Réserve Naturelle, Arrêté préfectoral de protection de Biotopes, ...

2. Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF a débuté en 1982 à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement. L'actualisation de cet inventaire est permanente et vient d'être réalisé pour les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Deux types de zones sont définis :

- ZNIEFF de type I : secteur de superficie en général limitée, caractérisé par son intérêt biologique remarquable
- ZNIEFF de type II : grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Sur le bassin versant du « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon », on compte 16 ZNIEFF de type I dont 11 dans le périmètre d'étude. Ce sont principalement des étangs, intéressants pour leur richesse floristique et/ou pour la faune qu'ils accueillent.

Pour ce qui est des 2 ZNIEFF de type II présentes sur le territoire, elles correspondent à une seule et même entité à cheval sur les deux départements (Vallée du Midou et forêt d'Ognoas (40) et Réseau hydrographique du Midou et milieux annexes (32)), dont les limites suivent relativement bien le périmètre du site Natura 2000.

3. Sites inscrits et sites classés

Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel permet de préserver l'intérêt général qu'il représente d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque selon les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'Environnement.

Il existe deux niveaux de protection :

- A. le classement qui représente une protection forte de niveau national. Toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale ;
- B. l'inscription qui constitue une garantie minimale pour la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

3 sites inscrits sont présents sur le bassin versant du Midou dont 2 inclus dans le périmètre du site. Ils correspondent cette fois encore à des étangs : « Lac de la Gaube » (Arthez d'Armagnac) et « Sites des étangs » (Ste Foy).

On dénombre également 2 sites classés dont un seul à l'intérieur du site Natura 2000 : « Ensemble formé par les étangs » (Pouydesseaux).

4. Espaces naturels sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. Depuis la loi de décentralisation du 18 juillet 1985, ce sont les départements qui ont la compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles.

Sept Espaces Naturels Sensibles sont recensés sur les communes du site Natura 2000, dont 6 recoupant le réseau hydrographique du Midou et du Ludon :

- « Etang de Perchède » (32)
- « Etang de Hontanx » (40)
- « Forêt de Monlezun d'Armagnac » (32)
- « Bassin versant du ruisseau Roumat » (Estang), (32)
- « Vallée du Midou » (Panjas-Laujuzan), (32)
- « Carrière d'Estang » (32)

Ils sont tous compris de façon totale ou partielle dans le site Natura 2000.

III. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

A. METHODOLOGIE

Afin d'établir l'état des lieux de l'existant sur le site Natura 2000, il est indispensable de réaliser la description et la localisation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le territoire.

Différentes étapes ont ainsi conduit à la réalisation du diagnostic écologique sur l'intégralité du périmètre d'étude du site, celui-ci correspondant au linéaire du réseau hydrographique du Midou (lit mineur + lit majeur).

1. Caractérisation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Habitats naturels

Dans l'objectif de définir une typologie des habitats potentiellement présents sur le site et de les caractériser, les recherches bibliographiques et la consultation de différents ouvrages (CORINE Biotopes, Référentiels typologiques élaborés par les Conservatoires Botaniques Nationaux Sud-Atlantique et Midi-Pyrénées, ...) ont constitué une première étape indispensable. A l'issue de cette phase de documentation, l'analyse des orthophotoplans à l'échelle du 1/5000^{ème} a permis de définir des ensembles de végétation homogènes afin d'orienter les prospections de terrain.

Dans un second temps, une phase de prospections ciblées du site couplée à la réalisation de relevés phytosociologiques a permis d'affiner la typologie des habitats.

La méthode sigmatiste de Braun-Blanquet a été utilisée selon les préconisations des Conservatoires Botaniques Nationaux Sud-Atlantique et Pyrénées Midi-Pyrénées (CBNSA et CBNPMP). Une liste exhaustive d'espèces est établie strate par strate sur une surface d'un mètre carré, homogène du point de vue floristique et topographique, puis progressivement la surface est étendue jusqu'à ne plus rencontrer de nouvelles espèces. Des coefficients d'abondance-dominance sont alors attribués à chaque espèce en fonction du nombre d'individus rencontrés et du recouvrement de l'espèce sur la surface totale de l'échantillon.

A l'aide de ces relevés et de la confrontation avec différents ouvrages, la typologie et la caractérisation des différents habitats présents sur le site ont pu être réalisées.

L'appui technique des CBN a permis de statuer sur la classification de certains habitats peu typiques. Ils ont par ailleurs procédé à la validation de la typologie produite, selon une grille proposée par la DREAL Aquitaine.

Cf. Typologie en annexe.

Habitats d'espèces

La caractérisation des habitats d'espèces a été réalisée selon l'analyse croisée des habitats naturels présents sur le site et des exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire. Sur la base des habitats naturels caractérisés, les habitats d'espèces potentiellement favorables ont ainsi été répertoriés afin de fournir pour chaque espèce une cartographie à l'échelle du site.

Concernant le Vison d'Europe, une méthodologie spécifique élaborée par le CEN Aquitaine a été suivie afin de déterminer les habitats préférentiels de l'espèce : Zone d'Activité Potentielle et Zone Cœur Vitale. La définition de ces zones et leur cartographie ont été validées par le CEN Aquitaine.

Le Vison d'Europe a ainsi fait l'objet d'un diagnostic complet et spécifique selon le guide méthodologique pour la prise en compte de l'espèce dans les Documents d'Objectifs établi par le CEN Aquitaine.

L'intégralité de ce diagnostic est exposée en annexe, et le résumé de celui-ci constitue la partie *III.C.2. Situation du Vison d'Europe* du présent document.

Cf. Diagnostic de prise en compte du Vison d'Europe

2. Campagne de terrain

La campagne de terrain, nécessaire à l'inventaire et à la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèce, a été réalisée durant le second semestre 2012 par observation directe lors de prospections à pied sur l'ensemble du linéaire du site.

A noter cependant que dans certains secteurs difficiles d'accès, les observations ont été faites à distance ou par photo-interprétation.

Afin d'effectuer un recueil d'informations des plus rigoureux, des fiches terrain préalablement élaborées étaient renseignées :

- Fiche « cartographie des habitats » : identification de l'objet et de l'observateur / code CORINE / code Natura 2000 / typicité / état de conservation de l'habitat / dynamique du groupement végétal.
Les notions de typicité, état de conservation et dynamique du groupement végétal ont été évaluées uniquement pour les habitats d'intérêt communautaire visés par la démarche Natura 2000. Elles permettent de caractériser la fonctionnalité de l'habitat :
 - la typicité est appréciée en fonction de l'ensemble des caractéristiques qui font la particularité de l'habitat (cortège floristique, conditions stationnelles ...) ;
 - l'état de conservation est lié au niveau de dégradation de l'habitat et conduit à l'évaluation des possibilités de restauration de celui-ci ;
 - la dynamique correspond au phénomène par lequel les différents stades de végétation vont se succéder. On parle de dynamique stable, régressive ou progressive.
- Fiche « ouvrages de franchissement des cours d'eau » : identification de l'objet et de l'observateur / description de la route / configuration de la zone à risque / description de l'ouvrage avec schémas éventuels

- Fiche « station Vison-Loutre » : identification de la station et de l'observateur / caractéristiques du lit / nature et végétation des berges / environnement général / habitat aquatique / présence d'indices Vison, Loutre
- Fiche « plans d'eau » : identification de l'objet et de l'observateur / description du plan d'eau / observation directe de Cistudes / présence de milieux favorables
- Fiche « vieux arbres » : identification de l'objet et de l'observateur / description de l'arbre / présence d'indices ou observation directe de Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Pique-prune

En raison de la taille du site, les inventaires faune/flore ont été réalisés à l'occasion des prospections terrain. Ils concernent les espèces suivantes : Loutre et Vison d'Europe, Cistude d'Europe, Lucane cerf-volant et Grand capricorne, odonates et lépidoptères.

De plus, la Fédération de pêche du Gers a réalisé des inventaires piscicoles et astacicoles par pêches électriques et prospections à l'aide de balances sur les cours d'eau gersois du site.

Les Fédérations de pêche et de chasse des Landes ont également contribué aux inventaires biologiques en dressant un état des lieux de leurs activités et des espèces présentes sur le territoire d'étude. Les différents rapports produits par les Fédérations de pêche et de chasse sont présentés en annexe.

Afin de compléter ces inventaires, les données disponibles auprès des différents opérateurs du territoire ont été prises en compte : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Association Botanique Gersoise, Conservatoires Botaniques Nationaux Sud-Atlantique et Midi-Pyrénées, Bureaux d'études BIOTOPE, GERE, AGERA, Eten Environnement, Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers.

3. Cartographie

A partir des données de terrain, la cartographie des habitats a été réalisée à l'aide d'un kit cartographique développé sur le logiciel Qgis fourni par la DREAL Aquitaine et le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

Chaque unité de végétation a été cartographiée sous forme de polygone, une table associée permettant de renseigner les informations suivantes :

- Date et nature de l'observation (observation directe, à distance, photo-interprétation)
- Type d'unité de végétation (unité non complexe, mosaïque spatiale, temporelle ...)
- Surface du polygone
- Proportion de chaque habitat [si complexe ou mosaïque]
- Typologies CORINE Biotopes, Cahiers d'habitats Natura 2000, EUNIS ...
- Statut (intérêt communautaire, communautaire prioritaire, non communautaire)
- Eléments relatifs à la fonctionnalité de l'habitat : Typicité, Etat de conservation et possibilité de restauration, Dynamique d'évolution [si habitat d'intérêt communautaire]
- Commentaires éventuels

Concernant les formations de bords de cours d'eau, de fossés ou d'étangs, la végétation s'organise sous forme de strates de faibles largeurs, réparties schématiquement selon un gradient depuis le lit mineur jusqu'en haut de berge (cf. Figure 9).

Ces habitats s'étendent en cordon sur la majorité du linéaire du réseau hydrographique du Midou. Ils forment des mosaïques et sont la plupart du temps imbriqués, intimement liés les uns aux autres, de telle sorte qu'il est difficile d'individualiser chaque groupement et de définir une limite franche entre eux.

De même, les formations d'ourlets forestiers sont présentes au sein de la plupart des boisements riverains, de façon totalement imbriquée et sur de faibles surfaces.

Afin de faciliter leur cartographie et pour une meilleure lisibilité, la solution a donc été choisie de raisonner avec des complexes d'habitats ; un complexe correspondant à un ensemble d'habitats liés spatialement et/ou temporellement les uns aux autres.

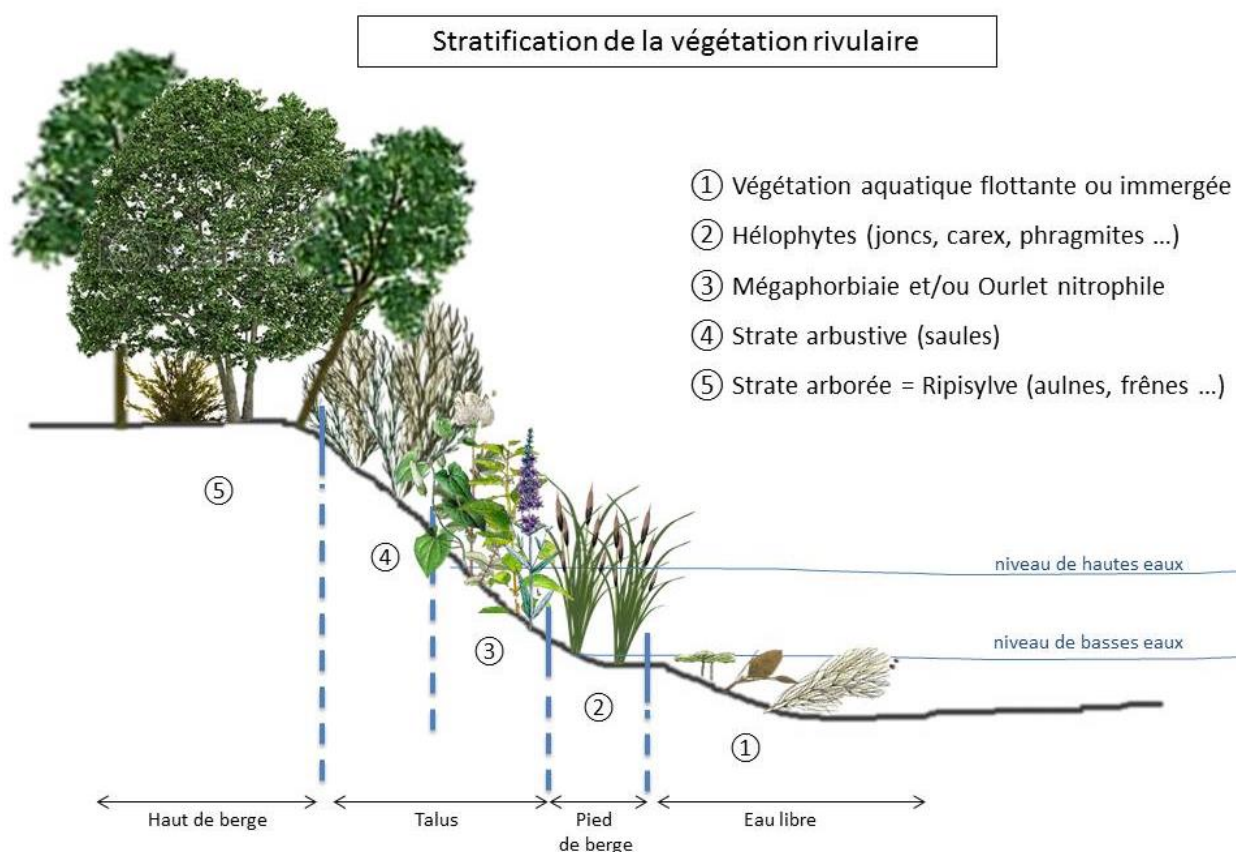


Figure 13 : Représentation schématique de la végétation en bordure de cours d'eau

B. ETUDE DES HABITATS

Les habitats font l'objet d'une représentation cartographique au 1/25 000^e, jointe dans l' « atlas cartographique » qui accompagne le présent document.

1. Présentation de la diversité des habitats

Le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon présente une diversité d'habitats relativement importante, malgré une faible représentativité des habitats d'intérêt communautaire.

Sur l'ensemble du site de grandes surfaces sont recouvertes par les boisements, pour la plupart non communautaires, et par des habitats artificiels tels que les cultures ou les plantations de ligneux. Les habitats typiques et directement liés à la rivière (herbiers aquatiques, prairies humides, ripisylve ...) sont en régression ou ont quasiment disparu sous l'influence des différents usages et pressions anthropiques.

Tableau 7 : Habitats recensés sur le site du "Réseau hydrographique du Midou et du Ludon"

Grands types de milieux	Groupement végétal	Code CORINE	Code N2000	Surface (ha)
Eaux courantes	Lits des rivières et cours d'eau intermittents	24.1	-	100.33
Eaux stagnantes	Plans d'eau	22.1	-	375.61
Végétations aquatiques	Voiles à lentilles d'eau	22.411	3150	micro-habitat
	Herbiers à grande naïade	22.42	3150	micro-habitat
	Herbiers des eaux courantes à potamots	22.422	3260	micro-habitat
	Herbiers flottants à nénuphars ou à potamots nageant	22.431	-	micro-habitat
Végétations palustres	Communautés des vases	24.52	3270	micro-habitat
	Groupements amphibies des bords d'étangs ou des eaux peu courantes	22.3	-	micro-habitat
	Communautés invasives à jussie	22.3	-	micro-habitat
	Gazons amphibies vivaces	22.3232	3130	micro-habitat
	Gazons annuels de petits souchets	22.3232	3130	micro-habitat
	Roselières et cariçaies	53.1 et 53.2	-	15.31
	Suintements paratourbeux à narthécie ossifrage	54.4	-	micro-habitat
	Buttes à sphaigne des marais et écuelle d'eau	54.4	-	micro-habitat
	Groupements des sols tourbeux à Rossolis et Rhynchosporos	54.6	7150	micro-habitat

Prairies	Prairies à Molinie	37.312	7120	2.13
	Prairies humides atlantiques	37.21 et 37.24	-	359.60
	Prairies mésophiles	38.1 et 38.2	-	241.50
Mégaphorbiaies et ourlets	Ourlets nitrophiles et lisières humides à grandes herbes	37.7	6430	73.75
Landes et fourrés	Landes hygrophiles à bruyère à quatre angles	31.12	4020* 7120	16.61
	Landes mésohygrophiles à bruyère et avoine de Thore	31.239	4030	2.59
	Fourrés et fruticées	31.8	-	441.78
Boisements	Chênaies acidiphiles à chêne tauzin	41.65	9230	17.47
	Chênaies acidiphiles à châtaignier	41.5	-	543.68
	Chênaies acidiphiles à molinie	41.5	9190	1.83
	Chênaies charmaies et chênaies frênaies	41.2	-	2 184.22
	Aulnaies alluviales	44.31	-	17.62
	Aulnaies à laîches espacées	44.31	91E0*	329.34
	Aulnaies et saussaies marécageuses	44.9	-	384.46
Plantations de ligneux	Plantations de conifères	83.31	-	1.89
	Plantations de pins maritimes	83.3112	-	29.15
	Plantations de feuillus	83.32	-	78.18
	Plantations de peupliers	83.321	-	570.25
	Plantations de robiniers	83.324	-	48.83
Petits éléments boisés	Alignements d'arbres	84.1	-	8.83
	Bordures de haies / Ripisylves	84.2	-	195.82
	Bosquets et petits boisements	84.3	-	13.55
Cultures	Prairies améliorées	81.1 et 81.2	-	205.10
	Grandes cultures	82.1	-	2 057.94
	Vergers	83.15	-	4.70
	Vignobles	83.21	-	2.47
Zones urbanisées	Parcs et jardins	85.x	-	48.97
	Habitations et constructions	86.x	-	43.61
	Lagunes et fossés	89.x	-	10.53
Friches	Espaces interstitiels et friches	87.x	-	97.76

De par la nature même du site, la diversité d'habitats s'exprime principalement à proximité des cours d'eau, fossés et zones humides où se mêlent différents groupements de végétations sur une faible largeur. Cette diversité d'habitats liés à la rivière est parfois nettement appauvrie du fait des activités humaines et/ou de la gestion du cours d'eau sur certains tronçons.

En effet, les aménagements hydrauliques ayant eu lieu sur le Midou par le passé ont conduit à l'incision du lit et à l'élimination partielle de la ripisylve, entraînant d'importantes modifications de la végétation, particulièrement sur la partie amont.

Les schémas suivant illustrent la diversité d'habitats en bordure du Midou à différents degrés de dégradation.

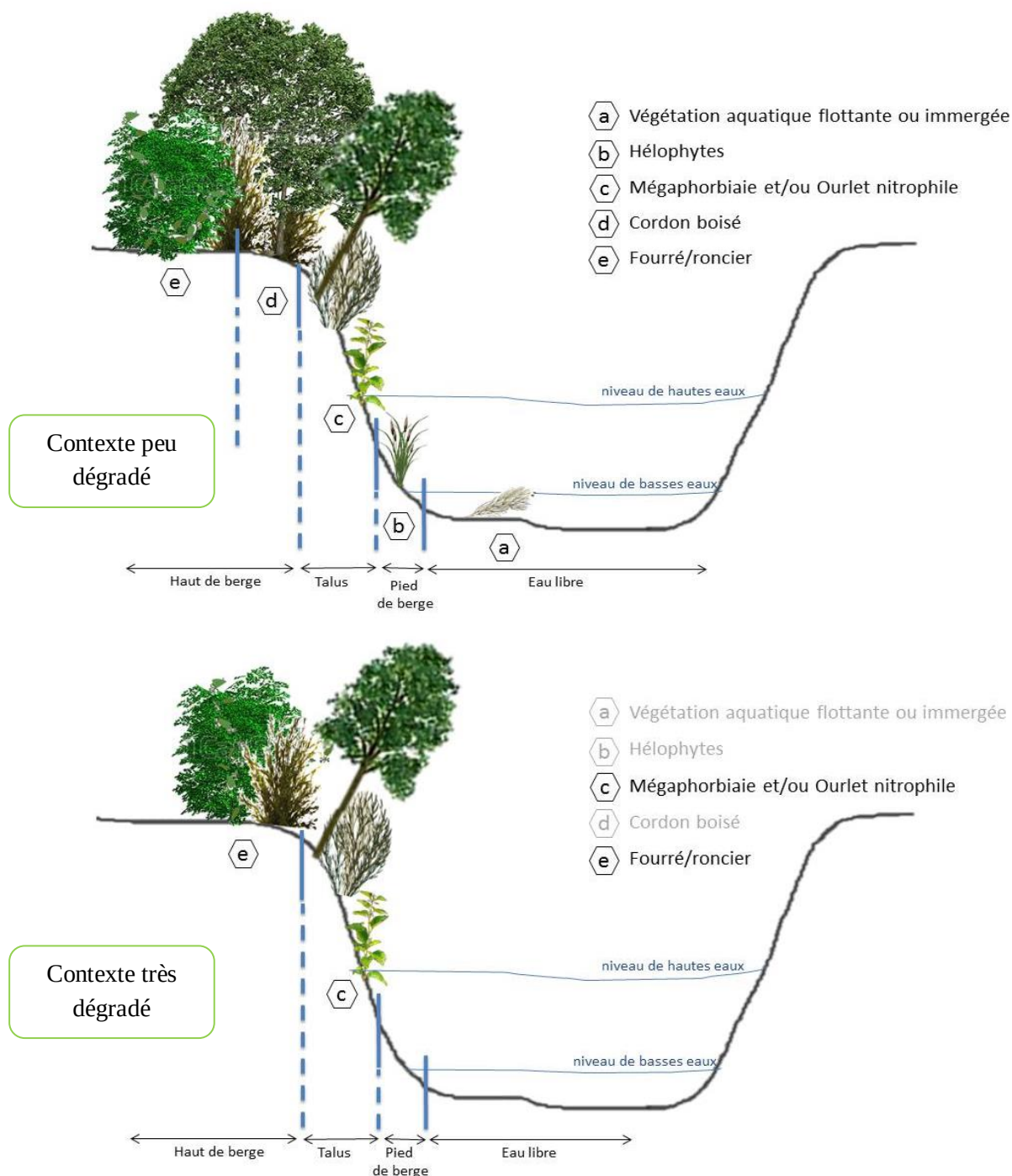


Figure 14 : Diversité des habitats liés à la rivière selon l'état de dégradation

2. Distribution des habitats

Sur l'ensemble du Réseau hydrographique du Midou, moins de 5 % de la surface cartographiée correspond à des habitats d'intérêt communautaire pour environ 500 ha.

Les habitats prioritaires (signalés par *) couvrent 360 ha soit 4 % de la surface totale, et les habitats d'intérêt communautaire non prioritaire 0.7 % pour environ 67 ha.

La majeure partie des habitats (95 %) ne relève donc pas de la Directive Habitat mais certains d'entre eux présentent un intérêt fort en tant qu'habitat d'espèces.

Il est important de signaler que certains des habitats d'intérêt communautaire sont en configuration linéaire (ex : mégaphorbiaies) ou localisés sur des stations très réduites (ex : herbiers aquatiques). Le traitement des données en termes de surface n'est donc pas nécessairement l'approche la plus représentative.

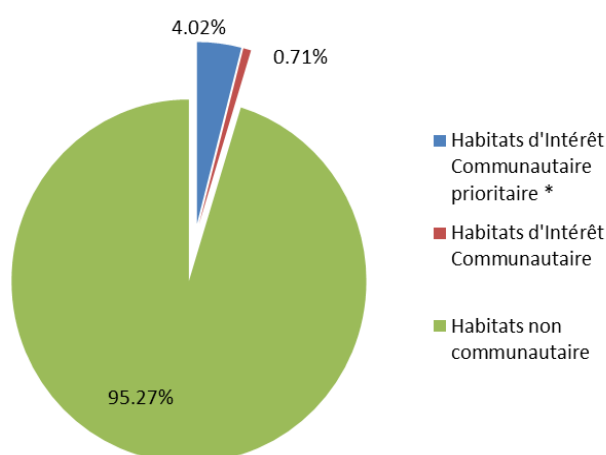


Figure 15 : Proportion des habitats par statut

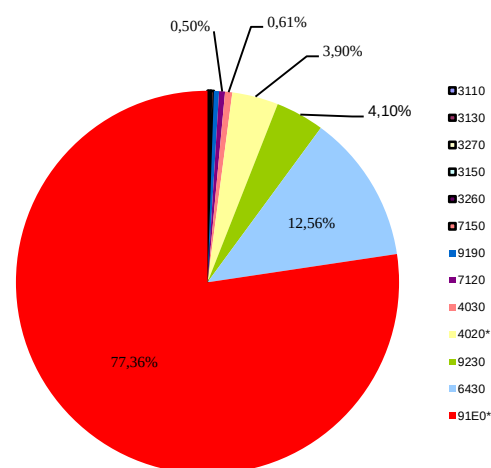


Figure 16 : Proportion au sein des habitats d'intérêt communautaire

Au sein des habitats d'intérêt communautaire, les « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » sous le code **91E0*** représentent l'habitat majoritaire avec 77 % de la surface, soit près de 330 ha sur les 425 ha cartographiés d'intérêt communautaire.

Les « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires » code **6430** se placent en seconde position avec près de 54 ha équivalent à **12.56 %**. A noter que ceux-ci correspondent soit à des habitats linéaires, soit à des habitats très ponctuels (ourlets forestiers), dont la représentativité est déformée lorsqu'on raisonne en termes de surface.

Ce sont ensuite les « Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* » **4020*** et les « Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* » **9230** qui occupent chacune environ 17 ha pour **3.90 %** et **4.10 %** de la surface d'intérêt communautaire.

Enfin les « Tourbières » **7120**, « Landes sèches européennes » **4030** et « Vieilles chênaies acidophiles » **9190** représentent chacune moins de **1 %**.

Sans oublier les micro-habitats de végétations aquatiques « Gazons amphibies annuels » **3130**, « Herbiers enracinés des eaux douces stagnantes » **3150**, « Herbiers à potamots » **3260**, « Communautés des vases » **3270** et les « Dépressions de substrats tourbeux » **7150** qui correspondent à des stations très localisées de quelques mètres carré, dispersées sur le territoire. Bien que présents, ces quatre derniers habitats sont très faiblement significatifs à l'échelle du site.

3. Description des habitats d'intérêt communautaire

Le Formulaire standard de données (FSD) mentionnait 4 habitats d'intérêt communautaire :

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

7140 - Tourbières de transition et tremblantes

91E0* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

9230 - Chênaies galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Ce sont finalement **13 habitats** de l'annexe 1 de la Directive Habitat dont la présence a été constatée sur le site (Cf. Fiches Habitats présentées en partie V).

Un seul des 4 habitats cités initialement est absent : « Tourbières de transition et tremblantes ».

En effet, cet habitat préfigurant l'évolution des communautés de bas marais vers celles de haut marais n'a pas été observé lors des différentes prospections terrain. Le site ne semble pas présenter de situations très hygrophiles sur des tourbes fortement engorgées nécessaires à son développement.

Tableau 8 : Liste des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Code	Dénomination	Présence
3110	Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>	Landes
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea niflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Landes
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Landes/ Gers
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Gers
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Landes/ Gers
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	Landes
4030	Landes sèches européennes	Gers
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	Landes/ Gers
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Landes
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	Landes
9190	Viellies chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Landes
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Landes
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Landes

Végétations vivaces amphibies

Code Natura 2000 : **3110-1**

Code CORINE Biotopes : 22.31

Physionomie :

Cet habitat se présente comme un fin gazon peu stratifié et peu élevé laissant apparaître le substrat. Il se développe sur des substrats oligotrophes et souvent acides au niveau des rives atterries des lacs, étangs ou petites mares à niveau d'eau variable, et plus rarement en bord de ruisseaux des tourbières.

Ces communautés vivaces peuvent entrer en superposition spatiale avec des gazons annuels.



Localisation sur le site :

Les gazons vivaces amphibies ont été très rarement observés sur le site. Seule une communauté à Elodée des marais et Potamot à feuilles de renouée a été contactée sur la partie landaise.

Intérêt patrimonial :

Cet habitat est très sensible aux perturbations telles que l'envasement, le piétinement, l'altération de la qualité de l'eau ou la stabilisation du niveau d'eau. Il présente une forte valeur patrimoniale de par la présence potentielle d'espèces végétales protégées et/ou menacées.



Végétations annuelles amphibies

Code Natura 2000 : **3130-5**

Code CORINE Biotopes : 22.32

Physionomie :

Cet habitat se présente comme un fin gazon d'herbes annuelles, presque toujours ouvert et laissant apparaître le substrat. C'est un habitat pionnier et instable qui peuple préférentiellement les bords de plans d'eau à niveau variable (lacs, étangs, mares), les atterrissements des cours d'eau soumis aux crues saisonnières, les dépressions et chemins des landes humides acides.

Localisation sur le site :

Les gazons amphibies sont présents de façon très ponctuelle sur le site, au niveau des berges exondées de certains plans d'eau.

Intérêt patrimonial :

Cet habitat fragile et en régression reste très menacé par la transformation des lacs et étangs induisant aménagements, piétinement intensif, tendance à l'eutrophisation et surtout à la stabilisation du plan d'eau et la régularisation des rives. En France, il est largement présent mais couvre souvent de (très) petites surfaces, ce qui le rend très rare.

Herbiers enracinés des eaux douces stagnantes

Code Natura 2000 : **3150-3 et 3150-4**

Code CORINE Biotopes : 22.411

Physionomie :

L'habitat correspond aux lacs, étangs et mares (3150-3) mais aussi aux canaux et fossés (3150-4) colonisés par une strate flottante constituée principalement de Lentilles d'eau et d'Azollas. Les voiles de lentilles se développent dans des eaux plutôt stagnantes et eutrophes, à pH neutre à basique, et avec une richesse variable en orthophosphates.

Différents facteurs influencent la dynamique de ces communautés dont l'éclairement, la profondeur ou encore la température.

L'habitat est ainsi soumis à une importante dynamique saisonnière et se trouve plus fréquemment en zones de plaine avec une agriculture intensive.

Localisation sur le site :

Les herbiers à lentilles se rencontrent ponctuellement sur l'ensemble du site en contexte de mares ou de fossés.

L'habitat se trouve relativement peu diversifié et parfois envahissant, recouvrant la quasi-totalité de petits points d'eau.

Intérêt patrimonial :

Certaines espèces d'intérêt communautaire telles que la Loutre (*Lutra lutra*) ou la Cistude (*Emys orbicularis*) peuvent fréquenter les plans d'eau ou les fossés où l'habitat est présent.



Herbiers aquatiques à Potamots des rivières eutrophes

Code Natura 2000 : 3260-6

Code CORINE Biotopes : 22.42

Physionomie :

Ces herbiers sont des communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, normalement dominées par des Renoncles, des Potamots ou des Callitriches. L'habitat caractérise des eaux eutrophes, à pH neutre à basique et riches en éléments nutritifs. Il est fortement influencé par l'éclairement, les faciès d'écoulement et la qualité de l'eau.



Localisation sur le site :

Seules quelques rares stations de faible superficie ont été contactées sur le site. Il s'agit de faciès très dégradés et peu typique de cet habitat pourtant caractéristique des cours d'eau de l'étage collinéen tels que le Midou.

Intérêt patrimonial :

Les herbiers aquatiques à Potamots sont des zones de reproduction et de croissance particulièrement intéressantes pour la faune piscicole : Brochet (*Esox lucius*), Perche (*Perca fluviatilis*), Lamproie marine (*Petromyzon marinus*).



Communautés des vases

Code Natura 2000 : 3270-1

Code CORINE Biotopes : 24.52

Physionomie :

Les communautés des berges vaseuses constituent des formations pionnières d'espèces annuelles herbacées dominées par les Bidens. Elles sont installées sur des sols périodiquement inondés et riches en azote tels que les vases et les sables limoneux en bordure des cours d'eau.

On retrouve également ce type de végétation sur les berges de lacs et d'étangs mais ces situations ne sont pas prises en compte par la Directive Habitat.

Localisation sur le site :

En raison des conditions hydrauliques au moment des prospections (hautes eaux, peu d'atterrissements et de plages exondées), l'habitat a été observé sur un faible nombre de stations. Il s'agit cependant d'un habitat typique des rivières telles que le Midou.

Intérêt patrimonial :

Ces communautés sont souvent de faibles étendues, fugaces dans le temps et appauvries floristiquement du fait des modifications du fonctionnement hydraulique.

Landes humides atlantiques

Code Natura 2000 : **4020-1***

Code CORINE Biotopes : 31.12

Physionomie:

Les landes humides atlantiques sont dominées par des chaméphytes (bruyères, callune) et des nanophanérophytes (Ajoncs). Elles se développent sur des substrats oligotrophes acides où le sol présente une hygromorphie peu profonde à moyenne. La Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) définit le caractère humide et sa dominance est systématique dans les landes bien conservées.



La Molinie, toujours présente et parfois abondante, peut imprimer à ce milieu une physionomie herbeuse. Ces landes sont plutôt basses mais peuvent être plus hautes dans les vieilles landes humides colonisées par la Callune ou lorsque la Bruyère à balai est présente et forme une lande humide à Brande. Dans les stations les plus humides, les Sphaignes peuvent former un tapis plus ou moins continu mais leur présence n'est pas systématique.

Localisation sur le site :

Ces landes humides couvrent près de 17 hectares. Elles se rencontrent exclusivement au niveau du plateau landais, en association avec les affluents du Midou entre le cours d'eau et le coteau.

Intérêt patrimonial :

Bien que ces landes humides tempérées puissent être localement abondantes, leur aire de distribution est assez limitée ce qui en fait un habitat peu commun à l'échelle de la France comme de l'Europe. Elles abritent des communautés d'espèces spécialisées et adaptées à des contraintes environnementales pouvant être fortes (acidité, oligotrophie, humidité élevée pouvant contraster avec des phases de sécheresse).

De nombreuses landes ont fait - et font encore - l'objet de mise en culture ou de boisement, généralement précédés de drainage, d'apports d'amendements ou de travaux du sol, qui ont entraîné la destruction de plusieurs milliers d'hectares de landes humides. Cet habitat est donc en régression du fait, soit de son abandon, soit de son exploitation à des fins sylvicoles ou agricoles.

Landes atlantiques à bruyère ciliée et avoine de Thore

Code Natura 2000 : **4030-8**

Code CORINE Biotopes : 31.239

Physionomie :

Cet habitat correspond aux landes sous forte influence océanique, situées sur un substrat oligotrophes très acide où peuvent se développer la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), la Callune (*Calluna vulgaris*), l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*), l'Ajonc nain (*Ulex minor*). Ces communautés sont les témoins de conditions édaphiques sévères, en particulier en ce qui concerne les aspects trophiques (sols acides maigres) et hydriques (sécheresse au moins une partie de l'année).



Les landes issues de défrichements anthropiques se développent sur des sols assez profonds et riches permettant le développement des arbustes et des arbres. Elles peuvent ainsi évoluer vers des fourrés et des chênaies acidiphiles dans un contexte de recolonisation forestière.

Localisation sur le site :

Seules quelques stations de faible superficie sont présentes sur le site, en lieu et place de boisements acidiphiles de pins maritimes détruits par la tempête Klaus de 2009.

Intérêt patrimonial :

Ces landes apparaissent et disparaissent en lien avec la dynamique d'exploitation des boisements (coupe et reboisement). Elles abritent des communautés végétales et animales à faible richesse spécifique mais contenant des espèces à haute valeur patrimoniale. Elles sont souvent menacées en raison des dynamiques d'enfrichement.

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires

Code Natura 2000 : 6430-1 ; 6430-4 ; 6430-7

Code CORINE Biotopes : 37.7

Physionomie :

Cet habitat est constitué d'un vaste ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies ou ourlets intraforestiers, qui s'installent en bordure de cours d'eau ou de fossés, en lisière ou au niveau de coupes forestières de boisements alluviaux. Les mégaphorbiaies se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (*Salix spp.*) et d'arbres des forêts riveraines vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux. Il s'agit donc de milieux souvent fugaces et menacés par les activités anthropiques et les modifications du régime hydraulique.

Localisation sur le site :

Les mégaphorbiaies sont largement représentées sur le site. Elles sont présentes en cordon le long des cours d'eau, mais surtout au niveau des fossés de drainage formant un important réseau dans la plaine cultivée du Midou.

On trouve également des ourlets intraforestiers associés à la majorité des boisements alluviaux au sein des trouées ou des chemins forestiers.

Sur le site, les mégaphorbiaies s'inscrivent presque systématiquement dans un complexe d'habitats, et s'observent en association avec des roselières, des ourlets nitrophiles et/ou des formations prairiales le long des fossés et ruisselets du réseau hydrographique. Cette mosaïque d'habitats imbriqués constitue un système fonctionnel complexe.

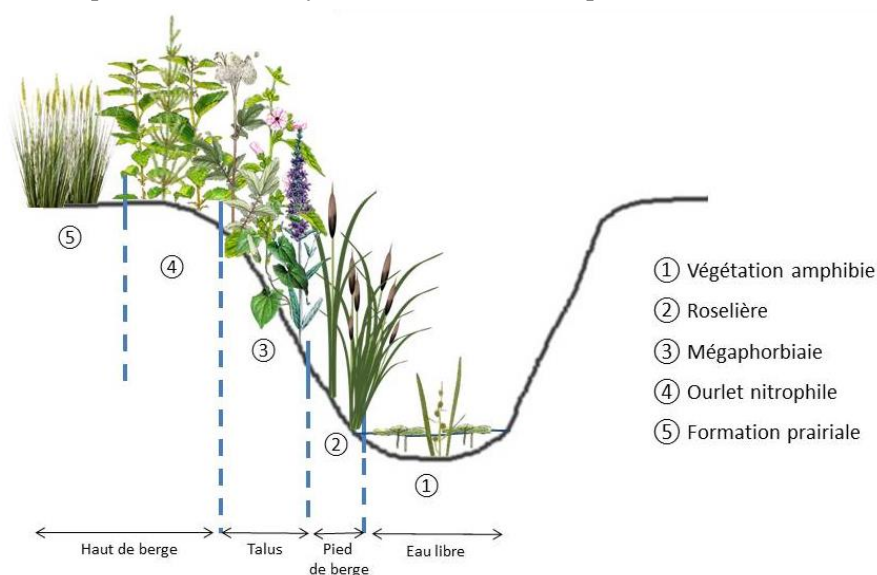


Figure 17 : Représentation schématique des strates de végétation au niveau d'un fossé

Intérêt patrimonial :

Les mégaphorbiaies correspondent à un habitat de transition. Le fond floristique est plutôt composé d'espèces nitrophiles relativement banales mais les mégaphorbiaies constituent un véritable écotone et participent à la libre circulation et à la présence de certaines espèces d'intérêt communautaire sur le site, particulièrement l'Agrion de Mercure mais aussi la Cistude, la Loutre ou le Vison d'Europe.

Moliniaies paratourbeuses

Code Natura 2000 : **7120**

Code CORINE Biotope : 31.12 / 37.312

Physionomie:

Cet habitat correspond à une étendue de Molinie bleue où l'espèce domine strictement la strate herbacée et développe des ports en touradons de plusieurs dizaines de centimètres. Ce type de moliniaie paucispécifique correspond à un faciès de dégradation d'une tourbière active sous l'action d'un assèchement superficiel.



Il se produit alors une évolution vers une lande (code Corine Biotope 31.12) lorsque ce sont des espèces caractéristiques des stades terminaux des tourbières qui dominent (bruyères, callune, bourdaine, ajoncs), ou vers une formation herbeuse paucispécifique à molinie bleue lorsque cette dernière devient très recouvrante (code Corine Biotope 37.312). Des reliquats des communautés de tourbières peuvent subsister, telle la Narthécie ossifrage et plus couramment la Bruyère à quatre angles au niveau de gouilles.

Localisation sur le site :

Ces landes humides couvrent plus de 4 hectares. Comme les landes hygrophiles à bruyère à quatre angles, elles se rencontrent exclusivement au niveau du plateau landais, en association avec les affluents du Midou entre le cours d'eau et le coteau.

Intérêt patrimonial :

Ce type d'habitat est bien réparti au niveau du triangle landais mais les surfaces associées restent faibles. Cet habitat ne possède pas une grande valeur patrimoniale intrinsèque dans la mesure où il s'agit de stades de dégradation de la végétation des tourbières. Son principal intérêt réside dans son potentiel de régénération d'habitats à très forte valeur patrimoniale, notamment celui des végétations de tourbières hautes actives.

Groupement de cicatrisation des sols tourbeux ou sableux à Rhynchospores

Code Natura 2000 : 7150

Code CORINE Biotopes : 54.6



Physionomie:

Il s'agit de végétations pionnières rases, se développant sur des mises à nue de tourbe. L'habitat constitue le stade initial de la succession naturelle des groupements végétaux de tourbières acidiphiles et de landes humides. Si le recouvrement végétal est faible, la composition floristique y est très spécifique et originale. Elle est commune aux groupements primaires occupant les gouilles et chenaux des tourbières actives (habitat 7110). L'habitat peut aussi se développer sur des sables très humides, illustrant le caractère oligotrophile et hygrophile de l'habitat.

Les rossolis ou droseras, plantes carnivores bien connues, en sont des espèces caractéristiques avec les rhynchospores. Supportant difficilement la concurrence, ces espèces se trouveront ensuite rapidement supplantées par des espèces plus agressives préfigurant une évolution vers la tourbière (progression de coussins de Sphaignes) ou vers la lande (développement de Bruyère à quatre angles, *Erica tetralix*, Molinie bleue, *Molinia caerulea*...).

Localisation sur le site :

Ces groupements de cicatrisation de sols tourbeux ou sablo-tourbeux couvrent 1.04 hectares sur le site. On les trouve en association avec les moliniaies paratourbeuses ou les landes humides hygrophiles.

Intérêt patrimonial :

En France, l'habitat est particulièrement bien représentatif des zones tourbeuses du domaine atlantique. Les formations de l'habitat connaissent une répartition large sur le plateau landais mais restent très localisées, ne couvrant jamais de grandes surfaces.

Vieilles chênaies pédonculé à Molinie bleue

Code Natura 2000 : **9190-1**

Code CORINE Biotopes : 41.5

Physionomie :

L'habitat est constitué d'une formation à Chêne pédonculé (*Quercus robur*), à sous-bois clair et strate herbacée dominée par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Ce type de chênaie occupe des stations sur sols sableux ou limoneux sableux, acides et engorgés. Le couvert herbacé continu et peu diversifié donne une physionomie très particulière à l'habitat, d'autant que les stations les plus engorgées voient la Molinie se développer sous forme de touradons.

Localisation sur le site :

Les chênaies à molinie sont très faiblement représentées sur le site avec quelques peuplements sur la partie landaise.

Intérêt patrimonial :

Malgré son aire de répartition très vaste, la chênaie pédonculé à molinie bleue occupe une faible étendue d'où son caractère remarquable.

Chênaies pionnières à chêne tauzin et chêne pédonculé

Code Natura 2000 : **9230-1**

Code CORINE Biotopes : 41.65



Physionomie :

Cet habitat constitue des boisements relativement ouverts à Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) et Chêne pédonculé (*Quercus robur*), caractéristiques de la partie sud du domaine atlantique français. Il se développe sur des sols sableux, acidiphiles, oligotrophes et s'observe dans les phases de recolonisation des forêts caducifoliées mûres à chêne pédonculé mais également en compagnie ou en lisière de certaines plantations de pins maritimes.

Localisation sur le site :

Les chênaies à Chêne tauzin sont peu représentées sur le site. Elles correspondent à de petites surfaces isolées situées sur le plateau landais.

Intérêt patrimonial :

La flore de cet habitat est relativement banale, l'originalité et la rareté de celui-ci provient de la présence du chêne tauzin. Le caractère pionnier et héliophile du chêne tauzin pose alors le problème de la conservation d'une espèce pionnière à travers une dynamique des peuplements. Les orientations de gestion pourront proposer le maintien du chêne tauzin au sein de peuplements forestiers ou en lisières, mais la pérennité ne peut être assurée à long terme.

Aulnaie à laïches espacées des petits ruisseaux

Code Natura 2000 : **91E0-8***

Code CORINE Biotopes : 44.31

Physionomie :

L'aulnaie à laïches espacées se développe sur des alluvions à l'origine d'horizons supérieurs riches en matière organique. Bien que le substrat soit nettement hygromorphe, le processus de minéralisation demeure actif. Si la dynamique alluviale ne crée plus d'immersions périodiques, le fonctionnement de la nappe recrée un battement permettant inondation et exondation.



L'aulne est généralement dominant (sauf sur les banquettes supérieures), souvent exclusif, car les stations sur le site sont très humides et ne permettent pas un développement important de frêne. Le noisetier et le sureau noir sont les arbustes les plus typiques. Dans la strate herbacée, la Grande laïche *Carex pendula* et la Laïche espacée *Carex remota*, sont constantes et parfois très recouvrantes ; elles sont accompagnées par tout un cortège d'espèces à tendance nitrophile - *Urtica dioica*, *Rubus caesius*, *Glechoma hederacea* - favorisées par la litière améliorante de l'aulne, auxquelles se joignent diverses mésophytes forestières (Lierre, Lamier...).

Localisation sur le site :

Cet habitat est exclusivement présent sur la partie landaise du site, en linéaire étroit le long des petits cours d'eau formant le chevelu du réseau hydrographique. Ces aulnaies peuvent former de larges boisements lorsque les conditions topographiques le permettent.

Intérêt patrimonial :

Ce type d'habitat est classé prioritaire au niveau européen du fait de sa forte régression sous l'influence des activités anthropiques (déforestations passées au profit des terres cultivables principalement). Ces aulnaies alluviales jouent un rôle important dans la fixation des berges et la préservation des cours d'eau, mais également en tant que corridor écologique indispensable à de nombreuses espèces. Sur le site, la Loutre (*Lutra lutra*) et potentiellement le Vison d'Europe

Autres habitats rencontrés

Habitats naturels

- Eaux douces stagnantes sans végétation (Code CORINE Biotopes : 22.1x)

- Eaux douces stagnantes avec végétation (Code CORINE Biotopes : 22.431)

De nombreux plans d'eau sont présents sur le site et certains d'entre eux possèdent une végétation aquatique flottante (*Nuphar lutea*, *Potamogeton natans*). Ils ne relèvent pas de l'intérêt communautaire mais représentent un habitat d'espèce pour la Cistude d'Europe, et également la Loutre ou le Vison d'Europe.

De plus, certaines espèces de végétation flottante sont protégées telles que *Nuphar lutea*.



- Fourrés (Code CORINE Biotopes : 31.8x)

Formations pré ou post-forestières, la plupart du temps décidues.

Les espèces caractéristiques sont *Prunus spinosa*, *Rubus fruticosus*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, Les ronciers et fourrés à Ajoncs sont également compris dans cet habitat.

Celui-ci est nettement représenté sur le site. On trouve des fourrés formant un épais cordon le long des cours d'eau lorsque la ripisylve est absente ou dégradée, mais également au niveau de boisements touchés par la tempête Klaus, ou encore sur des parcelles forestières exploitées et/ou conduites en régénération naturelle.

De nombreux secteurs s'avèrent ainsi impénétrables de par la présence de ces fourrés. Néanmoins, ce type de milieu est favorable à un certain nombre d'espèces qui viennent y trouver refuge.

- Prairies mésohygrophiles (Code CORINE Biotopes : 37.21, 37.24)

Prairies développées sur des sols engorgés ou inondables, légèrement fauchées ou pâturées. Elles se situent en bordure de rivières ou de plans d'eau, et représentent un habitat favorable pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

Ces milieux ouverts peuvent par exemple accueillir le Cuivré des marais, ou s'avérer être un lieu de ponte pour la Cistude d'Europe.

A noter la régression de ce type d'habitat sur le site, au profit des terres cultivées ou des plantations de peupliers.

- Prairies mésophiles (Code CORINE Biotopes : 38.1, 38.2)

Pâturages ou prairies de fauche situées sur des sols relativement fertiles et bien drainés. On retrouve ce type de prairies sur les niveaux topographiques supérieurs, parfois en continuité avec les prairies humides.

Les prairies de fauche du *Brachypodio-Centaureion* présentes sur le site n'ont pas été rapprochées de l'habitat d'intérêt communautaire 6510 « Prairies fauchées de basses altitudes » de par leur faible richesse floristique.

○ Chênaies charmaies et Chênaies frênaies (Code CORINE Biotopes : 41.2)

Formations dominées par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), accompagné de Charme (*Carpinus betulus*) et/ou de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), généralement en fond de vallée sur des sols frais. Les chênaies charmaies sont fortement représentées sur le site puisque l'essentiel des boisements alluviaux en bordure du Midou font partis de cet habitat. Bien que ne relevant pas de la Directive Habitat, les chênaies charmaies sont des habitats préférentiels pour le Vison d'Europe tels que définis par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine. Elles sont en outre très favorables à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire telles que les chiroptères (Grand rhinolophe et Barbastelle) ou les insectes du bois (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Pique-prune) qui y habitent et s'y nourrissent.

La présence de ce type de boisements en bordure des cours d'eau participe également à la préservation de la qualité de l'eau et des espèces associées au réseau hydrographique.

○ Chênaies acidiphiles (Code CORINE Biotopes : 41.5)

Forêts sur sols acides dont la strate arborée est principalement constituée de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et de Châtaignier (*Castanea sativa*) et où la strate herbacée est peu diversifiée. Les espèces les plus fréquentes sont la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), le Chèvrefeuille volubile (*Lonicera periclymenum*), la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*), la Houlque molle (*Holcus mollis*), le Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*).

○ Aulnaies saussaies marécageuses (Code CORINE Biotopes : 44.91, 44.92)

Formations des sols gorgés en eau la majeure partie de l'année, situées essentiellement en marges des étangs ou en bordure des petits ruisseaux. L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et diverses espèces de saules (*Salix cinerea*, *Salix caprea*, *Salix alba*) dominent ces formations.

Ces boisements marécageux présentent un intérêt pour le Vison d'Europe en tant qu'habitat préférentiel, mais également pour la Cistude, particulièrement lorsqu'ils constituent des zones de repos en queues d'étangs.

○ Roselières (Code CORINE Biotopes : 53.1x)

Peuplements d'hélophytes souvent dominés par une seule espèce (*Typha latifolia*, *Phragmites australis*, *Phalaris arundinacea*, *Iris pseudacorus*).

Ces habitats sont présents en bordure de plans d'eau ou d'annexes hydrauliques (canaux, fossés) associés aux formations de mégaphorbiaies et jouent de nombreux rôles écologiques. Ils représentent à la fois des zones de refuge pour la faune associée aux milieux humides et sont de véritables filtres permettant l'épuration des eaux.



Habitats artificiels

Ce sont des habitats où prédominent les activités humaines, et où la végétation naturelle a été remplacée sous l'influence des pratiques agricoles, sylvicoles et industrielles, ou encore de l'urbanisation. Il s'agit essentiellement de surfaces cultivées ou de constructions dont l'intérêt est limité, mais qui nécessitent d'être pris en compte pour la gestion globale du site.

- Prairies améliorées (Code CORINE Biotopes : 81.1 et 81.2)

Prairies semées ou fortement fertilisées avec une flore appauvrie, ou bandes enherbées en bordure de cultures intensives.

- Champs cultivés (Code CORINE Biotopes : 82.1)

- Vergers et vignobles (Code CORINE Biotopes : 83.15 et 83.21)

- Plantation de ligneux (Code CORINE Biotopes : 83.3x)

Plantation de conifères ou de feuillus pour la production de bois. Il s'agit principalement de Pin maritime et de Peupliers, ainsi que quelques plantations de Chêne exotique et Robinier. Selon les modes de gestion et d'entretien des plantations, la richesse faunistique et floristique de la strate herbacée est fortement variable.

- Habitats boisés de petite taille (Code CORINE Biotopes : 84.x)

Alignements d'arbres, haies, bosquets disposés de façon linéaire, en réseau ou en îlots.

Les cordons de végétation arborée le long des cours d'eau ou les reliquats de ripisylves ont également été classés dans cet habitat.

Ces milieux boisés sont des habitats d'espèces pour les insectes du vieux bois et favorables pour les chiroptères.

- Parcs et jardins (Code CORINE Biotopes : 85.x)

Espaces verts et parcs publics ou privés, jardins ornementaux ou de subsistance.

La végétation est essentiellement composée d'espèces introduites ou cultivées, mais la présence fréquente de vieux arbres favorise par exemple l'installation d'insectes du bois.

- Villes, villages et sites industriels (Code CORINE Biotopes : 86.x)

Espaces utilisés pour l'occupation humaine. Il s'agit de constructions dédiées à l'habitation, aux commerces, à l'industrie ... Certaines espèces comme les chauves-souris ce sont particulièrement bien adaptées à ce type d'habitat.

- Terrains en friches et rudérales (Code CORINE Biotopes : 87.x)

Champs abandonnés ou au repos (jachères), bord de route et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés, colonisés par les espèces pionnières introduites ou nitrophiles.

C. ETUDE DES ESPECES

1. Espèces d'intérêt communautaire

Alors que seul le Vison d'Europe était mentionné dans le Formulaire Standard de Données (FSD), ce sont finalement **10 espèces d'intérêt communautaire** dont la présence a été confirmée dans le périmètre du site Natura 2000 (Fiches Espèces présentées en partie V).

Compte tenu de la configuration du milieu, la probabilité d'accueillir également d'autres espèces est importante mais non vérifiée à ce jour.

Tableau 9 : Liste des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Code	Nom vernaculaire	Nom latin	Présence
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Avérée
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Avérée
1071	Fadet des laiches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Avérée
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Avérée
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Avérée
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Avérée
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Avérée
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Avérée
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Avérée
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Avérée
1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	Probable
1084*	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	Probable
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideris</i>	Probable
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Probable
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Probable
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Potentielle
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Potentielle
1356*	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Potentielle

Présence avérée : observations d'individus ou d'indices de présence sur le site ;

Présence probable : présence d'habitats favorables sur le site + observations d'individus ou d'indices de présence à proximité ;

Présence potentielle : présence d'habitats favorables sur le site (+ observations d'individus ou d'indices de présence par le passé).

Les mammifères

La présence de la **Loutre** (*Lutra lutra*) est la seule dont la présence a récemment été confirmée le long du réseau hydrographique.

Les essais de caractérisation de la dynamique de l'espèce menés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sur la région Sud-ouest (2011-2013) confirment la présence de la loutre sur 5 secteurs hydrographiques du site à l'issue de la campagne 2011-2012. Ces conclusions s'appuient sur les connaissances de la biologie de la loutre et sur l'observation d'épreintes. Les précédentes campagnes de prospections (2003-2005) n'avaient répertorié aucun indice de présence sur le site.

De plus, la compilation des données issues de différentes études environnementales menées sur le territoire et des observations effectuées lors des prospections de terrain ont mis en évidence des indices de présence de la loutre (épreintes, observations d'individus) sur de nouveaux secteurs hydrographiques (sources : Landes Nature, BIOTOPE et CPIE Pays gersois).



La loutre est un animal inféodé au milieu aquatique qui utilise une grande variété de milieux pour s'alimenter : rivière, petits ruisseaux, étangs, marais ... La densité de la ressource alimentaire oriente ses déplacements et son exploitation du réseau hydrographique. Elle apprécie également les lisières de boisements et la végétation des berges qui lui offrent des zones de refuge et de gîtes souterrains. En voie de recolonisation sur le secteur, le maintien durable de l'espèce dépendra donc directement de la capacité d'accueil du milieu et de la libre circulation sur les cours d'eau.

Le **Vison d'Europe** (*Mustela lutreola*), initialement cité dans le FSD, n'a pas été observé ni capturé dans le périmètre du site depuis plusieurs années, bien qu'une présence historique de l'espèce existe sur le territoire.

Le diagnostic complet concernant cette espèce, à l'origine de la désignation du site Natura 2000, est exposé dans un document annexe. Les conclusions sont présentées dans le chapitre suivant.

Actuellement, les **chiroptères** n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques sur le site mais leur présence apparaît fortement probable. En effet, deux récentes études environnementales menées sur le territoire font état de la présence de Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) à proximité du réseau hydrographique. Cette espèce arboricole, dont les gîtes naturels sont les fentes ou l'écorce décollée des arbres et dont les terrains de chasse privilégiés sont les lisières et couloirs forestiers, les haies ou encore les bords de chemins, est donc susceptible de fréquenter l'intégralité du site et ses abords. De même, le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) pourrait lui aussi être présent dans les secteurs bocagers associant milieux ouverts et corridors boisés.

Des inventaires complémentaires, ciblés sur les chiroptères, pourraient ainsi être envisagés dans la phase d'animation du DOCOB.

Les reptiles

La **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*) est abondamment présente sur tout le réseau hydrographique du Midou et sur les milieux annexes. Elle a été observée de manière assez homogène sur la partie gersoise comme sur la partie landaise du site, et fait partie des espèces bien connues de l'Armagnac.

Cette tortue d'eau douce fréquente toutes les zones humides et milieux aquatiques du secteur (ruisseaux, étangs, mares, fossés latéraux, prairies humides ...) et se déplace régulièrement d'un point à un autre en fonction des conditions et de ses besoins.



Elle apprécie particulièrement les milieux fournis en végétation aquatique et à fond vaseux comme les étangs pour se camoufler, ainsi que les endroits calmes et ensoleillés où elle peut prendre des baignades de soleil en toute tranquillité. En période de ponte, elle choisira plutôt des milieux ouverts situés parfois à plusieurs centaines de mètres d'une zone humide. Le site du réseau hydrographique du Midou rassemble toute la diversité d'habitats fréquentés par la cistude.

A noter cependant qu'aucun site de ponte et aucun juvénile n'ont été contactés sur le territoire. Cela laisse à penser que la reproduction est faible et que les populations de cistudes présentes actuellement sur le site sont vieillissantes ; l'espérance de vie d'un individu pouvant atteindre 60 ans.



Les poissons

Les inventaires piscicoles effectués par la Fédération de Pêche du Gers en 2012 ont permis de mettre en évidence la présence de la **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*) malgré un contexte particulièrement dégradé en lien avec l'occupation du sol du bassin versant (pollution diffuse, transport sédimentaire et colmatage) et les différents travaux hydrauliques réalisés par le passé. La lamproie de Planer est principalement présente sur les affluents du Midou, petits ruisseaux à fond sableux favorables à la ponte et au développement des larves.

Concernant la **Lamproie marine** (*Petromyzon marinus*), aucun inventaire récent ne fait état de sa présence sur le site mais l'association MIGRADOUR témoigne en 2011 de sites de reproduction de l'espèce sur la partie aval du Midou au niveau de la commune de Bougue.

Le **Chabot** (*Cottus gobio*) était présent sur le Ludon jusqu'en 1994 mais les inventaires récents n'ont pas permis de le mettre à nouveau en évidence. L'espèce doit souffrir des faibles débits d'étiages, de la multiplication des plans d'eau et de la mauvaise qualité d'eau. Des investigations complémentaires sur cette espèce devraient être réalisées sur la partie aval du Ludon.

Les oiseaux

Une dizaine d'espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux est présente à proximité du réseau hydrographique du Midou et certains d'entre eux nichent sur le site.

Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>

Les invertébrés

Les insectes du bois, **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) et **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*) sont abondamment présents sur le territoire du site Natura 2000.

Ils se développent dans les souches et les arbres morts ou sénescents, en particulier les vieux chênes qui représentent pour eux une source de nourriture et un habitat privilégié. La présence de chênes de belles tailles est importante dans le secteur de l'Armagnac en alignement le long des parcelles cultivées, en bord de routes ou au sein de boisements.

Ces deux espèces d'intérêt communautaire sont courantes et largement représentées dans le sud-ouest de la France. Au-delà de leur propre présence, l'important réseau de vieux arbres du site est susceptible d'accueillir d'autres espèces saproxyliques remarquables telles que le **Pique-prune** (*Osmoderma eremita*).

Parmi les libellules fréquentant le site, l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) a été observé à proximité du Midou et de ses annexes hydrauliques. Cette libellule au corps bleu et noir, reconnaissable à la tâche en forme de casque de viking sur le deuxième segment de son abdomen, fréquente les eaux courantes et les fossés bien ensoleillés pourvus d'une riche végétation herbacée.



Le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*), petit papillon de couleur rouge doré et fréquentant préférentiellement les milieux humides et prairies inondables, est présent sur la partie landaise du réseau hydrographique.



Le **Damier de la Succise** (*Eurodryas aurinia*) a lui aussi été observé à proximité du réseau hydrographique sur le plateau landais. Il s'agit d'un papillon de couleur fauve orné de dessins noirs qui vit dans les zones de tourbières et de prairies humides.

Le **Fadet des Laïches** (*Coenonympha oedippus*) est présent sur une prairie humide située entre les deux départements en bord d'un affluent du Midou. Papillon sédentaire, il est lié à la présence de Molinie Bleue.

Enfin, l'**Ecrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*), espèce historiquement très présente sur tout le réseau hydrographique du Midou et du Ludon, a été contactée uniquement au niveau d'une station du plateau landais, en tête de bassin versant d'un petit ruisseau. Les autres prospections menées sur le réseau hydrographique du Midou par la Fédération de Pêche du Gers n'ont pas permis de mettre en évidence d'autres individus ou noyaux de populations.

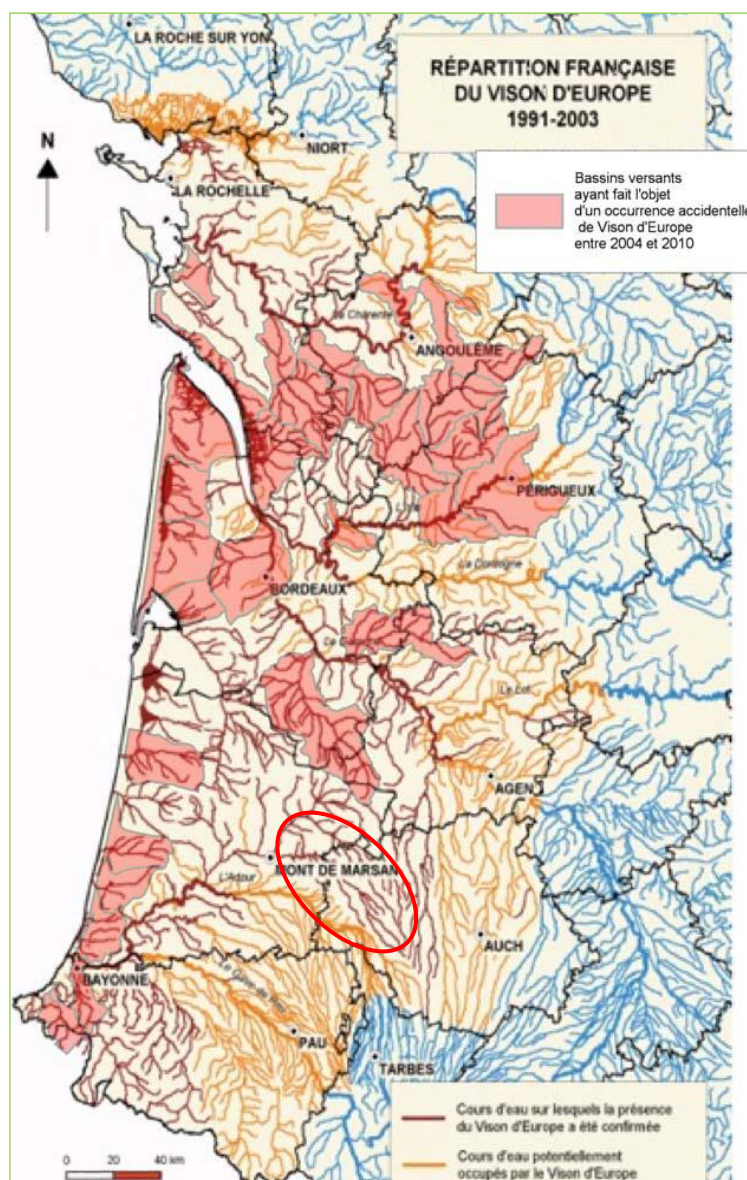
La dégradation de la qualité de l'eau et la compétition avec les espèces exotiques envahissantes semblent avoir fortement réduit les populations de cette espèce extrêmement exigeante du point de vue écologique.

2. Situation du Vison d'Europe

Les dernières données d'observation de l'espèce remontent aux années 1999 à 2003 où un noyau avait été identifié sur la partie landaise, le long du Ludon. Depuis, aucune campagne de recherche spécifique de l'espèce n'a été menée. Jusqu'à la mise en œuvre d'un protocole d'actualisation des données de répartition de l'espèce, il doit continuer à être considéré comme présent sur le bassin versant du Midou (source DREAL Aquitaine).

L'approche pour la prise en compte de l'espèce dans la démarche Natura 2000, qui est proposée ici et établie par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, porte sur l'étude de l'habitat du Vison d'Europe. C'est une méthode théorique pour déterminer les zones les plus favorables à son accueil.

Figure 18 : Répartition du Vison d'Europe entre 1991 et 2003



Les habitats préférentiels du Vison d'Europe

Le Vison d'Europe est un petit mammifère inféodé aux zones humides. Mustélide qualifié de semi-aquatique, il se rencontre sur les rivières petites et moyennes, le long desquelles il exploite tous les types de zones humides, y compris dans les agrosystèmes très artificialisés. Il utilise les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les marais, les prairies humides et les ruisseaux ou fossés traversant les zones agricoles.

La zone d'étude du site Natura 2000 Midou-Ludon est constituée d'un ensemble d'habitats compris dans le lit majeur des cours d'eau. Ces habitats sont plus ou moins intéressants pour une espèce comme le Vison d'Europe.

Pour qu'un site soit considéré comme favorable au Vison d'Europe, il est établi comme élément déterminant la présence d'une Zone d'Activité Potentielle (ZAP) d'une surface minimale de 200 ha, correspondant aux zones naturelles présentes dans la zone d'étude. Au sein de cette ZAP, les habitats préférentiels du Vison d'Europe sont ensuite identifiés.

Une entité de plus de 20 ha composée uniquement d'habitats préférentiels est alors appelée Zone Cœur Vitale (ZCV). Le seuil de 20 ha correspond à la surface minimale nécessaire à l'implantation et à la survie de l'espèce.

Le territoire du Midou-Ludon se compose donc d'une Zone d'Activité Potentielle de plus de 7 000 ha, et de plus de 20 Zones Cœur Vitales réparties sur l'ensemble du site (cf. Cartes 27 de l'Atlas cartographique).

Le « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » est donc défini comme un Site d'Intérêt Majeur (SIM) pour le Vison d'Europe et possède à ce titre une responsabilité particulière quant à la conservation de l'espèce.

Les menaces

Les causes exactes de la régression du Vison d'Europe ne sont pas clairement établies, mais il est probable que son déclin soit dû à une conjoncture de conditions défavorables. Au niveau du territoire du Midou et du Ludon plusieurs facteurs, avérés ou potentiels, peuvent être mis en évidence comme agissant sur la conservation de l'espèce, principalement de façon indirecte sur les habitats préférentiels.

Menaces potentielles :

- Dégradation de la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau
- Entretien inadapté des cours d'eau, fossés, plans d'eau et zones humides
- Disparition des habitats préférentiels du Vison d'Europe (notamment les prairies et boisements humides)
- Concurrence avec le Vison d'Amérique
- Stress et mortalité accidentelle par piégeage
- Mortalité par collision routière

Sur ce Site d'Intérêt Majeur, il conviendra de focaliser les efforts sur la conservation des habitats préférentiels du Vison d'Europe, tout en limitant les nouvelles dégradations des conditions écologiques et fonctionnelles des zones humides et des cours d'eau.

3. Espèces exotiques envahissantes

Espèces animales envahissantes

Plusieurs espèces exotiques et invasives sont présentes sur le territoire du site Natura 2000 et à proximité.

Ces espèces se répartissent pour la plupart sur l'ensemble du site et sont souvent préjudiciables aux espèces d'intérêt communautaire par compétition ou par destruction de l'habitat.

Tableau 10 : Liste d'espèces animales invasives présentes sur le site Natura 2000
(Sources : ADASEA 32, Landes Nature)

Nom vernaculaire	Nom latin	Répartition	Nuisances
Ecrevisse rouge de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>	Ensemble du site	Compétition Ecrevisse à pattes blanches
Ecrevisse Américaine	<i>Orconectes limosus</i>	Ensemble du site	Compétition Ecrevisse à pattes blanches
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	Ensemble du site	Déséquilibre biologique
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	Ensemble du site	Déséquilibre biologique
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Ensemble du site	Détérioration des berges, des digues d'étangs
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	Ensemble du site	Détérioration des berges, des digues d'étangs
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta elegans</i>	Présence ponctuelle	Compétition Cistude d'Europe
Vison d'Amérique	<i>Neovison vison</i>	Ensemble du site	Compétition Vison d'Europe

L'Ecrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) et **l'Ecrevisse Américaine** (*Orconectes limosus*) sont toutes deux originaires des Etats-Unis, et ont été introduites en France respectivement dans les années 1970 et 1910 pour y être élevées à des fins commerciales.

Contrairement à l'Ecrevisse à pattes blanches locales, ces deux espèces se reproduisent très efficacement et sont capables de résister à des conditions extrêmes (gel, fortes températures, faibles concentrations en oxygène, pollution de l'eau, ...).

De plus, les deux espèces allochtones sont porteuses saines de la peste des écrevisses dont elles favorisent la transmission aux populations locales. L'Ecrevisse rouge de Louisiane et l'Ecrevisse Américaine représentent ainsi des compétitrices importantes vis à vis de l'Ecrevisse à pattes blanches.



La Perche soleil (*Lepomis gibbosus*) et **le Poisson chat** (*Ameiurus melas*) sont deux espèces piscicoles introduites en France dans les années 1870 et originaires d'Amérique du Nord. Elles fréquentent les eaux calmes de plaine et les étangs, et sont actuellement présentes sur de nombreux cours d'eau et plans d'eau de plaine. Ces espèces sont susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques importants et sont en partie responsables de la disparition de certaines espèces de poissons.

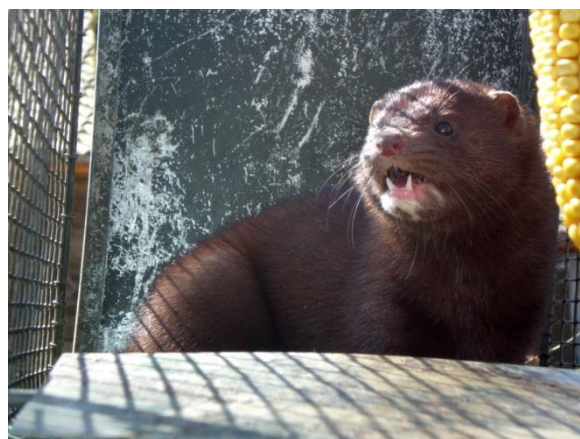
Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) est un mammifère d'Amérique du Sud introduit en Europe dès la fin du XIX^e siècle pour la commercialisation de sa peau. Echappé des élevages, il a rapidement envahi le territoire national à partir du bassin de la Garonne. Par son comportement fouisseur, le ragondin dégrade les berges, accélère le colmatage du lit des rivières, en perturbe le régime hydraulique et met en péril l'étanchéité des plans d'eau ou encore la sécurité de certains ouvrages d'art. Gros mangeur herbivore, il impacte aussi fortement la végétation aquatique : herbiers, roselières, mégaphorbiaies.

Lui aussi originaire du continent américain, le **Rat musqué** (*Ondatra zibethicus*) a été introduit en France et en Europe dans les mêmes conditions que le ragondin. Il provoque également des dégâts au niveau des berges.

Depuis les années 1970 et jusqu'à une interdiction définitive en 1997, la **Tortue de Floride** (*Trachemys scripta elegans*) a été importée en France dans les animaleries. Elle est actuellement présente dans le milieu naturel sur l'ensemble du territoire français au détriment de la tortue d'eau douce autochtone, la Cistude d'Europe. Les deux espèces occupent en effet les mêmes milieux (mares, étangs, lacs, fossés) où la Tortue de Floride monopolise les sites de pontes et les postes de basking (zones calmes et ensoleillées utilisées pour accumuler la chaleur lors de bain de soleil). Présente ponctuellement sur le site, son évolution est à surveiller vis à vis de la Cistude.

Le **Vison d'Amérique** (*Neovison vison*) a été introduit dans les fermes d'élevage françaises au début du XX^e siècle pour le commerce de sa fourrure. Ce mustélidé originaire d'Amérique du Nord entre en concurrence directe avec les populations relictuelles de vison d'Europe du Sud-Ouest de la France. Même si la colonisation du Vison d'Amérique n'est pas le seul facteur de régression du Vison d'Europe, la compétition alimentaire, les interactions comportementales et la transmission de maladie sont autant de facteurs aggravants pour l'espèce autochtone.

Sa présence sur le site est avérée par de nombreuses captures lors de piégeages (Fédérations de chasse, Associations de piégeurs agréés).



Espèces végétales envahissantes

Concernant les espèces végétales invasives, les zones impactées restent à ce jour localisées mais doivent faire l'objet d'un suivi attentif et régulier pour éviter une rapide propagation à l'ensemble du réseau hydrographique.

Tableau 11 : Liste d'espèces végétales invasives présentes sur le site Natura 2000
(Sources : DDT 32, ADASEA 32, Landes Nature)

Nom vernaculaire	Nom latin	Répartition	Nuisances
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	Bordure du Midou de Mont de Marsan à Villeneuve de Marsan (40) et à Castex d'Armagnac (32)	Réduction de la diversité végétale des ripisylves et forêts alluviales
Jussies	<i>Ludwigia sp.</i>	9 plans d'eau (Hontanx, Arthez d'Armagnac, Bourdalat (40) et Monguilhem, Mauléon d'Armagnac, Caupenne d'Armagnac, Magnan, Luppé-Violles (32))	Réduction de la diversité + Phénomène d'eutrophisation

L'Erable negundo (*Acer negundo*) a été importé d'Amérique du Nord au cours du XVII^e siècle pour l'ornementation. Il est actuellement présent le long des réseaux hydrographiques du Rhône, de l'Adour, la Garonne, la Loire et le Rhin. Les fruits sont généralement disséminés par le vent à 50 mètres en moyenne du pied mère, mais les cours d'eau sont un agent de dispersion très efficace sur de longues distances. Les graines sont capables de survivre dans l'eau pendant 6 semaines et peuvent germer avant de toucher le sol.

En s'implantant au sein des communautés alluviales, l'Erable negundo entraîne des modifications de la structure et de la composition floristique et faunistique, et son enracinement superficiel ne permet pas le maintien des berges.

A l'échelle du site, l'Erable negundo se propage des Landes vers le Gers en remontant progressivement le réseau hydrographique le long du Midou grâce au vent d'ouest dominant.

Originaire d'Amérique du Sud, la **Jussie** (*Ludwigia sp*) a été introduite en France au XIX^e siècle à des fins ornementales, ses grandes fleurs jaunes étant très appréciées pour l'embellissement des bassins dans les jardins. Cette plante aquatique enracinée se développe rapidement dans les eaux stagnantes ou à faible courant avec un ensoleillement important.

Sa propagation se fait par simple bouturage et le moindre fragment donnera naissance à un nouvel herbier d'où les difficultés pour lutter contre l'expansion de l'espèce.

A terme, la jussie couvre la surface de l'eau et empêche la lumière d'atteindre les autres plantes aquatiques. Peu à peu, celles-ci disparaissent privant certains poissons ou amphibiens de nourriture et de support de ponte.

De plus, la jussie accélère les processus de comblement par accumulation de matière organique et provoque l'asphyxie du milieu.



4. Données complémentaires sur les espèces patrimoniales

Les prospections de terrain et la compilation des sources de données existantes révèlent la présence de nombreuses espèces patrimoniales sur le site du réseau hydrographique du Midou ou à proximité.

Tableau 12: Liste d'espèces animales patrimoniales présentes sur le site
(Sources : ADASEA 32, Landes Nature, GERE, BIOTOPE, Nature Midi-Pyrénées)

	Nom usuel	Nom latin	Statut de protection
MAMMIFERES	Grande noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Noctule commune	<i>Nyctalus nyctula</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	DH Annexe V + Nationale
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	DH Annexe V
	Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Nationale
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Nationale
REPTILES	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viriflavus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Nationale
AMPHIBIENS	Crapaud accoucheur	<i>Alyte obstetricans</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	DH Annexe V + Nationale
	Complexe de grenouilles vertes		DH Annexe IV ou V + Nationale
	Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Nationale
OISEAUX	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO Annexe I
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	DO Annexe I
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO Annexe I
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO Annexe I
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	DO Annexe I
	Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	DO Annexe I
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO Annexe I
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO Annexe I
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO Annexe I
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO Annexe I

	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Nationale
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Nationale
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nationale
	Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	Nationale
	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Nationale
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nationale
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nationale
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Nationale
	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Nationale
	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Nationale
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Nationale
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nationale
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Nationale
POISSONS	Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	Convention Barcelone Annexe III
	Brochet	<i>Esox lucius</i>	Nationale

Tableau 13: Liste d'espèces végétales patrimoniales présentes sur le site
(Sources : ADASEA 32, Landes Nature, GERA, BIOTOPE, Association Botanique Gersoise, Conservatoire Botanique Midi-Pyrénées)

Nom usuel	Nom latin	Directive Habitat	Protection Nationale	Protection rég. Aquit.	Protection rég. MP
Adénocarbe plié	<i>Adenocarpus complicatus</i>			x	
Mouron délicat	<i>Anagallis tenella</i>				x
Armérie des sables	<i>Armeria arenaria</i>			x	
Rossolis à feuilles intermédiaires	<i>Drosera intermedia</i> Hayne		x		
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>		x		
Lotier à feuilles très étroites	<i>Lotus angustissimus</i>			x	
Ossifrage	<i>Narthecium ossifragum.</i>			x	
Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i>				x
Fougère royale	<i>Osmunda regalis</i>				x
Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>			x	
Scirpe des bois	<i>Scirpus sylvaticus</i>			x	
Petite Scutellaire	<i>Scutellaria minor</i>				x
Véronique à écusson	<i>Veronica scutellata</i>				x
Violette des marais	<i>Viola palustris</i>			x	

IV. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

A. LA METHODOLOGIE

Afin de concilier au mieux enjeux écologiques et socio-économiques sur le territoire du réseau hydrographique du Midou et du Ludon, il est indispensable de prendre en compte les activités humaines du territoire et leurs exigences.

Le diagnostic socio-économique vise donc à identifier et comprendre les logiques des différentes activités liées au site et celles situées à proximité, dans le but d'évaluer les influences positives ou négatives, directes ou indirectes, sur le réseau hydrographique et en particulier sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Pour se faire, l'analyse s'est portée sur le territoire global des 44 communes avec une attention particulière pour le périmètre d'étude du site Natura 2000 et ses abords proches. Pour certaines activités (agriculture et sylviculture notamment), l'analyse s'est étendue à tout le bassin versant.

La méthodologie utilisée pour récolter les données locales s'articule en plusieurs points :

- recherches bibliographiques sur les bases de données publiques (Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour Garonne, Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, SAGE Midouze, Statistiques Agricoles AGRESTE, Institut Forestier National ...)
- enquêtes auprès de groupes communaux réunis sur chacune des 39 communes initialement concernées avec les représentants des activités locales (élus, agriculteurs, coopératives agricoles, propriétaires forestiers, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, ...)
- rencontres spontanées d'acteurs locaux aux cours des prospections de terrain
- entretiens physiques ou consultations téléphoniques des représentants des acteurs socio-professionnels (cf. liste annexe)
- contributions écrites des Fédérations départementales de chasse et de pêche.

B. LES ACTEURS

Compte tenu du caractère interrégional et interdépartemental du site, mais également de la quantité d'usages liés à celui-ci, le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon rassemble une multitude d'acteurs agissant de près ou de loin autour de lui.

Le schéma ci-après présente les principaux acteurs identifiés selon les secteurs d'activité et les échelles administratives.

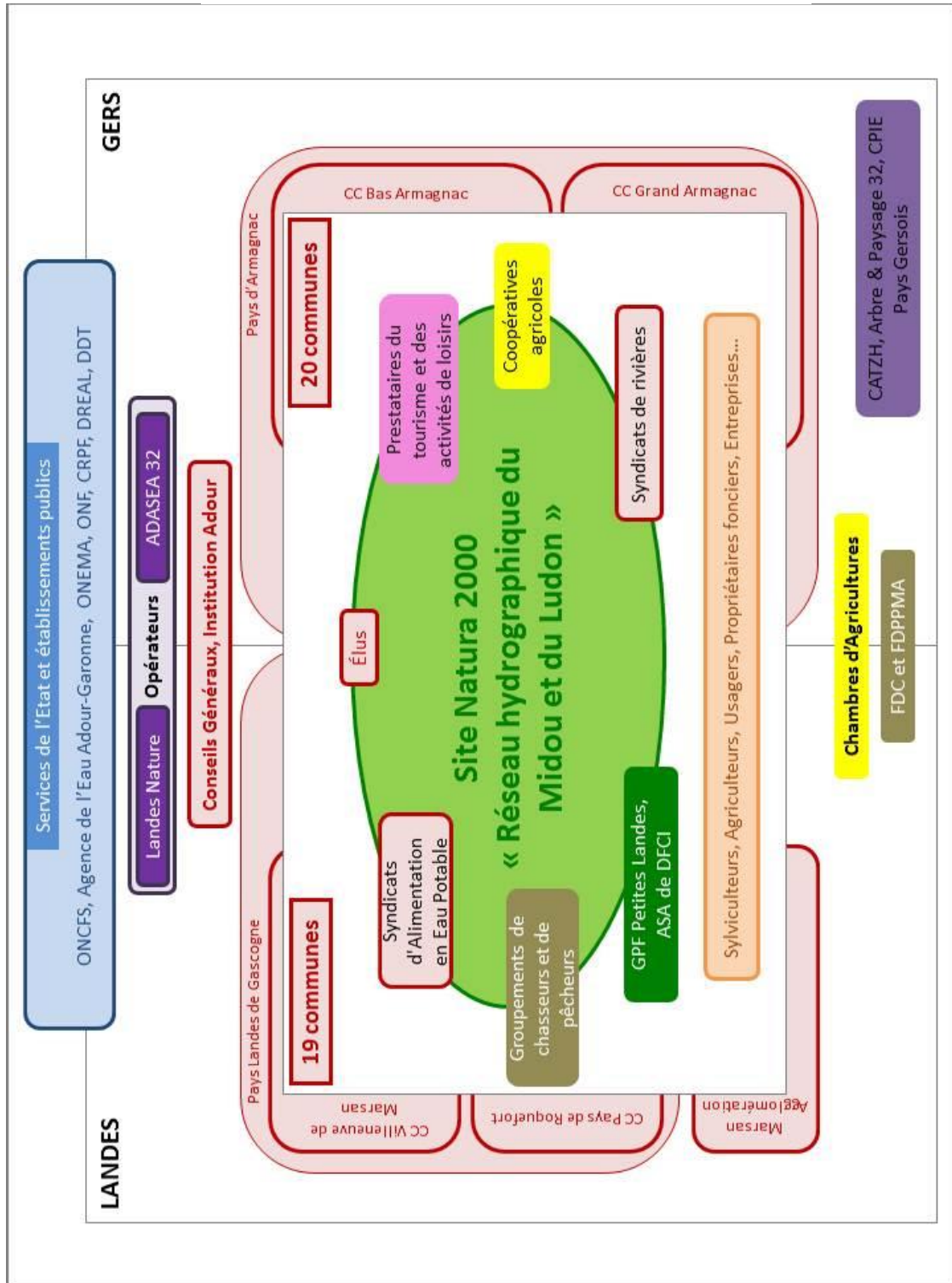


Figure 19 : Identification des acteurs en lien avec le "Réseau hydrographique du Midou et du Ludon"

C.LES COLLECTIVITES CONCERNEES PAR LE SITE

1. Le contexte démographique et économique

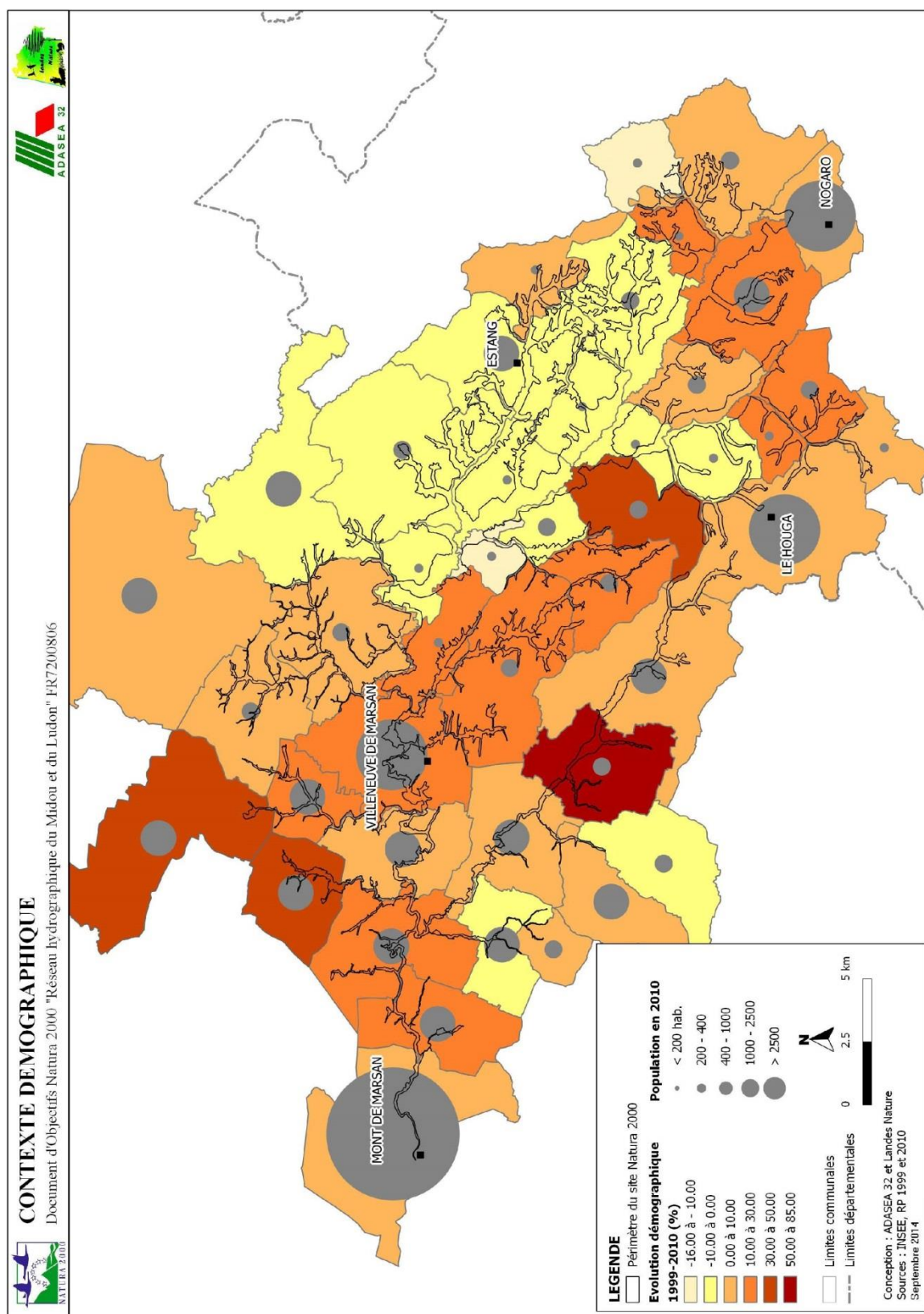


Figure 20 : Contexte démographique

Les 44 communes concernées par le site Natura 2000 sont majoritairement de petites communes rurales comptant quelques centaines d'habitants, à l'exception de la préfecture landaise Mont de Marsan (31 225 hab), et des villes de Villeneuve de Marsan (2 371 hab), Nogaro (1 980 hab) et Le Houga (1180 hab).⁷

Au total, ce sont 50 962 habitants qui occupent ce territoire pour une densité moyenne de 50 habitants/km². Cependant, la densité atteint environ 29 habitants/km² à la fois dans le département des Landes et celui du Gers, dès lors que l'on exclue la ville de Mont-de-Marsan.

La croissance démographique est globalement positive sur le territoire puisque la plupart des communes accueillent chaque année de nouveaux arrivants dans des proportions variables.

Au sein de la population, les classes d'âge se répartissent comme suit, tendant vers un vieillissement de la population : 22 % ont moins de 20 ans ; 58 % se situent entre 20 et 64 ans ; et 20 % ont plus de 65 ans.

Parmi la population âgée de plus de 15 ans des 44 communes du site Natura 2000, un tiers de la population est retraitée, 6 % est au chômage et moins de la moitié possède un emploi.

Dans le détail, 57 % des actifs sont employés ou ouvriers et 2 % agriculteurs exploitants. A noter cependant que la proportion d'agriculteurs s'élève à 6 % lorsque la préfecture landaise est tenue à l'écart. Ce chiffre est alors supérieur à la moyenne nationale qui est de 2 %.⁸

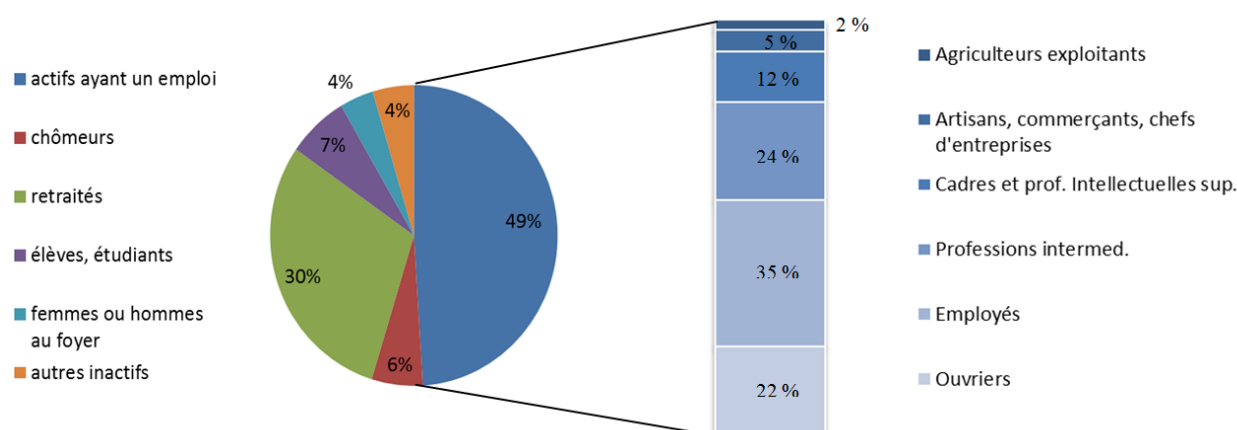


Figure 21 : Activité de la population de plus de 15 ans et Catégories socio-professionnelles des actifs ayant un emploi sur les communes du site (Sources : INSEE, RP 2009)

⁷ INSEE, RP 2010

⁸ INSEE, RP 2009

2. L'urbanisme

Plusieurs Schémas de cohérence territoriale (SCOT) sont en cours d'élaboration ou de réflexion sur le territoire du site Natura 2000 : le SCOT du Marsan Agglomération concernant 6 communes landaises du site ; le SCOT du Pays d'Armagnac concernant les 20 communes gersoises traversées par le site Natura 2000.

Par ailleurs, les documents d'urbanisme des communes sont actuellement les suivants :

- 4 PLU (Plan local d'urbanisme) + 9 en cours d'élaboration ou de révision
- 1 POS (Plan d'occupation des sols)
- 18 cartes communales + 6 en cours d'élaboration
- 6 communes n'ayant pas de documents d'urbanisme et dépendant du RNU (Règlement national d'urbanisme).

Après consultation des différents documents existants, aucune contradiction n'a été observée avec le périmètre du site Natura 2000. Le lit majeur du Midou est classé en zone inondable dans le Gers, excluant donc toute possibilité de constructions, et le reste du site est classé en zone naturelle ou zone naturelle de protection écologique.

En application de l'article L414-4 du Code de l'Environnement, les documents de planification soumis à évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Cette évaluation est requise quelle que soit la localisation du projet vis à vis des sites Natura 2000.

⇒ Les documents d'urbanisme en vigueur actuellement (PLU ou cartes communales) respectent l'intégrité du réseau hydrographique du Midou et du site Natura 2000.

L'enjeu est ici de prévenir d'éventuels aménagements ou constructions susceptibles de perturber le bon fonctionnement du réseau hydrographique et d'inquiéter les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qu'il abrite. Pour pallier à cette éventualité, la révision et la mise en place de nouveaux documents de planification doivent impérativement faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000, comme prévu dans la réglementation.

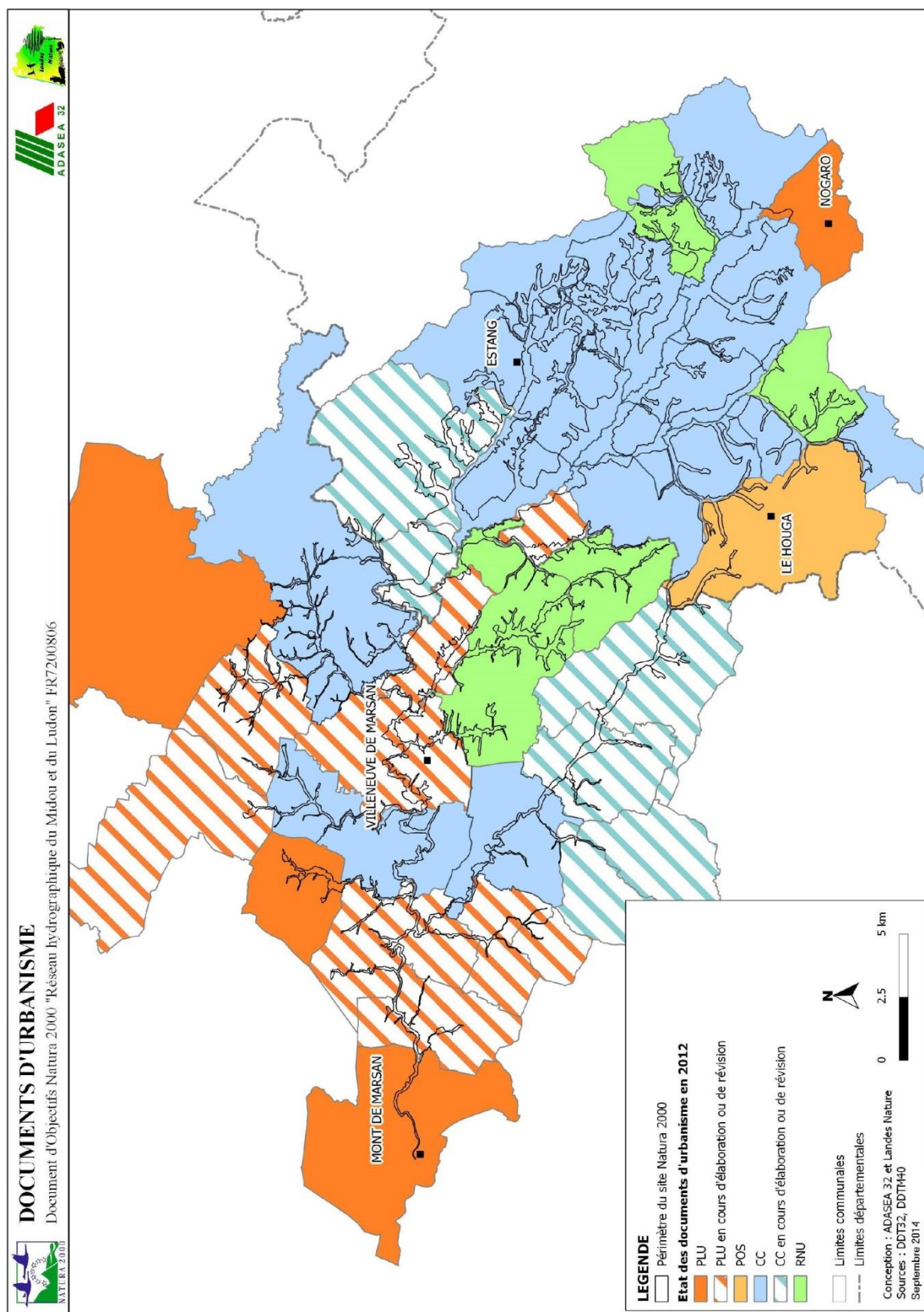


Figure 22: Carte des Documents d'urbanisme

3. Les usages domestiques

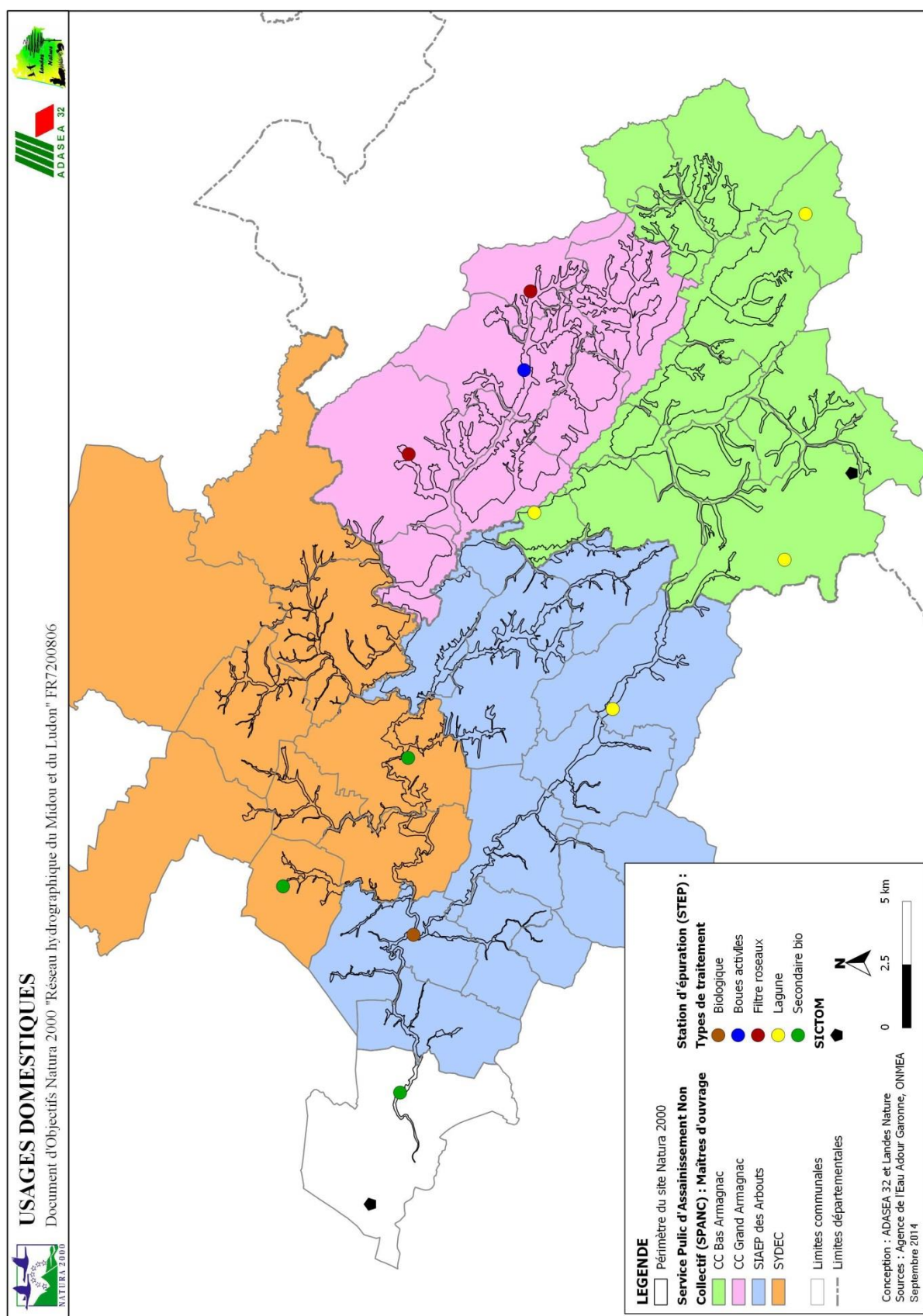


Figure 23 : Carte des Usages domestiques

Captage d'eau potable

24 points de captage d'eau potable sont actuellement utilisés sur les communes du bassin versant du Midou. Parmi eux 20 sont situés sur les communes du site Natura 2000, pour un prélèvement de 4 392 774 m³ en 2011 (Etang, Le Houga, Nogaro, Gaillères, Mont de Marsan, Panjas, St Gein, Pouydesseaux, Toujouse, Magnan et Pujo-le-Plan). Tous les captages de la zone pompent dans les nappes souterraines et non dans les rivières.

Les principaux établissements en charge de l'exploitation et de la distribution sur le site sont :

- SIAEP d'Etang (10 communes)
- SIAEP de Monguilhem-Toujouse (3 communes)
- SIAEP de Nogaro (3 communes)
- SIAEP des Arbouts (13 communes)
- SIAEP du Pouy des Eaux (3 communes)
- SIAEP du Bassin de l'Adour gersois (3 communes).

Parmi les captages présents sur les communes du site Natura 2000, un a été identifié « captage prioritaire Grenelle » par le bassin Adour-Garonne en tenant compte de trois critères : la dégradation de l'eau par les nitrates et/ou les pesticides, le caractère stratégique de la ressource et la volonté de reconquête de la qualité. Il s'agit du captage d'Etang autour duquel a été délimitée une aire d'alimentation de captage (AAC) qui fait l'objet d'un Plan d'action territorial (PAT d'Etang), visant à maintenir la qualité de l'eau, notamment à travers la mise en place de mesures agro-environnementales. Dans les Landes, le captage des Arbouts fait également l'objet d'un PAT.

A noter que le captage du Houga, dont le taux de nitrates est supérieur à 50 mg/L, n'a pas été identifié « captage prioritaire Grenelle » car il devrait être abandonné dans les années à venir.

Assainissement collectif

Les communes du site Natura 2000 possèdent 11 stations d'épuration (STEP) en fonctionnement sur leur territoire pour une capacité de 39 555 EH. Les rejets se font pour la plupart dans le Midou ou ses affluents.

Certaines perturbations ont été enregistrées en période estivale pour certaines STEP possédant un système de lagunage. En effet, dans le cas d'importants développements de lentilles d'eau, celles-ci sont évacuées dans le Midou où elles provoquent le comblement du cours d'eau et l'asphyxie du milieu.

Tableau 14 : Caractéristiques des STEP présentes sur les communes riveraines du site Natura 2000 (Sources : SIE Adour Garonne)

Localisation	Capacité (EH)	Type de traitement	Mise en service	Milieu récepteur
Bougue	1 050	Biologique	2009	-
Etang	1000	Boues activées	1991	Etang
Gaillères	500	Secondaire biologique	1996	Infiltration
Hontanx	300	Lagune	2005	Ludon
Le Houga	1 000	Lagune	1984	Gioulé
Lias d'Armagnac	60	Filtre planté de roseaux	2008	Etang
Mauléon d'Armagnac	85	Filtre planté de roseaux	2011	-
Monguilhem	260	Lagune	1995	Midou
Mont-de-Marsan	30 000	Secondaire biologique	1998	Midou
Nogaro	2 800	Lagune	1986	Midou
Villeneuve-de-Marsan	2 500	Secondaire biologique	2007	Midou

Assainissement non collectif

Sur les 44 communes de la zone, 43 adhèrent à un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) créé par leur communauté de communes ou un autre type de collectivité :

- CC du Bas Armagnac (14 communes)
- CC du Grand Armagnac (7 communes)
- SIAEP des Arbouts (13 communes)
- Syndicat d'Équipement des Communes des Landes, SYDEC (9 communes)

Seule l'agglomération de Mont-de-Marsan, majoritairement desservie par un réseau collectif, n'adhère pas à un SPANC.

Les SPANC assurent la mise en œuvre de la réglementation chez les particuliers afin qu'aucun rejet polluant n'existe (mise aux normes et contrôles des fosses septiques).

Gestion des déchets

La gestion des déchets sur les communes du site Natura 2000 est assurée par 2 Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) :

- SICTOM du Marsan
- SICTOM Ouest du Gers.

A noter que le SICTOM Ouest du Gers est basé au Houga, sur le bassin versant du Midou et à proximité du périmètre d'étude du site Natura 2000. Les sources de la Saule, principal affluent de l'Izaute lui-même affluent du Midou, coulent à moins de 200 m en contre-bas de la structure et de nombreux problèmes de pollutions ont été signalés par le passé. A l'heure actuelle des aménagements ont été réalisés, apportant d'importantes améliorations, mais des phénomènes ponctuels de pollution marquent encore le ruisseau.

⇒ La préservation de la qualité de l'eau de toutes sortes de pollution est une priorité à la fois pour la santé humaine et pour les milieux naturels.

Sur le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon », les usages domestiques ont actuellement peu d'effets sur la ressource en eau du fait de l'application de la réglementation. Les réseaux d'assainissement collectif et non collectif, bien qu'en voie d'amélioration, participent cependant à l'enrichissement des cours d'eau en matières azotées et phosphorées principalement responsables du phénomène d'eutrophisation. Une vigilance à ce niveau reste donc importante.

4. Les voiries et l'entretien des bords de routes

Le réseau routier traversant le site Natura 2000 se décline à plusieurs échelles. Sa gestion est de la responsabilité des différents niveaux de collectivités locales :

- l'autoroute A65 à la charge de l'Etat à travers le concessionnaire A'liénor ;
- la route nationale N124 (limite amont du site) à la charge de l'Etat avec la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) ;
- les routes départementales à la charge des Conseils généraux ;
- les voies communales et chemins ruraux à la charge des communes, ou communautés de communes si un transfert de la compétence « voirie » a eu lieu.

Des voies privées (chemins d'exploitation, chemins forestiers, ...) sont également présentes sur le site. L'entretien incombe aux propriétaires riverains dans la proportion de leur intérêt.

Les gestionnaires, qu'ils soient publics ou privés, doivent entretenir la chaussée ainsi que les dépendances (trottoirs, accotements, fossés, talus, voie cyclables, ...).

Afin d'améliorer les pratiques d'entretien de bords de routes, les collectivités concernées s'engagent dans différentes démarches :

- Le Conseil Général des Landes, en partenariat avec l'Association des Maires des Landes, anime un programme à l'attention des collectivités landaises pour améliorer les pratiques de désherbage et d'utilisation des produits phytosanitaires. Les agents de 9 communes landaises concernées par le site ont d'ores et déjà suivi une formation et 4 communes ont bénéficié d'une aide à l'acquisition d'équipement.
- Le Conseil Général du Gers s'est engagé en 2008 à développer les pratiques environnementales dans le traitement des dépendances vertes routières, à travers son Agenda 21 local. Les objectifs passent par la pratique d'un fauchage « raisonné », la valorisation des déchets d'égale, ou encore la diminution de l'usage des désherbants.
- La communauté de commune du Bas-Armagnac, à travers son programme « Eau et Biodiversité », s'engage pour la gestion raisonnée des bords de route afin de favoriser le développement d'une végétation spontanée. Les accotements ne sont plus systématiquement broyés, permettant l'installation d'un cordon végétal aux multiples fonctions : corridor biologique et réservoir de biodiversité, limitation de l'érosion, régulation des flux et épuration des eaux, ...

5. Les projets susceptibles d'impacter le site Natura

Création d'un Parc Naturel Urbain (PNU) dans les Landes

La mise en place du Parc Naturel Urbain a pour but de créer un projet structurant, porté par Le Marsan Agglomération et les communautés de communes de Villeneuve-en-Armagnac-Landais et du Pays de Roquefort, selon une volonté de développement durable, permettant de préserver et de mettre en valeur des espaces agricoles et naturels remarquables en assurant un lien fort avec le territoire et ses habitants.

Plusieurs zones, situées dans le site Natura 2000 ou à proximité, ont été définies pour faire partie du futur PNU :

- zone humide de Limac , (Laglorieuse) ;
- site de Castets, (Bougue) ;
- berges du Midou, (Saint-Cricq-Villeneuve) ;
- étangs de Sainte-Foy ;
- étang de Massy, (Gaillères) ;
- centre Jean Rostand, (Pouydesseaux) ;
- étangs du Moulin de Haut et du Lamond, (Lacquy).

Aménagement Parc et Agroforesterie à Nogaro

La commune de Nogaro, propriétaire d'une parcelle d'une dizaine d'hectares en bordure du Midou à l'extrémité amont du site, souhaite aménager un espace végétalisé accessible et appropriable par l'ensemble de la population.

Le projet conduit par Arbre & Paysage 32 comprend l'aménagement en agroforesterie de 10,5 ha précédemment utilisés en grandes cultures, et la création d'un parc en bordure du Midou mêlant espaces boisés et zones de clairières aménagés pour l'accueil du public avec éventuellement un parcours pédagogique. Les espaces parc et agroforesterie seront séparés par un alignement d'arbres têtards sur une haie basse.

Cet aménagement « Parc et Agroforesterie » vient s'ajouter aux récents aménagements de re-végétalisation des berges et de diversification des écoulements et des habitats réalisés par le syndicat de rivière Midour-Douze sur le même tronçon de cours d'eau.



Photo : SIAB Midour Douze

Aménagement d'un espace vert à Magnan

L'aménagement d'une « zone verte » au sud de la commune de Magnan est envisagée par la municipalité. Il s'agit d'un projet de création d'une zone récréative entre le bois de Haubelon (propriété communale gérée par l'ONF) et le lotissement communal.

Un plan d'eau est d'ores et déjà présent sur le site et la mairie de Magnan souhaiterait acquérir les parcelles situées à proximité. Une valorisation pédagogique est envisagée dans le projet qui est actuellement à l'étude.

Le projet se trouve en partie dans le périmètre d'étude du site Natura 2000.

⇒ Les différents projets portés par les collectivités vont dans le sens d'une valorisation pédagogique et d'une appropriation des espaces rivulaires par la population, mais ils doivent prendre en compte la sensibilité du milieu et des espèces pour éviter les éventuels impacts négatifs vis-à-vis des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Impacts potentiels des projets des collectivités vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaires

Influences négatives	▪ Destruction d'habitats d'intérêts communautaire ou habitats d'espèces lors de nouveaux projets d'aménagement ▪ Dérangement des espèces par la fréquentation du public ou lors de l'entretien des routes ▪ Plantation d'essences arborées non locales et peu adaptées ▪ Désherbage des bords de route (et des fossés)
Influences positives	▪ Aménagements favorables aux espèces d'intérêt communautaire (mares, alignements d'arbres, milieux ouverts, gestion différenciée, limitation des herbicides) ▪ Valorisation du patrimoine naturel

D.L'AGRICULTURE

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Agriculteurs
- Coopératives agricoles : Vivadour, Maisadour, Agralia
- Coopératives viticoles : Vignerons du Gerland, Hauts de Montrouge
- Chambres d'Agriculture 40 et 32
- Associations : ADASEA 32, Landes Nature, CER, CETA Bio, GABB
- Syndicats agricoles
- Association Foncière de Panjas
- SAFER
- Agence de l'Eau Adour Garonne
- Institution Adour
- CACG
- DDT32 / DDTM40

2. Contexte agricole sur le bassin versant du Midou

De par leurs activités et leurs pratiques, les agriculteurs figurent au premier rang des aménageurs du territoire sur le bassin versant du Midou.

Ils représentent 1 123 sièges d'exploitation sur les communes de l'ensemble du bassin versant, pour une superficie agricole utilisée (SAU) de 55 533 hectares. Le territoire est cependant marqué, selon la tendance générale, par la réduction du nombre d'agriculteurs avec la disparition de près d'une exploitation sur deux entre 2000 et 2010, entraînant ainsi des restructurations foncières et l'augmentation de la taille des exploitations.

Jusque dans les années 2000, les exploitations agricoles du bassin versant étaient principalement tournées vers un système de production diversifié en polycultures ou polycultures et élevage. Depuis, les exploitations présentent une spécialisation marquée sur un ou deux ateliers de production (cf. Tableau 14).

Tableau 15 : Orientation technico-économique des exploitations agricoles ayant leur siège sur les communes du bassin versant du Midou (Sources : RGA 2000 et 2010)

	% de Surface Agricole Utilisée (SAU)	
	2000	2010
Polycultures et Polycultures/Elevage	51.60	36.33
Grandes cultures	27.61	32.53
Viticulture	14.02	19.35
Elevage hors sol	3.03	6.61
Bovins viandes	2.51	3.96
Bovins lait	0.64	0.65
Ovins	0.58	0.57

NB : Il existe des limites dans le traitement des données issues du RGA. En effet, certaines sont soumises au secret statistique lorsqu'elles représentent un nombre limité d'exploitations (< 3) par commune. Les données assemblées ici souffrent donc de cette limite et présentent une situation par défaut.

Concernant les systèmes de production, ils présentent de nettes différences entre l'amont et l'aval du bassin versant. En effet, l'amont concentre près de 70 % des superficies en fourrage et des surfaces toujours en herbe du bassin versant, illustrant le maintien relatif de l'élevage dans ce secteur ; alors que l'aval est davantage tourné vers la culture de la vigne et du maïs puisqu'il concentre 68 % des surfaces en vigne et 78 % des surfaces dédiées au maïs sur les communes du bassin versant (cf. Tableau 15).

Tableau 16 : Cultures principales sur les communes du bassin versant du Midou
(Sources : RGA 2010)

	Surface sur l'amont du BV (ha)	Surface sur l'aval du BV (ha)	Surface sur l'ensemble du BV (ha)
Maïs grain et maïs semence	4 265	15 284	19 549
Fourrage (hors STH*)	6 141	3 563	9 704
Vignes	1 671	3 589	5 260
Jachères	1 300	3 518	4 818
Oléagineux	2 138	1 406	3 544
Blé tendre	1 711	607	2 318
Surface toujours en herbe (STH)*	1 023	1 053	2 076
Tournesol	751	1 311	2 062
Légumes frais	0	134	134

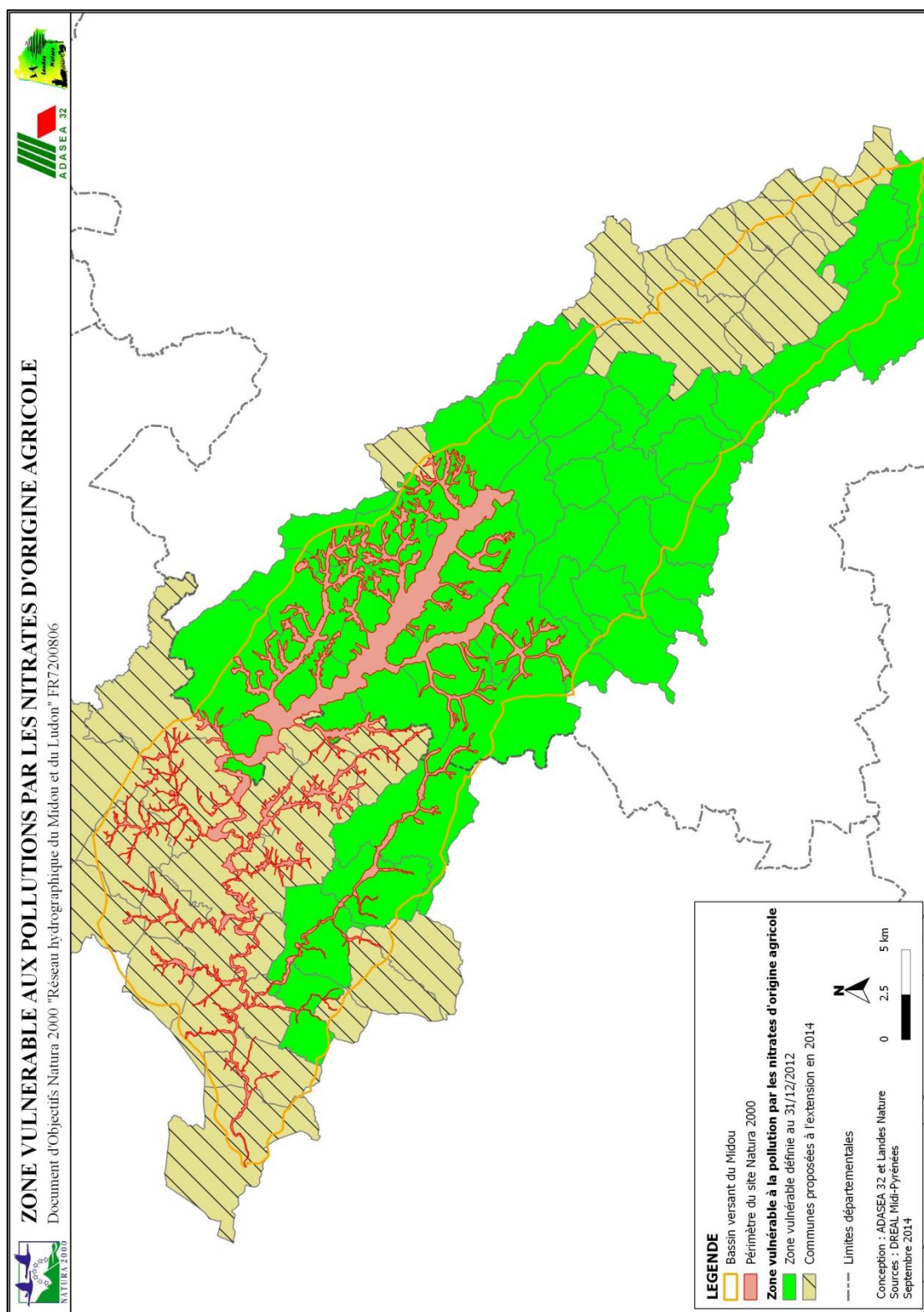
*STH = toute surface en herbe semée depuis au moins 5 ans ou naturelle

NB : Il existe des limites dans le traitement des données issues du RGA. En effet, certaines sont soumises au secret statistique lorsqu'elles représentent un nombre limité d'exploitations (< 3) par commune. Les données assemblées ici souffrent donc de cette limite et présentent une situation par défaut.

A noter également que 46 des 73 communes du bassin versant sont classées en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole, depuis la révision en décembre 2012. L'ensemble des autres communes du bassin versant ont fait l'objet d'une nouvelle proposition au classement en 2014. La délimitation des zones vulnérables découle de la directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 ayant pour objectif de protéger les eaux souterraines et de surface contre les pollutions provoquées par les nitrates d'origine agricole et de prévenir toute nouvelle pollution.



Figure 24 : Carte de la Zone Vulnérable vis-à-vis des nitrates



3. Situation des communes du site

Contexte

Les 44 communes traversées par le réseau hydrographique du Midou et du Ludon sont situées dans la partie aval du bassin versant et comptent 720 exploitations pour une SAU de plus de 33 700 ha en 2010.

Figure 25 : Carte du Contexte agricole

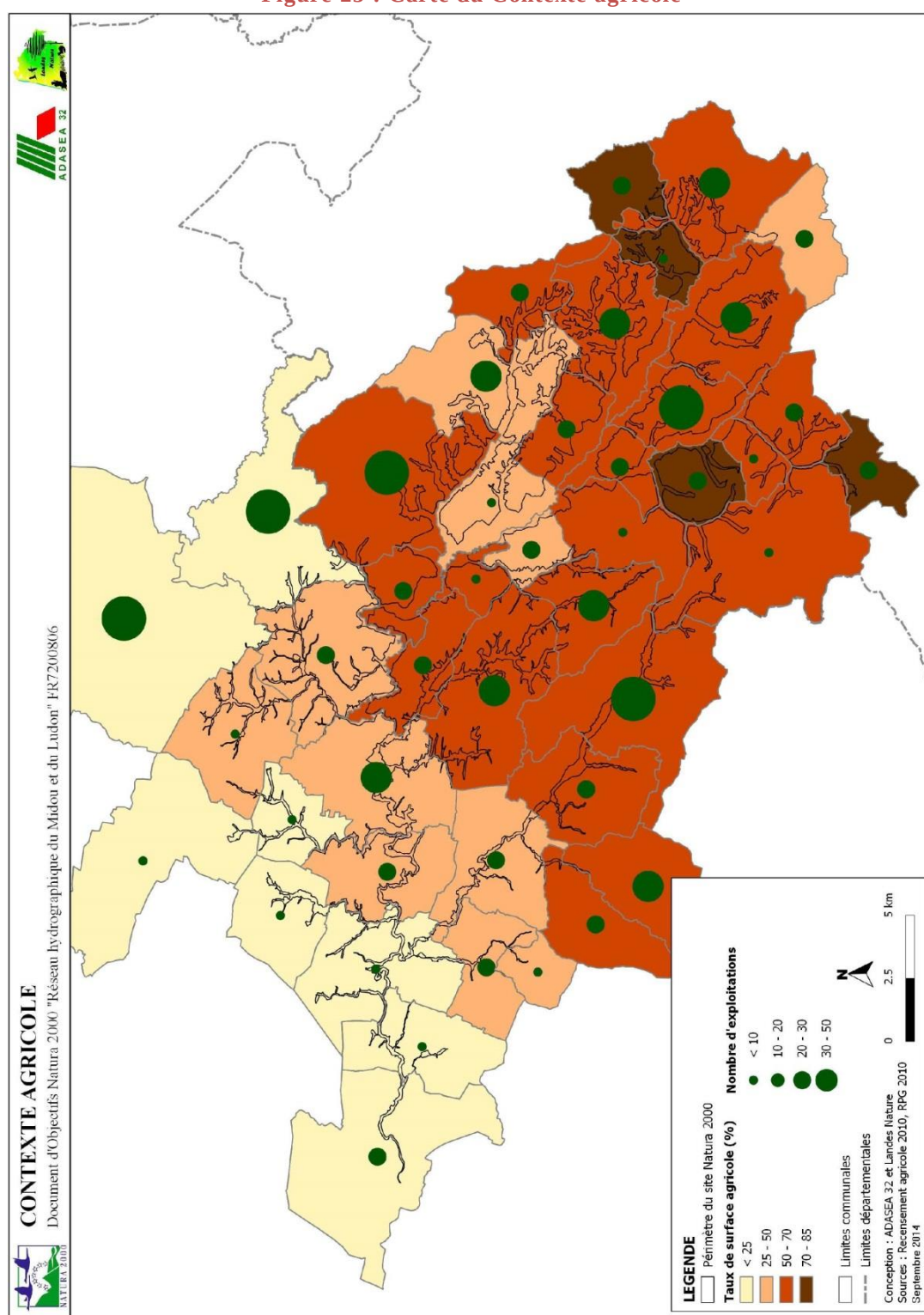


Tableau 17 : Contexte agricole sur les communes du site Natura 2000
(Sources : RGA 1988 et 2010)

	1988	2010
Nombre d'exploitations	1 349	720
SAU (ha)	36 892	33 703
Terres labourables (ha)	29 888	28 229
Cultures permanentes (ha)	3 986	3 626
Superficie toujours en herbe (ha)	2 896	1 402

On constate, de la même manière que pour l'ensemble du bassin versant, une nette diminution du nombre d'exploitations sur la période 1988-2010, puisqu'elles ont quasiment diminué de moitié.

Dans le même temps, on observe également une réduction relative de la SAU, des superficies en terres labourables et des cultures permanentes. La réduction la plus importante concerne les surfaces toujours en herbe qui diminuent de 50 %, associée au fort déclin de l'élevage dans le secteur.

Pour ce qui est de l'âge des exploitants, on observe que les deux tiers ont plus de 50 ans et que le nombre de jeunes agriculteurs est faible (8 % en 2010 contre 18 % en 2000).

Ces résultats officiels ont été confirmés lors des groupes communaux puisque la population locale a témoigné du très faible taux de reprise d'exploitation ou d'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire.

La tendance est donc au vieillissement de la profession agricole et la question de la succession est incertaine pour bon nombre d'entre eux. En 2010, 77% des exploitations concernées par la transmission n'avaient pas de successeur.

Orientation économique des exploitations

A l'instar du bassin versant, les exploitations des communes traversées par le site ont tendance à s'orienter vers des systèmes spécialisés en grandes cultures (33.80 % de SAU) et viticulture (19.63 % de SAU), au détriment de la polyculture ou la polyculture-élevage.

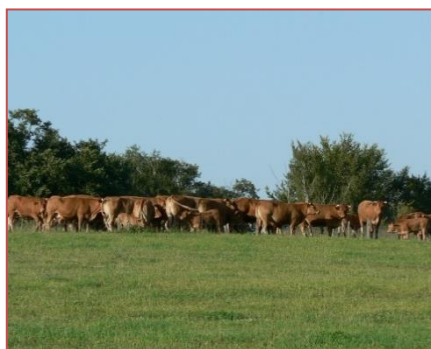
De nettes différences existent tout de même entre les départements. Les exploitations landaises sont d'avantage spécialisées en grandes cultures puisque celles-ci couvrent près de la moitié de la SAU, alors que plus d'un tiers de la SAU des communes gersoises est mise en valeur par la viticulture (cf. Tableau 17).

En effet, le secteur du Bas Armagnac est renommé pour ses vignobles produisant l'AOC Armagnac, mais également le Floc de Gascogne et le vin de Pays Côtes de Gascogne. Très présent sur le territoire, la plupart des vignobles se situent à l'extérieur du site Natura 2000, à proximité immédiate sur les coteaux surplombant le réseau hydrographique.

Tableau 18 : Orientation technico-économique des exploitations agricole ayant leur siège sur les communes du site Natura 2000 (Sources : RGA 2000 et 2010)

	% de la Surface Agricole Utilisée (SAU)					
	Communes landaises du site		Communes gersoises du site		Ensemble des communes du site	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Polyculture et polyculture/élevage	46.89	42.11	54.16	34.45	50.53	38.28
Grandes cultures	42.33	43.42	20.27	24.19	31.30	33.80
Viticulture	6.20	8.35	22.21	31.04	14.21	19.69
Elevages hors sol	4.12	5.85	2.52	9.80	3.32	7.83
Ovins	0.45	0.27	0.06	0.52	0.26	0.40
Bovins viande	0	0	0.78	0	0.39	0
Bovins lait	0	0	0	0	0	0

NB : Il existe des limites dans le traitement des données issues du RGA. En effet, certaines sont soumises au secret statistique lorsqu'elles représentent un nombre limité d'exploitations (< 3) par commune. Les données assemblées ici souffrent donc de cette limite et présentent une situation par défaut.



Elevage

L'élevage est en recul sur le territoire du site Natura 2000. Les cheptels bovins et ovins diminuent considérablement, entraînant la disparition progressive des prairies par conversion des parcelles en culture ou absence d'entretien de celles-ci. Cette disparition de milieux ouverts herbacés est particulièrement défavorable à la biodiversité, entraînant la perte de nombreuses espèces inféodées à ceux-ci.

Malgré ce déclin, une soixantaine d'éleveurs bovins sont encore présents sur les 44 communes concernées par le site, ainsi qu'une trentaine d'éleveurs ovins ou caprins.

Seul l'élevage hors sol connaît un important essor depuis une dizaine d'années notamment dans le Gers. Ce sont des élevages de volailles ou canards gras pour la plupart certifiés Label Rouge ou IGP.

Cultures principales

La maïsiculture a connu un fort développement jusque dans les années 2000 et tend maintenant à diminuer sur le territoire, au profit d'une diversification des cultures. En effet, même si le maïs reste encore la céréale dominante (15 284 ha en 2010 représentant près de 50 % de la SAU), le paysage agricole se diversifie et d'autres cultures progressent. Les surfaces en tournesol ont par exemple été multipliées par 7 entre 2000 et 2010, et le blé connaît également une croissance importante sur la même période avec près de 220 ha supplémentaires.

Les surfaces en vignes ne subissent quant à elles que très peu de modifications. L'activité viticole est un pilier important pour l'agriculture du Bas-Armagnac et se maintient.

Pour ce qui est des prairies permanentes ou surfaces toujours en herbe, elles diminuent globalement sur l'ensemble du territoire en lien avec le recul de l'élevage. Entre 2000 et 2010, près d'un tiers des prairies permanentes ont disparu soit environ 300 ha.

Tableau 19 : Cultures principales sur les communes du site Natura 2000
(Source : RGA 2000 et 2010)

	Surface en hectares (ha)					
	Communes landaises du site		Communes gersoises du site		Ensemble des communes du site	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Maïs grain et maïs semence	9 648	8 248	9 638	7 036	19 286	15 284
Vignes	866	646	2 924	2 943	3 790	3 589
Jachères	2 348	1 536	2 277	1 982	4 625	3 518
Fourrage (hors STH*)	1 506	1 419	1 253	2 144	2 759	3 563
Oléagineux	37	415	655	991	692	1 406
Tournesol	17	438	165	873	182	1 311
Surface toujours en herbe (STH)*	826	737	531	316	1 357	1 053
Blé tendre	18	102	366	505	384	607
Légumes frais	717	100	0	34	717	134

*STH = toute surface en herbe semée depuis au moins 5 ans ou naturelle

NB : Il existe des limites dans le traitement des données issues du RGA. En effet, certaines sont soumises au secret statistique lorsqu'elles représentent un nombre limité d'exploitations (< 3) par commune. Les données assemblées ici souffrent donc de cette limite et présentent une situation par défaut.

Figure 26 : Maïsiculture et irrigation

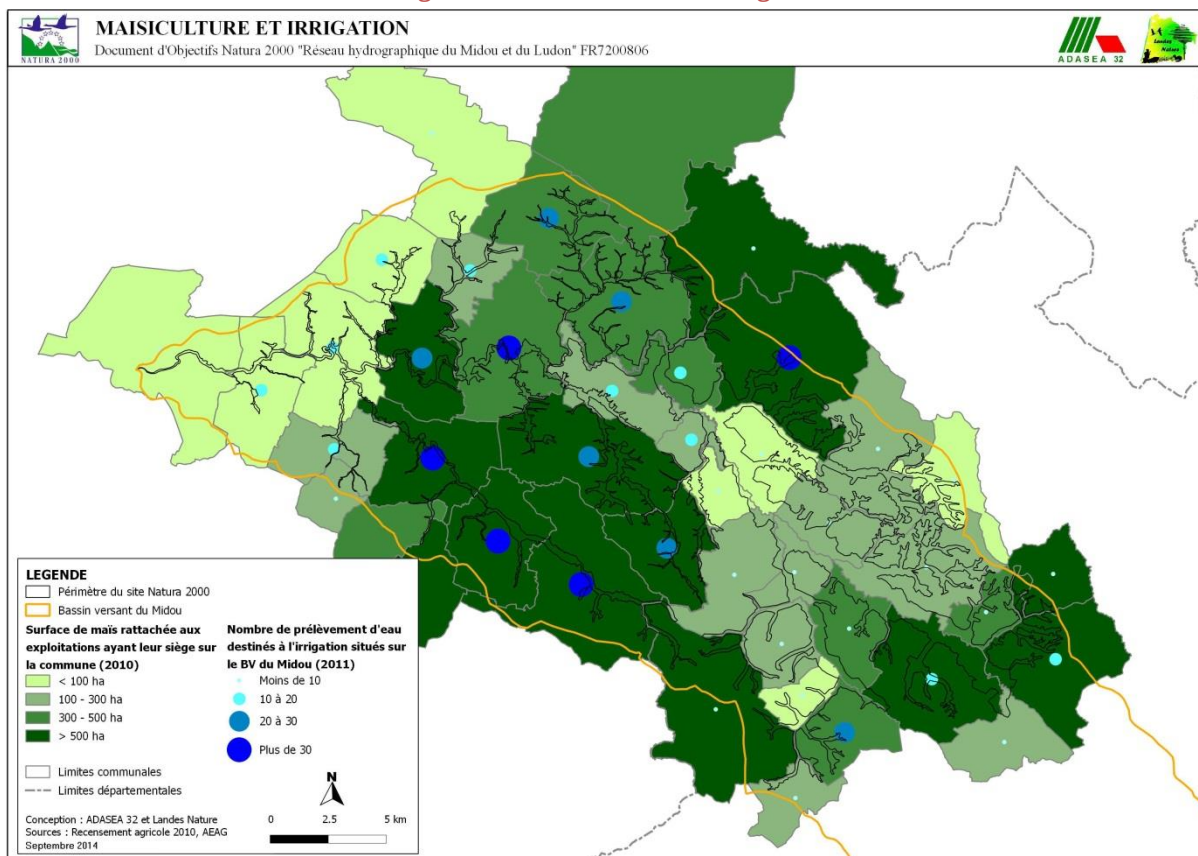
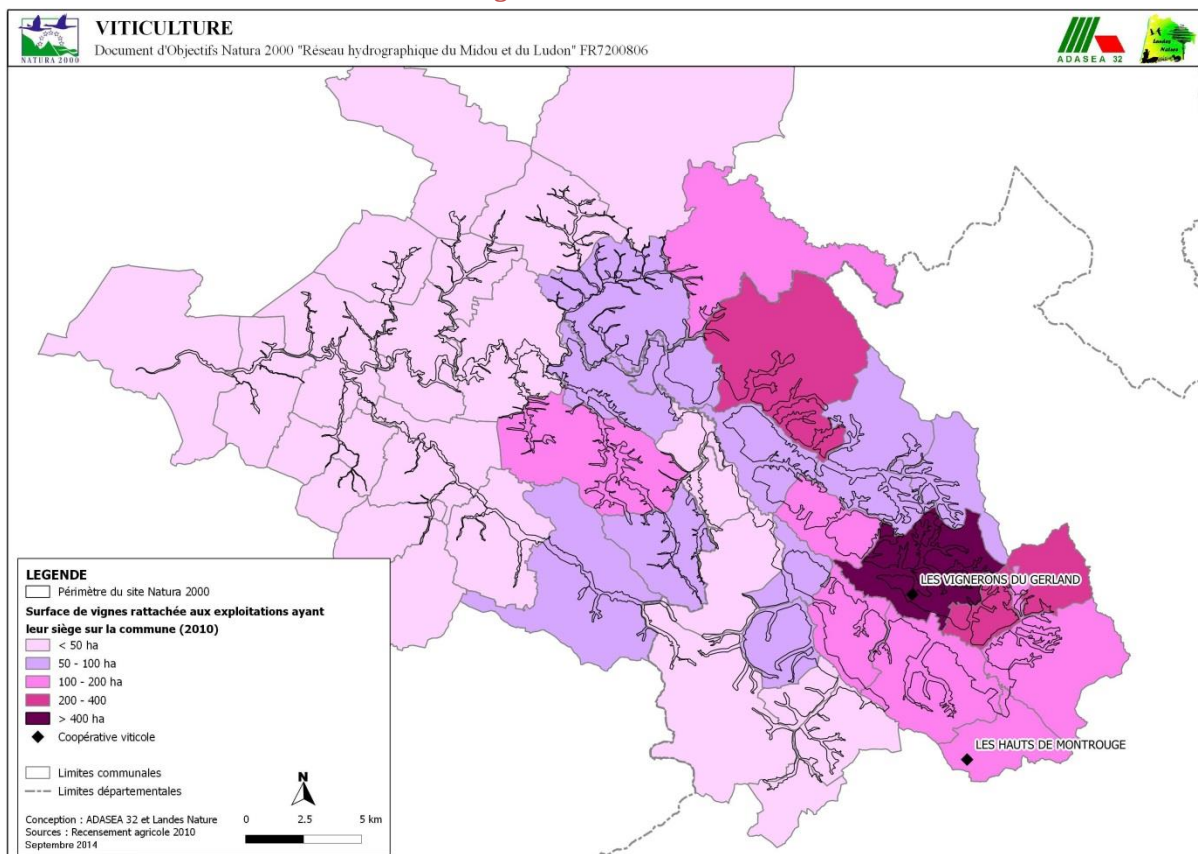


Figure 27 : Viticulture



L'agriculture est l'activité dont les besoins en eau sont les plus importants, avec des prélèvements concentrés sur la période estivale (juin à septembre).

L'irrigation s'est développée avec l'avènement du maïs dans les années 1960, et les surfaces irriguées sur le bassin versant du Midou représentaient 13 476 ha en 2011 pour un volume d'eau correspondant à 24 812 008 m³.

La ressource en eau provient principalement des réservoirs (52 %), puis des rivières (27 %) et enfin des nappes autres que les nappes alluviales (21 %).

Sur l'ensemble du bassin versant du Midou, des différences notables existent cependant entre l'amont (Gers) et l'aval (Landes) concernant l'origine de l'eau d'irrigation. Dans le Gers, l'eau est essentiellement issue des réservoirs d'irrigation (80 %), alors que dans les Landes les différentes sources sont sollicitées et en particulier les nappes (37 %) et les réservoirs (29 %).

Ainsi, les plans d'eau créés spécifiquement à cet usage sont particulièrement nombreux sur le bassin versant du Midou. Ce sont pour la plupart des retenues implantées sur les cours d'eau, qui sont donc incluses dans le réseau hydrographique du Midou.

Dans le périmètre on compte plus de 350 plans d'eau, à vocation principalement agricole, dont 18 réservoirs collectifs d'irrigation. A noter que la profession agricole souhaiterait actuellement en créer de nouveaux, créations que les nouvelles réglementations sur l'eau limitent.

Seuls deux projets d'envergure pour la création de réserves en eau font partie des dispositions prises par le SAGE Midouze (cf L. Les infrastructures linéaires et grands aménagements).



IRRIGADOUR : un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau

Créé en décembre 2012, IRRIGADOUR est l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau destinés à l'irrigation agricole dans le bassin de l'Adour et plus précisément au sein de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE)*. Les quatre chambres d'agriculture du bassin (Landes, Pyrénées Atlantique, Gers et Hautes Pyrénées) ainsi que l'Institution Adour se sont associés au sein d'un syndicat mixte ouvert pour répondre à deux enjeux majeurs : la gestion collective de l'eau d'irrigation, et la création des ressources de prélèvement et de soutien d'étiage.

*Le classement en ZRE intervient dans les zones où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

Drainage

Le drainage et l'évacuation des eaux superficielles des parcelles agricoles a toujours existé sur le bassin du Midou, et s'effectuait grâce à des fossés aériens. Dans les années 1970-1980, à la suite d'importants aménagements fonciers, le drainage s'est intensifié avec la création d'un vaste réseau de drains souterrains qui a entraîné la disparition de zones humides associées à la dynamique de la rivière.

La plupart des parcelles cultivées comprises dans le site Natura 2000 sont actuellement drainées. Sur l'ensemble du territoire, une partie des drains existants est actuellement bouchée et les exploitants agricoles ont fait part de leur volonté d'entretien et de restauration du réseau.

4. Réglementation

A l'heure actuelle les activités agricoles sont soumises à différentes réglementations dont :

- la **politique agricole commune (PAC)** qui conditionne le versement de fonds européens au respect d'un certain nombre de pratiques en faveur de l'environnement.
Il s'agit entre autre de la mise en place de bandes tampons de 5 m le long des cours d'eau, l'entretien minimal des terres, le prélèvement d'eau pour l'irrigation, la gestion des surfaces en herbes, le maintien des particularités topographiques (haies, bosquet, mare ...), l'utilisation des produits phytosanitaires avec le respect des conditions d'emploi prévues par l'autorisation de mise sur le marché et des zones non traitées (ZNT) en bordure des points d'eau, ...
- la **loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)**, déclinaison française de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) européenne, qui impose une protection équilibrée et durable de la ressource en eau au titre de l'intérêt général.
Tout aménagement, Installation, Ouvrage, Travaux ou Activités (IOTA) est susceptible d'être soumis à l'application des procédures d'autorisation ou de déclaration prévues par les articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement. Cela concerne entre autre les interventions dans le lit mineur des cours d'eau, la création de plans d'eau, la réalisation de réseaux de drainage, les prélèvements d'eau, l'épandage d'effluents, ... dans l'objectif d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2025.
Afin d'atteindre ce bon état, différents outils interviennent sur le territoire dont le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne, et sa déclinaison locale le SAGE Midouze qui fixent les orientations de gestion de la ressource en eau, mais également les périmètres de protection de captage visant à réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource destinée à la consommation humaine.
- les zones vulnérables issues de la **directive Nitrate** qui visent à protéger la ressource en eau des pollution par les nitrates d'origine agricole, et qui imposent notamment le respect de périodes et des zones d'interdiction d'épandage à proximité des cours d'eau, des mises aux normes des bâtiments d'élevage, tenue d'un plan prévisionnel de fumure et d'un cahier d'épandage.
- le **plan Ecophyto** lancée en 2008 à la suite du Grenelle Environnement dont l'objectif est de réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires. Il se traduit notamment par la formation des agriculteurs à une utilisation responsable des pesticides (Certiphyto) et la mise en place d'un programme de contrôle de tous les pulvérisateurs.

5. Enjeux et interactions avec le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Dans la démarche Natura 2000, le principal enjeu pour les acteurs du monde agricole est de concilier le développement et la pérennisation de leurs activités, avec la préservation des milieux et des espèces. La mise en application de la réglementation existante et la lourdeur administrative des procédures constituent pour eux la contrainte essentielle. Les agriculteurs dénoncent parfois le durcissement à l'extrême des réglementations sur l'eau et l'incohérence de certaines procédures.

Pour les exploitants riverains du réseau hydrographique du Midou, la dynamique fluviale constitue également une contrainte dans l'exercice de leurs activités. Les épisodes de crues conditionnent la nature des cultures et le travail de certaines parcelles.

Des problèmes d'érosion des sols cultivés et de ruissellement sont par ailleurs présents sur le secteur, principalement liés aux terrains sableux, à la pente et aux pratiques culturales. L'eau de pluie dévale les versants pour finir sa course dans les cours d'eau et entraîne avec elle des sédiments et particules argileuses pouvant provoquer le colmatage du lit mineur et la dégradation de la qualité de l'eau. Au vu des indicateurs physico-chimique et biologique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la qualité de l'eau du réseau hydrographique du Midou apparaît en effet dégradée, ce qui a un impact direct sur les habitats et les populations piscicoles comme le confirment les Fédérations Départementales de Pêche. Pour lutter contre ce phénomène deux approches peuvent être pratiquées : une approche agronomique préventive à travers le maintien ou la restauration des haies, le travail simplifié du sol ou encore les cultures intermédiaires ; et une approche hydraulique curative avec certains éléments de stockage du ruissellement (mare, retenue collinaire) et l'organisation de l'écoulement des eaux.

Ainsi de par leurs pratiques et l'évolution de leurs activités, les agriculteurs interagissent à certains égards négativement mais aussi positivement sur le site Natura 2000.

**Impacts potentiels des activités agricoles
vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaires**

Influences négatives	▪ Raréfaction des prairies naturelles et milieux ouverts, riches en biodiversité, due au déclin de l'élevage sur le territoire ▪ Modification du fonctionnement hydrique par drainage souterrain et comblement des fossés ▪ Disparition de haies et d'éléments boisés linéaires ou ponctuels ▪ Pollution diffuse par les produits phytosanitaires et les engrais qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau, accentuée par les phénomènes d'érosion et de drainage ▪ Risque de mise en assec de certains plans d'eau en période d'étiage, nuisible à l'habitat de la Cistude
Influences positives	▪ Mise en place de bandes tampons le long des cours d'eau et des étangs permettant de filtrer les intrants et de créer des corridors écologiques ▪ Gestion raisonnée des traitements phytosanitaires et respect des ZNT en bord de plans d'eau ▪ Fertilisation et épandage raisonnés limitant les rejets excédentaires dans l'eau ▪ Pâturage extensif sans intrants et gestion des prairies permanentes, réservoirs de biodiversité et parfois habitats d'intérêt communautaire ▪ Maintien des haies, alignements d'arbres et arbres isolés à l'intérieur ou en bordure de parcelle assurant une fonction de corridor écologique ▪ Maintien des fossés de drainage permettant des connexions hydrauliques et écologiques ▪ Entretien et gestion adaptée des plans d'eau favorisant la biodiversité et particulièrement la préservation de la Cistude d'Europe ▪ Gestion raisonnée des prélèvements d'eau pour l'irrigation (autorisation et quota de prélèvement, tour d'eau, respect du débit minimal réservé, interdiction de pompage, ...)

E. LA SYLVICULTURE

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Sylviculteurs
- Propriétaires forestiers
- Coopératives forestières et entreprises de travaux forestiers
- Syndicats de sylviculteurs
- Groupement de productivité forestière (GPF) Petite Lande
- Associations Syndicales Autorisées de DFCI
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Midi-Pyrénées et Aquitaine
- Office National des Forêts (ONF)
- SAFER
- Institut pour le Développement Forestier

2. Contexte forestier sur le bassin versant du Midou

Au niveau du bassin versant du réseau hydrographique du Midou et du Ludon, les boisements forestiers représentent 27 % de la surface totale. Ils sont principalement présents dans sa partie aval, au niveau du plateau landais.

Les différentes régions sylvicoles

Le bassin versant du Midou dans lequel se trouve la zone d'étude comprend trois entités forestières distinctes :

- Coteaux de la Garonne (région « Astarac ») dans sa partie amont ;
- Collines de l'Adour (région « Bas-Armagnac ») dans sa partie médiane ;
- Landes de Gascogne (région « plateau landais ») dans sa partie aval.

Ces entités correspondent au découpage réalisé par l'Inventaire forestier national (IFN) et basé sur des SylvoÉcoRégions (SER).

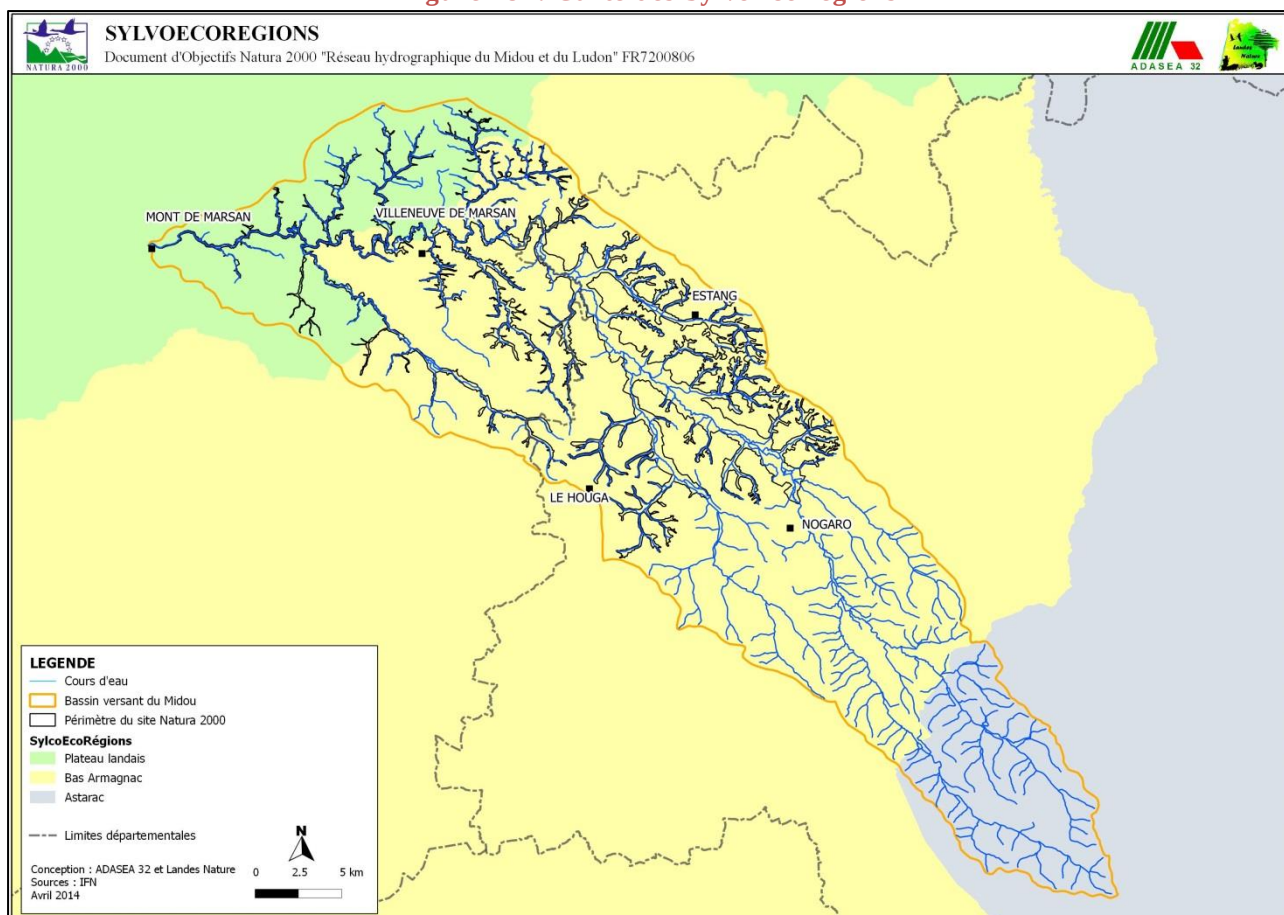
Chaque SER est définie comme « la plus vaste zone géographique à l'intérieur de laquelle les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers varient de façon homogène entre des valeurs précises, selon une combinaison originale, c'est-à-dire différente de celles des SER adjacentes. » La thématique sylviculture sera donc abordée au niveau de chacune des trois entités forestières précitées.



Tableau 20 : Régions forestières présentes dans le site Natura 2000

Région forestière SER	Description	Surf. boisée (%)	Bois de production (%)	Surf. feuillus (%)	Surf. conifères (%)	Propriétés privées (%)
Astarac	- forêt présente sous forme de petits îlots ou de massifs très divisés ; - peupliers, en plantations ou en alignements, rencontrés fréquemment dans les fonds de vallées.	19	98	96,7	3,3	93
Bas-Armagnac	- à cheval entre le Gers et les Landes - paysage de type sylvo-agricole, à dominante agricole ; - caractérisé par une mosaïque de parcelles et des boisements très morcelés.	22,9	97,8	81	19	96
Plateau landais	- caractérisé par la prédominance d'une couverture forestière à base de peuplements de pins maritimes (88,1%) ; - ripisylve constituée de formations feuillues bien individualisées le long des cours d'eau (forêt galerie).	70,1	98	11,9	88,1	95,4

Figure 28 : Carte des SylvoEcoRégions



Essences et sylviculture

Le Pin maritime (*Pinus pinaster*)

Cette essence se retrouve essentiellement sur le plateau. Elle est capable d'une production régulière orientée initialement vers la gemme jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, puis vers le bois et ses filières de transformation industrielles et papeterie. Les enjeux économiques liés à ces plantations sont importants sur le plateau landais.

On trouve également le pin maritime en mélange avec le chêne pédonculé sur le bourrelet de crue et dans les pentes. Dans ce cas, ils sont disséminés et peu accessibles pour l'exploitation mais ils offrent un intérêt écologique et paysager. La zone d'étude comprend presque exclusivement le réseau hydrographique et le lit majeur, il est donc rare de trouver des boisements de pins en futaie pure dans le site.



Le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*)

Le chêne tauzin est une espèce de nature xérophile, il est adapté aux stations les plus sèches, les plus hautes. On le trouve donc sur les pentes des coteaux boisés en mélange avec le pin maritime.

Les chênes tauzins sont également associés aux chênes pédonculés, ils forment des îlots ou se développent sur la pente délimitant le lit majeur.

A cause de sa croissance lente, de son bois dense, dur, difficile à travailler, souvent noueux et de faible dimension, le chêne tauzin est présentement peu estimé pour la construction et les autres usages. Relativement peu rentable en raison des coûts d'exploitation, ce bois est utilisé essentiellement comme combustible.

Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Le chêne pédonculé est une espèce pionnière, il colonise des milieux auxquels il n'est pas forcément adapté. Il craint les sécheresses estivales et se plait dans les sols frais et profonds comme les zones inondables et les anciennes prairies, humides toute l'année. Il forme des futaies, notamment sur les bourrelets de crues mais également sur les coteaux. Certaines dépressions - gouttières non marécageuses-, peuvent exceptionnellement accueillir le chêne en remplacement de l'aune.

Sur le plateau landais, le chêne pédonculé de ripisylve est un arbre très gélif ; en conséquence, son bois est difficile à commercialiser comme bois d'œuvre de qualité. Son exploitation, essentiellement pour du bois de chauffe, est très limitée aujourd'hui au niveau du plateau landais. Elle s'effectue majoritairement par éclaircies, rarement en coupe rase.

A l'inverse, le chêne pédonculé est particulièrement prisé et apprécié dans le Bas-Armagnac où il est utilisé pour la tonnellerie et le vieillissement des eaux-de-vie d'Armagnac. Les boisements de chênes pédonculés de la vallée du Midou sont un des emblèmes de la région et représentent un enjeu majeur pour la sylviculture du Gers puisque l'Armagnac est un important bassin de production en bois d'œuvre du département.

L'Aulne (*Alnus glutinosa*)

L'espèce en présence est l'aulne glutineux ou "vergne", espèce de lumière (héliophile), pionnière à optimum mésohygrophile. Il disparaît lorsque s'installent des essences à haut pouvoir de concurrence (Erable Negundo). Cette essence se développe sur des sols constamment alimentés en eau, mais non asphyxiants. Elle s'adapte aux sols ayant un pH acide comme basique ; elle s'est développée spontanément sur les anciennes prairies, et domine les peuplements dans les stations les plus humides au niveau des ripisylves, des queues d'étang et des fonds de talweg. En fonction des conditions stationnelles, on retrouve cette essence accompagnée de saules et de bourdaines (secteurs inondés relativement longtemps), de frênes ou encore de chênes (zones moins marécageuses).

La sylviculture de l'aulne dans les peuplements marécageux est le plus souvent impossible du fait de l'engorgement des sols. La productivité est très faible et les investissements sont rarement rentables. Dans les aulnaies en futaie ou en taillis, l'exploitation est possible et la production peut être abondante. L'aulne est alors valorisé comme bois de chauffage, bois d'œuvre ou bois d'industrie.

Les aulnaies du site sont relativement peu exploitées, à cause des obstacles physiques (engorgement du sol et topographie). Les visites de terrain ont montré quelques coupes rases mais d'extension limitée.

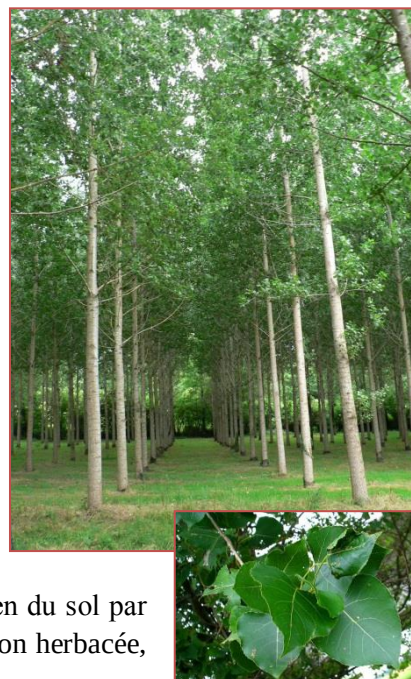
Le Peuplier (*Populus sp.*)

C'est une essence de pleine lumière à croissance très rapide, exigeant des sols riches, profonds, aérés et bien alimentés en eau. Dans le Bas-Armagnac, les peupleraies sont nombreuses en bordure du réseau hydrographique et remplacent d'anciennes prairies ou parcelles agricoles peu productives.

Le peuplier se développe relativement bien dans la vallée du Midou malgré un sol un peu trop compact. Par opposition, cette essence est peu adaptée au sol acide du plateau landais où son bois se déprécie rapidement ce qui le rend dans ce secteur difficilement commercialisable.

Les plantations de peupliers sont réalisées à partir de boutures après préparation sommaire du sol. Ces peupleraies sont ensuite gérées différemment selon les conditions stationnelles (gestion intensive à extensive). Les interventions peuvent aller d'un entretien du sol par disquage superficiel annuel, à une gestion par fauche de la végétation herbacée, allant parfois jusqu'à la non intervention.

Le bois de peuplier est utilisé en sciage pour de la menuiserie ou en déroulage pour réaliser des panneaux contreplaqués et des emballages légers.



Le Robinier (*Robinia pseudoacacia*)

Le robinier faux acacia est une essence importée des Etats-Unis en 1601 qui a tendance à se développer très rapidement sur les stations favorables à sa croissance. On le trouve généralement sur les coteaux où, grâce à son système racinaire très développé, il assure la fixation des sols. Le robinier a un comportement héliophile, il ne se développe pas sous couvert forestier.

Les plantations sont souvent très denses et les peuplements sont purs. Cette essence ayant un pouvoir colonisateur très fort, les milieux attenants à une plantation présentent souvent des individus isolés.

Son bois imputrescible est utilisé principalement dans le domaine agricole : piquets de parcs, de vignes, tuteurs, manches et pièces d'outils. Il peut également être mis en œuvre pour d'autres usages (mobiliers de jardin), en lieu et place de bois issus de forêts tropicales. Il constitue également un excellent combustible.

Les tempêtes : l'ouragan Martin et la tempête Klaus

Le bassin versant du Midou a été touché de plein fouet par l'ouragan Martin en 1999 et la tempête Klaus en 2009. Outre les dégâts directs causés par le vent, les attaques de ravageurs consécutives et favorisées par la quantité de bois à terre et les conditions climatiques ont aggravées le bilan.

Les dégâts les plus importants sont concentrés sur le plateau landais, essentiellement sur les peuplements de pins maritimes. Cependant la région du Bas-Armagnac a enregistré des dégâts importants, notamment sur des peuplements feuillus. Les essences feuillues les plus touchées y sont le chêne et le peuplier.

Zoom sur le plateau landais

Selon les derniers inventaires, la composition de la forêt des Landes de Gascogne a évolué après 1999 avec une diminution de la proportion de forêts majoritairement constituées de pin maritime, pour une augmentation de la part de feuillus, et notamment de chêne pédonculé (IFN, 2010).

Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- la ressource feuillue présente en mélange avec le Pin maritime, avant les tempêtes Martin et Klaus, a été plus faiblement impactée par ces tempêtes ;
- la certification PEFC a entraîné la conservation d'un certain nombre de feuillus qui étaient systématiquement prélevés lors des coupes rases de pin maritime ;
- l'évolution des pratiques sylvicoles est également à relever. L'absence d'intérêt à reboiser des parcelles moins productives, la préservation des lisières ou d'îlots de feuillus dans un but sanitaire (parasites, gibier ...), le respect du patrimoine naturel sont autant de notions prises en compte par les propriétaires forestiers.

Ainsi, la forêt des Landes de Gascogne a vu sa composition évoluer sensiblement, en raison des tempêtes Martin et Klaus, et de changements dans la gestion forestière. Ceci aura certainement des conséquences quant à la durabilité du massif forestier landais ; une étude de l'INRA montre en effet que la résistance des forêts aux insectes ravageurs (pyrale du tronc, chenille processionnaire, scolyte) est améliorée grâce à l'augmentation de la diversité des essences forestières.

3. Situation des communes du site

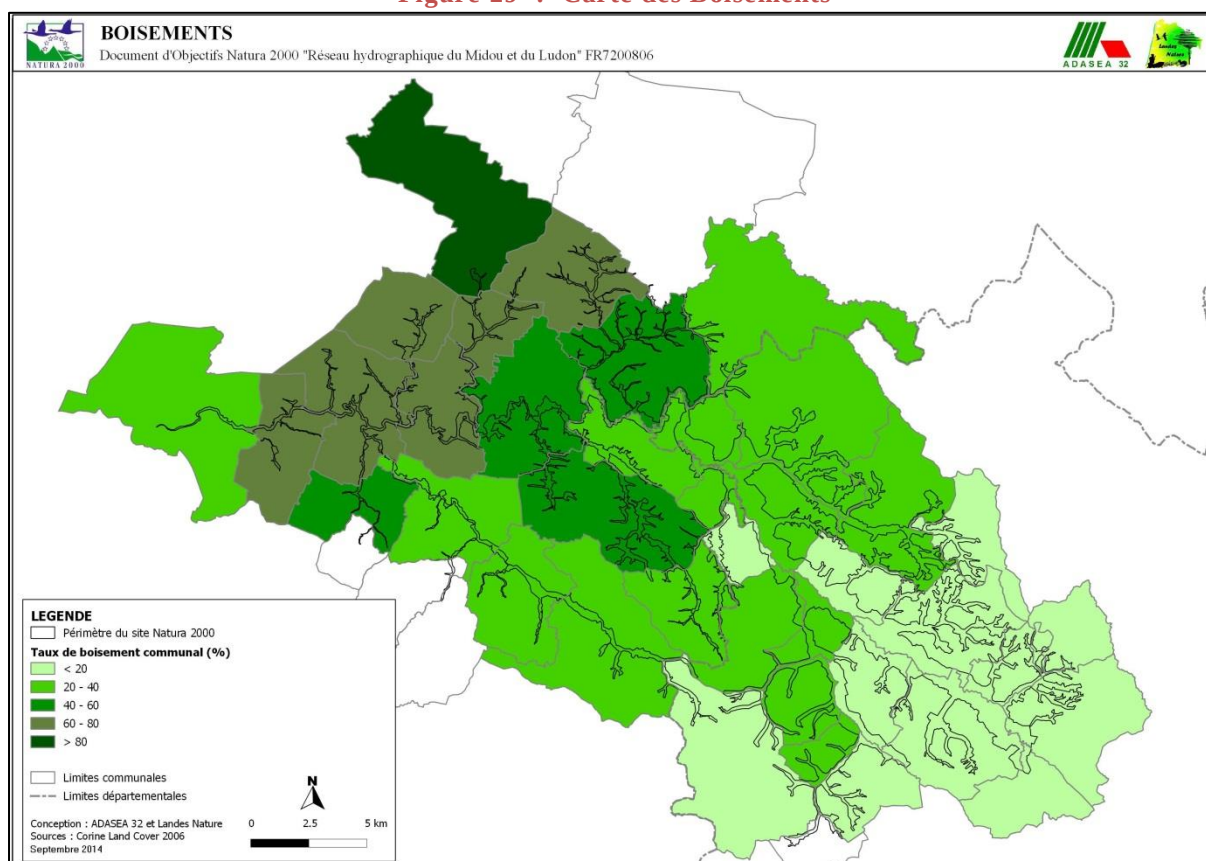
Taux de boisement par commune

La superficie boisée des communes du site Natura 2000 est liée à sa localisation géographique :

- Les communes situées sur le plateau landais ont un taux de boisement supérieur à 40 %, pouvant aller jusqu'à plus de 80%. Mont-de-Marsan fait cependant exception avec 37,7% de surfaces boisées.
- Les communes de la région sylvicole « Armagnac » affichent un taux de boisement inférieur à 40%, pouvant même descendre à moins de 10 % pour les communes situées à l'amont du site Natura 2000.

Les communes de l'Armagnac présentent en effet une activité socio-économique à dominante agricole alors que celles du plateau landais développent une activité sylvicole plus importante avec l'exploitation du pin maritime. Le taux de peuplements résineux est très important au niveau des communes landaises, alors que dans la partie gersoise les boisements feuillus dominent.

Figure 29 : Carte des Boisements



Propriétés forestières et mode de gestion

La forêt dans le site est très majoritairement privée, à plus de 90 %. La plupart des boisements privés concernés font l'objet de documents de gestion : plan simple de gestion (PSG), code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Pour les boisements gersois du site, on compte plus de 360 ha couverts par un document de gestion sylvicole en fin d'année 2012 : 4 PSG pour 212.7 ha et 17 CBPS pour 151.9 ha. Certains des PSG sont d'ores et déjà agréé au titre des articles L.122-7 et L.122-8 du Code forestier attestant que les interventions prévues ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000. D'autres dossiers sont actuellement en cours d'élaboration ou d'instruction.

Parmi les boisements publics, l'ONF assure la gestion durable des forêts relevant du régime forestier. Pour chacun de ces boisements, l'ONF établit un document d'aménagement forestier qui correspond à un plan de gestion sur 15 ou 20 ans. C'est le cas pour plusieurs boisements inclus pour tout ou partie dans le site Natura 2000 :

- 333 ha sur les communes landaises (Gaillères, Sainte-Foy et Arthez d'Armagnac) ;
- 288 ha sur les communes gersoises (Maupas, Monlezun, Caupenne, Laujuzan, Estang, Perchède).

D'autres communes possèdent des parcelles forestières de superficie modeste sur lesquelles aucune gestion particulière n'est mise en place.

Les incendies

Le risque de départ de feu sur le plateau landais est particulièrement élevé. Cependant ce risque est maîtrisé grâce au réseau DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) mis en place sur les communes au niveau d'Associations Syndicales Autorisées (ASA). Ce système concerne exclusivement des communes landaises :

- 15 communes ont mis en place une ASA DFCI
- 2 communes, potentiellement concernées par le risque incendie ne sont pas pourvues d'ASA (Villeneuve de Marsan et Labastide d'Armagnac).
- Sur les autres communes landaises situées dans la région du Bas-Armagnac, le risque est moindre ; aucune ASA DFCI n'est donc présente.

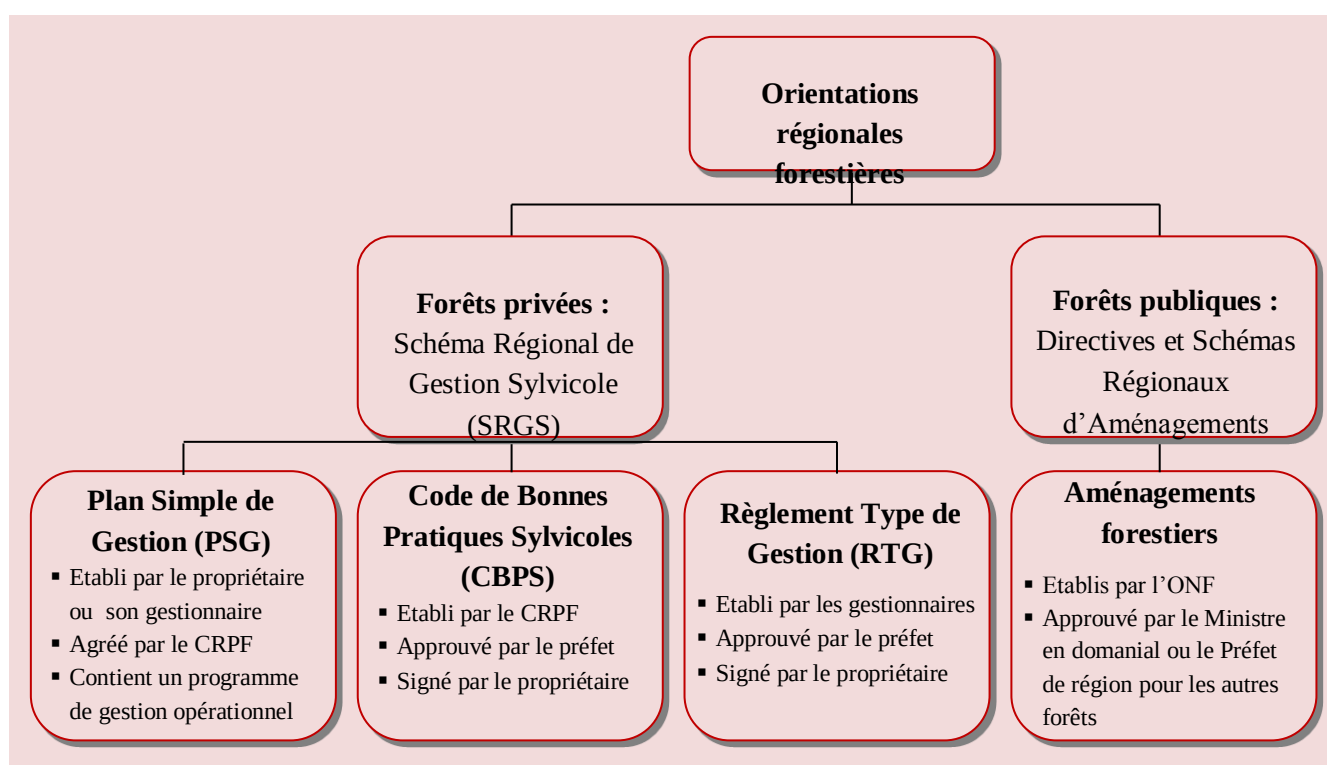
Généralement, les incendies affectent plutôt les boisements du plateau. Les boisements proches du réseau hydrographique - et donc concernés par Natura 2000 - sont moins exposés à ce risque.

Cependant la sécurité des massifs forestiers exige de nombreux aménagements créés et entretenus par les ASA DFCI en partenariat avec les communes. Il s'agit de réseaux de points d'eau, de pistes et de points de franchissement de cours d'eau. Ces aménagements peuvent se trouver à l'intérieur du site Natura 2000 ce qui implique d'assurer une communication et une concertation avec les ASA pour que les orientations du DOCOB soient connues et prises en compte. C'est en ce sens qu'un travail a été lancé en partenariat avec l'Union landaise DFCI pour faciliter et concilier l'entretien et la création d'aménagements afin de préserver du patrimoine naturel ciblé par le DOCOB.

4. Réglementation

La gestion des forêts est régie principalement par le Code Forestier auquel se mêle des dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement ; cela concerne notamment :

- Le défrichement ; il est défini comme une opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière (dessouchage par exemple) : il y a changement d'affectation du sol. Des seuils et des cas particuliers entrent en vigueur, et s'adaptent dorénavant à la présence ou non d'une garantie de gestion durable.
- Les coupes ; elles sont programmées dans les plans de gestion des forêts et dans les documents d'aménagements forestiers. Dans le cas d'une forêt ne présentant pas de document de gestion durable, elles sont soumises à autorisation pour toute coupe de bois enlevant plus de la moitié du volume de futaie sur pied, au-delà d'un certain seuil de surface d'un seul tenant pour les futaies de feuillus et de résineux (5 ha dans les Landes et 4 ha dans le Gers).
- La gestion forestière ; elle doit suivre les principes fondamentaux de la gestion durable des bois et forêts. Le cadre régional de prise en compte de la gestion durable dans la gestion forestière. La Politique Forestière Nationale définit un cadre décliné ensuite localement comme indiqué sur le schéma ci-dessous.



On retiendra que le zonage Natura 2000 ne suspend pas l'autorisation d'exploiter une parcelle forestière dès lors que les dispositions habituelles du droit commun sont respectées.

La loi sur l'eau comporte également des dispositions réglementant les travaux ou aménagements forestiers dans les zones sensibles : aux abords de cours d'eau, captage, lac, étang, mare, tourbière, zone humide...

Zoom sur les garanties de gestion durable

Les garanties de gestion durable engagent les propriétaires à maintenir et à améliorer une gestion multifonctionnelle selon trois piliers :

- production durable de bois ;
- protection des milieux et des espèces ;
- participation aux aspirations de la société.

Elles sont obligatoires pour bénéficier des contreparties fiscales, de la certification PEFC et des subventions à l'investissement forestier.

Les garanties de gestion durable découlent d'une gestion conforme à un document d'aménagement pour les forêts soumises, à un plan simple de gestion pour les propriétés concernées (>25 ha) ou volontaires (entre 10 et 25 ha), ou le cas échéant à l'adhésion sur dix ans à un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles.

Les implications concrètes pour une parcelle située en Natura 2000 et dont le propriétaire souhaite bénéficier d'une garantie de gestion durable se résument ainsi :

- lorsque sa propriété est située dans le périmètre d'un site Natura 2000, le propriétaire ne peut bénéficier des avantages fiscaux et des aides publiques que s'il s'engage sur la charte Natura 2000 du site ou s'il signe un contrat Natura 2000 ;
- de la même façon, pour les parcelles cadastrales incluses dans un site Natura 2000, le propriétaire peut demander l'exonération partielle de l'impôt foncier sous réserve de signer la charte Natura 2000 du site ou de signer un contrat Natura 2000.

5. Enjeux et interactions avec le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Au niveau du bassin versant du Midou, la sylviculture concerne principalement le pin maritime que l'on trouve sur le plateau du massif landais et les peupliers du Bas Armagnac.

Au niveau du site Natura 2000, concerné essentiellement par des peuplements feuillus, l'activité sylvicole est basée sur les peuplements de peupliers et de quelques peuplements de robiniers faux acacias dans les Landes.

Les autres essences - principalement le chêne pédonculé – sont exploitées de façon plus sporadique dans le cadre d'une sylviculture extensive pour la production de bois de chauffe ou la tonnellerie. Ceci est en partie dû à une accessibilité moins aisée des corridors feuillus à proximité des cours d'eau mais également à une volonté de maintenir en l'état ce patrimoine naturel et paysager.

Les boisements constituant les ripisylves (aulnaies notamment) et représentant le plus d'intérêt vis à vis des habitats et des espèces d'intérêts communautaire, sont peu ou pas exploités.



Les enjeux de la démarche Natura 2000 vis-à-vis de l'activité sylvicole sont donc peu élevés et restreints aux boisements de chênes dans le Bas-Armagnac et plantations de peupliers.

On retiendra que le zonage Natura 2000 ne suspend pas l'autorisation d'exploiter une parcelle forestière dès lors que les dispositions habituelles du droit commun sont respectées.

Il existe cependant des interactions entre les activités sylvicoles et le site Natura 2000 :

**Impacts potentiels des activités sylvicoles
vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**

Influences négatives	▪ Comblement de fossés conduisant à la régression des zones humides favorables à la Loutre, au Vison d'Europe ou au Cuivré des marais ▪ Coupes rases de boisements isolés et coupes rases de grande ampleur et d'un seul tenant ▪ Mise à nu du sol en bordure de cours d'eau lors de coupe rase favorisant la mise en suspension de sédiments dans l'eau ▪ Enlèvement systématique des bois morts et arbres sénescents ▪ Réalisation de travaux sur sols non portants ▪ Plantation d'essences allochtones en lieu et place d'espèces autochtones ▪ Plantation en berge d'espèces non adaptées (peupliers...) ▪ Modification du lit mineur (passages à gué, pose de buse...) ▪ Passage d'engins forestiers directement en bordure de cours d'eau, sur les hauts de berges non végétalisés
Influences positives	▪ Maintien des fossés de drainage permettant des connexions hydrauliques favorables aux espèces d'intérêt communautaire ▪ Entretien des forêts et des chemins d'accès ▪ Coupes de taillis, éclaircies, balivage ▪ Protection des massifs forestiers contre l'incendie (réseaux DFCI) ▪ Prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire lors de la création d'aménagement DFCI (points d'eau, pistes) et de leur entretien ▪ Pratiques sylvicoles ▪ Pratiques de gestion durable favorisant les essences locales, la diversification et la régénération naturelle ▪ Nettoyage des parcelles après tempête ▪ Préservation d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Vison d'Europe, Loutre, chauve-souris, coléoptères...) ▪ Préservation des propriétés propres aux boisements : ▪ protection du patrimoine naturel : biodiversité ordinaire ou rare ; naturalité ; production de biomasse ▪ protection des eaux : épuration des eaux de ruissellement, zone tampon, ralentissement des transferts d'eau ▪ protection des sols : couches humifères, micro-organismes, fixation d'azote, stabilité des berges ▪ protection de l'air : production d'oxygène, stockage de carbone par fixation de CO₂, rupture des couloirs de vent ▪ protection du paysage : mise en valeur du paysage, espace tampon ▪ protection d'une qualité de vie : zone de loisirs, quiétude, identité d'un territoire

F. LA CHASSE

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Chasseurs / Piégeurs
- Sociétés de chasse et ACCA
- Propriétaires forestiers
- Fédérations Départementales des Chasseurs 40 et 32
- Associations départementales de piégeurs agréés
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

2. Activités cynégétiques des communes du site

Organisation des chasseurs

Sur les communes concernées par le site Natura 2000, les chasseurs sont organisés en associations communales de chasse agréées (ACCA) ou en société de chasse :

- 23 ACCA dans les Landes
- 17 sociétés de chasse et 1 ACCA dans le Gers

Les actions des ACCA et sociétés de chasse sont coordonnées par les Fédérations départementales des chasseurs des Landes et du Gers. Elles assurent la gestion cynégétique, la promotion et la défense de la chasse et des intérêts des chasseurs, et participent à la protection de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

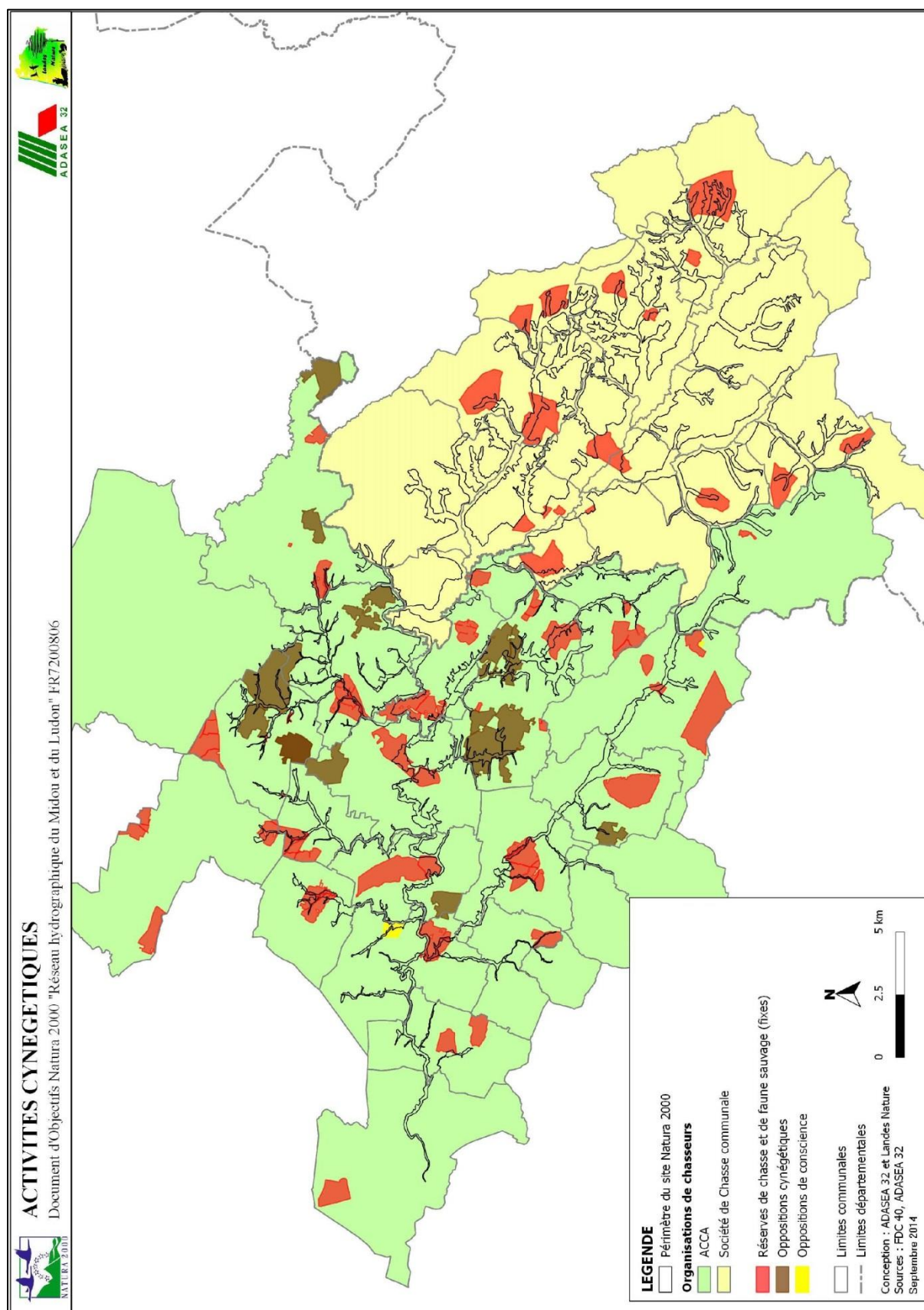
Le territoire des ACCA est bien délimitée (généralement les limites communales sauf si présence d'oppositions) et chasser sur le territoire nécessite d'adhérer à l'association. Deux cas de figure se posent : être membre de droit, c'est-à-dire être propriétaire sur la commune ou être membre facultatif, ne pas être propriétaire sur la commune.

Réglementairement, les ACCA doivent maintenir une superficie d'au moins 10% de leur surface chassable en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage. Il s'agit de terrains ou de groupes de terrains, compris dans le territoire de l'ACCA sur lesquels la pratique de la chasse est interdite, proposant ainsi à tout type de gibier une zone de refuge en période de chasse. Toutefois il est possible d'y réguler les espèces classées nuisibles. Ces réserves peuvent être fixes ou tournantes.

Une personne propriétaire de plus de 60 ha d'un seul tenant, peut récupérer son droit de chasse et assurer, lui-même, la gestion cynégétique de son territoire, on parle alors d'opposition cynégétique. Au nom de convictions personnelles à l'encontre de l'activité cynégétique, un propriétaire peut également récupérer son droit de chasse sans surface minimum. On parle alors d'oppositions de conscience. La destruction des nuisibles doit cependant être assurée et le propriétaire peut être incriminé si son territoire engendre des problèmes liés à la faune sauvage.

12 oppositions cynégétiques sont présentes sur les communes du site Natura 2000, ainsi que 2 oppositions de conscience.

Figure 30 : Carte des Activités cynégétiques



Gestion cynégétique

La chasse est une activité traditionnelle de ce territoire. Initialement activité de subsistance, elle s'est progressivement orientée vers une activité de loisir, nécessaire à la régulation des populations de gibiers.

Parmi les espèces chassables on compte :

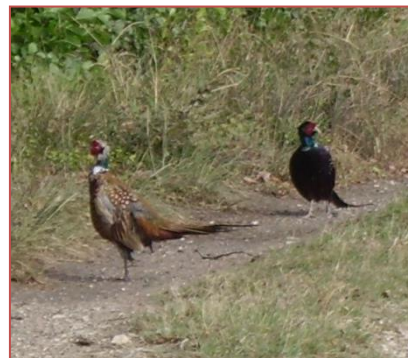
- le **chevreuil**, soumis au plan de chasse obligatoire, abondamment présent sur le site ;
- le **sanglier**, dont les populations augmentent et faisant l'objet d'un plan national de maîtrise. Il est classé nuisible dans le département des Landes mais pas dans le Gers. Les modalités et périodes de chasse sont donc différentes sur les deux départements ;
- la **palombe** (pigeon ramier), espèce migratrice dont l'importante présence sur le territoire s'explique par l'hivernage de cet oiseau dans le Sud-ouest de la France ;
- le petit gibier : **lapin, lièvre, faisan, bécasse, perdreau, caille, alouette**.

Les espèces nuisibles présentes sur le territoire :

- le sanglier (classé nuisible dans les Landes) ;
- le **ragondin**, espèce invasive très prolifique, habitante du réseau hydrographique et faisant l'objet d'une forte pression de piégeage ;
- le **vison d'Amérique**, espèce invasive présente sur l'ensemble du linéaire de cours d'eau et faisant l'objet d'un programme de lutte associant les chasseurs et les piégeurs ;
- le **renard**, la **fouine** ;
- la **corneille noire**, la **pie bavarde** et l'**étourneau sansonnet**.

Sur les communes concernées par le site Natura 2000, les activités de chasse se concentrent principalement autour du gros gibier (sangliers et chevreuils) dont les effectifs sont en expansion sur le territoire comme dans le grand Sud-ouest et l'ensemble de la France. Sangliers et chevreuils sont chassés principalement en battues.

La chasse à la palombe représente également un enjeu important pour les chasseurs locaux. Elle est chassée en palombière au filet ou au fusil, avec des appelants ou à l'affût. Les palombières sont extrêmement nombreuses sur le territoire et le long du réseau hydrographique.



Le petit gibier (bécasse, faisan, lièvre, lapin, ...) est également chassé sur le site. On note ainsi sur la partie landaise la présence du GIC de la Lèbe, dont la mission est d'organiser une réglementation plus stricte sur la chasse du lièvre que la réglementation générale.



Piégeage

Le piégeage n'est pas un mode de chasse mais une technique de régulation pour les espèces nuisibles et/ou invasives, encadrée par une réglementation spécifique.

Toutes les communes concernées par le site Natura 2000 comptent des piégeurs agréés notamment pour la capture des nuisibles : ragondins, fouines et visons d'Amérique présents à proximité du réseau hydrographique.

3. Réglementation

Le Code de l'Environnement régit l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables à la pratique de la chasse, complété par des arrêtés préfectoraux annuels fixant la liste des espèces chassables, des espèces nuisibles, des périodes de chasses, des modalités de capture et de destruction des nuisibles, ...

Pour la campagne 2012-2013, la période d'ouverture générale de la chasse à tir a été fixée du 9 septembre 2012 au 28 février 2013 pour les départements des Landes et du Gers.

4. Enjeux et interactions avec le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Les activités cynégétiques pratiquées sur le site sont indispensables à la gestion des milieux et des espèces sur le territoire. Pour continuer à faire face à cet enjeu de gestion, les acteurs locaux font part d'un certain nombre de contraintes et de problématiques :

- Le nombre de chasseurs est en baisse et la population de chasseurs-piégeurs est vieillissante. Le faible renouvellement de génération chez les chasseurs va entraîner un manque d'effectif dans les années à venir, et rendre plus difficile la gestion cynégétique des espèces et la régulation des espèces nuisibles.
- La tempête Klaus en 2009 a provoqué la formation de « zones refuge » pour les sangliers, entraînant une importante prolifération de l'espèce.
- Les dégâts provoqués par les espèces nuisibles sont nombreux malgré la pression de régulation. Les sangliers, chevreuils, ragondins et blaireaux causent des dégâts sur les cultures, notamment sur le maïs, sur l'intégralité du site. Les dégâts sur les élevages sont quant à eux plus localisés et sont la conséquence des renards, fouines et visons d'Amérique.
- Les modalités de piégeage en vigueur dans les départements concernés par la restauration du vison d'Europe sont jugées contraignantes et contre-productives. Les pièges de 2^{ème} catégorie sont interdits à moins de 250 mètres des cours d'eau ou des points d'eau ; et les cages pièges de catégorie 1 doivent être munies d'un dispositif (trappe de 5 x 5 cm), permettant aux femelles des visons d'Europe de ressortir pendant la période de gestation et d'allaitement, d'avril à juillet inclus.
Ces deux modalités freinent à la fois la capture du ragondin fréquentant préférentiellement les cours d'eau et zones humides, et la capture du vison d'Amérique, sensiblement de la même taille que le vison d'Europe, qui profite lui aussi du dispositif pour s'échapper.

Vis à vis des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, les périodes de chasse synonymes de forte fréquentation, ne correspondent pas à des périodes clés dans le cycle de développement des espèces telles que la reproduction, la ponte ou l'émergence des juvéniles. Les activités de chasse n'impacteraient donc pas leur cycle biologique.

Au vue des différents éléments énoncés ci-dessus, les chasseurs apparaissent comme d'importants gestionnaires et des acteurs de terrain privilégiés dont les principales interactions bénéficient aux habitats et aux espèces du site Natura 2000 :

**Impacts potentiels des activités liées à la chasse
vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**

Influences négatives	▪ Aménagements par plantation d'espèces non autochtones qui peuvent s'avérer envahissantes en bord de cours d'eau
Influences positives	▪ Gestion des espèces et en particulier des nuisibles ▪ Lutte contre le vison d'Amérique ▪ Maintien des éléments boisés, habitats d'espèces d'intérêt communautaire, notamment à travers les palombières

G. LA PECHE

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Pêcheurs
- AAPPMA
- FDPPMA 40 et 32
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

2. Activités de pêche sur le site

Classements piscicoles des cours d'eau

Les cours d'eau du Réseau hydrographique du Midou et du Ludon sont classés en deux catégories piscicoles :

- la première catégorie, correspond aux cours d'eau pouvant accueillir des salmonidés. Sur le site, il s'agit uniquement de la partie amont de l'Etang depuis le barrage du moulin sur la commune d'Etang jusqu'aux sources ;
- la deuxième catégorie correspond aux cours d'eau à dominance de cyprinidés. Il s'agit de tout le réseau hydrographique du Midou, y compris les plans d'eau associés.

Le Midou a également été identifié comme axe à migrateurs amphihalins par le COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs), depuis sa source à Armous-et-Cau jusqu'à sa confluence avec la Douze à Mont de Marsan.

L'anguille d'Europe est actuellement la seule espèce migratrice observée sur le réseau hydrographique du Midou, en quantité cependant moins importante que par le passé. La lamproie marine pourrait également être présente à l'extrémité aval du site puisqu'une zone de reproduction de l'espèce a été mise en avant par l'association MIGRADOUR en 2011.

De plus, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Gers a validé en février 2013 l'inventaire des frayères pour les cours d'eau du département, et a classé la majeure partie du Midou gersois, l'Etang et l'Izaute en zone de reproduction pour les espèces dépendantes d'un fond granuleux du lit (truite, lamproie, vandoise).

A noter qu'un tronçon au niveau de la source du Midou a également été identifié favorable à la reproduction de l'écrevisse à pattes blanches.

Organisation des pêcheurs

Les pêcheurs du territoire sont regroupés au sein de 6 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) :

- AAPPMA de Mont de Marsan (40)
- AAPPMA de Villeneuve de Marsan « La Gaule Villeneuvoise » (40)
- AAPPMA d'Etang « La vallée de l'Etang » (32)
- AAPPMA de Monguilhem « Le gardon Monguilhemois » (32)
- AAPPMA de Nogaro « L'épuisette de Nogaro » (32)
- AAPPMA de Manciet « Les chevaliers de la Gaule » (32)
- AAPPMA de ST Mont « Société de pêche de l'Adour » (32).

Les AAPPMA contribuent à la surveillance de la pêche, exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent, participent à la protection et la valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et effectuent des opérations de gestion piscicole.

Seuls des pêcheurs amateurs à ligne sont présents sur le site Natura 2000. Il n'y a pas de pêcheurs professionnels.

Gestion halieutique

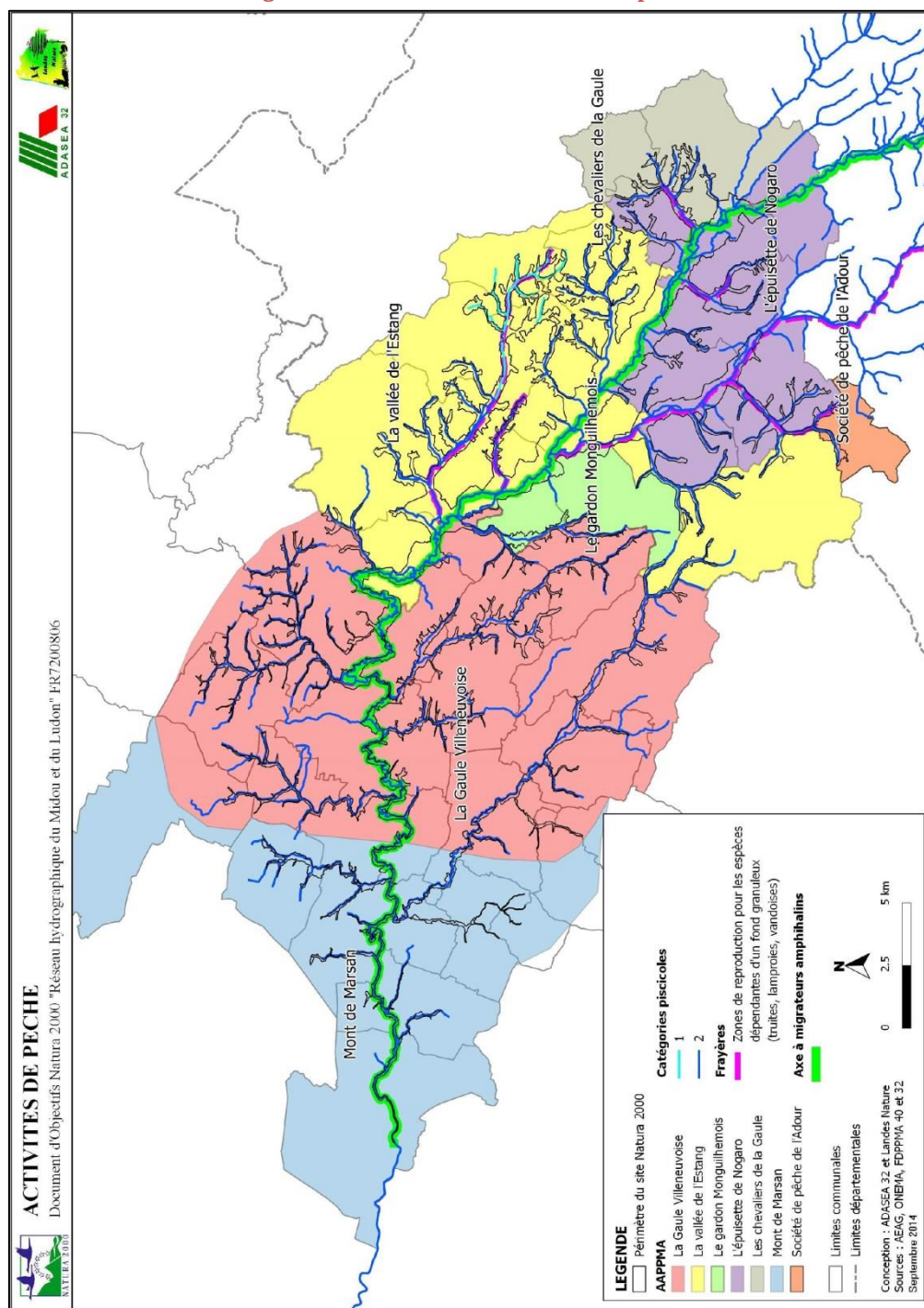
La pratique de la pêche a lieu sur les cours d'eau, principalement sur les tronçons proches des centres urbains ou des ponts pour des raisons d'accessibilité, et sur les plans d'eau du réseau hydrographique. Peu de parcours et de postes de pêche sont aménagés sur l'ensemble du réseau.

Afin de favoriser le développement et le maintien du loisir pêche sur les différents secteurs sous leur influence, les AAPPMA organisent différents lâchers dont la fréquence et la nature sont intimement liées aux pratiques et exigences spécifiques de chaque secteur.

- Midou : repeuplements en cyprinidés (Gardons, Goujons) par l'AAPPMA de Nogaro et de Monguilhem en amont du site + repeuplements en carnassiers (Brochet principalement) et en cyprinidés (Gardon, Tanche, Rotengle, ...) par l'AAPPMA de Villeneuve de Marsan en aval
- Ludon : alevinage en Truite arc-en-ciel et en Goujons par les AAPPMA de Villeneuve de Marsan et Mont de Marsan
- Etang : alevinage en Tanches, Truites, Goujons et Gardons par l'AAPPMA d'Etang
- Izaute : alevinage en Goujons et Gardons par l'AAPPMA de Nogaro

Certains lacs sous la gestion des AAPPMA ou des Fédérations départementales de pêche sont également alevinés en Brochets, Sandres, Black bass et cyprinidés.

Figure 31 : Carte des Activités de pêche



3. Réglementation

Les droits de pêche et droit de passage sont définis dans le Code de l'Environnement.

Dans le domaine privé, l'article L435-4 définit que « les propriétaires riverains ont, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau ou du canal, sous réserve de droits contraires établis par possession ou titre » et « dans les plans d'eau (...) le droit de pêche appartient au propriétaire du fonds ».

Les différentes entités du réseau hydrographique du Midou relevant du domaine privé, cette réglementation s'applique à l'ensemble du site Natura 2000.

Le propriétaire peut alors conserver son droit de pêche et son droit de passage, ou bien le rétrocéder à une AAPPMA ou à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA). Dans ce cas, c'est l'AAPPMA ou la FDPPMA qui est chargée de la gestion du cours d'eau ou du plan d'eau sur le secteur délimité. Dans le cas contraire, le propriétaire se doit de posséder un plan de gestion pour ses droits de pêche.

Selon l'article L 436-1 du Code de l'Environnement, toute personne se livrant à l'exercice de la pêche aux lignes doit justifier de sa qualité de membre d'une AAPPMA et avoir versé en sus de sa cotisation statutaire, une taxe annuelle dite « taxe piscicole ». Il doit également avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche.

4. Enjeux et interactions avec le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Les pêcheurs rencontrés sur le territoire expriment clairement leur désir de continuer à pratiquer la pêche dans le Midou et ses affluents, mais mettent en avant différentes contraintes : le déficit hydrique en été, les problèmes d'accessibilité et d'entretien des berges, et la diminution des peuplements piscicoles pour le maintien de leur activité.

En effet, la survie des espèces piscicoles est parfois menacée en période d'étiage sur l'ensemble du réseau hydrographique, et les conditions d'accès aux cours d'eau sont difficiles pour la majorité du linéaire. L'élimination des ripisylves en lien avec le recalibrage des cours d'eau a provoqué le développement de ronciers surplombant des berges abruptes qui rendent les cours d'eau et particulièrement le Midou inaccessible aux pêcheurs sur des kilomètres de linéaire.

De plus, les pêcheurs dénoncent d'autres contraintes telles que des phénomènes ponctuels de pollutions et de dégradation de la qualité de l'eau. Cependant, ils constatent une amélioration globale depuis quelques années.

Compte tenu du nombre limité de pêcheurs, leur présence ne constitue pas un dérangement pour les espèces d'intérêt communautaire telles que la Cistude, le Vison d'Europe ou la Loutre, sauf sur les quelques endroits aménagés. Les interactions des activités de pêche avec le site Natura 2000 restent relativement faibles.

Impacts potentiels des activités piscicoles vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Influences négatives	▪ Introduction d'espèces exogènes par alevinage ou empoissonnement (black bass, poisson chat, sandre, ...)
Influences positives	▪ Entretien des berges au niveau des parcours et des lieux de pêche ▪ Surveillance des cours d'eau

H. LA GESTION DES COURS D'EAU ET DE LA RIPISYLVE

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Syndicats de rivière
- Communes et communautés de communes
- Propriétaires et/ou agriculteurs riverains
- ONEMA
- Police de l'eau (DDT 32, DDTM 40)
- Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières CATER 32
- Institution Adour
- Agence de l'eau Adour-Garonne

2. Aménagement et entretien des rivières

La gestion et l'entretien des cours d'eau et des berges est à la charge des propriétaires riverains. Lorsqu'il existe des syndicats de rivière, ceux-ci assurent l'entretien dans le cadre fixé par la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

4 syndicats intercommunaux d'aménagement des rivières se partagent la gestion du réseau hydrographique :

- le **SIAB Midour Douze**, depuis la source du Midou jusqu'à Caupenne d'Armagnac en aval de Nogaro ;
- le **SIA Vallée de l'Izaute**, depuis la source de l'Izaute jusqu'à Perchède ;
- le **SMA Izaute Midour**, sur la partie aval de l'Izaute jusqu'à sa confluence avec le Midou et sur celui-ci depuis Laujuzan jusqu'à la limite du département à Lannemaignan.
- Le **SM du Midou et de la Douze** sur la partie landaise du Midou

Seul le ruisseau de l'Etang ne bénéficie pas de l'intervention d'un syndicat de rivière sur la partie gersoise du réseau hydrographique.

A noter cependant que le SIA Vallée de l'Izaute est actuellement en sommeil depuis plusieurs années. Un projet de fusion avec le SMA Izaute Midour est en cours de réflexion.

Les syndicats de rivière exercent leurs compétences en matière d'étude, de restauration et de gestion des cours d'eau. Ils fonctionnent à partir des cotisations des communes adhérentes et des subventions des partenaires financiers (CG 32, AEAG, CRMP). Via l'élaboration d'une DIG, chaque syndicat peut assurer l'entretien des rivières sur le domaine privé. Il intervient ainsi pour enlever les arbres menaçant la sécurité, gérer les embâcles, entretenir le lit mineur, ...

Actuellement, les actions des syndicats sont principalement localisées à proximité des ponts et des zones fréquentées pour des questions de sécurité publique. L'intégralité du linéaire est pour le moins parcouru par les techniciens afin de surveiller les éventuelles zones à risque.

Dans les années 1970-1980, d'importants travaux de recalibrage et de rectification des cours d'eau ont été effectués par les syndicats. Ces interventions lourdes et définitives sur la majeure partie du linéaire, avaient pour objectif de faciliter et d'accélérer l'écoulement des eaux en période de fortes pluies pour

limiter l'inondation des parcelles agricoles. De plus, la végétation des berges avait été éliminée dans un souci de « simplification de l'entretien ».

En conséquence, le lit mineur des cours d'eau et particulièrement du Midou s'est peu à peu enfoncé, jusqu'à creuser la roche mère par endroit. Le lit du Midou a été simplifié et son profil est maintenant très encaissé, avec des berges abruptes atteignant parfois plus de 3 mètres de haut, notamment à l'amont du site, ce qui accentue considérablement les phénomènes de crues hivernales. Les hauts de berges où la ripisylve n'existe plus sont également envahis par des ronciers. Cette configuration rend particulièrement inhospitalière le site pour les espèces d'intérêt communautaire. Il n'y a pas de zones de frayère ou de cache pour les poissons, ni de zone de nidification pour le vison d'Europe ou la loutre.

Aujourd'hui les syndicats doivent répondre aux nouveaux objectifs du SAGE Midouze et des logiques de gestion différentes sont à l'œuvre en cohérence avec l'évolution de la réglementation, en particulier la loi sur l'eau. Les possibilités d'interventions dans le lit mineur des cours d'eau sont extrêmement limitées et la végétalisation des berges est favorisée de façon naturelle ou adaptée pour permettre une meilleure stabilisation.

Aménagement du Midou et projet pilote à Nogaro

Un projet pilote, mené par le SIAB Midour Douze, vient de voir le jour durant l'automne 2012 à l'extrémité amont du site, sur le Midou à Nogaro.

Il s'agit d'une mosaïque d'aménagements visant à favoriser une diversité d'écoulements et d'habitats, et à re-végétaliser les berges. Cette zone test va être suivie pendant plusieurs années afin d'évaluer l'efficacité des aménagements et de les reproduire éventuellement sur d'autres portions du linéaire.

Dans les Landes, aucun syndicat n'assure actuellement l'entretien du réseau hydrographique. Cette tâche incombe donc aux propriétaires riverains, chacun jusqu'à la moitié du lit, ou à l'ASA de DFCI concernée suite à des accords oraux locaux. Une réflexion est en ce moment menée pour la création d'un syndicat unique assurant la gestion des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Midouze.

3. Réglementation

Selon l'article L215-14 du Code de l'Environnement, « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Cette obligation d'entretien peut être transférée à une collectivité qui en fait la demande via une déclaration d'intérêt général (DIG) définie à l'article L211-7 du Code de l'Environnement et aux articles L151-36 à L151-40 du Code Rural.

En dehors de l'entretien régulier à la charge des propriétaires riverains, les interventions touchant aux berges ou au lit mineur des cours d'eau sont susceptibles d'être soumises à déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

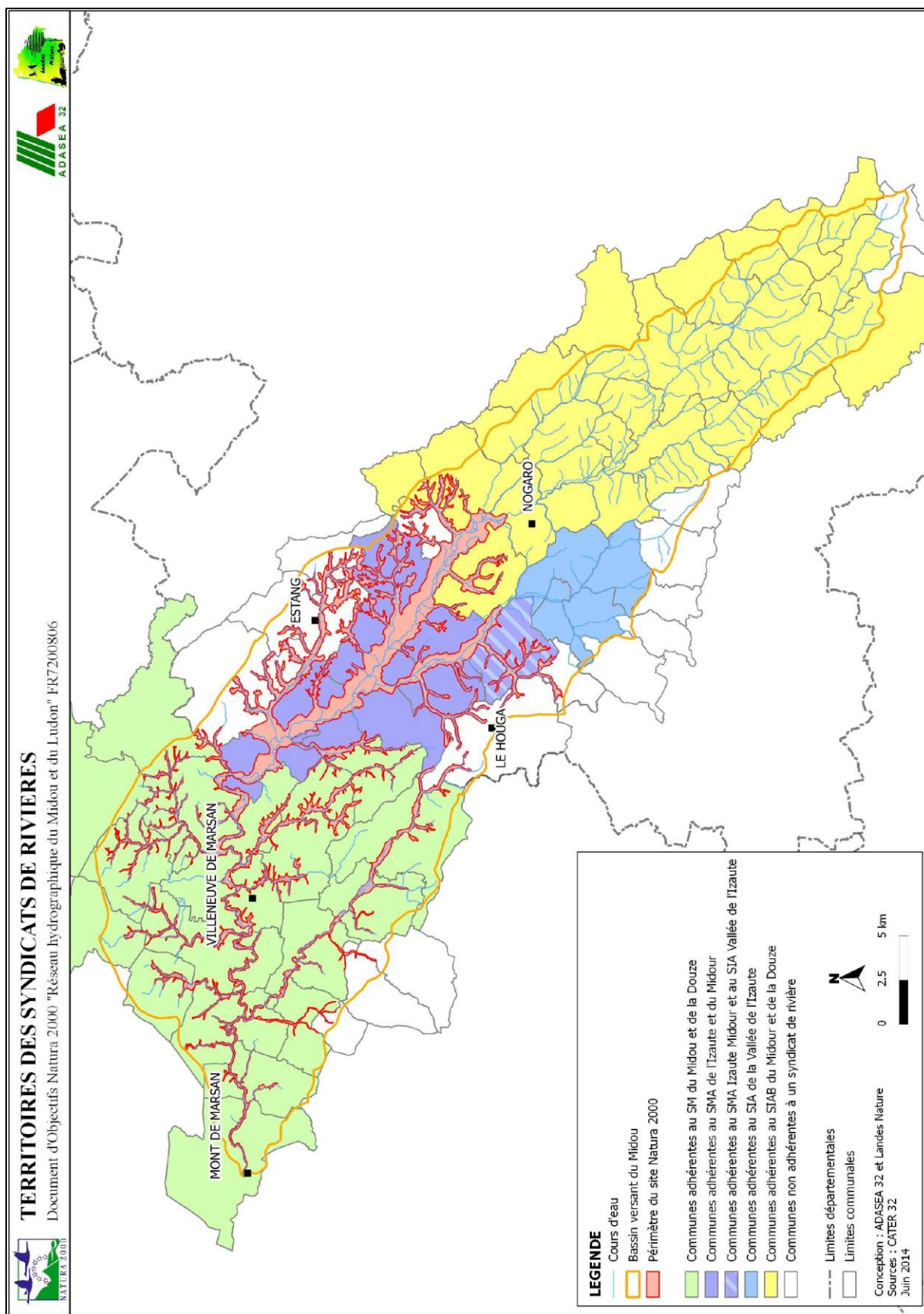


Figure 32 : Carte des Syndicats de rivière

4. Enjeux et interactions avec le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Les modalités de gestion des cours d'eau et de la ripisylve impactent directement le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » compte tenu de sa nature. La communication auprès des propriétaires riverains et la coopération avec les syndicats de rivière en place sur le territoire apparaît donc être un enjeu majeur pour la bonne gestion du réseau hydrographique.

A l'issue des campagnes de terrain réalisées et des différentes rencontres effectuées au niveau local, il apparaît que les berges des cours d'eau sont entretenues de façon très aléatoire sur l'ensemble du linéaire, et que l'état de la ripisylve est extrêmement variable selon les stations. Certains propriétaires riverains effectuent d'importantes opérations d'entretien sans déposer de demande d'intervention, et d'autres avouent ne pas être au courant de la législation ou ne pas s'acquitter de leur devoir d'entretien par « peur » d'effectuer une opération en infraction avec la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et d'être verbalisés par la Police de l'eau.

Concernant le traitement de la ripisylve dans le secteur du Bas Armagnac, elle est également peu entretenue et se résume souvent, hors boisements, à un simple cordon de végétation lorsqu'elle est encore présente. On constate également la présence d'espèces peu adaptées aux berges telles que le peuplier et le développement considérable des ronces rendant l'accessibilité difficile. Au niveau du massif forestier du plateau landais, la ripisylve reste bien présente le long des cours d'eau mais non entretenue. On note un remplacement progressif des espèces autochtones par l'érable negundo sur les berges des cours d'eau traversant des agglomérations.

Ce mauvais traitement de la ripisylve perturbe ainsi le fonctionnement écologique de la ripisylve qui est dans l'incapacité d'assurer correctement ses nombreux rôles :

- stabilisation des berges grâce au système racinaire d'une végétation adaptée ;
- filtration des pollutions diffuses ;
- ralentissement de l'onde des crues ;
- corridor biologique pour la circulation des espèces ;
- habitat diversifié et favorable aux espèces aquatiques et/ou liées à la ripisylve.

Impacts potentiels de la gestion des cours d'eau et de la ripisylve vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Influences négatives	▪ Artificialisation des berges ▪ Suppression totale ou partielle de la ripisylve, habitat nécessaire au vison d'Europe et protégeant la rivière ▪ Développement d'espèces invasives (érable negundo) ou plantation d'espèces non adaptées sur les berges (peuplier) ▪ Intervention dans le lit mineur des cours d'eau et simplification de celui-ci, le rendant inhospitalier pour les espèces d'intérêt communautaire ▪ Passage d'engins le long des cours d'eau
Influences positives	▪ Présence de boisements en bord de cours d'eau sur certains tronçons, notamment sur la partie aval du Midou ▪ Gestion sélective des embâcles [si action d'un syndicat] ▪ Reconstitution d'une ripisylve avec des essences adaptées et une largeur fonctionnelle [si action d'un syndicat]

I. LA GESTION DES PLANS D'EAU

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Propriétaires de plans d'eau (privés, Associations Syndicales Autorisés (ASA), communes)
- Agriculteurs
- Fédération Départementale de Chasse 40
- Conseil Général 40
- Centre Jean Rostand
- Cellule d'assistance technique aux zones humides du Gers CATZH 32
- ONEMA
- DDT32 / DDTM40

2. Situation sur les communes du site

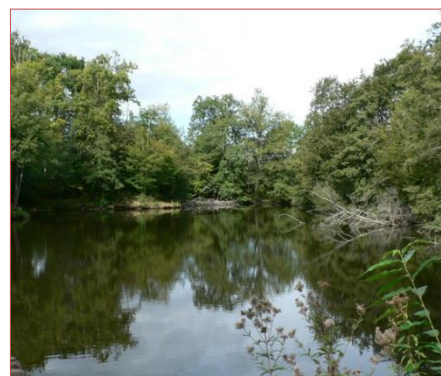
Le réseau hydrographique du Midou et du Ludon compte un nombre très important de plans d'eau tant sur la partie gersoise que sur la partie landaise.

366 plans d'eau de taille variable (lacs, étangs, mares ou marnières) sont répertoriés à l'intérieur du périmètre du site. Ils abritent une importante biodiversité et constituent un habitat privilégié pour la Cistude d'Europe. Ces plans d'eau ont tous été créés par la main de l'Homme et certains sont présents depuis plusieurs siècles.

L'entretien de ces plans d'eau diffère selon leur utilisation, leur configuration et les intentions de leurs propriétaires. Selon les situations on observe des plans d'eau :

- « nettoyés » avec très peu de végétation aquatique et de boisements sur les berges ;
- partiellement ou entièrement entourés de boisements ;
- avec végétation aquatique développée
- avec une digue ouverte enherbée et/ou des zones ouvertes à proximité ;
- avec un chemin de ronde ;

On observe également sur certains d'entre eux le développement d'espèces invasives végétales (Jussie) et animales (écrevisses de Louisiane, ragondins).



Lorsque les plans d'eau sont situés à proximité de parcelles cultivées, tous ne possèdent pas de bandes tampons suffisantes pour prévenir des pollutions d'origine agricole ou constituer une zone de transition écologique favorable aux cistudes et aux autres espèces d'intérêt communautaire. Certains plans d'eau utilisés pour l'irrigation sont mis en assec en période estivale.

L'influence de ces plans d'eau en barrage sur les ruisseaux est paradoxale. Ils perturbent l'écoulement naturel du cours d'eau et remplacent d'éventuelles zones humides, mais leur présence conduit au développement d'habitats diversifiés et intéressant vis à vis des espèces d'intérêt communautaire (Cistude, Loutre et Vison d'Europe). Les plans d'eau constituent pour elles un habitat privilégié à condition d'être gérés de façon compatible (pas de dérangement, présence de boisements, ...).

A noter que certains plans d'eau du territoire sont utilisés pour la pisciculture extensive et sont aménagés en conséquence. Certains sont encore pêchés de façon traditionnelle par vidange, d'autres par filet.

Sur le département du Gers et plus particulièrement dans le Bas-Armagnac, la Cellule d'assistance technique aux zones humides CATZH de l'ADASEA a pour mission d'apporter du conseil technique aux gestionnaires de zones humides, d'étangs et de mares.

Une dizaine de gestionnaires du périmètre Natura 2000 sont d'ores et déjà membres du réseau de gestionnaires de la CATZH et bénéficient de conseils de gestion environnementale. La mise en place d'une bande tampon de 30 m est par exemple systématiquement conseillée.

Côté Landes, le Grand Etang et l'étang de Lamarque, sur la commune de Hontanx, font l'objet d'un plan de gestion établi par le Conseil Général des Landes au titre des ENS. L'étang de Gaube, sur la commune de Perquie est géré par la Fédération de Chasse des Landes qui a défini des objectifs de préservation du patrimoine naturel et du fonctionnement hydraulique. Les étangs du centre Jean Rostand (Pouydesseaux) sont gérés et aménagés entre autre pour la découverte des milieux naturels par le grand public.

3. Réglementation

Entre autres opérations, la création, le curage ou la vidange de plans d'eau peuvent être soumis à déclaration ou à autorisation en fonction de différents critères présentés dans le tableau de l'article R214-1 du Code de l'Environnement, en application des articles L214-1 à L214-3.

La création de nouveaux plans d'eau est de plus en plus difficile au vu de l'évolution de la réglementation qui entend éviter les obstacles à l'écoulement de l'eau. La restauration des plans d'eau existant est elle-même controversée par de fortes contraintes réglementaires qui rendent trop couteuses les études nécessaires à l'obtention des autorisations.

L'article L. 214-18 du code de l'environnement, modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit que « tout ouvrage à construire dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant dans ce lit un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces ». « Ce débit minimal ne doit pas être inférieur au dixième du module du cours d'eau en aval immédiat ».

4. Enjeux et interaction avec le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Les plans d'eau étant particulièrement nombreux et intéressant pour la cistude d'Europe dans le périmètre du site, leur gestion apparaît comme un enjeu important.

Certaines pratiques actuelles sont d'ores et déjà favorables et d'autres méritent d'être discutées :

Impacts potentiels de la gestion des plans d'eau vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Influences négatives	• Assec du plan d'eau • Perturbation de l'écoulement naturel du cours d'eau • Développement d'espèces invasives • Elimination totale de la végétation aquatique en bord de plan d'eau • Absence de bandes tampons autour du plan d'eau • Absence de gestion hydraulique
Influences positives	• Gestion différenciée de la végétation des berges • Développement de la végétation aquatique et des roselières qui peuvent être habitats d'intérêt communautaire ou favorable aux espèces d'intérêt communautaire • Maintien de branchages dans l'eau et d'une zone de tranquillité en queue d'étang favorable à la cistude d'Europe • Maintien de zones ouvertes à proximité du plan d'eau, favorable à la ponte de la cistude d'Europe • Epuration des eaux du bassin versant par décantation • Soutien d'étiage • Ecoulement minimum préservé • Création d'habitats d'espèce pour la cistude, la loutre et le vison d'Europe.

J. LE TOURISME ET LES LOISIRS

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Communes et Communautés de communes
- Structures d'hébergement (hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes)
- Nogaropôle
- Centre Jean Rostand
- Clubs et associations diverses (randonnée, moto cross, ball trap, centre équestres...)

2. Activités touristiques et de loisirs sur les communes du site

Les communes traversées par le site Natura 2000 comptent diverses possibilités d'hébergements et d'accueil pour les touristes à savoir des hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes répartis sur tout le territoire.

Concernant le périmètre Natura 2000, deux établissements sont en partie inclus dans le site Natura 2000 : le camping « Les Lacs de Courtès » à Estang et le centre naturiste « Domaine de Sarraute » au Houga. Le camping d'Estang possède un étang en connexion avec le réseau hydrographique du Midou et compris dans le site. Ce plan d'eau, correspondant à un habitat d'espèce pour la cistude, peut faire l'objet de perturbations et dérangements réguliers de la part des touristes bien que la présence de cistudes ait été observée.

Le nombre de gîtes et chambres d'hôtes est important à proximité du site et plusieurs nouveaux projets de création sont actuellement en cours.

Les activités présentes à proximité du site sont variées :

Randonnées

Le site Natura 2000 est traversé par deux sentiers de Grande Randonnée, également voies du Chemin de St Jacques de Compostelle :

- GR654, Voie de Vezelay qui traverse le Midou au niveau de Bougue
- GR65, Voie du Puy en Velay qui traverse le Midou à Nogaro à l'extrémité amont du site.

Aménagée par le Conseil Général des Landes, la Voie Verte du Marsan et de l'Armagnac est le troisième itinéraire important traversant le site. Elle relie Gabarret à Mont-de-Marsan par une piste longue de 52 km sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Le CG40 a également aménagé et assure l'entretien, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée non motorisés (PDIPR), de nombreux sentiers à travers les Landes qui passent en plusieurs points le long du réseau hydrographique du Midou et du Ludon.

Quelques sentiers de petites randonnées et autres boucles locales non balisées traversent également le site et sont utilisés par des randonneurs pédestres, équestres ou autres.

Les trois itinéraires principaux cités ci-dessus sont évidemment les plus fréquentés, notamment les chemins de Compostelle qui drainent environ 15 000 touristes par an à Nogaro par exemple. La fréquentation des petits sentiers est plus difficile à évaluer.

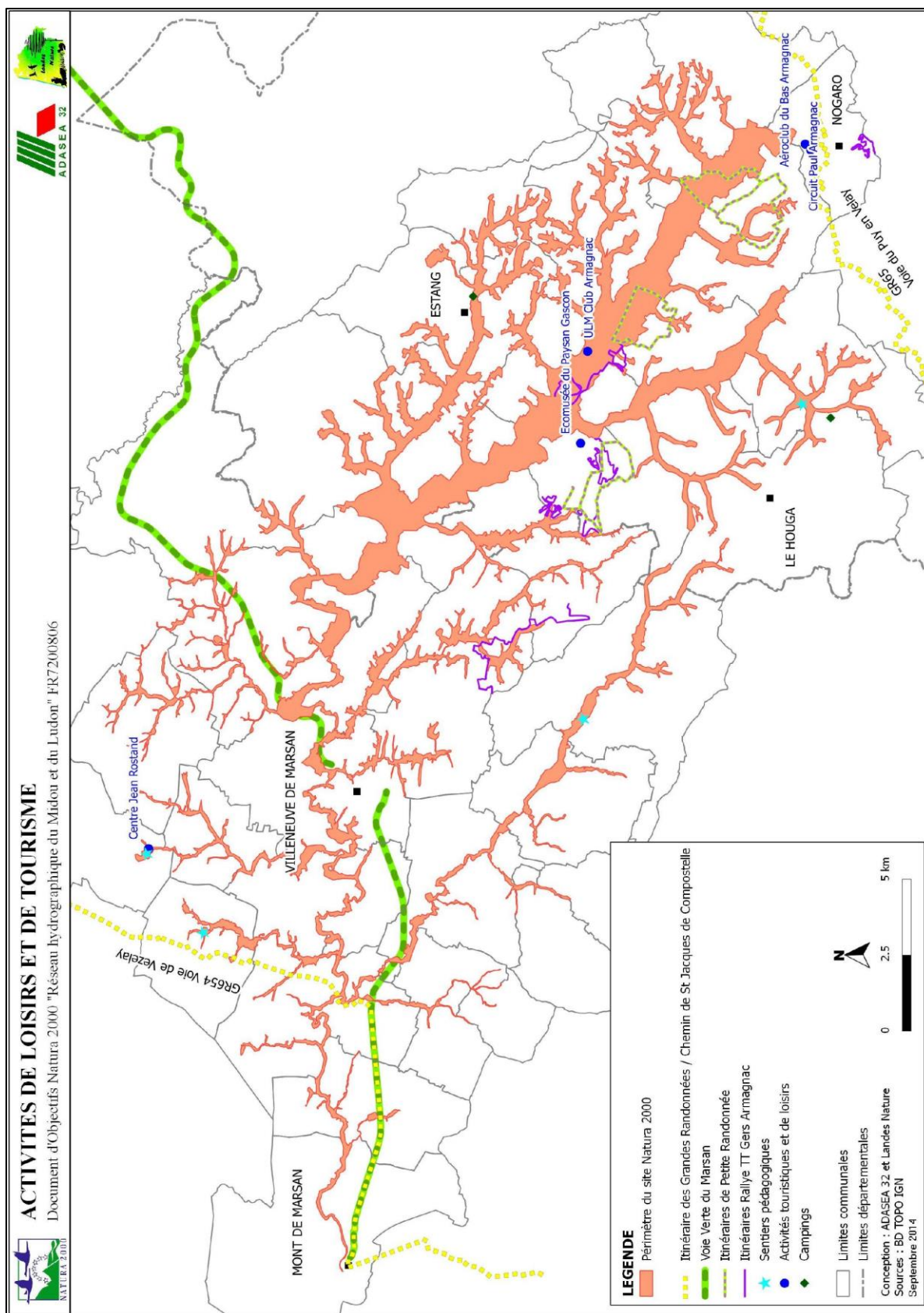


Figure 33 : Carte des Activités de loisirs et de tourisme

Rallye Tout-Terrain Gers Armagnac

Le Rallye 4x4 Tout-Terrain Gers Armagnac est une épreuve comptant pour le championnat de France de la discipline. Il est organisé tous les ans depuis une vingtaine d'année à la fin du mois de juin, et traverse le site Natura 2000 en de nombreux points (Caupenne d'Armagnac, Laujuzan, Monlezun d'Armagnac, Maupas, Toujouse, Bourdalat, Perquie).

Le franchissement des cours d'eau a lieu uniquement par les ponts de la voirie départementale.

Circuit automobile Paul Armagnac

Le circuit automobile Paul Armagnac à Nogaro existe depuis 1960 et a subi depuis plusieurs restructurations. La piste longue de 3 636 m est située à cheval sur les communes de Nogaro et Caupenne d'Armagnac, à proximité du site Natura 2000.

De nombreuses manifestations y sont organisées chaque année et le circuit est aujourd'hui un haut lieu des compétitions professionnelles. Plus de 200 000 visiteurs y sont accueillis chaque année. Le circuit draine ainsi une véritable économie locale.

Sites à vocation pédagogique

Dans le périmètre d'étude se trouvent certains sites à vocation pédagogique tels que le « Sentier pédagogique du Pesqué » traversant la forêt communale et conduisant à l'étang du Pesqué de Perchède.

Des sentiers de découverte des richesses biologiques des Landes ont également été mis en place sur les étangs du Centre Jean Rostand (Pouydesseaux) et à l'initiative du Conseil Général des Landes sur le Grand Etang (Hontanx) et les étangs de Massy (Gaillères).



Centre Jean Rostand

Le Centre Jean Rostand de Pouydesseaux est à la fois un outil d'observation et d'éducation, et un laboratoire de biologie d'eau douce. Ce milieu a été choisi par Jean Rostand dès 1962 pour mener ces recherches directement dans le milieu naturel.

Le public y est invité à découvrir la faune et la flore des zones humides à travers un sentier aménagé mais également des expositions et documents audiovisuels.

« Je vous rappelle que ce Centre aura pour but principal de donner aux jeunes le goût des sciences naturelles et d'éveiller en eux la « conscience écologique » qui fera d'eux des protecteurs éclairés de la nature. »

Jean Rostand

Manifestations liées au patrimoine naturel

Certaines manifestations liées au patrimoine naturel sont organisées chaque année sur le site Natura 2000 ou à proximité :

- le « Dimanche au bord de l'eau », éco-fête de Perchède à l'étang du Pesqué
- la « Fête de la forêt » à Maupas-Monlezun d'Armagnac

Activités nautiques

Aucune activité nautique référencée n'est pratiquée sur le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon actuellement. Cependant, un projet de création d'une voie navigable est en cours sur le Midou au niveau des communes landaises de Saint-Cricq-Villeneuve, Bougue et Mazerolles.

Autres activités



Parmi les autres activités présentes sur le territoire à proximité du site Natura 2000, on recense l'ULM Club Armagnac situé en plein cœur du site sur la commune de Maupas et l'aéroclub du Bas Armagnac à Nogaro, en bordure du site.

Sur la commune de Toujouse se trouve également l'écomusée du Paysan Gascon dont l'objectif est de valoriser le patrimoine vivant : coutumes et traditions, savoir-faire et métiers d'autrefois.

De plus, le secteur possède une culture taurine marquée et la plupart des communes sont dotées d'arènes fixes accueillant chaque année des courses landaises.

Toutes ces installations sont situées à l'extérieur du site Natura 2000.

3. Enjeux et interactions avec le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Les activités touristiques situées sur le périmètre du site ou à proximité de celui-ci sont principalement liées au paysage et patrimoine naturel du bassin versant du Midou.

La fréquentation se concentre principalement durant la période estivale, et reste localisée et contenue en certains points. Ainsi les perturbations possibles sont liées au comportement « non-citoyen » des touristes et promeneurs : abandon de débris, dérangement de la faune, piétinement des habitats, ...

La création à venir d'une voie navigable dans les Landes pourrait cependant avoir un impact au niveau des habitats présents sur le cours d'eau et du dérangement des espèces. Des préconisations pourront être apportées quant au mode d'intervention lors des éventuels travaux de création et d'entretien de la voie et quant à la sensibilisation du public vis-à-vis du patrimoine naturel. Un entretien raisonné des embâcles serait également bénéfique au fonctionnement hydraulique du cours d'eau et donc aux espèces inféodées à ce milieu.

Actuellement, l'influence reste donc globalement faible sur le site Natura 2000, en dehors de cas ponctuels tels que le camping d'Etang, et l'enjeu lié aux activités de tourisme serait la communication et la sensibilisation des différents usagers au caractère remarquable des habitats et des espèces du site.

La seule activité actuelle qui engendrerait éventuellement des perturbations plus importantes est le Rallye Tout-Terrain Gers Armagnac qui rassemble environ 70 participants avec des engins motorisés, quelques centaines de spectateurs et qui traverse le site en divers points. Les conséquences précises seront à apprécier au moyen d'une évaluation d'incidences Natura 2000 lorsque le diagnostic et la cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces auront été validés. A noter que des mesures d'évitement et de réduction des perturbations sont d'ores et déjà mise en place par les organisateurs.

Impacts potentiels des activités touristiques et de loisirs vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Influences négatives	▪ Perturbations éventuelles liées à la présence de touristes et promeneurs (abandon de débris, dérangement de la faune, piétinement, passage d'engins motorisés, ...)
Influences positives	▪ Valorisation du patrimoine de part certaines manifestations et activités culturelles ▪ Sensibilisation et communication vis à vis des habitats et espèces d'intérêt communautaire

K. LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Communes et communautés de communes
- Entreprises et zones artisanales
- DREAL

2. Situation sur les communes du site

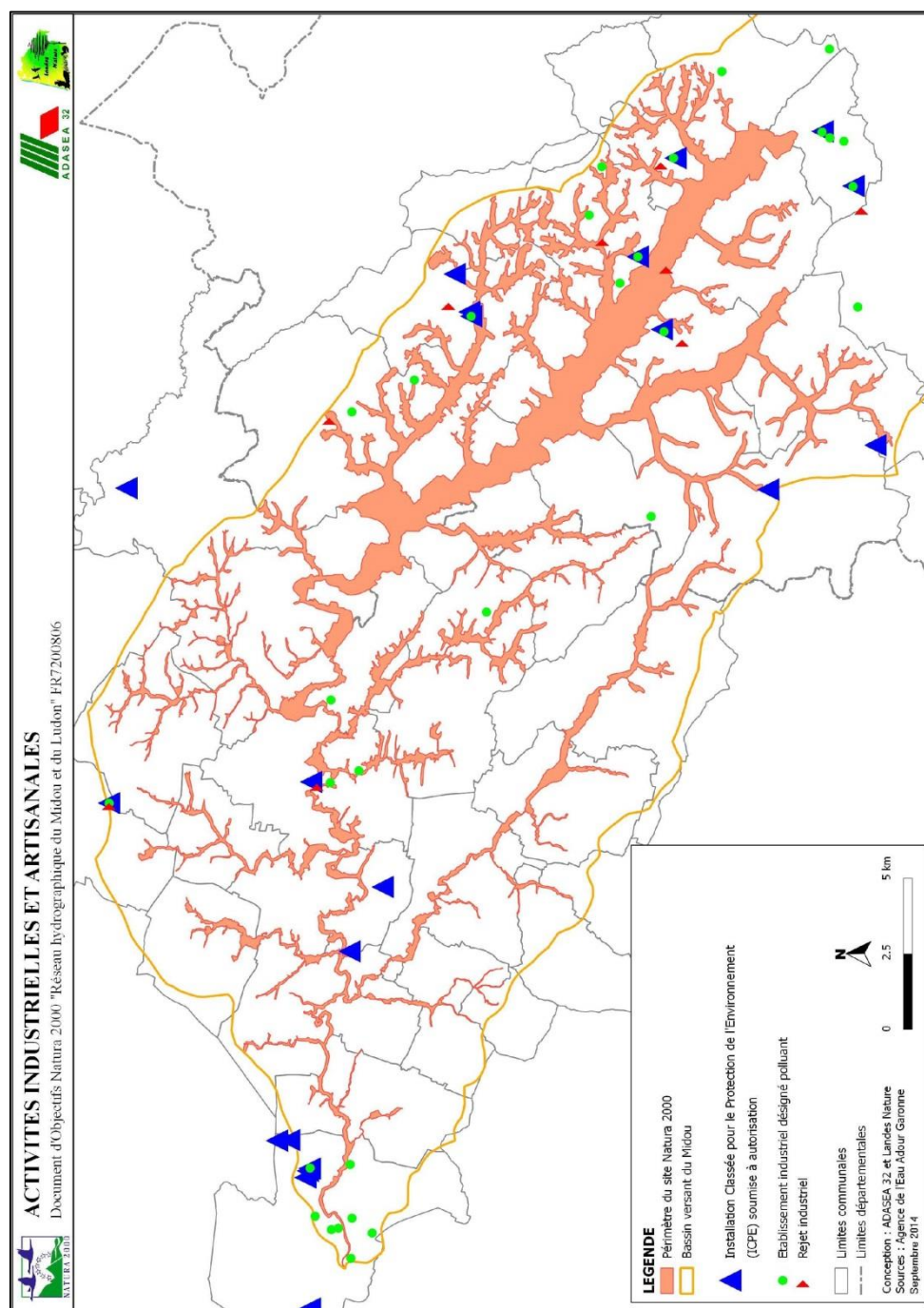


Figure 34 : Carte des Activités industrielles et artisanales

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Un certain nombre d'ICPE sont présentes sur le territoire des communes du site Natura 2000, dont 22 soumises à un régime d'autorisation. Ce sont des coopératives agricoles ou viticoles, des distilleries et producteurs de boissons alcoolisées (Armagnac), ou encore des exploitations de carrières, ...

17 de ces ICPE sont situées sur le bassin versant du Midou dont 11 à proximité immédiate du réseau hydrographique.

Tableau 21 : ICPE soumise à autorisation sur le territoire des communes concernées par le site
(Sources : DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées)

Nom de l'établissement	Commune	Activité principale	Localisation	
			Sur le bassin versant	Proximité immédiate du site
SAS Decons	Mont de Marsan	Casse automobile		
SMDTOMA	Le Houga	Collecte et gestion des déchets	x	x
SAICA Natur Sud	Mont de Marsan	Collecte et gestion des déchets	x	
SARL J'autocass	Ste Christie d'Armagnac	Commerce et réparations automobiles		
Agralia	Labastide d'Armagnac	Coopérative agricole		
Vivadour	Le Houga	Coopérative agricole	x	x
Maisadour	St Cricq Villeneuve	Coopérative agricole	x	
Scalandes	Mont de Marsan	Coopérative d'alimentation		
Dartigalongue	Salles d'Armagnac	Distillerie	x	x
Rodriguez et fils	Etang	Exploitation de carrières	x	x
Bardin	St Cricq Villeneuve / Bougue	Exploitation de carrières	x	x
Paccor packaging France	Mont de Marsan	Fabrication d'emballages plastiques	x	
Alambic Bas Armagnac	Etang	Fabrication de boissons	x	x
Armagnac Samalens	Laujuzan	Fabrication de boissons	x	x
Cave des producteurs réunis	Nogaro	Fabrication de boissons	x	
SAS Volpato	Nogaro	Fabrication de boissons	x	x
Vignerons du Gerland	Panjas	Fabrication de boissons	x	x
Armadis S.N (ex CVGA)	Villeneuve de Marsan	Fabrication de boissons	x	x
Cazaux Laporte	Pouydesseaux	Fabrication de charpentes et autres menuiseries	x	
Laffitte	Etang	Réparation et installation de machines agricoles	x	x
Ste montoise du bois	Mont de Marsan	Scierie		
SPD (Sté pétrolière de dépôts)	Mont de Marsan	Stockage de liquides inflammables	x	

Rejets et industries polluantes

La présence de 38 industries polluantes sur le bassin versant du Midou a été recensée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

16 de ces industries sont situées à proximité du réseau hydrographique, et certaines procèdent à des rejets dans les cours d'eau. On compte 6 rejets industriels à proximité immédiate des cours d'eau au niveau du site Natura 2000.

3. Réglementation

Selon l'article L511-1 du Code de l'Environnement, les ICPE sont « les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique ».

Les installations classées ICPE sont soumises à des régimes différents en fonction du dépassement de certains seuils (régime de déclaration ou d'autorisation).

4. Enjeux et interactions avec le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Les différentes entreprises présentes sur le territoire et à proximité du site sont soumises à une réglementation forte vis à vis de la protection des eaux, ainsi elles impactent peu le fonctionnement du réseau hydrographique et le caractère remarquable du site Natura 2000, hormis à la suite d'éventuelles pollutions accidentelles.

L. LES INFRASTRUCTURES LINEAIRES

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Société d'autoroute A'liénor
- Société Transports et Infrastructure Gaz France (TIGF)
- CONSEILS GENERAUX
- Syndicats intercommunaux chargés de l'entretien des routes et chemins communaux
- CACG
- DREAL / DIRSO

2. Situation sur les communes du site

Le réseau routier hors autoroute

Le site est concerné par un réseau routier assez dense, constitué de routes communales, départementales et une nationale. 102 km de voiries de taille et de fréquentation diverses (jusqu'à plus de 10 000 véhicules/jours) ont été identifiées, et 107 ouvrages traversant le réseau hydrographique (ponts, passages busés...).

Une étude particulière a été effectuée afin de déterminer si les ouvrages sont dangereux vis-à-vis de Vison d'Europe, et méritent ou non des aménagements dans le cadre de l'Etude Vison d'Europe jointe en annexe, les collisions « routières » étant un facteur de mortalité à prendre en compte. Les ouvrages à aménager (priorité 1) situés sur des routes sur lesquelles le trafic est compris entre 5 000 et 10 000 véhicules/jours sont au nombre de 6. 7 ouvrages situés sur des routes accueillant entre 1 000 et 5 000 véhicules/jours (priorité 2) seraient également à aménager. Les 34 ouvrages restants sont situés au niveau de routes beaucoup moins passantes et présentent donc moins de risque de collision.

Tableau 22 Récapitulatif du nombre d'ouvrages « dangereux » pour le Vison d'Europe

	Priorité 1 (5 000-10 000 véhicules/jours)	Priorité 2 (1 000-5 000 véhicules/jours)	Priorité 3 (<1 000 véhicules/jours)
Nombre d'ouvrages	6	7	34

La mise en transparence de ces ouvrages devra être étudiée au cas par cas. Il conviendra de mettre en regard la faisabilité, le type d'aménagement à privilégier (encorbellement, mise en place de banquettes, enrochement...) et le coût de l'opération.

L'entretien des routes a été traité dans le chapitre C relatif aux collectivités territoriales.

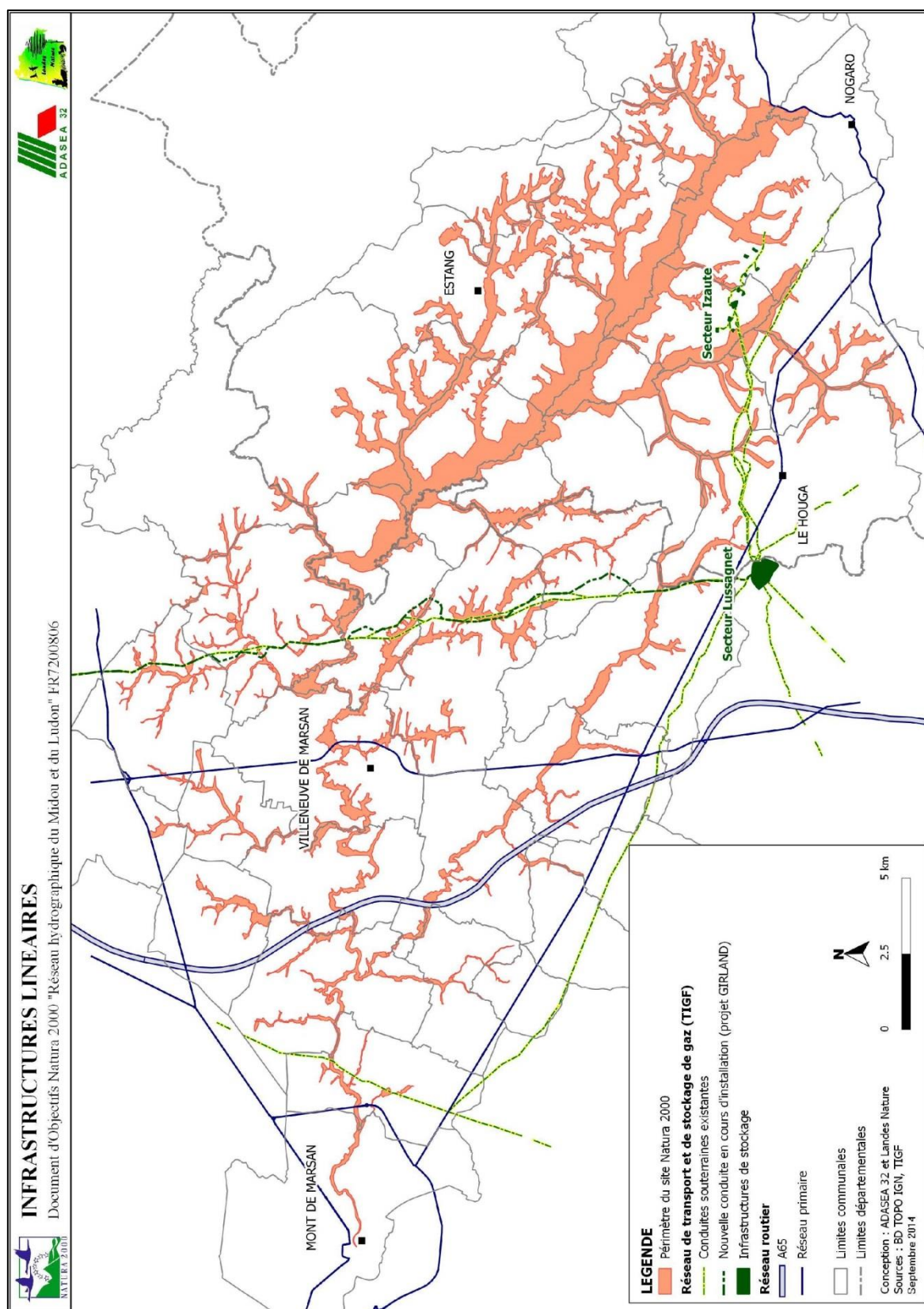


Figure 35 : Carte des Infrastructures linéaires

Transport et Infrastructure Gaz France (TIGF)

La société TIGF exploite et développe un réseau de transport et de stockage de gaz naturel dans le Sud-ouest.

Le stockage de gaz a lieu sur les secteurs de Lussagnet (40) et de l'Izaute (32) à proximité immédiate du site. En 2010, ces deux structures représentaient environ 22% des capacités françaises de stockage souterrain de gaz naturel. Le stockage de Lussagnet a été mis en exploitation en 1957, la même année que le gisement de gaz de Lacq (64). Le site de stockage d'Izaute, situé à environ 10 km du site de Lussagnet, a été mis en service au début des années 80 afin de suivre l'augmentation des besoins en gaz naturel.



Concernant les conduites souterraines de transport, elles traversent le réseau hydrographique du Midou en de nombreux points et sont signalées visuellement par un système de bornes.

Les canalisations existantes sont enterrées à une profondeur d'environ 0.70 m sur tout le linéaire. La société TIGF possède une servitude d'environ 10 m de part et d'autre des conduites de stockage. L'espace est entretenu chaque année par débroussaillage, et un désherbage est également effectué sur une surface de 1 m² autour des bornes. Les dates d'entretien peuvent être adaptées pour éviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire, et notamment du Vison d'Europe, pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes.

Début 2013 ont commencé les travaux de pose d'une nouvelle conduite de gaz partant du stockage de Lussagnet vers Captieux : projet GIRLAND.

Ces travaux, dont l'emprise est de 26 mètres, traversent le périmètre d'étude du réseau hydrographique du Midou en une douzaine de points. Les conduites seront posées à 1.2 m de profondeur dans les parcelles, et à 6 m sous les cours d'eau par la technique du forage dirigé. Des protections en bois sont préférées aux enrochements pour stabiliser les berges.

Le tracé de cette nouvelle ligne suit plus ou moins celui des deux conduites de gaz déjà existantes.

Acquisition de mesures géophysiques 3D Lussagnet/Izaute

La société TIGF a réalisé, de mars à août 2013, une campagne d'acquisition de mesures géophysiques par sismique réflexion pour l'exécution d'une étude en 3 dimensions (3D) des couches géologiques des stockages souterrains de gaz naturel de Lussagnet et d'Izaute. Le périmètre de l'étude (226 km²) concerne 15 communes du site Natura 2000.

Autoroute A65

La société A'liénor est concessionnaire de l'autoroute de Gascogne A65 qui relie Pau à Bordeaux (Langon) sur 150 km. Cette autoroute a été inaugurée le 14 décembre 2010, et traverse plusieurs cours d'eau du site, notamment le Midou, le Penin et le Ludon.

Conformément à la législation, un dossier a été établi dans le cadre de la loi sur l'eau, comprenant une évaluation d'incidence Natura 2000. Des mesures compensatoires ont été mises en place mais compte tenu de l'étendue globale de l'aménagement, la plupart de ces mesures se font en dehors du bassin versant du Midou.

3. Enjeux et interactions avec le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Le principal impact lié aux infrastructures linéaires identifié aujourd'hui est celui du risque de collisions routières avec des espèces d'intérêt communautaire, notamment le Vison d'Europe.

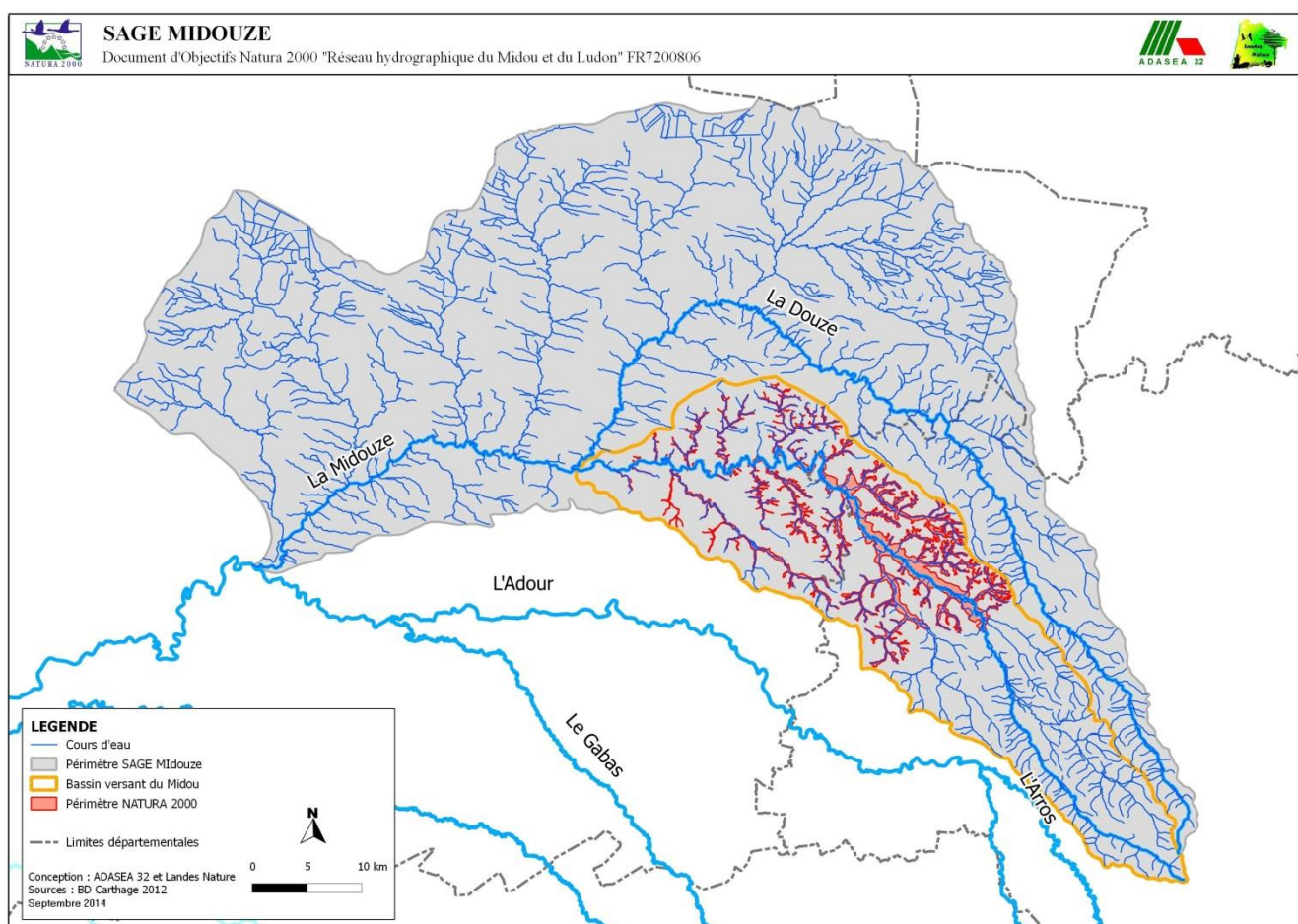
Dans le cas de réaménagements des structures existantes ou d'implantation de nouveaux projets tels que la création de retenues collinaires importantes sur le réseau hydrographique, les impacts devront être évalués précisément.

M. LES PROGRAMMES COLLECTIFS ET LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

1. Présentation des programmes et plans d'action en vigueur sur le territoire du site Natura 2000

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Midouze

Figure 36 : Carte du SAGE Midouze



Le SAGE est la déclinaison locale du SDAGE du bassin Adour-Garonne. Tous deux sont nés de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, et fixent les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le SAGE Midouze est mis en œuvre par l'Institution Adour et son territoire s'étend sur plus de 3 142 km² à cheval sur les Landes et le Gers. La Midouze, affluent de l'Adour, est formée par le Midou et la Douze qui prennent leurs sources dans les coteaux armagnacais et confluent à Mont-de-Marsan.

Débuté en 2005, le SAGE Midouze a été adopté en décembre 2012 et est officiellement en vigueur depuis le 29 janvier 2013, avec la signature de l'arrêté interpréfectoral par les Préfets du Gers et des Landes.

L'état des lieux et le diagnostic du SAGE ont permis de mettre en évidence les enjeux sur le territoire de la Midouze :

- Préserver et garantir une eau potable de qualité en quantité suffisante pour les besoins actuels et futurs
- Reconquérir la qualité de l'eau à travers l'amélioration des rejets directs, la lutte contre la pollution diffuse et son transfert vers les eaux superficielles et souterraines, ainsi que la lutte contre l'érosion des sols
- Préserver voire restaurer les milieux humides et aquatiques et favoriser une gestion cohérente et mutualisée des cours d'eau sur l'ensemble du bassin
- Restaurer des étiages satisfaisants en diminuant la pression sur la ressource, en gérant au mieux les ressources existantes – notamment la nappe des sables et les ouvrages de réalimentation, et en renforçant la ressource si nécessaire.

L'étude « bilan besoins-ressources » sur le bassin versant de la Midouze (CACG, 2008) a mis en évidence que le point noir en termes de déficit en eau se situe sur le Midou aval (Arthez d'Armagnac - Mont de Marsan) et sur ses affluents (Ludon, Gaube, Lusson...). Une des dispositions du SAGE Midouze vise donc à « Restaurer durablement l'équilibre de la ressource afin de garantir des débits d'étiage satisfaisant à la fois le milieu et les usages ».

Le programme d'action du SAGE définit la création de la ressource nécessaire pour combler une partie du déficit en eau du bassin. Ceci concerne deux projets de réservoirs structurants :

- Gaube : création d'un réservoir de 4 Mm3 ; celui-ci se trouve à l'intérieur du site Natura 2000. L'évaluation d'incidence de ce projet devra donc prendre en compte l'ensemble des habitats et habitats d'espèces inventoriés dans le DOCOB.
- Mondebate : création d'une retenue de 3,5 Mm3 incluant en plus la retenue actuelle de Maribot de 1 Mm3 soit 4,5 Mm3 au total. Celle-ci se trouve dans la partie amont du bassin versant du Midou, à l'extérieur du périmètre du site. Les impacts de ce projet seront de nature indirecte (qualité de l'eau par exemple).

Le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » est pleinement concerné par le périmètre du SAGE Midouze, et certains enjeux du SAGE sont communs avec le DOCOB du site puisque la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est liée à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Par contre, les incidences particulières des projets de création des grands réservoirs sur le site Natura 2000 et les espèces d'intérêt communautaire devront être évalués précisément.

Directive Nitrate

La Directive 91/676/CEE, dite «Directive Nitrates», vise à protéger la qualité de l'eau en Europe en empêchant les nitrates d'origine agricole de polluer les eaux souterraines et de surface grâce à plusieurs mesures dont la mise en œuvre incombe aux états membres.

La mise en œuvre française se traduit par :

- la délimitation de zones vulnérables,
- la mise en œuvre de programmes d'actions sur ces zones vulnérables, correspondant à l'application de certaines mesures par tous les agriculteurs de la zone : période d'interdiction d'épandage, prescriptions relatives au stockage des effluents d'élevage, limitation de l'épandage des fertilisants, établissement d'un plan de fumure et d'un cahier d'enregistrement des pratiques.
- l'élaboration d'un code de bonnes pratiques agricoles, mis en œuvre de façon volontaire par les agriculteurs.

La délimitation des zones vulnérables aux nitrates vient d'être révisée pour le bassin Adour-Garonne et définie par arrêté préfectoral le 31 décembre 2012.

Suite à cette révision, 46 des 69 communes du bassin versant du Midou sont classées en zones vulnérables, dont la majeure partie du site Natura 2000 (23 communes).

Plan d'Action Territorial (PAT) d'Etang

L'Agence de l'Eau aide financièrement la mise en place d'actions agro-environnementales. Elle cible son aide sur des zones cohérentes et dans le cadre d'un programme général multi-acteurs de lutte contre la pollution diffuse par les nitrates et pesticides reposant sur la mise en place de Plans d'Actions Territoriaux (PAT).

Deux PAT ont cours au niveau de deux captages d'eau potable qui ont été définis comme prioritaires pour la préservation de la ressource :

- le captage d'Etang. Ce captage et le territoire d'action du PAT se situent en dehors du site Natura 2000 mais en bordure de celui-ci avec une influence directe.
- le captage des Arbouts situé dans la zone d'étude. Le PAT est mis en place au niveau des communes de Hontanx et Saint-Gein.

PAT	Maître d'ouvrage	Surface concernée	SAU	Type de mesures mises en place
Captage d'Etang	SIAEP d'Etang	438,70 ha	288,3 ha	Mesures agricoles et forestières : augmentation et entretien des surfaces boisées, réduction des intrants, ...
Captage des Arbouts	Conseil Général Landes et Chambre Agriculture Landes	4 876,35 ha	2 472 ha	Mesures non agricoles : amélioration de l'assainissement, sensibilisation des particuliers, élus, ...

Un suivi et une évaluation des actions est prévu dans le programme avec des objectifs à atteindre et le calcul d'indicateurs de qualité de l'eau (taux de dépassement de la norme de 0,1 µg/l pour les molécules phytosanitaires, taux de dépassement des 50mg/l en nitrates, ...).

Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers (CATZH)

La CATZH est un dispositif financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et animé par l'ADASEA dans le département du Gers. Elle a débuté en 2003 sur le territoire de l'Armagnac et s'étend aujourd'hui à d'autres sites tels que la Gimone ou l'Astarac.

Les objectifs de la CATZH sont de :

- Mettre en œuvre les recommandations du SDAGE Adour-Garonne et de la loi sur l'eau,
- Sensibiliser, informer et former les gestionnaires de zones humides sur les aspects environnementaux et réglementaires,
- Apporter une expertise technique pour caractériser les enjeux de préservation des sites et définir des modalités de gestion avec les propriétaires et les usagers,
- Accompagner les porteurs de projets dans la restauration des zones humides (conseils techniques et réglementaires, montage de dossiers administratifs : demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau ou documents d'incidences),
- Appuyer les collectivités dans la valorisation de leurs zones humides et dans l'application de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux.

La partie gersoise du site Natura 2000 fait partie du territoire d'action de la CATZH et de nombreuses zones humides font l'objet d'un accompagnement et d'un suivi (étangs, mares, prairies).

Programmes agri-environnementaux

Une Mesure Agro-Environnementale territorialisée « Prairies humides de l'Armagnac » a été mise en œuvre de 2012 à 2014 sur le territoire gersois du SAGE Midouze, incluant 20 communes du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon ».

L'objectif de la MAEt « Prairies humides de l'Armagnac » était le maintien de ces prairies humides par le respect d'un cahier des charges précis :

- Maintien de la composition floristique particulière
- maintien de la prairie (pas de retournement),
- fertilisation limitée (90 unités Azote = PHAE2),
- enregistrement des pratiques de fauche, de pâturage et de la fertilisation.

Pour pouvoir prétendre à cette mesure et bénéficier de l'aide (fixée à 165€/ha/an), le caractère humide de la prairie naturelle était vérifié par la présence de plantes indicatrices. Le diagnostic était réalisé par la CATZH de l'ADASEA du Gers.

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées « Sud-Adour » ont été mises en place sur les communes classées en zones vulnérables et/ou concernées par les captages en eau potable, à l'exception des parcelles situées en Natura 2000, pour développer les pratiques culturales permettant de préserver la qualité et la ressource en eau.

Les mesures en 2012 concernaient :

- la réduction des traitements herbicides en grandes cultures
- l'enherbement des inter-rangs en arboriculture et en viticulture
- la limitation de la fertilisation azotée sur prairies
- la conversion de terres arables en prairies avec limitation de la fertilisation azotée (précédent grandes cultures)
- l'absence de traitements herbicides en viticulture et en arboriculture

Programme « Eau et Biodiversité en Pays d'Armagnac »

« Eau et biodiversité » est un projet initié par deux communautés de communes (Ténarèze et Bas Armagnac). L'objectif est de restaurer la qualité de l'eau, de préserver les sols de l'érosion et de favoriser la biodiversité par la promotion de nouvelles pratiques de gestion environnementale et la mise en œuvre d'un territoire d'expérience.

Ce programme a été lancé en mai 2012 pour une durée de 4 ans autour de différents partenaires : Arbre & Paysage 32, Fédération départementale de chasse et de pêche du Gers, Ecocentre Pierre & Terre.

Les actions du programme concernent l'assainissement non collectif, la régénération naturelle assistée de la végétation en bord de route, bord de cours d'eau et au niveau de zones tampons, ou encore la plantation de haies et de parcelles agroforestières.

13 communes du site Natura 2000, appartenant à la CC Bas Armagnac, sont concernées par le programme « Eau et Biodiversité ». Les enjeux se rejoignant, les deux programmes « Eau et Biodiversité » et Natura 2000 peuvent d'enrichir l'un l'autre. Les conseils d'entretien et de plantation de la végétation doivent prendre en compte les espèces visées par Natura 2000.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Depuis la loi Barnier de 1995, les départements sont compétents en matière de protection et de gestion des espaces naturels sensibles. Les Landes et le Gers possèdent ainsi un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, véritable outil de planification et de valorisation de ces territoires.

6 ENS sont présents sur le bassin versant du Midou. Les actions de préservation qui sont ou seront engagées sur ceux-ci par les Conseils généraux devront être en lien avec les enjeux Natura 2000.

2. Enjeux et interactions avec le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Les différents programmes et interventions publiques présentés ci-dessus œuvrent tous pour la protection de la ressource en eau et/ou des milieux naturels liés à la rivière. Ils partagent des enjeux communs avec la démarche Natura.

La présence de l'ensemble de ces programmes, se déclinant à différentes échelles de territoire avec pour enjeu commun la préservation de la qualité de l'eau et des écosystèmes associés, renforce la mise en place du site Natura 2000 sur le réseau hydrographique du Midou.

Les futures préconisations et mesures de gestion proposées par le DOCOB devront ainsi intégrer ces diverses actions et le cas échéant proposer l'adaptation de certaines aux enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire.

V. LES ENJEUX DE CONSERVATION

A. HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

Les enjeux de conservation sont associés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire du site, pour lesquels celui-ci a une responsabilité en termes de conservation. L'évaluation de ces enjeux puis leur hiérarchisation est nécessaire afin d'établir des priorités pour les mesures de gestion à venir.

Afin de déterminer les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site, plusieurs critères d'analyse écologique ont été retenus. Ils correspondent aux critères attendus pour la mise à jour du Formulaire standard de données (FSD) et leurs cotations sont telles que proposées par la Commission Européenne dans les notes explicatives des FSD. Sur cette base, une grille d'analyse Espèces et une grille d'analyse Habitats ont été utilisées.

Le renseignement des différents critères a été effectué selon les connaissances et les jugements d'experts et débattu en groupe de travail technique « Habitats et Espèces d'intérêt communautaire » réuni le 5 juillet 2013. L'exercice comporte ainsi une part certaine de subjectivité se révélant être une limite à la méthode. Toutefois, la démarche permet d'appréhender la notion de priorisation et d'aboutir à l'identification des enjeux principaux.

Le détail des critères pris en compte pour la définition des enjeux de conservation, ainsi que leurs cotations, sont présentés avec les tableaux d'analyse en annexe.

L'évaluation globale des enjeux s'appuie particulièrement sur l'état de conservation et la valeur du site vis à vis de l'espèce ou de l'habitat considéré, en se basant sur l'analyse de l'ensemble des autres critères.

Un tableau croisé est proposé pour obtenir de façon lisible le niveau d'enjeu de conservation :

Valeur du site Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non-significative	Inconnue
Excellente ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance
Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance

Selon un jugement d'expert, un troisième critère vient compléter l'évaluation globale des enjeux : la responsabilité patrimoniale vis à vis de l'espèce ou de l'habitat. Cette valeur vient pondérer le niveau de l'enjeu de conservation précédemment défini. Celui-ci peut ainsi être revu à la hausse lorsque la responsabilité patrimoniale est forte par exemple.

L'application de cette démarche aboutit à la hiérarchisation des enjeux de conservation pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire comme présenté ci-après.

**Tableau 23 : Hiérarchisation des enjeux de conservation
vis à vis des habitats d'intérêt communautaire**

Code	Dénomination	Présence	Enjeu
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Landes	Fort
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Landes	Modéré
4020*	Landes humides atlantiques à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	Landes	Modéré
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Landes	Modéré
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Landes/ Gers	Modéré
3260	Rivières avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Gers	Modéré
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Landes	Secondaire
4030	Landes sèches européennes	Gers	Secondaire
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Landes/ Gers	Secondaire
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidenton p.p.</i>	Landes/ Gers	Secondaire
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	Landes	Secondaire
3110	Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>	Landes	Mineur
3130	Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes à végétation des <i>Isoeto-nanojuncetea</i>	Landes	Mineur

* Espèce ou habitat naturel prioritaire au titre de la Directive Habitat

**Tableau 24: Hiérarchisation des enjeux de conservation
vis à vis des espèces d'intérêt communautaire**

Code	Nom vernaculaire	Nom latin	Présence	Enjeu
1356*	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Potentielle	Fort
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Avérée	Fort
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Avérée	Fort
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Avérée	Modéré
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Avérée	Modéré
1071	Fadet des Laiches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Avérée	Modéré
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Avérée	Modéré
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Avérée	Modéré
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Avérée	Modéré
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Avérée	Modéré
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Avérée	Modéré
1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	Probable	Connaissance
1084*	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	Probable	Connaissance
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideris</i>	Probable	Connaissance
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Probable	Connaissance
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Probable	Connaissance
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Potentielle	Connaissance
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Potentielle	Connaissance

Les enjeux de connaissance concernant les chiroptères (Petit et Grand rhinolophe, Murin de Bechstein), le Pique-prune, le Damier de la Succise, la Lamproie marine et le Chabot s'expliquent par l'actuel manque de données relatif à ces espèces sur le site.

* Espèce ou habitat naturel prioritaire au titre de la Directive Habitat

B. FICHES HABITATS

Code NAT URA	Dénomination de l'habitat	Page
3110	Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>	142
3130	Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes à végétation des Isoeto-nanojuncetea	144
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	146
3260	Rivières avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	148
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> et du <i>Bidention</i>	150
4020*	Landes humides atlantiques à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	152
4030	Landes sèches européennes	154
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	156
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	159
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	161
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	163
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	165
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	167

* Espèce ou habitat naturel prioritaire au titre de la Directive Habitat

3110

Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des *Littorelletea uniflorae*

Corine Biotope : 22.11 x 22.31

Cahier d'habitats : 3110-1

**Habitat d'intérêt
communautaire**

 Enjeux de conservation
sur le site:

MINEUR

Physionomie et Ecologie

Cet habitat correspond à des végétations amphibies qui se développent au niveau des rives atterries des lacs, étangs ou petites mares à niveau d'eau variable, et plus rarement en bord de ruisseaux des tourbières.

Il se présente sous forme d'un fin gazon, peu stratifié et peu élevé, presque toujours ouvert, laissant apparaître le sol. Le substrat est oligotrophe et souvent acide.

L'habitat est fortement dépendant du niveau trophique et du marnage saisonnier des niveaux d'eau, la durée d'exondation contribuant à la variabilité de l'habitat. De ce fait, il se développe tardivement dans l'année. De façon générale en milieux lacustres, l'apport de lumière permet une expression optimale.

Ces communautés vivaces amphibies peuvent entrer en superposition spatiale avec des gazons annuels.



Espèces caractéristiques des communautés exprimées dans le site

<i>Hypericum elodes</i>	Élodès des marais
<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Potamot à feuilles de renouée

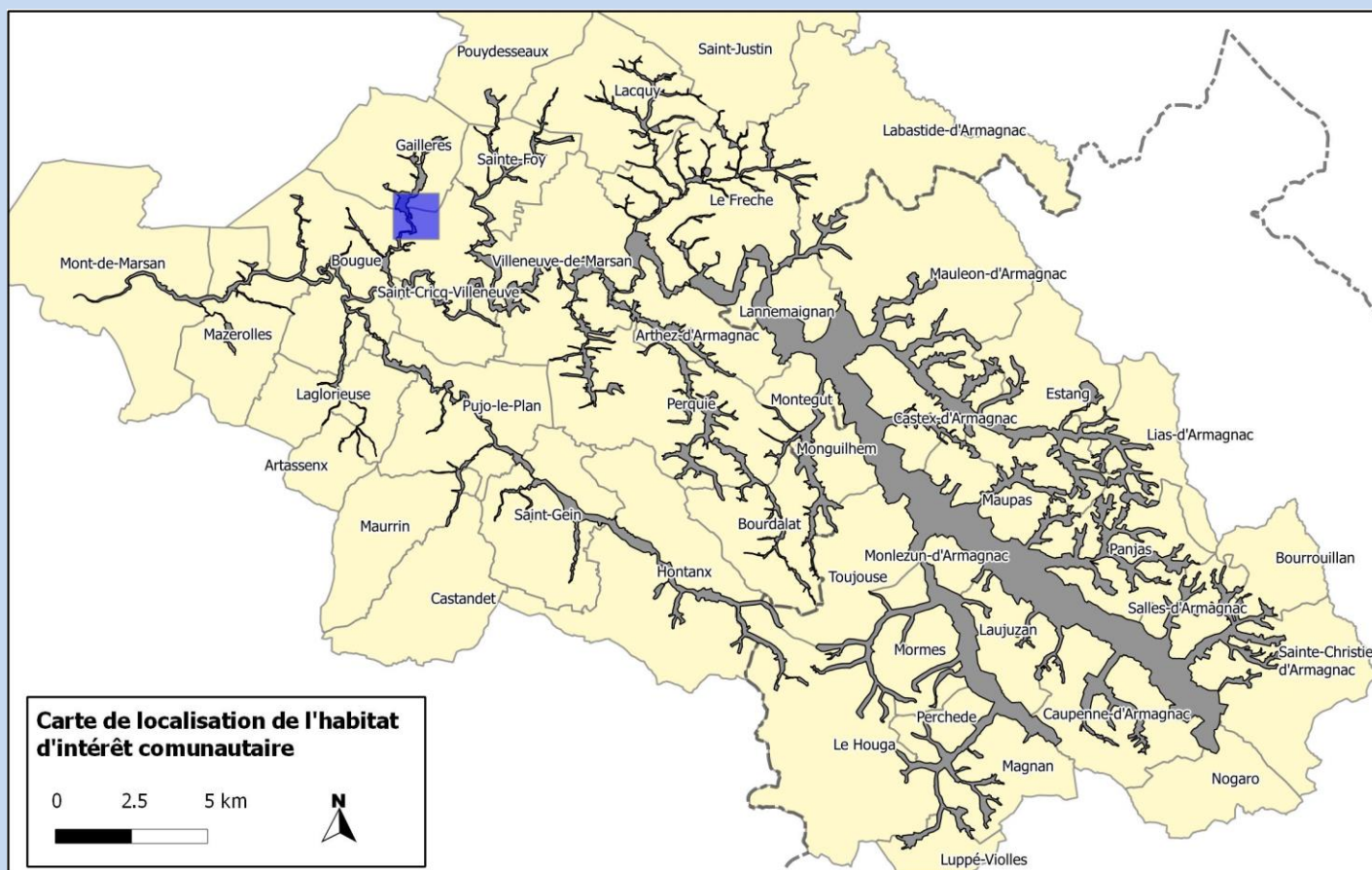
Intérêt patrimonial

En bon état de conservation, ces gazons vivaces sont susceptibles d'accueillir une flore à très forte valeur patrimoniale : *Pilularia globulifera*, *Caropsis verticillatinundata*, *Luronium natans*, *Lobelia dortmanna*, *Scirpus pungens*, *Ranunculus ololeucos*...

Distribution et Dynamique

Sur le réseau hydrographique du Midou, l'habitat n'est représenté que sur deux stations de faible superficie, dans un fossé et un ruisseau du plateau landais.

Sur la base de ces observations isolées il s'avère difficile d'apprécier la notion de dynamique à l'échelle du réseau hydrographique. Cependant, l'habitat était autrefois bien présent sur les rives des étangs landais, et son déclin peut être lié à la dégradation de la qualité de l'eau, l'eutrophisation ou encore le maintien estival des niveaux d'eau en système lacustre.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Partiellement dégradée	Défavorable
	Perspectives d'évolution	Moyenne	
	Possibilité de restauration	Difficile	

Pressions et Menaces

- Pollution de l'eau et eutrophisation
- Modification du régime hydrologique
- Envasement

Préconisations de gestion

- Améliorer la qualité des eaux
- Maintenir un fonctionnement hydraulique avec marnage saisonnier
- Favoriser les berges en pente douces permettant le développement d'un gradient de végétation

3130

Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes à végétation des Isoeto-nanojuncetea

Corine Biotope : 22.32 ; 22.3232

Cahier d'habitats : 3110-5

**Habitat d'intérêt
communautaire**
Enjeux de conservation
sur le site:**MINEUR**

Physionomie et Ecologie

Les communautés amphibies annuelles se présentent sous la forme d'un fin gazon peu dense et peu stratifié, presque toujours ouvert et laissant apparaître le substrat.

C'est un habitat pionnier et instable qui peuple préférentiellement les pentes douces en bordure de plans d'eau à niveau variable (lacs, étangs, mares), les atterrissements des cours d'eau connaissant une inondation hivernale de courte durée, les dépressions et chemins des landes humides acides.

Le développement se faisant après le retrait des eaux, la phénologie est généralement tardive.



Espèces caractéristiques des communautés exprimées dans le site

<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun-noirâtre
<i>Pycreus flavescens</i>	Souchet jaunâtre
<i>Cyperus michelianus</i>	Souchet de Michel
<i>Isolepis setacea</i>	Isolepis sétacé

Intérêt patrimonial

Cet habitat constitue un habitat intéressant par son caractère pionnier. Il est susceptible d'accueillir des espèces patrimoniales mais aucune espèce rare n'a été observée au sein des communautés présentes sur le site. Celles-ci s'expriment sous la forme de gazons à petits souchets.

Distribution et Dynamique

Les communautés amphibies annuelles sont présentes sur le site au sein de quelques stations de faible superficie, et constitue des micro-habitats éphémères dont la dynamique est difficilement évaluable.

Très sensible à la concurrence et à l'eutrophisation, l'habitat est rapidement supplanté par les communautés vivaces et la dynamique naturelle d'évolution des milieux, mais à l'inverse, il peut rapidement s'exprimer sur de nouveaux secteurs mis à nu en bord d'étangs ou dans les landes.

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Bien conservée	Bon
	Perspectives d'évolution	Bonne	
	Possibilité de restauration	-	

- Pollution de l'eau et eutrophisation
- Modification du régime hydrologique

- Maintenir un fonctionnement hydraulique avec submersion des landes ou marnage saisonnier en bord d'étang
- Favoriser les berges en pente douces permettant le développement d'un gradient de végétation
- Maintenir les chemins des landes humides ouvert

3150

Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

Corine Biotope : 22.13x22.411

Cahier d'habitats : 3150-1, 3150-3 ; 3150-4

Habitat d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation sur le site :

SECONDAIRE

Physionomie et Ecologie

Ce sont des herbiers enracinés des eaux douces stagnantes à faiblement courantes qui se traduisent par une strate de végétation flottante constituée principalement de Lentilles d'eau. Ils se développent dans des eaux eutrophes, principalement dans les plans d'eau peu profonds, mais également dans certains petits fossés. Différents facteurs influencent la dynamique de ces communautés : l'éclairement, la profondeur, la température, l'hydrodynamisme ou encore la minéralisation. L'habitat est ainsi soumis à une importante dynamique saisonnière et se trouve plus fréquemment en zones de plaine dans un contexte d'agriculture intensive.



Espèces caractéristiques exprimées

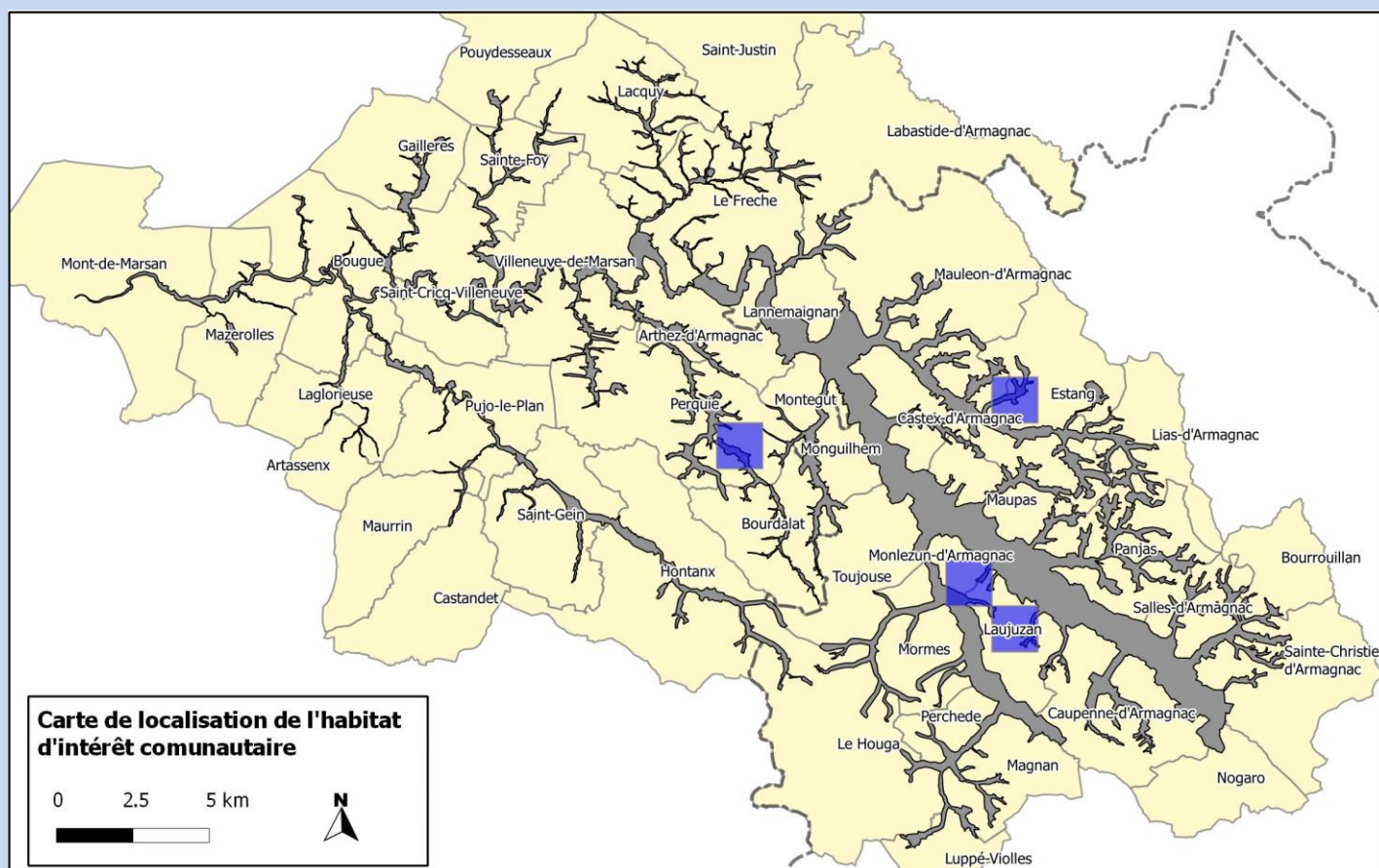
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau
<i>Lemna gibba</i>	Lentille gibbeuse
<i>Wolffia arrhiza</i>	Lentille sans racines
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot crépu
<i>Potamogeton natans</i>	Potamot nageant

Intérêt patrimonial

Ces herbiers, relativement fréquents et peu sensibles, jouent un rôle important dans les systèmes aquatiques. Ils fournissent en particulier des habitats favorables à de nombreux invertébrés, amphibiens et poissons dont certaines espèces d'intérêt communautaire telles que la Cistude d'Europe ou l'Ecrevisse à pattes blanches.

Distribution et Dynamique

Ce sont des groupements à caractère pionniers, qui présentent un cycle saisonnier et peuvent rapidement devenir envahissants. Sur le site, ces herbiers représentent des micro-habitats, principalement sur des mares à caractère eutrophe, bien ensoleillées, de faible profondeur. Les voiles flottants à lentilles d'eau sont pour la plupart monospécifiques. Ponctuellement, l'habitat se retrouve également dans de petits fossés. La forme hyper-eutrophe à lentilles d'eau de cet habitat est en progression dans les secteurs agricoles du site, au détriment des habitats mésotrophes, plus rares.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Partiellement dégradée	Défavorable
	Perspectives d'évolution	Moyenne	
	Possibilité de restauration	Possible	

Pressions et menaces

- Pollution de l'eau, hyper-eutrophisation dans un contexte très agricole
- Comblement des plans d'eau
- Envahissement par espèces introduites :

Préconisations de gestion

- Limiter la pollution des plans d'eau : protection enherbée, adaptation des pratiques agricoles sur le bassin versant (les groupements mésotrophes, plus rares, sont à privilégier)
- Récolter les lentilles si l'on veut diminuer la trophie du milieu
- Eviter l'accès direct du bétail aux mares
- Ne pas introduire de végétaux non indigènes dans les mares et étangs
- Surveiller et limiter la prolifération de végétaux introduits.

3260

Rivières des étages planitiaire avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

Corine Biotope : 22.13 x 22.422

Cahier d'habitats :3260-6

**Habitat d'intérêt
communautaire**

 Enjeux de conservation
sur le site:

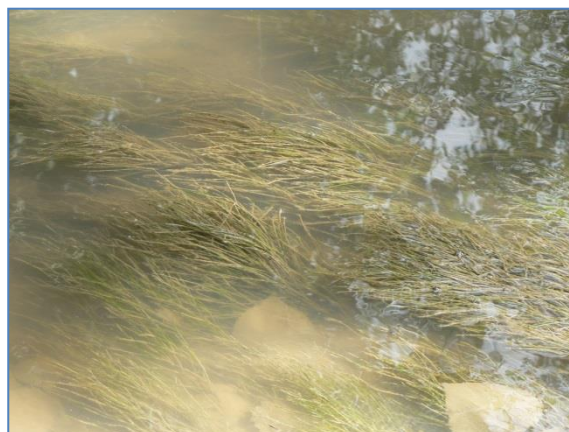
MODERE

Physionomie et Ecologie

Ces herbiers sont des communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, dominées par des Renoncules, des Potamots ou des Callitriches.

Les hydrophytes, ancrées au fond de l'eau et dont les feuilles peuvent être flottantes ou immergées, forment des chevelus plus ou moins étirés en fonction la vitesse du courant.

L'habitat caractérise des eaux eutrophes, à pH neutre à basique, et riches en éléments nutritifs (notamment en phosphore). Il est fortement influencé par l'éclairement, les faciès d'écoulement, la profondeur et la qualité de l'eau.


Potamogeton pectiné

Espèces caractéristiques

<i>Potamogeton pectinatus</i>	Potamogeton pectiné
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamogeton crépu


Potamogeton crépu

Intérêt patrimonial

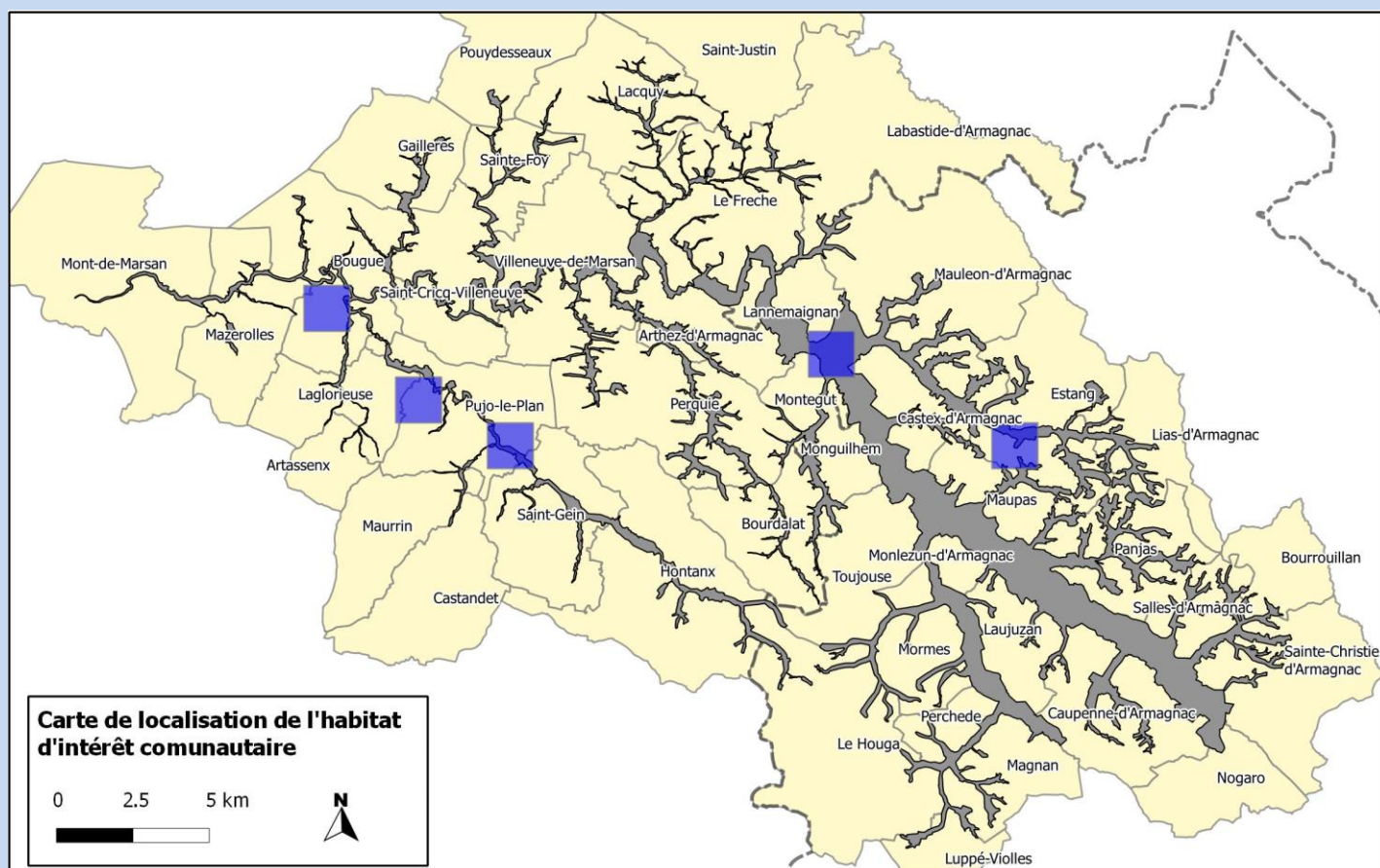
Ce groupement d'intérêt communautaire témoigne d'une certaine qualité fonctionnelle du milieu.

Ces herbiers constituent des habitats privilégiés pour les invertébrés aquatiques et les poissons. En effet, ce sont des zones de reproduction et de croissance du Brochet, de la Perche, des cyprinidés ou encore de la Lamproie marine.

A l'échelle du site, ces herbiers constituent des formations très appauvries et peu typiques.

Distribution et Dynamique

Les herbiers aquatiques à Potamots ont été très rarement observés à l'échelle du réseau hydrographique du Midou et constituent des micro-habitats faiblement recouvrant. Les stations identifiées se situent sur le Ludon, l'Etang, ou encore sur le Midou, au niveau de Pont du Rey par exemple. Cet habitat a sans doute régressé sur le Midou suite à la simplification de sa morphologie et de sa dynamique, et de l'enfoncement du lit.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Partiellement dégradée	Défavorable
	Perspectives d'évolution	Moyenne	
	Possibilité de restauration	Difficile	

Pressions et menaces

- Travaux ou modifications hydrologiques de la rivière
- Pollution de l'eau

Préconisations de gestion

- Restaurer un régime hydrologique et des profils de lit variés, ainsi que les fonctionnalités écologiques du cours d'eau
- Lutter contre la pollution de l'eau

3270

Rivières aux berges vaseuses avec végétation du *Bidention*

Corine Biotope : 22.33 ; 24.52

Cahier d'habitats :3270-1

**Habitat d'intérêt
communautaire**

 Enjeux de conservation
sur le site:

SECONDAIRE

Physionomie et Ecologie

Les communautés des berges vaseuses constituent des formations pionnières d'espèces annuelles herbacées. Elles sont installées sur des sols périodiquement inondés et riches en azote tels que les vases et les sables limoneux en bordure des cours d'eau. On retrouve également ce type de végétation sur les berges de lacs et d'étangs mais ces situations ne sont pas prises en compte par la Directive Habitat.

La croissance des plantes est très rapide et commence au début de l'été au niveau des bancs vaseux ou sableux exondés.

La floraison se produit généralement tardivement au cours de l'année en période d'étiage.



Espèces caractéristiques

<i>Bidens</i> sp.	<i>Bident</i> sp.
<i>Polygonum hydropiper</i>	Renouée poivre-d'eau

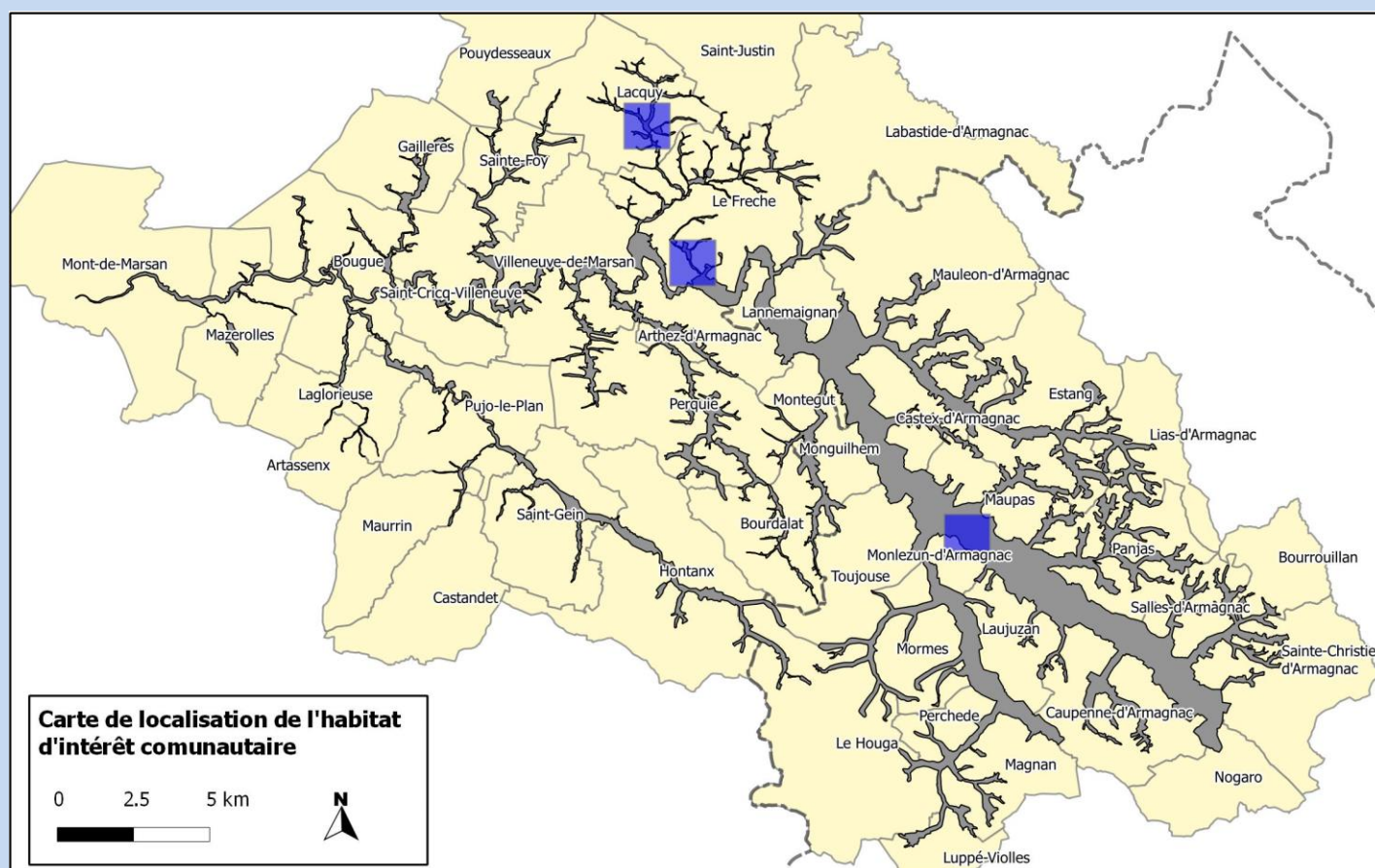
Intérêt patrimonial

Ces communautés sont souvent de faibles étendues, fugaces dans le temps et appauvries floristiquement du fait des modifications du fonctionnement hydraulique. L'habitat n'est pas ici susceptible d'héberger des espèces botaniques rares et/ou protégées. Par contre, il est utilisé par la Loutre et le Vison pour chasser et se déplacer en bord de rivière.

Distribution et Dynamique

En raison des conditions hydrauliques lors des prospections (hautes eaux, peu d'atterrissements et de plages exondées), les communautés des vases ont été recensées sur un faible nombre de stations le long du réseau hydrographique du Midou.

Il s'agit cependant d'un habitat typique des rivières telles que le Midou, qui dépend des variations de niveau d'eau, et évolue en fonction des périodes de crues et d'étiage. Ces communautés sont potentiellement présentes sur les berges des principaux cours d'eau du réseau hydrographique du Midou, notamment dans sa partie aval, où les pentes sont moins fortes. En amont du Midou, les rives très abruptes et le manque d'atterrissements limite les zones de développement de cet habitat.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Partiellement dégradée	Moyen
	Perspectives d'évolution	Moyenne	
	Possibilité de restauration	Possible	

Pressions et menaces

- Modification de la dynamique fluviale
- Travaux ou aménagements artificiels des berges
- Pollution de l'eau

Préconisations de gestion

- Maintenir la dynamique fluviale (période de crues et d'étiage)
- Aménager les berges à pente plus douce dans la zone amont du Midou
- Ne pas artificialiser les berges
- Améliorer la qualité de l'eau

4020***Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix***

Corine Biotone : 31.12

Cahier d'habitats : 4020-1

**Habitat d'intérêt
communautaire
PRIORITAIRE**Enjeux de conservation
sur le site:**MODERE****Physionomie et Ecologie**

Les landes humides atlantiques sont dominées par des bruyères et des Ajoncs. Elles se développent sur des substrats oligotrophes acides où le sol présente une hygromorphie peu profonde à moyenne.

La Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) définit le caractère humide et sa dominance est systématique dans les landes bien conservées. La Molinie, toujours présente et parfois abondante, peut imprimer à ce milieu une physionomie herbeuse. Ces landes sont plutôt basses (0,25 à 0,5 m), mais peuvent être plus hautes dans les vieilles landes humides colonisées par la Callune (jusqu'à 1-1,5 m) ou lorsque la Bruyère à balai est présente.

**Espèces caractéristiques**

<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles
<i>Erica ciliaris</i>	Bruyère ciliée
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue
<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain

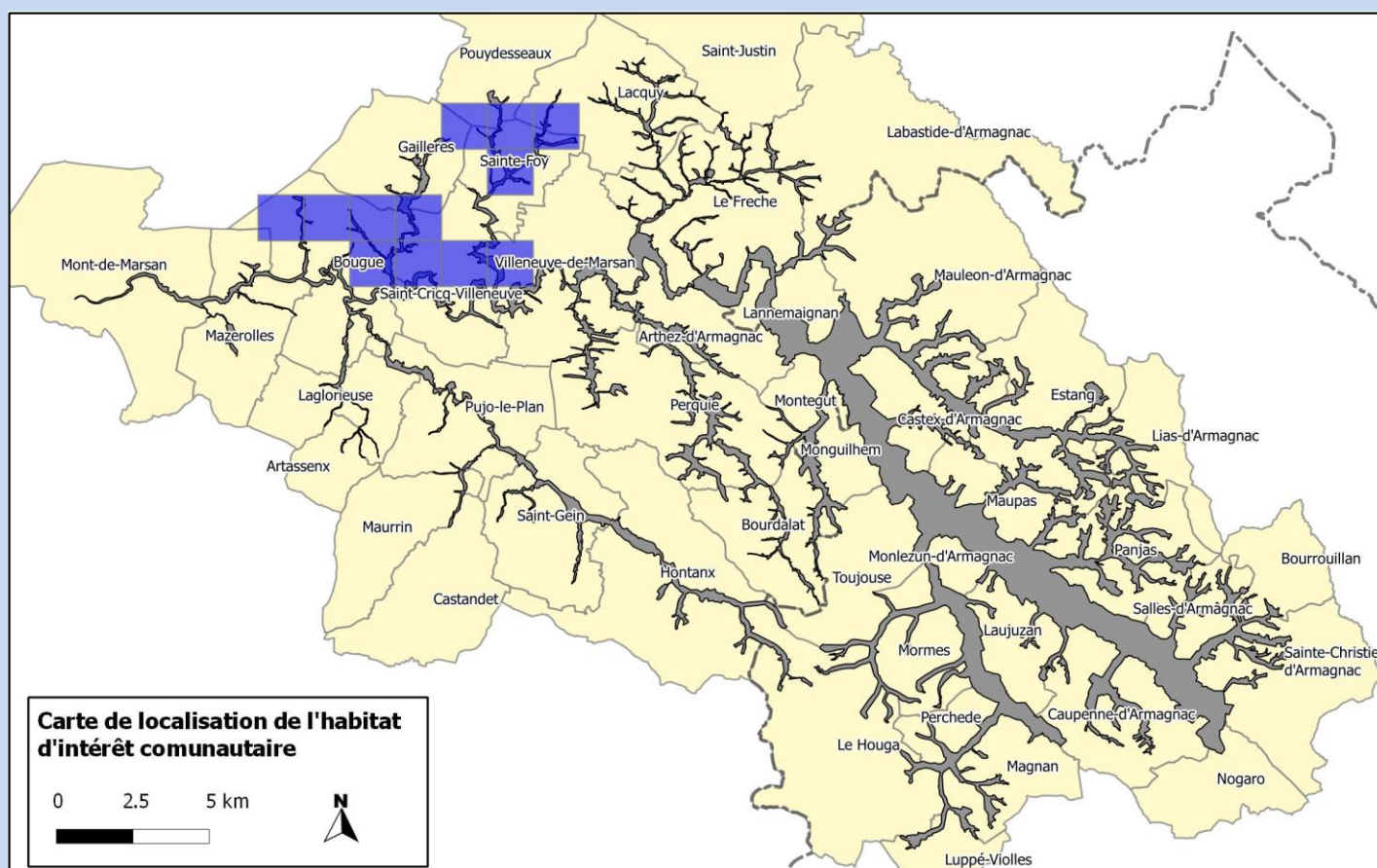
Intérêt patrimonial

Ces landes humides tempérées abritent des communautés d'espèces spécialisées et adaptées à des contraintes environnementales pouvant être fortes (acidité, oligotrophie, humidité élevée). De plus, l'intérêt de cet habitat est renforcé lorsqu'il se trouve en relation étroite avec les tourbières, assurant ainsi un rôle fonctionnel de zone tampon. Il constitue en outre l'un des habitats du Fadet des Laiches.

Distribution et Dynamique

Ces landes se rencontrent au niveau du plateau landais où elles représentent près de 17 ha morcelés à proximité des ruisseaux du Pénin et du Moulin neuf notamment.

Cet habitat est globalement en régression du fait des pratiques d'assainissement forestier et de drainage agricole réalisées par le passé. De plus, en l'absence d'entretien, certaines parcelles évoluent spontanément vers des fourrés pré-forestiers et se voient colonisées par les ligneux suivant une dynamique naturelle.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Bien conservée	Bon
	Perspectives d'évolution	Moyenne	
	Possibilité de restauration	Possible	

Pressions et menaces

- Changement d'utilisation : mise en culture ou boisement, précédées de drainage
- Fermeture du milieu par absence d'entretien
- Modification du régime hydrique

Préconisations de gestion

- Proscrire le changement d'utilisation (boisement ou mise en culture)
- Proscrire le drainage des parcelles
- Favoriser la gestion par broyage, fauche ou pâturage extensif

4030

Landes sèches européennes

Corine Biotope : 31.239

Cahier d'habitats :4030-8

**Habitat d'intérêt
communautaire**

 Enjeux de conservation
sur le site:

SECONDAIRE

Physionomie et Ecologie

Cet habitat correspond aux landes sous forte influence océanique, situées sur un substrat oligotrophes très acide, où peuvent se développer la bruyère ciliée, la callune, l'avoine de Thore, l'ajonc nain. Ces communautés sont les témoins de conditions édaphiques sévères, en particulier en ce qui concerne les aspects trophiques (sols acides maigres) et hydriques (sécheresse au moins une partie de l'année).

Les landes issues de défrichements anthropiques se développent sur des sols assez profonds et riches permettant le développement des arbustes et des arbres. Elles peuvent ainsi évoluer vers des fourrés puis des chênaies acidiphiles dans un contexte de recolonisation forestière.



Espèces caractéristiques

<i>Erica ciliaris</i>	Bruyère ciliée
<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue
<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	Avoine de Thore

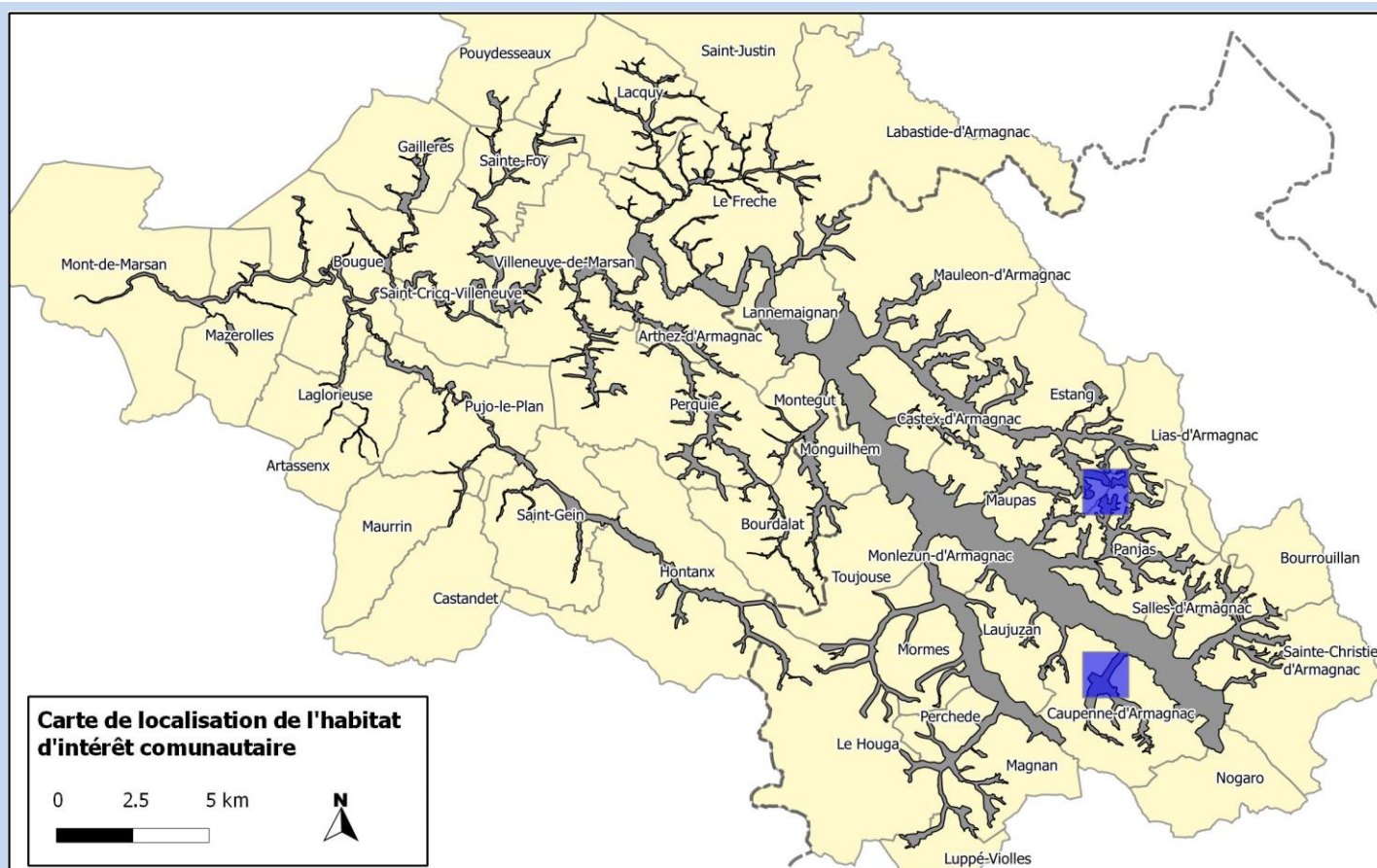
Intérêt patrimonial

Ces landes abritent des communautés à faible richesse spécifique mais constituent un habitat favorable pour de nombreuses espèces animales qui viennent y trouver refuge ou s'y reproduire, comme le Fadet des Laiches.

Distribution et Dynamique

A l'échelle du site, les landes sèches sont présentes de façon anecdotique sur deux stations gersoises représentant près de 2,5 ha, en bordure du périmètre.

La tendance est à la fermeture du milieu par défaut d'entretien et colonisation par les ligneux.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inadéquat
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Partiellement dégradé	Défavorable
	Perspectives d'évolution	Mauvaise	
	Possibilité de restauration	Possible	

Pressions et menaces

- Fermeture du milieu par absence d'entretien
- Changement d'utilisation

Préconisations de gestion

- Ouvrir le milieu par broyage ou fauche
- Proscrire le changement d'utilisation (boisement ou mise en culture)

6430

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires

Corine Biotope : 37.1 ;37.7

Cahier d'habitats :6430-1 ;6430-4 ;6430-7

**Habitat d'intérêt
communautaire**

 Enjeux de conservation
sur le site:

MODERE

Physionomie et Ecologie

Cet habitat comprend à la fois les mégaphorbiaies, végétations de hautes herbes installées en bordure des cours d'eau, des étangs, des fossés ou en lisière forestière ; et les ourlets intraforestiers, formations rencontrées en lisière ou au sein d'ouvertures forestières (trouées, clairières, pistes).

Cet habitat s'installe sur des sols frais, riches en matières organiques et bien alimentés en eau. Il se développe sous forme de cordons linéaires étroits, plus ou moins discontinu, ou en unités plus vastes.

La composition floristique est assez variable, mais les espèces caractéristiques des mégaphorbiaies et ourlets intraforestiers présentent souvent des feuilles larges et des inflorescences vives.

Les mégaphorbiaies et les ourlets intraforestiers constituent un habitat de transition qui évolue progressivement vers un habitat forestier par l'implantation d'arbustes (saules) et d'arbres de forêts riveraines.


Mégaphorbiaie en bord de fossé

Ourlet intraforestier

Espèces caractéristiques

Mégaphorbiaies (6430-1 ; 6430-4)		Ourlets intraforestiers (6430-7)	
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine-des-prés	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire	<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissée	<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe à Robert
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque	<i>Carex pendula</i>	Laiche à épis pendants

Intérêt patrimonial

Ces formations abritent des espèces relativement communes et nitrophiles. Cependant, leur situation d'écotone à l'interface entre l'hydrosystème et la forêt alluviale ou les milieux ouverts leur confère un rôle écologique majeur. Elles présentent des fonctions notables de corridor écologique pour la faune mises en évidence sur le site, pour certaines espèces d'intérêt communautaire comme l'Agrion de mercure, la Cistude et la Loutre.

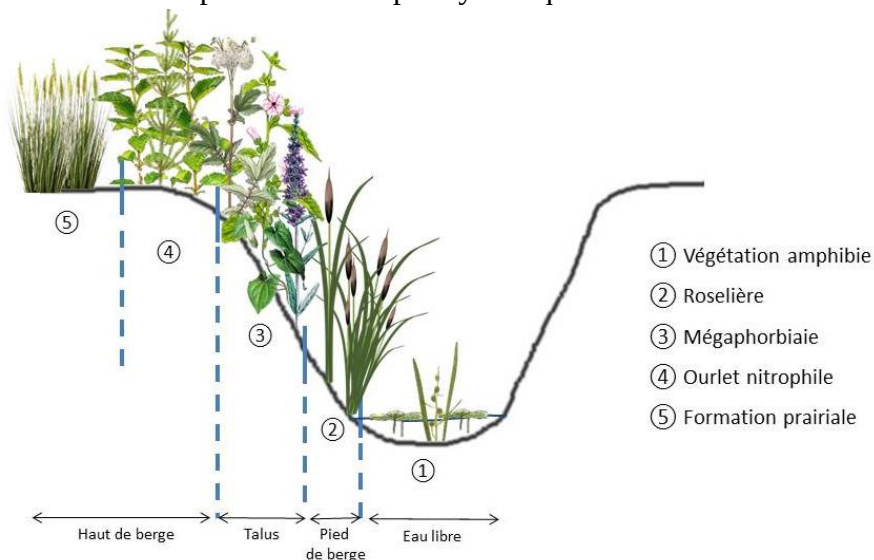
Distribution et Dynamique

Les mégaphorbiaies et ourlets intraforestiers sont largement représentés sur le site et couvrent plus de 50 ha. Les mégaphorbiaies sont notamment présentes en cordon le long des cours d'eau, mais surtout au niveau des fossés de drainage formant un important réseau dans la plaine cultivée du Midou. Concernant les ourlets intraforestiers, ils sont associés à la majorité des boisements alluviaux au sein des trouées, des pistes ou des lisières forestières.

Cet habitat est relativement stable à l'échelle du réseau hydrographique du Midou, mais il peut rapidement évoluer vers des formations pré-forestières par dynamique naturelle.

De plus, l'habitat s'inscrit presque systématiquement dans un complexe d'habitats, formant une mosaïque spatiale.

Dans le cas des mégaphorbiaies, elles s'observent en association avec des roselières, des ourlets nitrophiles et/ou des formations prairiales.



Représentation schématique du complexe d'habitats au niveau d'un fossé

Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inadéquat
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Bien conservée	Bon
	Perspectives d'évolution	Bonne	
	Possibilité de restauration	-	

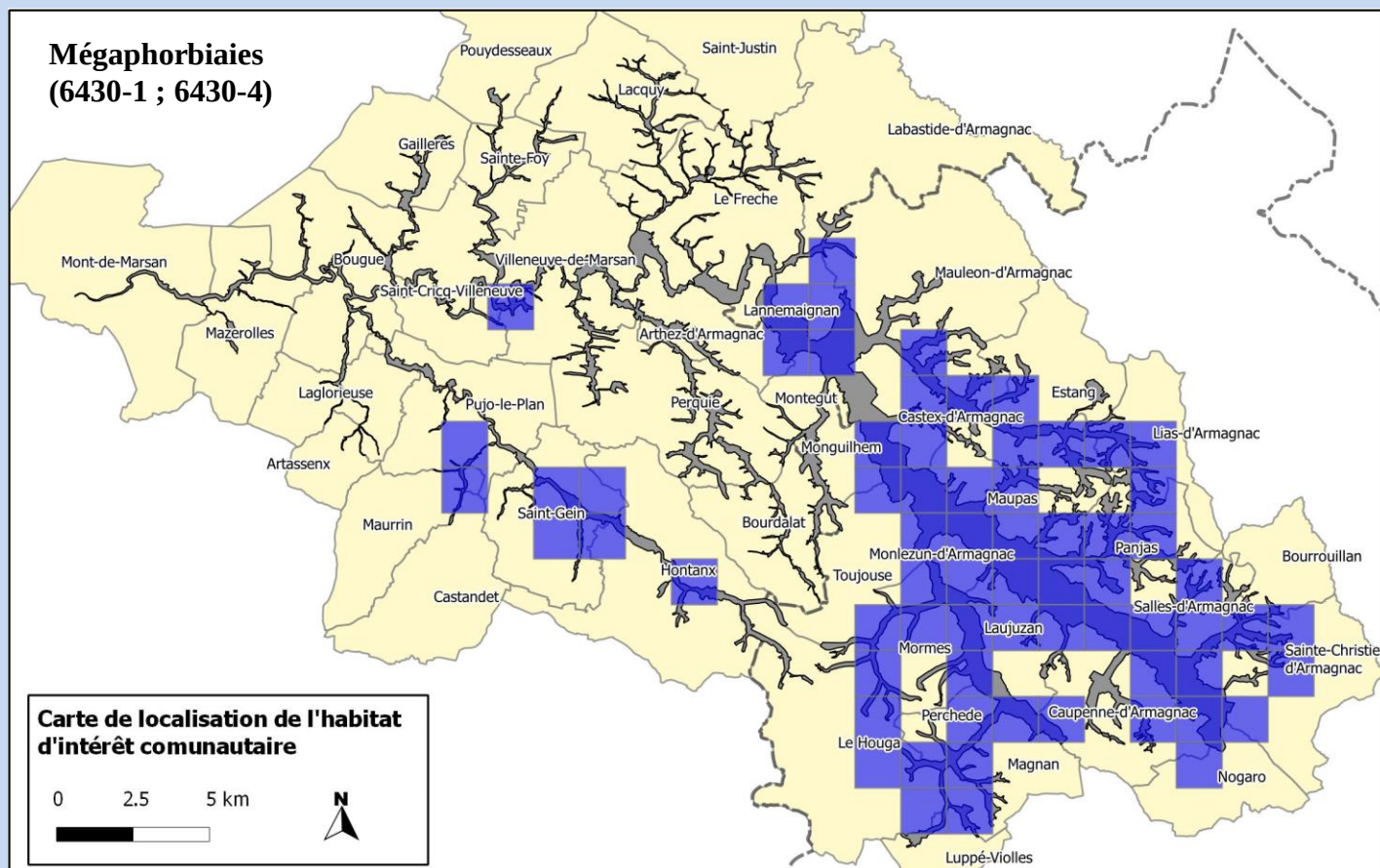
Pressions et menaces

- Modification du fonctionnement hydrologique
- Fermeture du milieu, notamment des fossés et des chemins forestiers
- Entretien inadapté
- Pollution de l'eau, désherbage des fossés

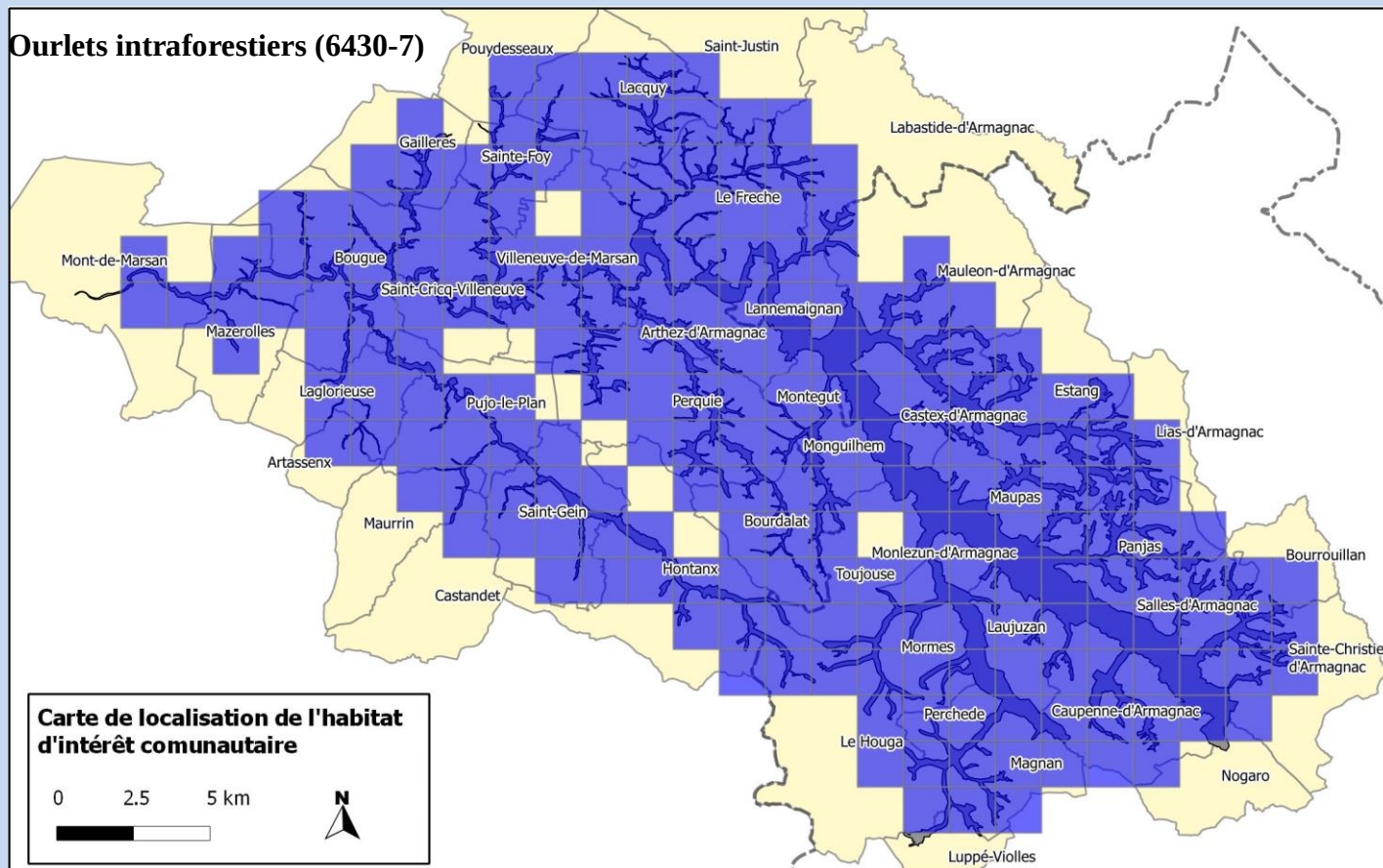
Préconisations de gestion

- Favoriser un entretien des berges des fossés par fauche ou débroussaillage en respectant des périodes d'intervention vis-à-vis de la faune remarquable
- Favoriser et entretenir les chemins et clairières forestiers en zone inondable
- Pas de désherbage dans et à proximité des fossés
- Améliorer la qualité de l'eau

Mégaphorbiaies (6430-1 ; 6430-4)



Ourlets intraforestiers (6430-7)



7120

Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

Corine Biotope : 31.12 ;37.312

Cahier d'habitats :7120-1

**Habitat d'intérêt
communautaire**

 Enjeux de conservation
sur le site:

MODERE

Physionomie et Ecologie

Cet habitat correspond à une étendue de Molinie bleue où l'espèce domine strictement la strate herbacée et développe des ports en touradons de plusieurs dizaines de centimètres. Ce type de moliniaie paucispécifique correspond à un faciès de dégradation d'une tourbière active sous l'action d'un assèchement superficiel. Il se produit alors une évolution vers une lande lorsque ce sont des espèces caractéristiques des stades terminaux des tourbières qui dominent (bruyères, callune, bourdaine, ajoncs), ou vers une formation herbeuse paucispécifique à molinie bleue lorsque cette dernière devient très recouvrante.



Des reliquats des communautés de tourbières peuvent subsister, telle la Narthécie ossifrage et plus couramment la Bruyère à quatre angles au niveau de gouilles.

Espèces caractéristiques

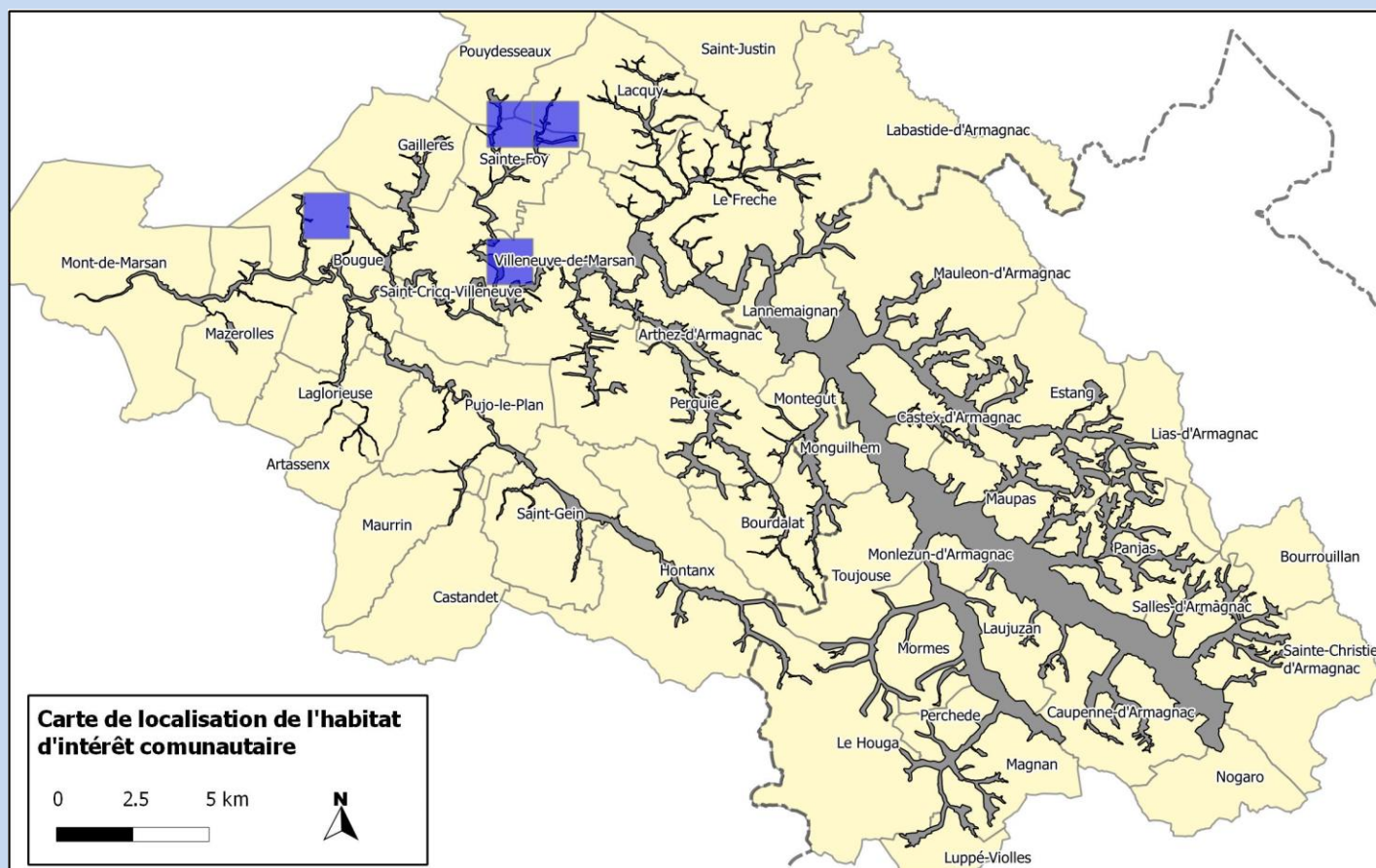
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue
<i>Potentilla erecta</i>	Potentielle dressée
<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre
<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles
<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaine

Intérêt patrimonial

Cet habitat ne possède pas une grande valeur patrimoniale intrinsèque dans la mesure où il s'agit de stades de dégradation de la végétation des tourbières. Son principal intérêt réside dans son potentiel de régénération d'habitats à très forte valeur patrimoniale, notamment celui des végétations de tourbières hautes actives.

Distribution et Dynamique

De manière générale, ce type d'habitat est bien réparti au niveau du triangle landais mais les surfaces associées restent faibles. A l'échelle du site, il représente un peu plus de 4 ha distribués le long des petits ruisseaux au niveau du plateau landais tels que le ruisseau du Pénin et du Moulin neuf. Globalement, les surfaces ont tendance à diminuer.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Bien conservée	Défavorable
	Perspectives d'évolution	Moyenne	
	Possibilité de restauration	Difficile	

Pressions et menaces

- Modification du régime hydrique
- Abandon/absence d'entretien
- Boisement

Préconisations de gestion

- Restaurer un apport hydrique de surface
- Favoriser une gestion en mosaïque des Moliniaies qui augmente la diversité du couvert végétal (pâturage et/ou gyrobroyage)

7150

Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*

Corine Biotope : 54.6

Cahier d'habitats : 7150-1

**Habitat d'intérêt
communautaire**

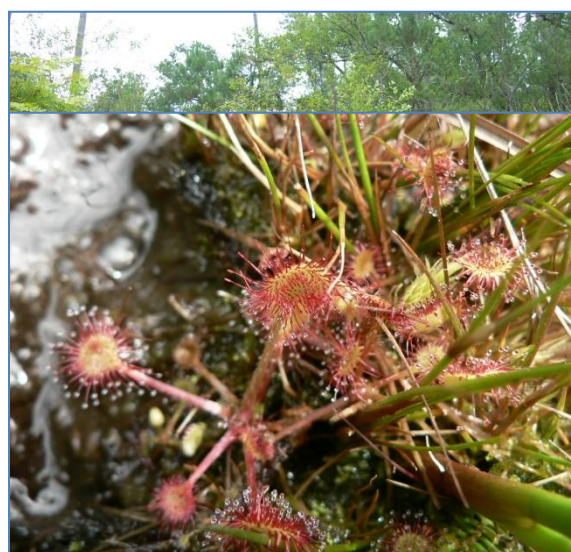
 Enjeux de conservation
sur le site:

SECONDAIRE

Physionomie et Ecologie

Il s'agit de végétations pionnières rases, se développant sur des mises à nu de tourbe. L'habitat constitue le stade initial de la succession naturelle des groupements végétaux de tourbières acidiphiles et de landes humides. Si le recouvrement végétal est faible, la composition floristique y est très spécifique et originale.

Les rossolis ou droseras, plantes carnivores bien connues, en sont des espèces caractéristiques avec les rhynchosporos. Supportant difficilement la concurrence, ces espèces se trouveront ensuite rapidement supplantées par des espèces plus agressives préfigurant une évolution vers la tourbière (progression de coussins de Sphaignes) ou vers la lande (développement de Bruyère à quatre angles, *Erica tetralix*, Molinie bleue, *Molinia caerulea*...).



Espèces caractéristiques

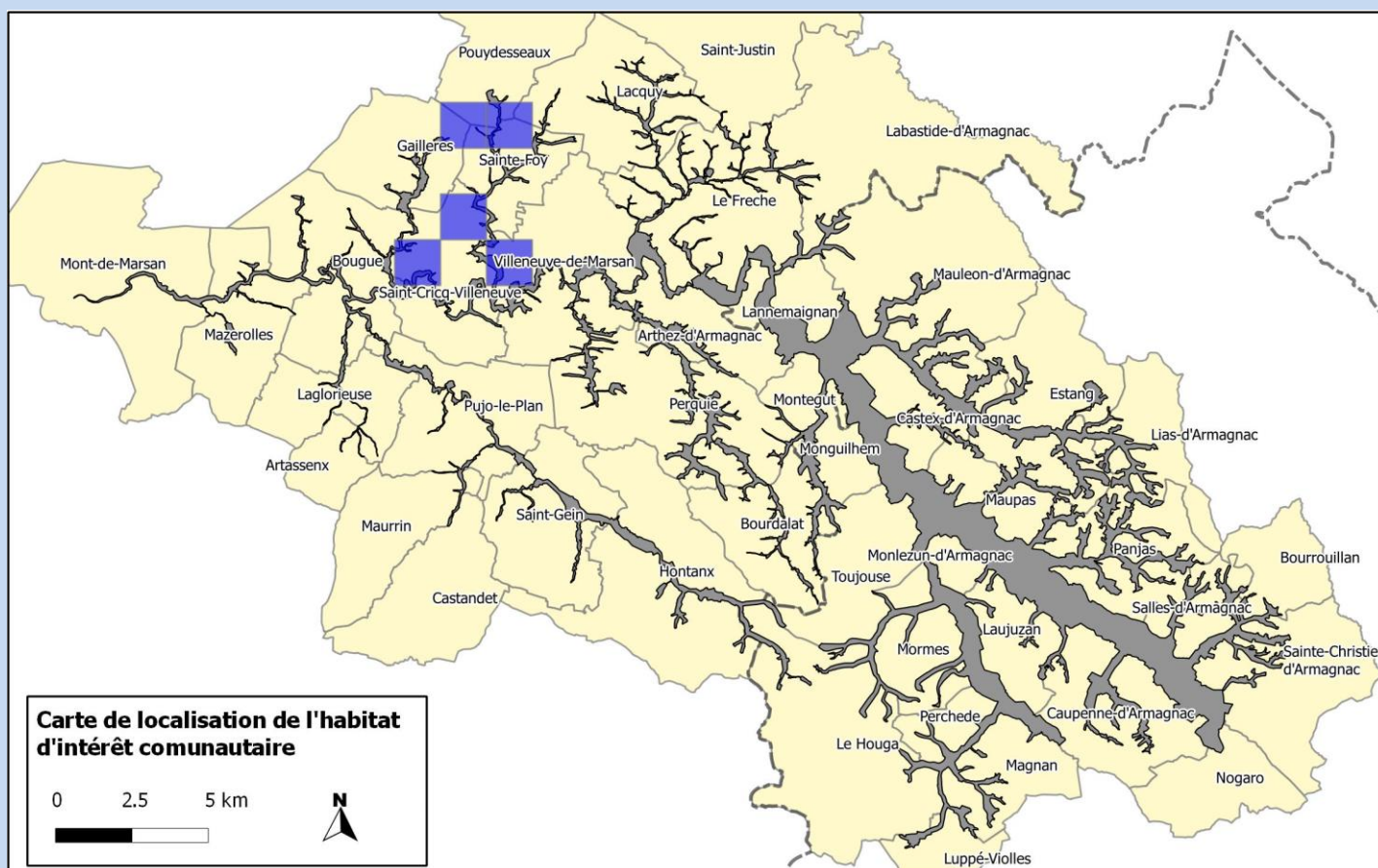
<i>Rhynchospora alba</i>	Rhynchospora blanc
<i>Rhynchospora fusca</i>	Rhynchospora brun-rougeâtre
<i>Drosera intermedia</i>	Rossolis intermédiaire
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rossolis à feuilles rondes
<i>Juncus bulbosus</i>	Jonc bulbeux
<i>Sphagnum</i> spp.	Sphaignes

Intérêt patrimonial

La diversité spécifique est assez faible mais ces groupements hautement spécialisés abritent des espèces extrêmement exigeantes dont beaucoup sont exclusives de cet habitat.

Distribution et Dynamique

Les formations de l'habitat connaissent une répartition large sur le plateau landais mais restent très localisées, ne couvrant jamais de grandes surfaces. Il en est de même sur le site où ces groupements de cicatrization représentent des micro-habitats en association avec les moliniaies paratourbeuses ou les landes humides hygrophiles. La dynamique de ces groupements reste difficile à évaluer à l'échelle du site.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Partiellement dégradé	Moyen
	Perspectives d'évolution	Moyenne	
	Possibilité de restauration	Possible avec efforts	

Pressions et menaces

- Modification du régime hydrique
- Abandon/absence d'entretien
- Boisement

Préconisations de gestion

- Préserver/restaurer un apport hydrique de surface
- Ouvrir le milieu
- Favoriser des actions de décapages ponctuels sur de petites surfaces
- Identifier et porter-à-connaissance ces zones de tourbières pour y éviter un boisement et envisager une régénération

9190

Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

Corine Biotopie : 41.54

Cahier d'habitats :9190-1

**Habitat d'intérêt
communautaire**

 Enjeux de conservation
sur le site:

SECONDAIRE

Physionomie et Ecologie

L'habitat est constitué d'une formation à chêne pédonculé, à sous-bois clair et strate herbacée dominée par la Molinie bleue. Ce type de chênaie occupe des stations sur sols sableux ou limoneux sableux, acides et engorgés.

Le couvert herbacé continu et peu diversifié donne une physionomie très particulière à l'habitat, d'autant que les stations les plus engorgées voient la Molinie se développer sous forme de touradons.

Ces boisements s'observent en bordure des petits cours d'eau et au sein de dépressions où l'engorgement est permanent.



Espèces caractéristiques

<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle
<i>Betula alba</i>	Bouleau blanc
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaie

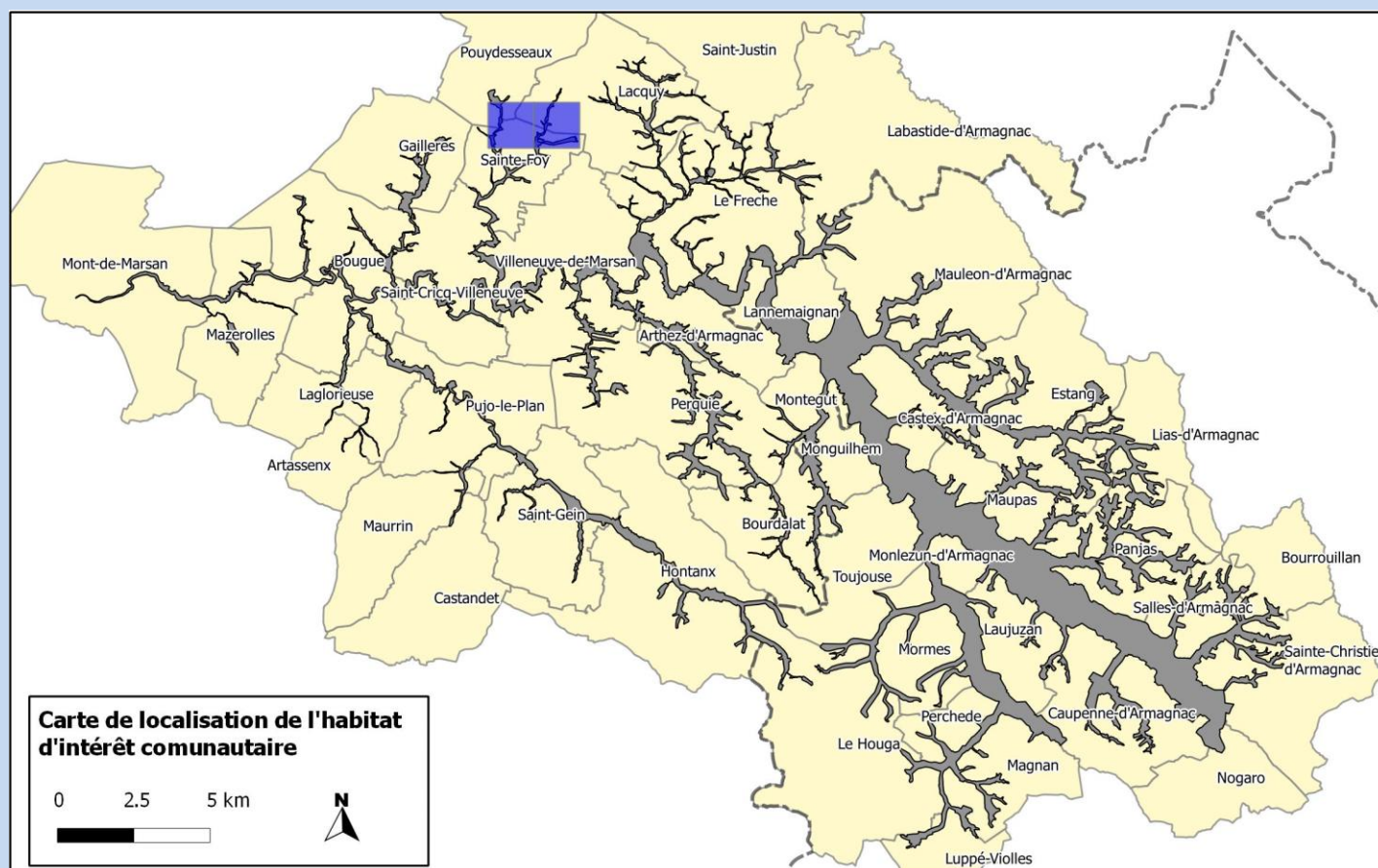
Intérêt patrimonial

Les chênaies à molinie possèdent une flore relativement banale mais nécessitent des conditions écologiques très spécifiques ce qui leur confère un statut d'habitat marginal.

Elles constituent un habitat privilégié pour les amphibiens et pour le Vison d'Europe par exemple.

Distribution et Dynamique

Les chênaies à molinie sont très peu représentées (moins de 2 ha) à proximité du réseau hydrographique du Midou. Les quelques peuplements observés se situent en amont du ruisseau du Moulin neuf sur le plateau landais. La dynamique est difficilement évaluable mais semble stable à l'échelle du site.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inadéquat
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Partiellement dégradé	Défavorable
	Perspectives d'évolution	Défavorable	
	Possibilité de restauration	Possible avec efforts	

Pressions et menaces

- Modification de l'écoulement des eaux
- Plantation de résineux
- Coupes forestières abusives

Préconisations de gestion

- Maintenir un régime hydrique naturel
- Proscrire le changement d'utilisation (mise en culture, boisements artificiels, ...)
- Ne pas substituer par un boisement d'une autre essence

91E0***Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***

Corine Biotope : 44.31

Cahier d'habitats 91E0*-8

**Habitat d'intérêt
communautaire
PRIORITAIRE**Enjeux de conservation
sur le site:**FORT****Physionomie et Ecologie**

L'habitat de forêts alluviales s'exprime sur le site à travers les aulnaies à lâches espacées des petits ruisseaux, dominées par l'aulne glutineux car les stations sur le site sont très humides et ne permettent pas un développement important de frêne. Le noisetier et le sureau noir sont les arbustes les plus typiques. Dans la strate herbacée, la lâche espacée et la lâche penchée sont constantes et parfois accompagnées par tout un cortège d'espèces à tendance nitrophile.

Ces boisements humides se développent sur des alluvions à l'origine d'horizons supérieurs riches en matière organique. Si la dynamique alluviale ne crée plus d'immersions périodiques, le fonctionnement de la nappe recrée un battement permettant inondation et exondation.

**Espèces caractéristiques**

<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux
<i>Carex remota</i>	Laîche espacée
<i>Carex pendula</i>	Laîche penchée

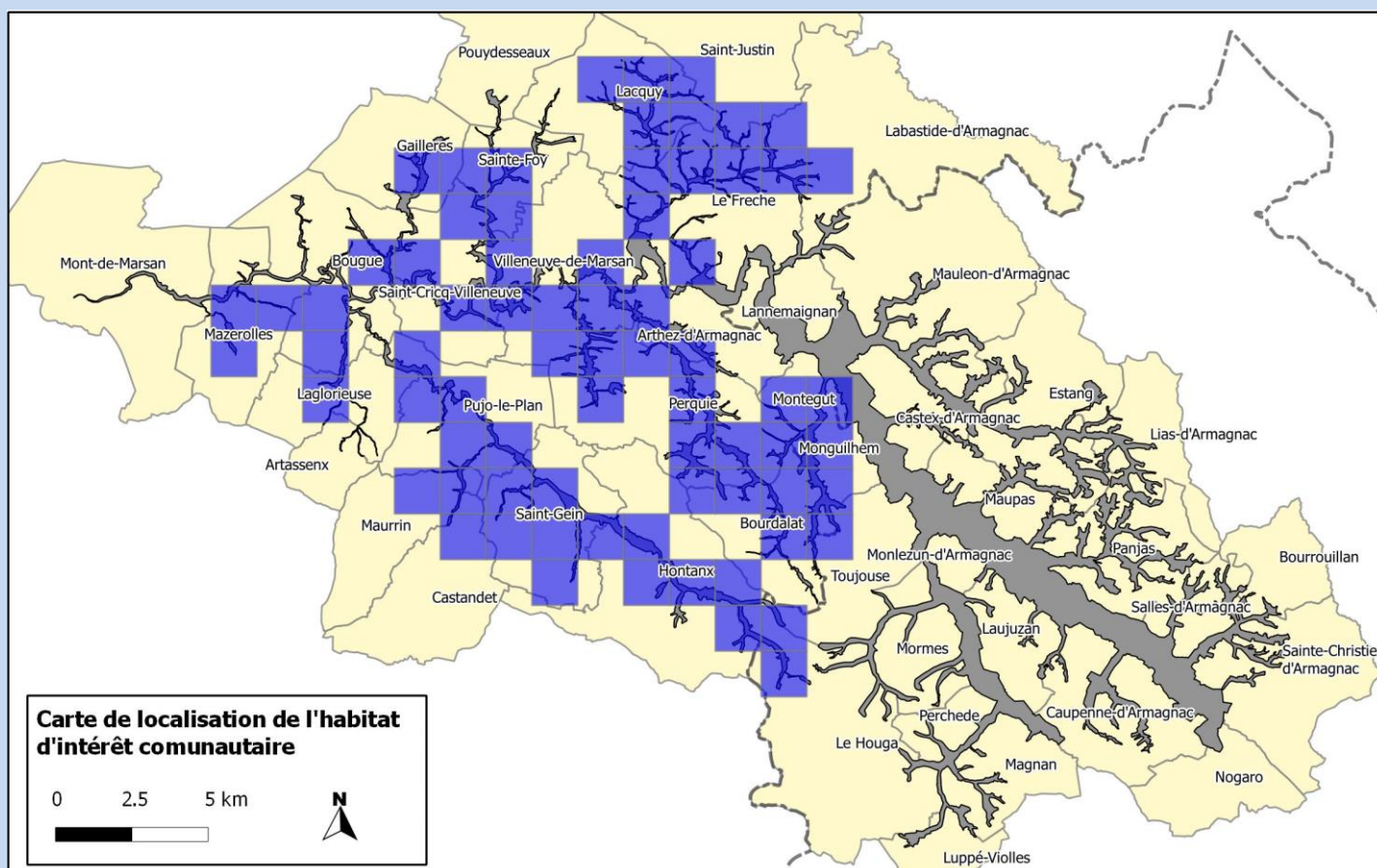
Intérêt patrimonial

Du fait de leur forte régression et de leur grand intérêt biologique et fonctionnel, les forêts alluviales font parties des habitats d'intérêt prioritaire au niveau européen. En effet, elles jouent un rôle important dans la fixation des berges et la préservation des cours d'eau, mais également en tant que corridor écologique indispensable à de nombreuses espèces.

Sur le site, la Loutre et potentiellement le Vison d'Europe fréquentent ces boisements alluviaux et y trouvent préférentiellement refuge.

Distribution et Dynamique

Cet habitat est exclusivement présent sur la partie landaise du site, à proximité des petits cours d'eau formant le chevelu du réseau hydrographique du Midou. Ces aulnaies peuvent former de larges boisements lorsque les conditions topographiques le permettent. A l'échelle du site, elles couvrent plus de 330 ha et leur dynamique est plutôt stable.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Bien conservée	Excellent
	Perspectives d'évolution	Excellente	
	Possibilité de restauration	-	

Pressions et menaces

- Modification du fonctionnement hydrologique
- Substitution par autres types de boisements

Préconisations de gestion

- Maintenir un régime hydrique naturel
- Proscrire le changement d'utilisation (mise en culture, boisements artificiels, ...)
- Favoriser la régénération des aulnaies

9230

Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Corine Biotope : 41.65

Cahier d'habitats 9230-1

**Habitat d'intérêt
communautaire**

 Enjeux de conservation
sur le site:

MODERE

Physionomie et Ecologie

Cet habitat constitue des boisements pionniers relativement ouverts caractéristiques de la partie sud du domaine atlantique français, et dominés par le chêne tauzin et le chêne pédonculé. Il se développe sur des sols sableux, acidiphiles, oligotrophes, et s'observe dans les phases de recolonisation des forêts caducifoliées mûres à chêne pédonculé mais également en compagnie ou en lisière de certaines plantations de pins maritimes. Les strates arbustives et herbacées sont assez pauvres en espèce. On y rencontre la bourdaine, l'aubépine, la fougère aigle et la germandrée scorodaine.



Espèces caractéristiques

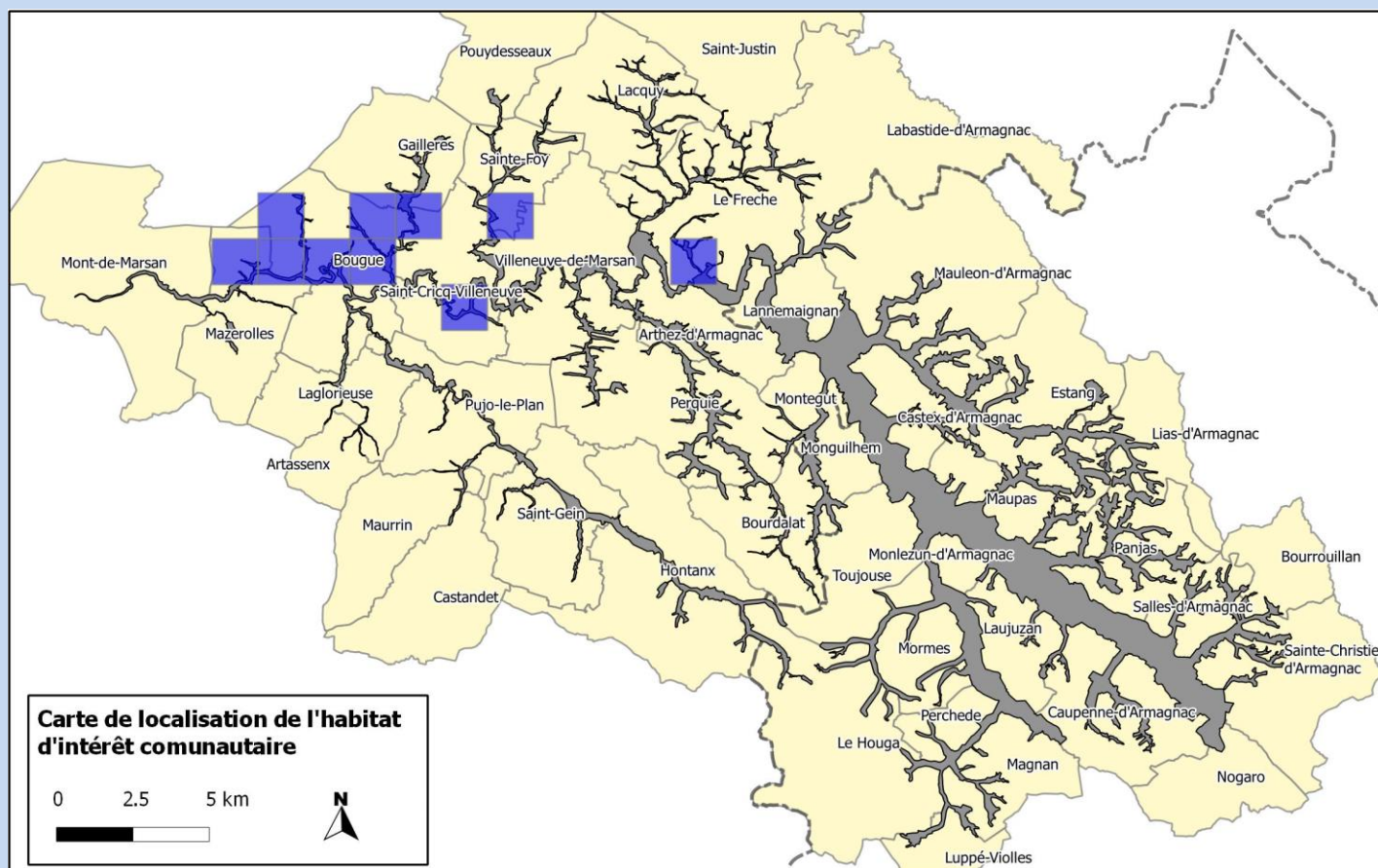
<i>Quercus pyrenaica</i>	Chêne tauzin
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodaine
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle
<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaine

Intérêt patrimonial

La flore de cet habitat est relativement banale, l'originalité et la rareté de celui-ci provient de la présence du chêne tauzin. Le caractère pionnier et héliophile du chêne tauzin pose alors le problème de la conservation d'une espèce pionnière à travers une dynamique de peuplement.

Distribution et Dynamique

L'habitat, endémique du massif des Landes de Gascogne, se trouve strictement dans la partie landaise du site en limite de son aire de répartition. Les chênaies à Chêne tauzin représentent ainsi une vingtaine d'hectares partagée sur de petites surfaces isolées et dont la dynamique n'a pu être évaluée.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inconnu
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de la structure	Bien conservée	Défavorable
	Perspectives d'évolution	Inconnue	
	Possibilité de restauration	-	

Pressions et menaces

- Fermeture du milieu et évolution vers la chênaie acidophile mûre
- Substitution par d'autres types de boisements

Préconisations de gestion

- Proscrire le changement d'utilisation (mise en culture, boisements artificiels, ...)
- Favoriser la régénération naturelle des chênaies

C. FICHES ESPECES

Code NATURA	Nom vernaculaire	Nom latin	Page
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	170
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	172
1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	174
1071	Fadet des Laiches	<i>Coenonympha oedippus</i>	176
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	178
1084*	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	180
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	182
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	184
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	186
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	188
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	190
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	192
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideris</i>	194
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	196
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	198
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	200
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	202
1356*	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	204

* Espèce ou habitat naturel prioritaire au titre de la Directive Habitat

1044

AGRION DE MERCURE*Coenagrion mercuriale**Insectes, Odonates, Coenagrionidés***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**MODERE****Description**

L'Agrion de Mercure est une petite « demoiselle » bleue de forme gracile, à l'abdomen fin et allongé, mesurant environ 30 à 35 mm de long.

Le mâle porte un dessin noir caractéristique en forme de tête de taureau (ou casque de Viking) sur le deuxième segment de l'abdomen. La femelle quant à elle est presque entièrement noire.

**Biologie**

- Le cycle de vie de cette libellule dure 2 ans avec un développement larvaire aquatique d'environ 20 mois et une maturation sexuelle aérienne. La reproduction a lieu d'avril à juillet et les œufs sont pondus dans les tiges des végétaux aquatiques ou riverains.
- L'espèce est carnassière à tous les stades de développement. Les larves se nourrissent de zooplancton et de micro-organismes, alors que les adultes consomment des moustiques et autres petits insectes.

Ecologie

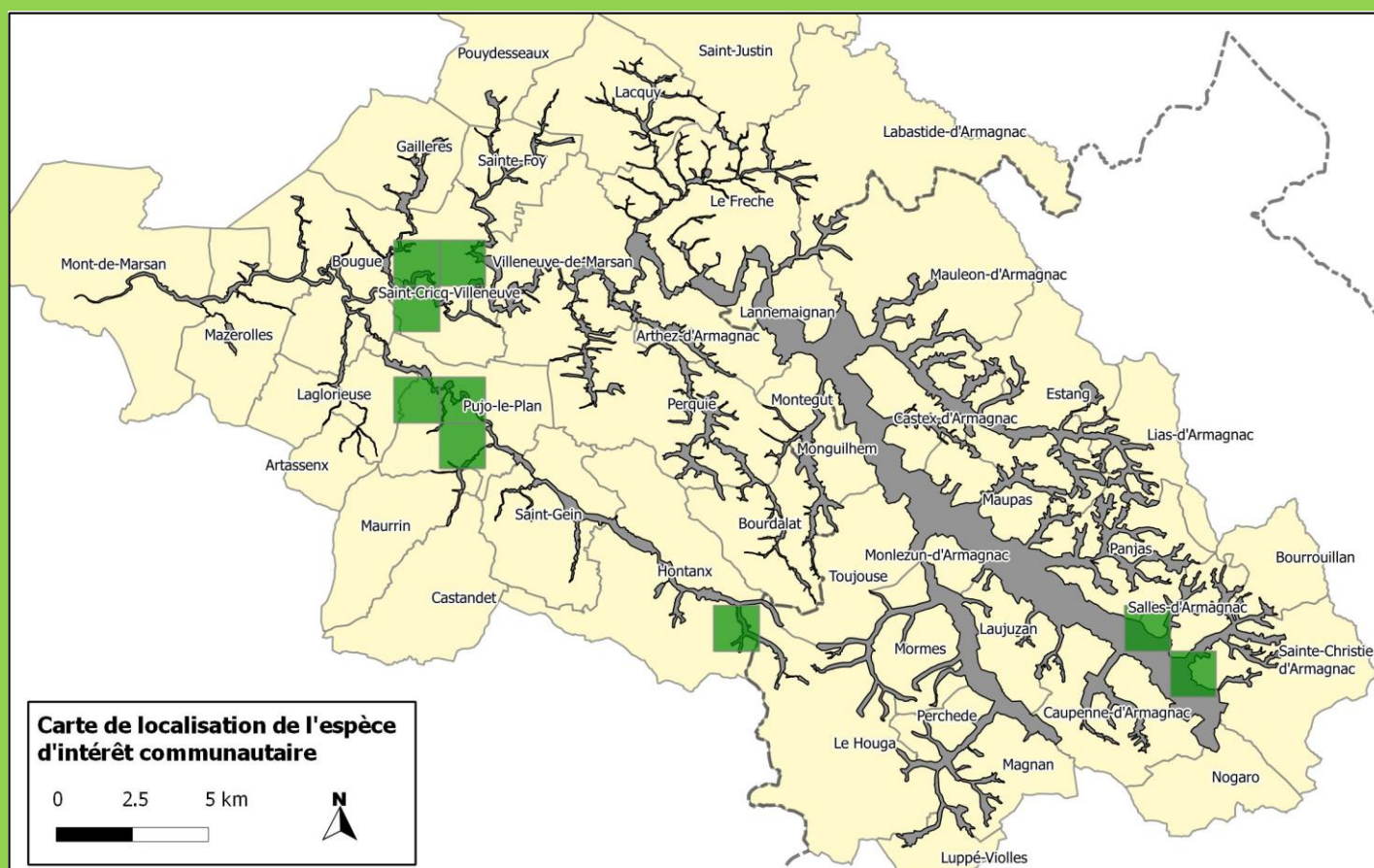
L'Agrion de Mercure vit à proximité des cours d'eau de faible importance (rivière, ruisseau, fossé) et apprécie les eaux courantes claires, oxygénées, bien ensoleillées et riches en végétation telle que les joncs, les laiches, les roseaux, les menthes

Comme la majorité des odonates, l'Agrion de Mercure est sensible aux perturbations liées à la structure de son habitat : fauche, curage de fossés, piétinement Il se montre particulièrement exigeant vis-à-vis de la qualité de l'eau et de la durée d'ensoleillement.

Distribution et état de conservation sur le site

Plusieurs individus de l'espèce ont été contactés sur les cours d'eau du réseau hydrographique (Midou, Ludon, ruisseau du Couralet ...) ainsi que sur les nombreux fossés de drainage de la plaine du Midou, mais aucun inventaire spécifique n'a été réalisé à ce jour sur les odonates pour évaluer l'état des populations ou la répartition de l'espèce sur le site.

Néanmoins, le site compte un important réseau de fossés et de petits ruisseaux aux berges végétalisées et ensoleillées, potentiellement favorable à l'espèce, et laisse supposer un bon niveau de population.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inadéquat
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Bien conservée	Bon
	Possibilité de restauration	-	

Pressions et menaces

- Pollution de l'eau
- Perturbation de l'habitat favorable par curage, recalibrage et entretien des cours d'eau pendant la période de vol et de reproduction
- Fermeture du milieu entraînant une diminution de l'ensoleillement
- Destruction des zones humides

Préconisations de gestion

- Préserver la qualité de l'eau
- Assurer un régime hydrique varié
- Préserver la végétation aquatique, les cariçaies, roselières et hautes herbes en bord de cours d'eau et de fossé
- Eviter le comblement et la fermeture des fossés par les ligneux
- Développer les bandes de végétation spontanée herbacée en bord de cours d'eau
- Eviter les interventions sur les fossés et cours d'eau de mai à juillet

1060

CUIVRE DES MARAIS*Lycaena dispar**Insectes, Lépidoptères, Lycaenides***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**MODERE****Description**

Le Cuivré des marais tire son nom de la couleur orange cuivré très vive du dessus de ses ailes. Le dessous des ailes postérieures présente quant à lui une couleur gris bleuté caractéristique.

Son envergure à l'état de papillon atteint 13 à 20 mm, et la deuxième génération est plus petite que la première. La femelle est plus grande que le mâle et est moins orangée.

La chenille mesure environ 25 mm, elle est de couleur verte ou jaune-vert et difficilement repérable sur le terrain.

**Biologie**

- Le cuivré des marais est un papillon bivoltin, c'est à dire que deux générations se succèdent la même année : en mai/juin, puis en août/septembre, période de vol et de reproduction.
- La ponte a lieu souvent sur les feuilles d'oseille où chaque femelle dépose entre 120 et 180 œufs. Les adultes ont une durée de vie de 8 à 10 jours. Leur vol a lieu par journées ensoleillées, et leur endurance leur permet de parcourir plusieurs kilomètres pour explorer de nouveaux biotopes.
- Le régime alimentaire du cuivré des marais diffère selon son stade de développement. Les chenilles phytophages se nourrissent particulièrement de feuilles d'oseilles, alors que les papillons adultes sont floricoles. On les observe par exemple sur les fleurs de menthes, de gesse des près, d'eupatoire chanvrine, de cirse des marais ...

Ecologie

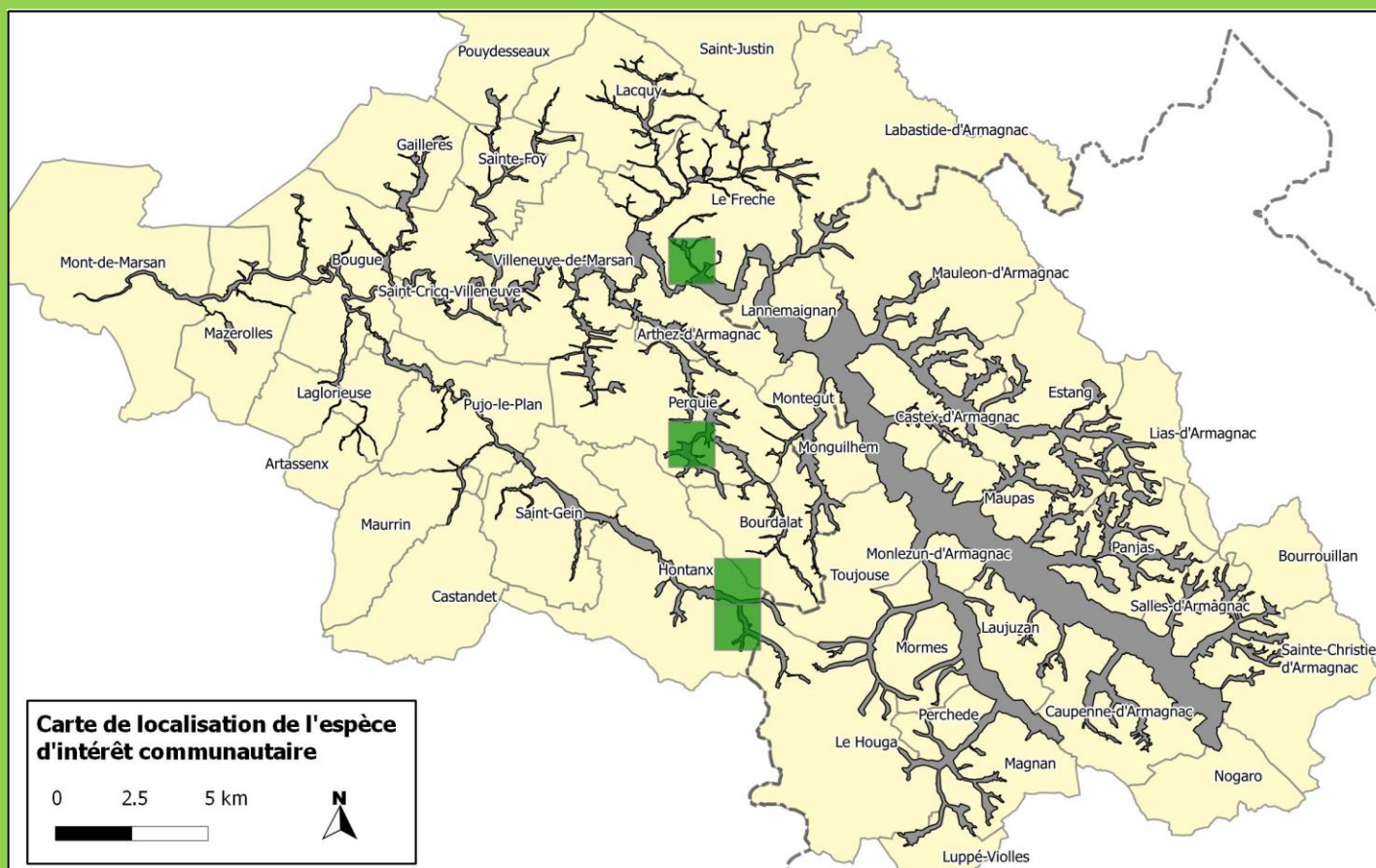
L'espèce fréquente les milieux ouverts et humides de plaines, principalement les prairies humides, les roselières, fossés ou bordure de cours d'eau où l'ensoleillement est important.

Le Cuivré des marais est donc particulièrement sensible à l'assèchement des zones humides et la fermeture des milieux ouverts.

Distribution et état de conservation sur le site

Aucun inventaire spécifique « papillons » n'a été réalisé à ce jour sur le site. Cependant, la présence de Cuivré des marais sur le territoire a été mise en évidence par diverses études environnementales, liées notamment à certains projets d'aménagement.

La régression combinée des zones humides et des prairies dans le site est un facteur inquiétant vis à vis de l'espèce.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Partiellement dégradé	Défavorable
	Possibilité de restauration	Possible	

Pressions et menaces

- Mise en culture ou boisement des prairies humides et inondables
- Assèchement des zones humides

Préconisations de gestion

- Préserver les prairies naturelles inondables et humides et les zones humides
- Re-crée des prairies en zone inondable
- Développer les bandes herbacées en bord de cours d'eau et de fossés

1065

DAMIER DE LA SUCCISE*Eurodryas aurinia**Insectes, Lépidoptères, Nymphalides***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**CONNAISSANCE****Description**

Le Damier de la Succise est un papillon de couleur fauve orné de « cases régulières, ce qui lui vaut son nom de « Damier ». Son envergure varie de 15 à 21 mm. Le mâle et la femelle présentent la même apparence mais la femelle est généralement plus grande. A l'état de chenille, le corps est noir avec une bande dorsale présentant de nombreuses taches blanches et une bande latérale formée de quelques macules blanches de grande taille.

**Biologie**

- L'espèce est monovoltine, elle n'a qu'une génération par an. Le vol des adultes a lieu d'avril à juillet uniquement par temps ensoleillé ; au passage d'un nuage, le Damier de la Succise s'immobilise, ailes relevées.
- La reproduction a lieu pendant la période de vol qui s'étale seulement sur 3 ou 4 semaines. L'accouplement dure au minimum 4 à 6 heures et la ponte s'effectue quelques jours après. Les œufs sont déposés par paquets successifs sur la face inférieure des feuilles de la plante hôte. La ponte principale peut atteindre 300 œufs.
- Les chenilles se nourrissent des plantes de la famille des Scabieuses, notamment la Succise des prés (*Succisa pratensis*), présente en prairie humide.
- Le Damier de la Succise est floricole, il butine des fleurs très variées dont la Potentille dressée (*Potentilla erecta*) ou la Bétoine officinale (*Stachys officinalis*).

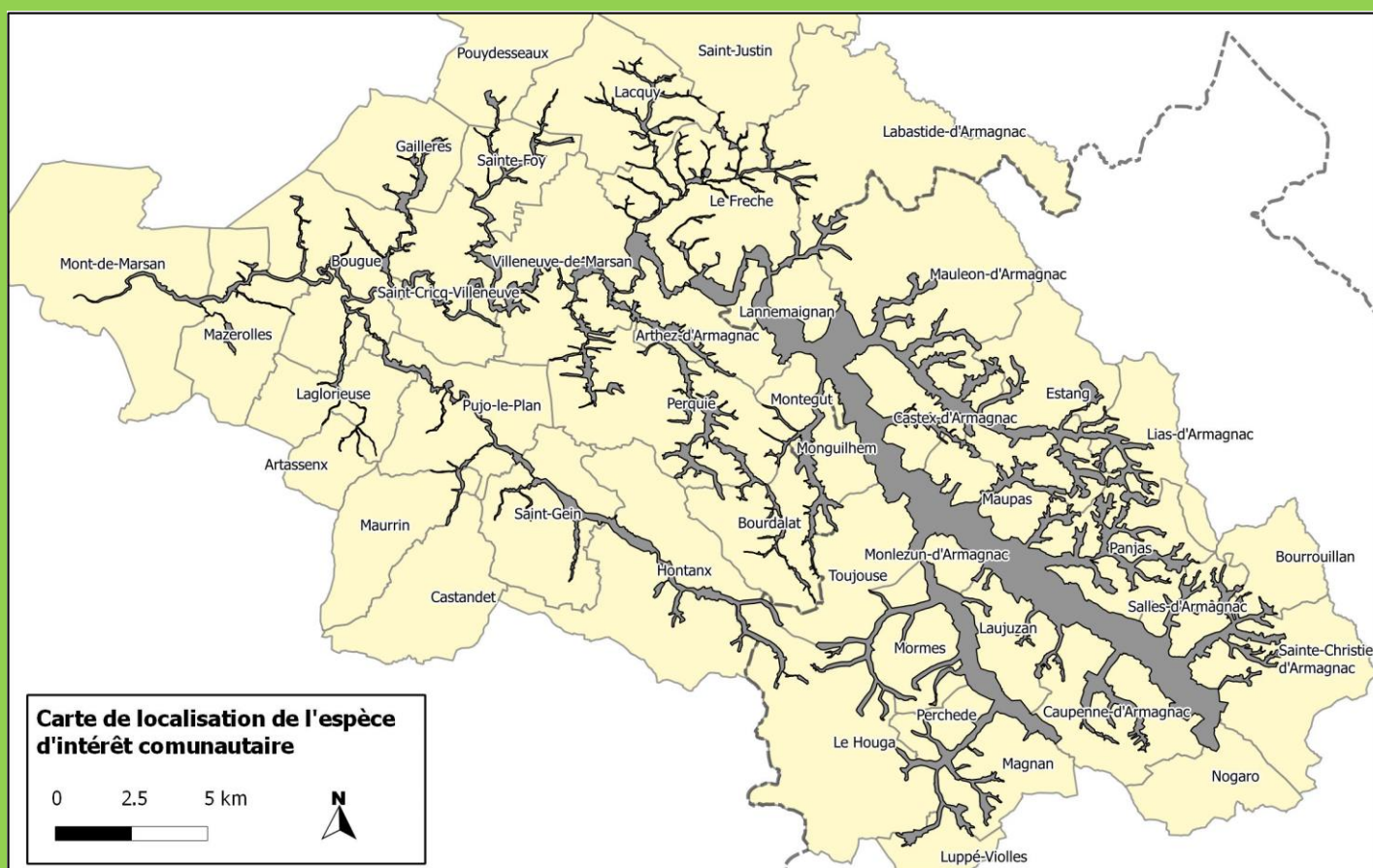
Ecologie

L'espèce fréquente différents milieux humides tels que les prairies humides, landes et tourbières, mais parfois des prairies naturelles ou pelouses plus sèches.

Distribution et état de conservation sur le site

Aucun inventaire spécifique « papillons » n'a été réalisé à ce jour sur le site. Cependant, la présence de Damier de la Succise sur le territoire a été mise en évidence par certaines études environnementales, liées notamment à certains projets d'aménagement. Des individus ont été contactés à proximité du ruisseau du Penin sur le plateau landais.

La régression des prairies humides et des zones tourbeuses dans le site est un facteur inquiétant vis à vis de l'espèce.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Partiellement dégradé	Défavorable
	Possibilité de restauration	Possible avec efforts	

Pressions et menaces

- Mise en culture ou boisement des prairies humides et inondables
- Assèchement des zones humides

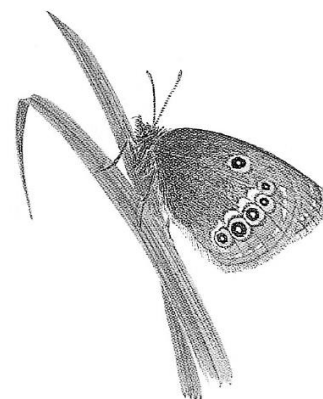
Préconisations de gestion

- Préserver les prairies naturelles et les zones humides
- Re-crée des prairies en zone inondable

1071

FADET DES LAICHES*Coenonympha oedippus**Insectes, Lépidoptères, Nymphalides***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**MODERE****Description**

Le Fadet des Laiches est un papillon brun, dont le dessous des ailes antérieures est orné de quatre ou cinq ocelles noirs à pupille blanche alignés et un ocelle décalé. Son envergure varie de 17 à 21 mm. Le mâle et la femelle présentent la même apparence mais la femelle est généralement plus grande. La chenille, d'abord jaune aux deux premiers stades, est ensuite vert vif, avec des lignes vert foncé et jaune pâle.

**Biologie**

- L'espèce n'a qu'une génération par an. Dans le sud-ouest, le vol des adultes a lieu de mai à juillet, période pendant laquelle a lieu la reproduction. Ils sont assez sédentaires et se déplacent de place en place.
- Le cycle est étroitement lié à la plante hôte : la Molinie (*Molinia caerulea*) principalement sur le site. Les adultes s'y réfugient et y pondent. Les chenilles s'en nourrissent, se métamorphosent à la base des touffes, et hivernent dans le réseau de racines et de chaumes que constitue les touradons de molinie.

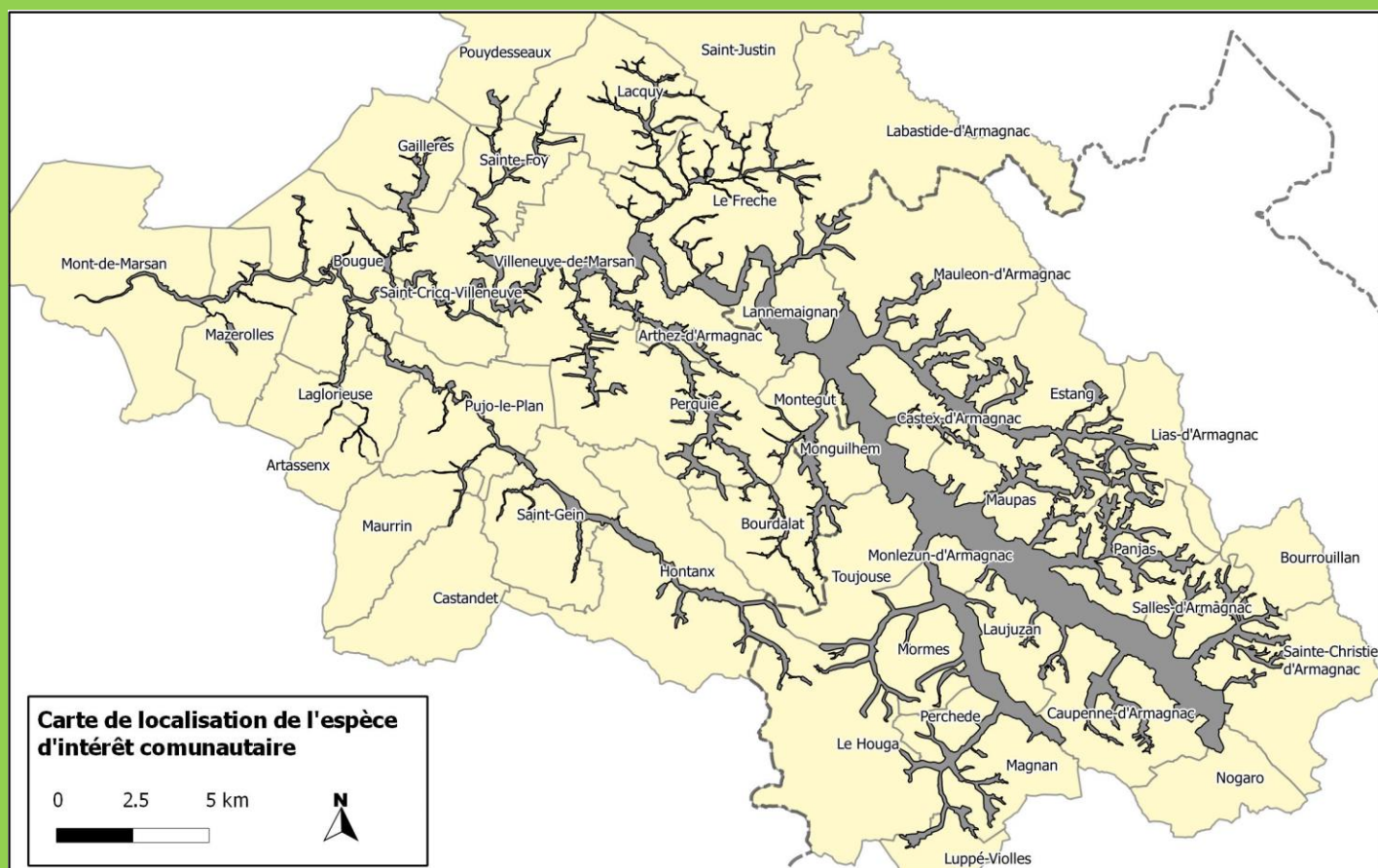
Ecologie

Le Fadet se rencontre dans les zones tourbeuses, les landes et les prairies humides où la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) est bien présente.

Distribution et état de conservation sur le site

Aucun inventaire spécifique « papillons » n'a été réalisé à ce jour sur le site. Toutefois, son habitat est présent, notamment sur le massif landais. Une observation a été réalisée dans une prairie humide située à proximité d'un affluent nord du Midou, à la limite entre Gers et Landes.

La régression des prairies humides et des zones tourbeuses dans le site est un facteur inquiétant vis à vis de l'espèce, relativement fréquente dans le département des lande et vde la Gironde, quasi-absente ailleurs.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Partiellement dégradé	Inadéquat
	Possibilité de restauration	Possible avec efforts	

Pressions et menaces

- Mise en culture ou boisement des landes, zones tourbeuses et prairies humides et inondables
- Assèchement des zones humides

Préconisations de gestion

- Préserver les prairies humides, landes humides et zones tourbeuses
- Restaurer des landes ou prairies marécageuses dans les secteurs les plus humides
- Maintenir l'ouverture des landes humides et assurer leur alimentation en eau
- Lors des opérations de débroussaillage des landes et zones tourbeuses, intervenir entre octobre et mars pendant que les chenilles sont en diapause, éviter les fauches rases ou broyages qui détériorent le sol

1083

LUCANE CERF-VOLANT

Lucanus cervus

Insectes, Coléoptères, Lucanides

Espèces d'intérêt
communautaire

Enjeux de conservation
sur le site:

MODERE

Description

Le Lucane est le plus grand coléoptère d'Europe, sa taille varie de 30 à 80 mm et son corps est de couleur brun-noir. Le mâle est pourvu de grandes mandibules brun-rougeâtre de taille variable, pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps, et dont la forme rappelle les bois d'un cerf.

Le dimorphisme sexuel est très marqué puisque la femelle est de plus petite taille et possède des mandibules courtes.

Biologie

- La durée du cycle de développement de l'espèce est de cinq à six ans. L'accouplement a lieu de mai à juillet puis les femelles déposent leurs œufs au niveau de souches ou de vieux arbres, et les larves se développent dans le système racinaire.
- Les larves sont sapro-xylophages, c'est à dire qu'elles se nourrissent de bois mort, essentiellement de chênes mais aussi d'un grand nombre de feuillus.
- L'activité du Lucane cerf-volant est surtout crépusculaire et nocturne. Son vol est lourd et bruyant, il s'effectue en position presque verticale.



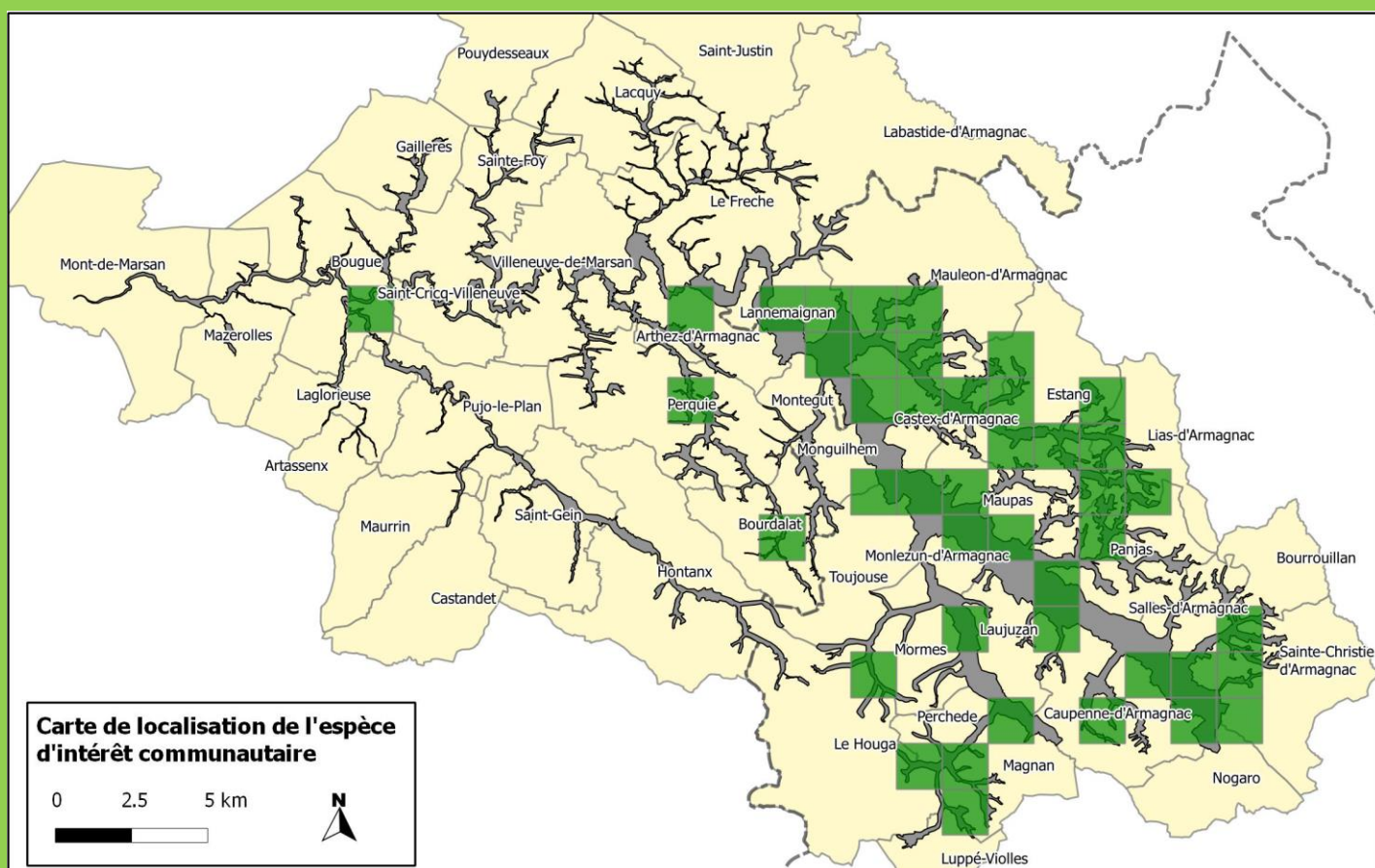
Lucane cerf-volant femelle

Ecologie

Les souches ou les arbres feuillus sénescents, constituent l'habitat préférentiel de l'espèce. Il s'agit essentiellement de chênes mais aussi de charmes, châtaigniers ou hêtres, situés au sein de boisements ou de haies arborées, d'alignements en bord de route ou de rivière, ou en situation isolée au milieu des espaces agricoles.

Distribution et état de conservation sur le site

Le Lucane est commun sur le site où sont présents de beaux boisements de chênes pédonculés ainsi qu'un important réseau de vieux arbres à cavités. Son habitat est actuellement bien conservé, même s'il régresse ici ou là à l'occasion d'aménagements, de modifications de l'usage des sols ou d'événements climatiques extrêmes, comme la tempête de 2009.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Bon	Favorable
	Possibilité de restauration	-	

Pressions et menaces

- Coupe des arbres sénescents
- Traitement phytosanitaire des vieux arbres
- Suppression des alignements de vieux arbres et des arbres isolés à l'occasion d'aménagements ou de modification d'usage des sols
- Suppression des haies et arbres isolés en zone agricole
- Destruction de peuplements feuillus indigènes

Préconisation de gestion

- Maintenir les gros vieux arbres isolés, en alignements, en haies et en boisements
- Pas de traitement phytosanitaire des vieux arbres
- Préserver et développer les boisements de chênes
- Renforcer les réseaux linéaires d'arbres avec feuillus de haute tige, chêne notamment
- Eviter les coupes d'arbres pendant la période de reproduction (juin – juillet)
- Si coupe d'un vieux arbre, stocker le fût vertical jusqu'en juillet

1084*

PIQUE-PRUNE*Osmoderma eremita**Insectes, Coléoptères, Cétoniide***Espèces d'intérêt
communautaire
PRIORITAIRE**Enjeux de conservation
sur le site:**CONNAISSANCE****Description**

Ce coléoptère dont l'adulte est de couleur brun-noir avec des reflets métalliques, de forme compacte, atteint 20 à 35 mm. C'est la plus grande cétoine rencontrée en France. Les larves, de gros vers blancs, pèsent jusqu'à 12 g. La présence du pique-prune est souvent détectée par la présence des fèces caractéristiques des larves dans les cavités des très vieux arbres. Elles ont la forme d'un cylindre de 7 à 8 mm de long et 3 mm de diamètre.



Photo: T. Roussel

Biologie

- La durée du cycle de développement de l'espèce est d'environ 2 ans. Les œufs sont pondus puis déposés par la femelle en profondeur dans la cavité d'un vieil arbre, où ils éclosent trois semaines après. Trois stades larvaires se succèdent jusqu'à la fin de l'été de la deuxième année, où la larve construit une coque nymphale. C'est à partir du printemps suivant que l'adulte prendra le vol.
- Les adultes sont observés en juillet, leur activité est principalement crépusculaire et nocturne.
- Les larves sont saproxylophages : elles consomment le bois mort attaqué par les champignons et les bactéries dans les cavités cariées des très vieux arbres.

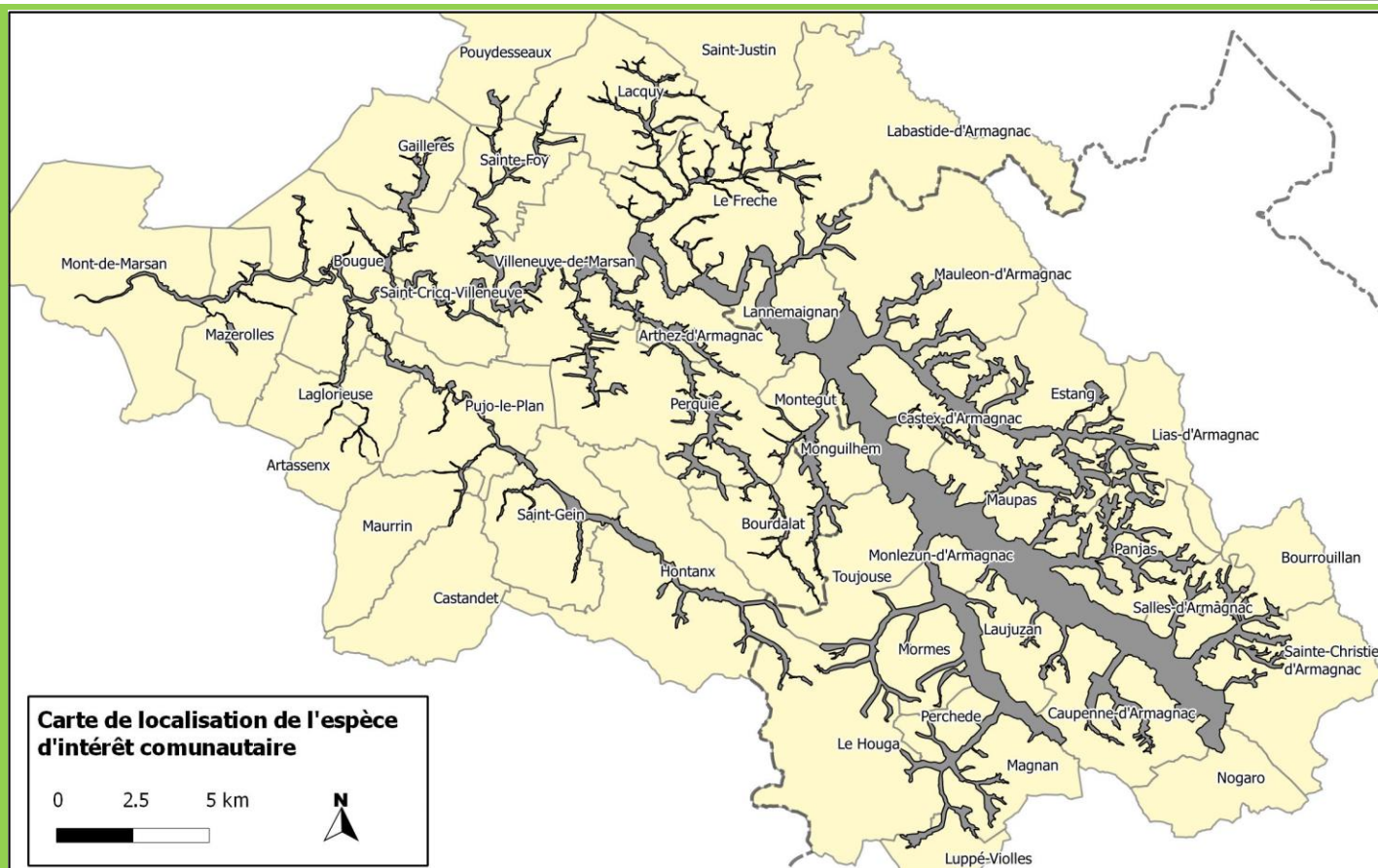
Ecologie

L'habitat de l'espèce est très caractéristique puisqu'il s'agit des cavités des gros arbres âgés (chênes, châtaigniers), où la température est tempérée. Ces arbres sont souvent taillés en têtards et/ou émondés, pratiques très favorables au développement de cavités.

A l'origine forestière, on trouve également l'espèce hors des boisements, dans des arbres isolés ou en alignement servant par exemple à la délimitation des parcelles agricoles.

Distribution et état de conservation sur le site

La présence de pique-prune n'a actuellement pas été confirmée dans le site. Cependant, au vu de la quantité de vieux arbres et de la présence de l'espèce sur le site voisin des « Etangs de l'Armagnac », il est probable de trouver des populations sur le réseau hydrographique du Midou et du Ludon. Mais son habitat de prédilection (les gros vieux chênes sénescents) a tendance à régresser ici ou là à l'occasion d'aménagements, de modifications de l'usage des sols ou d'événements climatiques extrêmes, comme la tempête de 2009.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Partiellement dégradé	Favorable
	Possibilité de restauration	Possible	

Pressions et menaces

- Coupe des arbres sénescents
- Traitement phytosanitaire des vieux arbres
- Suppression des alignements de vieux arbres et des arbres isolés à l'occasion d'aménagements ou de modification d'usage des sols
- Suppression des haies et arbres isolés en zone agricole
- Destruction de peuplements feuillus indigènes

Préconisations de gestion

- Maintenir les gros vieux arbres isolés, en alignements, en haies et en boisements
- Pas de traitement phytosanitaire des vieux arbres
- Préserver et développer les boisements de chênes
- Renforcer les réseaux linéaires d'arbres avec feuillus de haute tige, chêne notamment
- Eviter les coupes d'arbres pendant la période de reproduction (juin – juillet)
- Si coupe d'un vieil arbre, stocker le fût vertical jusqu'en juillet

1088

GRAND CAPRICORNE*Cerambyx cerdo**Insectes, Coléoptères, Cérambycides***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**MODERE****Description**

Le corps de ce grand coléoptère allongé est de couleur noire brillante avec l'extrémité des élytres brun-rouge, et mesure 25 à 55 mm.

Les antennes dépassent de 3 ou 4 articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle et atteignent au plus l'extrémité de l'abdomen chez la femelle.

**Biologie**

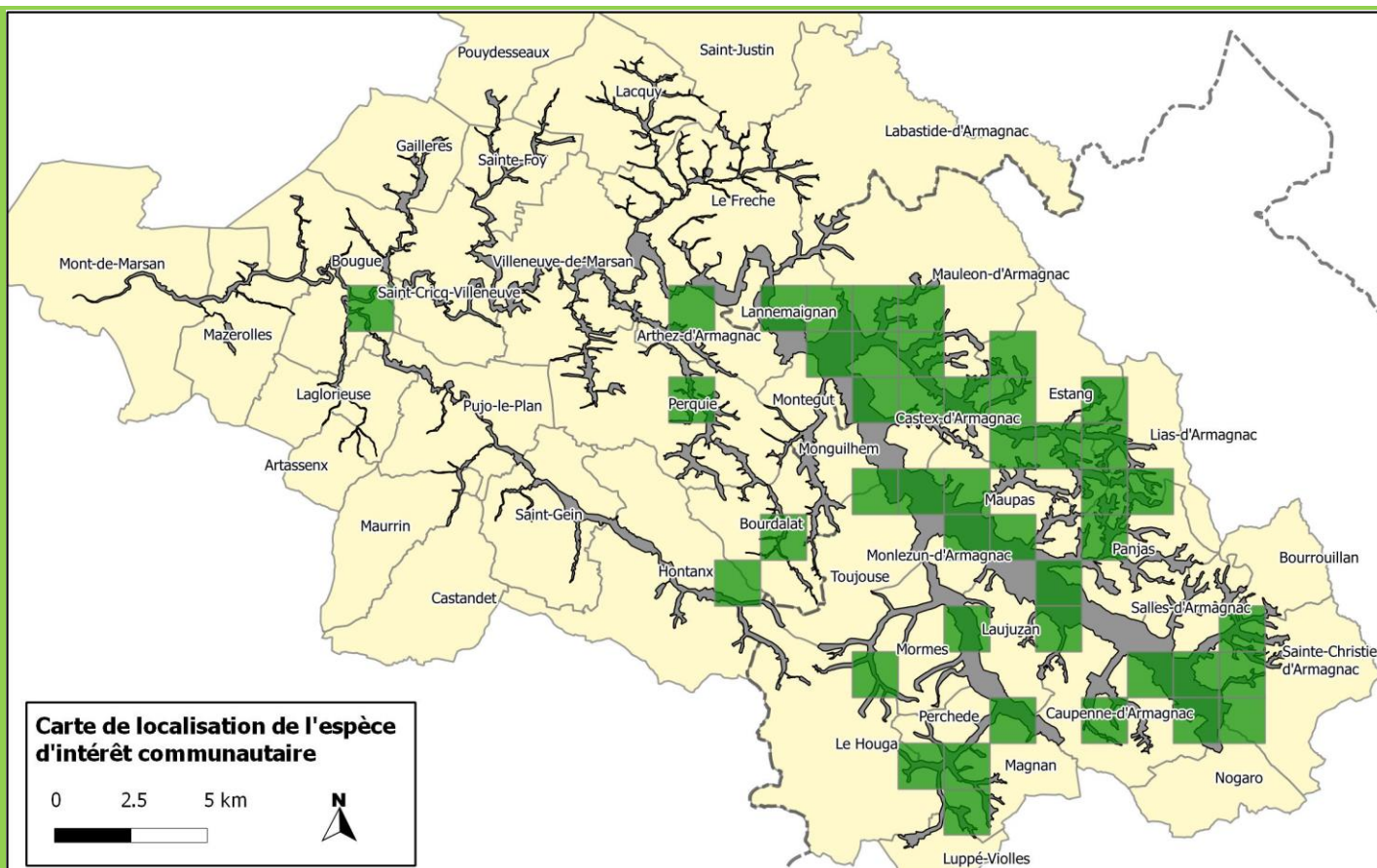
- Le cycle de développement s'étale sur 3 ans. L'accouplement a lieu pendant la période estivale et les œufs sont déposés dans les blessures ou les anfractuosités des arbres. Les larves mettent 31 mois à se développer. Pendant la première année elles restent dans la zone corticale de l'arbre, puis elles creusent des galeries et s'enfoncent dans le bois la deuxième année.
- Les larves sont xylophages, elles consomment le bois sénescant et déperissant tandis que les adultes s'alimentent de sève au niveau des blessures fraîches.
- La période de vol du Grand capricorne s'étend de juin à septembre. L'activité est crépusculaire et nocturne.

Ecologie

Le Grand capricorne peut être observé dans tous les milieux comportant des chênes relativement âgés, aussi bien des boisements que des arbres isolés en bordure de route, de parcelle agricole ou encore au sein de parcs urbains.

Distribution et état de conservation sur le site

Le Grand Capricorne est commun sur le site où sont présents de beaux boisements de chênes pédonculés ainsi qu'un important réseau de vieux arbres à cavités. Son habitat est actuellement bien conservé, même s'il régresse ici ou là à l'occasion d'aménagements, de modifications de l'usage des sols ou d'événements climatiques extrêmes, comme la tempête de 2009.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Bon	Bon
	Possibilité de restauration	-	

Pressions et menaces

- Coupe des chênes sénescents
- Traitement phytosanitaire des vieux chênes
- Suppression des alignements de vieux arbres et des arbres isolés à l'occasion d'aménagements ou de modification d'usage des sols
- Suppression des haies et arbres isolés en zone agricole
- Destruction de peuplements de chênes

Préconisation de gestion

- Maintenir les gros vieux chênes isolés, en alignements, en haies et en boisements
- Pas de traitement phytosanitaire des vieux chênes
- Préserver et développer les boisements de chênes
- Renforcer les réseaux linéaires d'arbres avec feuillus de haute tige, chêne notamment
- Eviter les coupes d'arbres pendant la période de reproduction (juin – juillet)
- Si coupe d'un vieux chêne, stocker le fût sur place pendant 3 ans

1092

ECREVISSE A PATTES BLANCHES

Austropotamobius pallipes

Crustacés, Décapodes, Astacidés

**Espèces d'intérêt
communautaire**

Enjeux de conservation
sur le site:

MODERE

Description

L'Ecrevisse à pattes blanches a l'allure générale d'un petit homard avec 5 paires de pattes thoraciques dont la première porte une pince très développée. Elle mesure entre 9 et 12 cm pour un poids d'environ 90g. Généralement vert bronze à brun sombre, la coloration n'est pas un critère de détermination. Elle doit cependant son nom à la couleur pâle de sa face ventrale, notamment au niveau des pinces.

Le dimorphisme sexuel est marqué et s'accroît avec l'âge, avec l'élargissement de l'abdomen chez les femelles et le développement de grandes pinces chez le mâle.



Biologie

- L'accouplement a lieu dans une eau à 10°C à l'automne, et les œufs sont portés par la femelle qui les incube pendant 6 à 9 mois. L'éclosion a lieu suivant la température de l'eau de la mi-mai à la mi-juillet, et les petits restent encore accrochés à leur mère jusqu'à leur deuxième mue. La fécondité de l'espèce est faible et le nombre de jeunes peut également être limité par le cannibalisme des adultes.
- L'espèce a un régime alimentaire varié : petits invertébrés mais également têtards, petits poissons et végétaux.

Ecologie

L'Ecrevisse à pattes blanches présente des exigences écologiques très fortes et multiples. Elle a besoin d'une eau claire, peu profonde, très bien oxygénée et riche en calcium.

L'Ecrevisse est sténotherme, elle est incapable de supporter de grandes variations de température et exige donc une eau à température constante (15 à 18°C).

Sa période d'activité correspond principalement à l'été où elle adopte un comportement nocturne. Par ailleurs, la disponibilité des caches et la structure des berges jouent un rôle prépondérant dans la densité des populations.

Distribution et état de conservation sur le site

En l'état actuel des connaissances, l'Ecrevisse à pattes blanches a été mise en évidence sur un seul ruisseau du site, au niveau d'un affluent du Ludon. L'état de dégradation prononcé des cours d'eau du réseau hydrographique du Midou semble être le facteur limitant.

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Dégradé	Défavorable
	Possibilité de restauration	Difficile	

- Altération du milieu physique
- Pollution de l'eau
- Concurrence avec les espèces exotiques plus tolérantes et porteuses saines d'agents pathogènes (Ecrevisses de Louisiane, Ecrevisses Américaines)

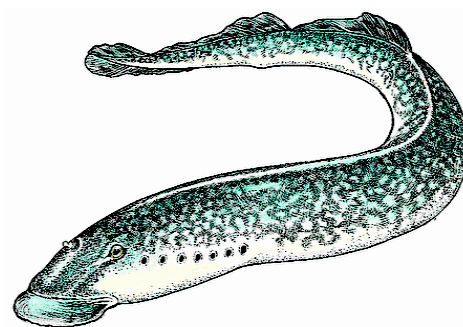
- Restaurer la qualité de l'eau
- Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau et des habitats favorables : diversifier les écoulements, les profils des cours d'eau
- Lutter contre les espèces d'Ecrevisses exotiques envahissantes

1095

LAMPROIE MARINE*Petromyzon marinus**Poissons, Pétromyzoniformes, Petromyzontidés***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**CONNAISSANCE****Description**

Le corps de la Lamproie marine est anguilliforme, lisse et sans écailles. De coloration brun-jaune marbrée ou noire, elle mesure 80 à 120 cm pour plus de 2 kg.

Sept paires d'orifices branchiaux sont présents de chaque côté de sa tête, et sa bouche dépourvue de mâchoires constitue une ventouse.



Dessin de Victor
Nowakowski, -
MNHN, Paris, 1992

Biologie

- La reproduction a lieu de fin avril à fin mai à des températures de 15 à 18°C sur des faciès de plat courant et profond. L'espèce construit un vaste nid dans un substrat constitué de graviers et de galets. Les géniteurs meurent après la reproduction.

Les larves s'enfouissent ensuite dans le sable pour y rester 5 à 7 ans. Au stade subadulte (130-150 mm), elles dévalent la rivière de nuit en automne pour gagner la mer en hiver. Elles effectuent leur croissance marine en parasitant des poissons pendant 2 ans puis à la fin de l'hiver elles remontent les rivières pour se reproduire.

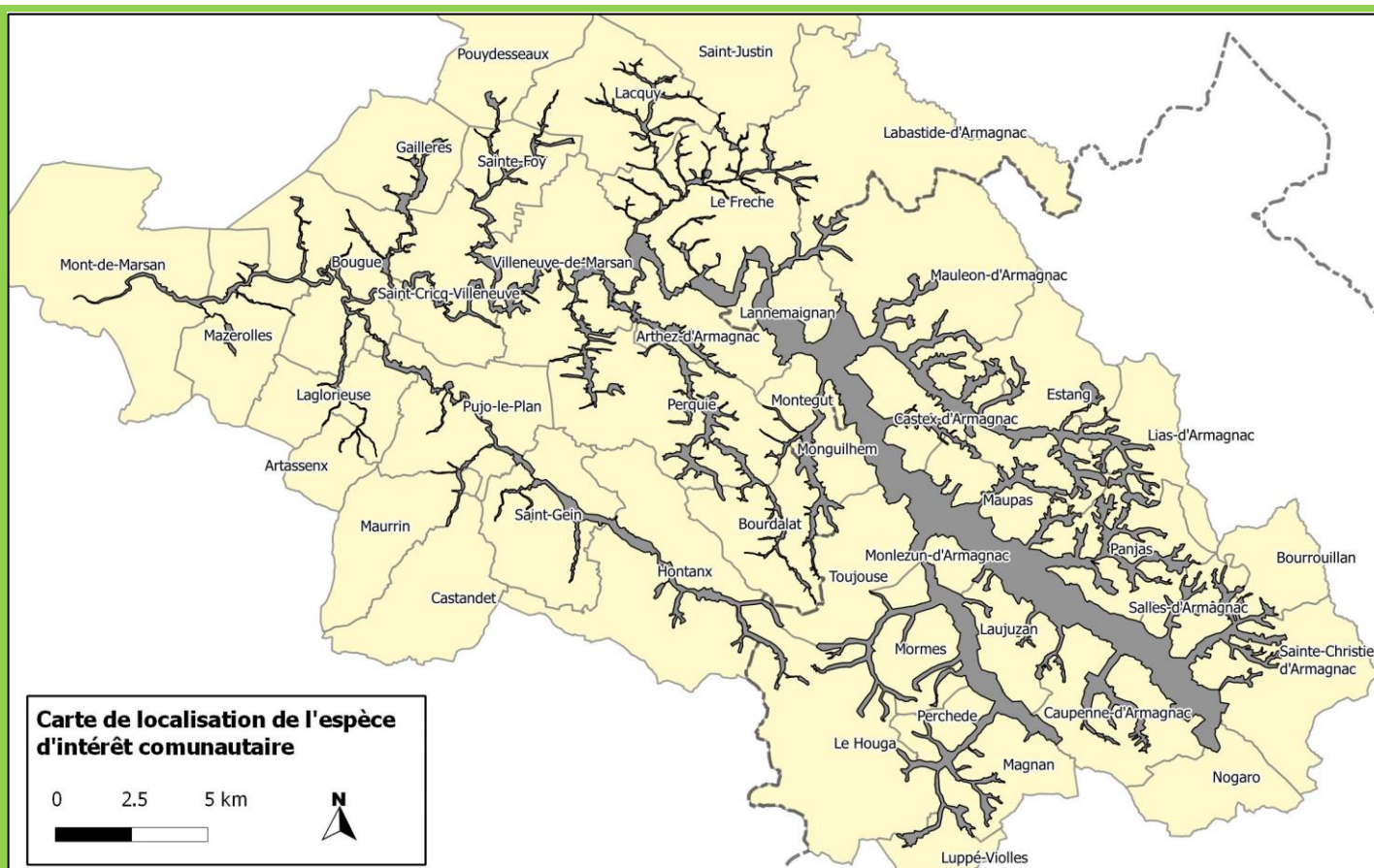
- La Lamproie marine est une des plus grandes espèces parasitaires anadromes. L'adulte consomme le sang des poissons sur lesquels il se fixe grâce à sa ventouse.

Ecologie

La Lamproie marine est une espèce migratrice amphihaline anadrome : elle effectue sa croissance en mer sur le plateau continental pendant environ 2 ans, puis remonte les rivières pour se reproduire et passer sa vie larvaire en eau douce.

Distribution et état de conservation sur le site

L'espèce n'a pas été contactée sur le réseau hydrographique du Midou et du Ludon mais l'association MIGRADOIR fait état en 2011 de la présence de zones favorables de ponte à l'extrémité aval du Midou, au niveau de la commune de Bougue.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Dégradé	Défavorable
	Possibilité de restauration	Difficile	

Pressions et menaces

- Infranchissabilité de certains ouvrages transversaux
- Destruction des zones de frayère
- Pollution de l'eau

Préconisations de gestion

- Favoriser la libre circulation des espèces aquatiques : aménager ou supprimer les seuils
- Préserver la qualité de l'eau
- Restaurer des habitats favorables et des zones de frayère

1096

LAMPROIE DE PLANER*Lampetra planeri**Poissons, Pétromyzoniformes, Petromyzontidés***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**MODERE****Description**

La Lamproie de Planer mesure 9 à 15 cm pour un poids de 2 à 5 g. Son corps est anguilliforme, recouvert d'une peau lisse sans écailles et sécrétant beaucoup de mucus.

Elle possède deux nageoires dorsales et sept paires de sacs branchiaux à l'arrière de la tête. La bouche caractéristique est dépourvue de mâchoire mais doté d'une ventouse.

**Biologie**

- La reproduction a lieu sur un substrat de graviers et de sables entre les mois d'avril et mai, dans une eau entre 8 et 11°C. Les partenaires des deux sexes construisent le nid de forme ovale, d'une vingtaine de centimètres de large et dix de profond à l'aide du gravier et du sable. Plus de 30 individus mâles et femelles peuvent s'accoupler ensemble, et ceux jusqu'à cent fois par jour. Après la reproduction, les géniteurs ne survivent pas. Les larves restent ensuite enfouies dans les sédiments pendant 5 à 6 ans.
- La larve, une fois enfouie sous la vase, filtre les micro-organismes présents dans l'eau. Arrivé au stade adulte, l'appareil digestif s'atrophie et l'individu ne se nourrit plus.

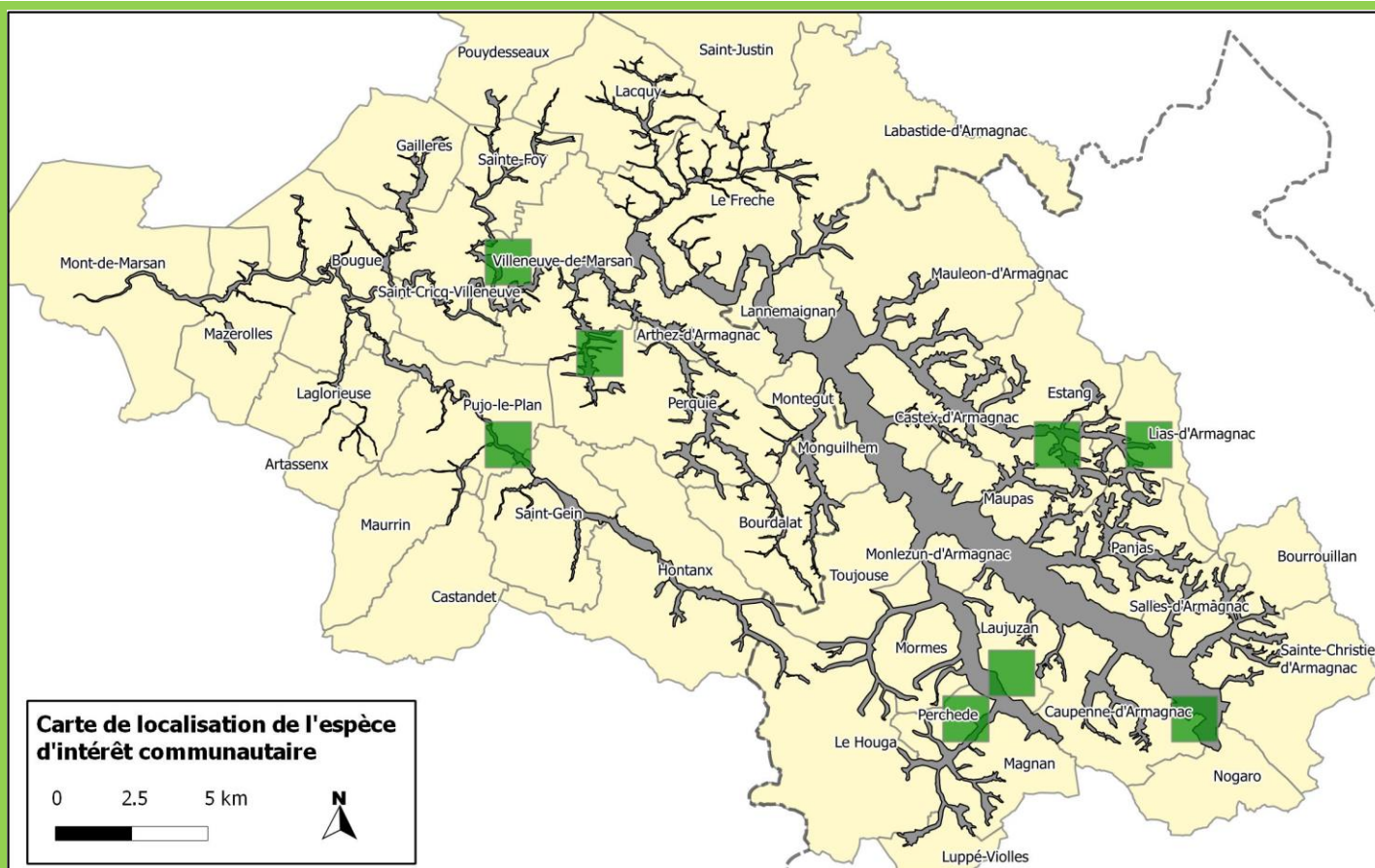
Ecologie

La Lamproie de Planer n'est pas une espèce parasite, contrairement à la Lamproie de rivière et à la Lamproie marine. Elle vit exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Afin de rechercher des zones favorables pour la reproduction, elle peut migrer de quelques centaines de mètres vers l'amont.

Distribution et état de conservation sur le site

L'espèce est essentiellement présente sur les affluents du réseau hydrographique du Midou, très peu sur la rivière en elle-même où les conditions sont moins favorables.

Les récents inventaires mettent cependant en évidence une sensible baisse des densités de population.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inadéquat
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Dégradé	Défavorable
	Possibilité de restauration	Possible	

Pressions et menaces

- Pollution de l'eau
- Intervention sur le lit mineur des cours d'eau (curage, recalibrage ...)
- Infranchissabilité de certains ouvrages transversaux

Préconisations de gestion

- Favoriser la libre circulation des espèces aquatiques
- Préserver la qualité de l'eau
- Restaurer des habitats favorables et des zones de frayère
- Maintenir ou restaurer des zones naturelles inondables en bord des cours d'eau

1163

CHABOT*Cottus gobio**Poissons, Scorpaéniformes, Cottidés***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**CONNAISSANCE****Description**

Le Chabot est un petit poisson territorial et sédentaire de 10-15 cm de long pesant environ 12 g. Il possède un corps en forme de massue avec une grosse tête aplatie pourvue d'une large bouche terminale supérieure et de petits yeux haut placés. Le Chabot possède 2 nageoires dorsales basses et épineuses, et 2 grandes nageoires pectorales étalées en éventail. Sa coloration lui confère un fort pouvoir mimétique avec le fond.



Photo FDPPMA

Biologie

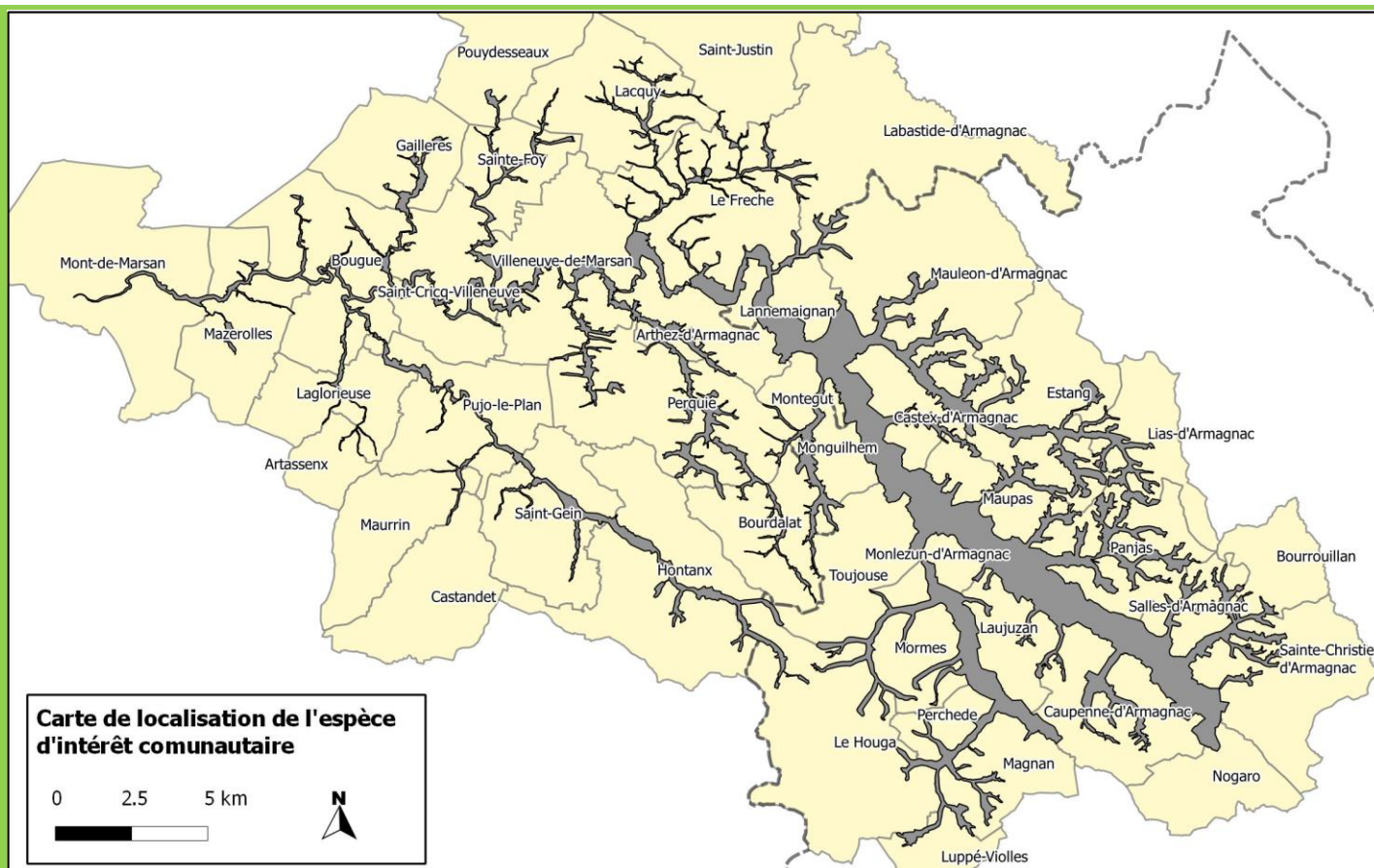
- La reproduction a lieu entre mars et avril. Le mâle prépare un abri où il invitera la femelle à pondre les œufs (100 à 500 œufs) agglutinés les uns aux autres (en grappe) et collés au plafond de l'abri. C'est ensuite le mâle qui va prendre en charge les œufs, les nettoyant, les ventilant et les protégeant jusqu'à leur éclosion, environ 20 à 25 jours après la ponte.
- Le Chabot est un poisson carnassier qui chasse à l'affût en aspirant ses proies. Son régime alimentaire est très varié, il se compose généralement de larves de petits invertébrés benthiques, d'œufs de fraies, d'alevins de poissons, et de ces congénères (cannibalisme) quand les conditions l'y obligent.

Ecologie

Le Chabot a des mœurs nocturnes, durant la journée il se dissimule dans des abris tels que les anfractuosités des rochers et les plantes aquatiques. En période d'activité, il se rencontre généralement dans les petits cours d'eau, les rivières et les fleuves à fond normalement caillouteux ou rocaillieux avec une forte proportion d'abris. Il a besoin pour vivre d'un milieu présentant de nombreuses caches (fissures entre les rochers, plantes aquatiques, abris sous berges, racinaires ...), d'une eau bien oxygénée et fraîche et d'un fort courant.

Distribution et état de conservation sur le site

L'espèce n'a plus été contactée sur le site depuis 1994. A cette époque elle était présente sur le Ludon.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inadéquat
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Dégradé	Défavorable
	Possibilité de restauration	Possible	

Pressions et menaces

- Pollution de l'eau
- Intervention sur le lit mineur des cours d'eau (curage, recalibrage ...)
- Infranchissabilité de certains ouvrages transversaux

Préconisations de gestion

- Favoriser la libre circulation
- Préserver la qualité de l'eau
- Restaurer des habitats favorables et des zones de frayère

1220

CISTUDE D'EUROPE*Emys orbicularis**Reptiles, Chéloniens, Emydids***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**FORT****Description**

La Cistude d'Europe est une tortue d'eau douce de petite taille (10 à 20 cm), pesant entre 400 et 800 g.

Sa carapace est sombre avec des fines tâches ou stries jaunes que l'on retrouve également sur sa tête et son cou. Ses pattes sont palmées et pourvues de griffes, et sa queue est longue et effilée.

Le dimorphisme sexuel est assez important. Les femelles sont plus grosses que les mâles, leur plastron est plat, leur queue est plus longue avec le cloaque à la base, et les yeux sont jaunes. Chez le mâle, le plastron est concave, le cloaque est plus éloigné du bord de la carapace et les yeux sont orange.

**Biologie**

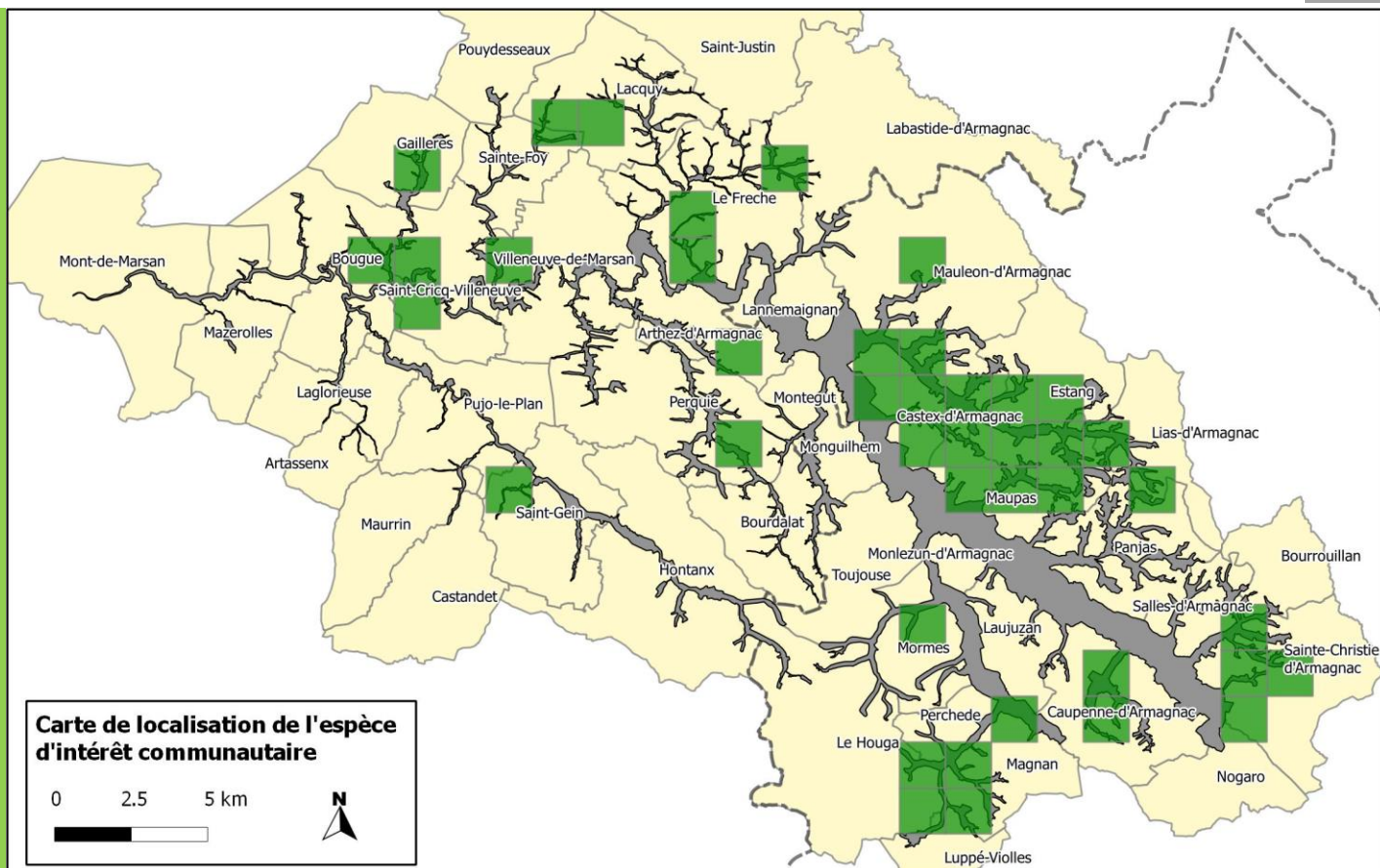
- La Cistude atteint sa maturité sexuelle entre 8 et 15 ans pour les mâles, contre 10 à 18 ans pour les femelles. L'accouplement a lieu principalement d'avril à mai. Au moment de la ponte, de mai à juillet, la femelle dépose ses œufs (généralement 8 ou 9 œufs) dans un trou sur un sol chaud et exposé au Sud. Les naissances ont lieu à l'automne et le taux de survie est faible (1/100). L'espérance de vie se situe entre 40 et 60 ans.
- Elle se nourrit d'insectes ou d'invertébrés aquatiques principalement, mais aussi de poissons morts ou blessés et de batraciens de façon occasionnelle. Elle trouve sa nourriture dans l'eau, dans les roselières, végétations à myriophylles ou à nénuphars.

Ecologie

La Cistude fréquente les zones humides telles que les étangs, les mares ou les milieux alluviaux, et elle apprécie les fonds vaseux qui lui servent de refuge en cas de danger ou en période d'hivernation. Elle affectionne les endroits calmes et ensoleillés où elle peut prendre des bains de soleil en toute tranquillité. La présence de végétation aquatique est également recherchée par la Cistude. Sa période d'activité s'étend de mars à octobre, en dehors de laquelle elle entre en phase d'hivernation enfouie sous la vase.

Distribution et état de conservation sur le site

L'espèce est largement présente sur l'ensemble du site. Celui-ci comprend un vaste réseau de plans d'eau (lacs, étangs, mares) favorables à son développement, où plus de 70 observations ont été réalisées. Peu de juvéniles ont été contactés, ce qui laisse craindre un vieillissement des populations. Il semble que les pontes fassent l'objet d'une prédation excessive.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Bon	Favorable
	Possibilité de restauration	-	

Pressions et menaces

- Destruction des zones humides
- Destruction des lieux de pontes par retournement des prairies
- Destruction des femelles lors de la fauche ou du broyage des prairies et jachères
- Sur-prédation des pontes et des jeunes
- Manque de végétation aquatique et de branchages en bordure de plans d'eau et de fossés
- Dérangement voire destruction lors de travaux dans les mares, étangs et fossés
- Concurrence avec les espèces exotiques envahissantes (tortues de Floride)

Préconisations de gestion

- Préserver les zones humides
- Favoriser une gestion adaptée des plans d'eau
- Lutter contre les tortues exotiques
- Développer les ceintures herbacées à proximité des plans d'eau
- Eviter fauche ou broyage des prairies et jachères du 1^{er} juin au 15 juillet
- Mettre en défens les sites de ponte vis-à-vis des prédateurs
- Adapter les dates d'intervention sur mares, queues d'étang et fossés à son cycle : pas de curage en période d'hibernation, pas d'entretien du 15 mai au 15 juillet.

1303

PETIT RHINOLOPHE*Rhinolophus hipposideros**Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**CONNAISSANCE****Description**

Cette chauve-souris est petite, avec une taille comprise entre 3,7 et 4,5 cm, et une envergure « ailes déployées » de 19 à 25,4 cm. Elle doit son nom à son appendice nasal caractéristique est en forme de fer à cheval. Son pelage est gris-brun sur le dos (non teinté de roux) et gris-blanc sur le ventre. Ses oreilles sont larges et se terminent en pointe.

Biologie

- La maturité sexuelle intervient vers un an chez la femelle. L'accouplement a lieu de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction (de 10 à plusieurs centaines d'individus), parfois associées au Grand rhinolophe. Chaque femelle donne naissance à un seul jeune de mi-juin à mi-juillet.
- La période d'activité est nocturne. Elle s'étend de mai à août, le reste de l'année le Petit rhinolophe est en hibernation. L'hibernation est entrecoupée de réveils qui lui permettent de boire et de chasser lors des belles journées d'hiver.
- Le Petit rhinolophe se nourrit d'insectes. Son régime alimentaire varie en fonction des saisons.



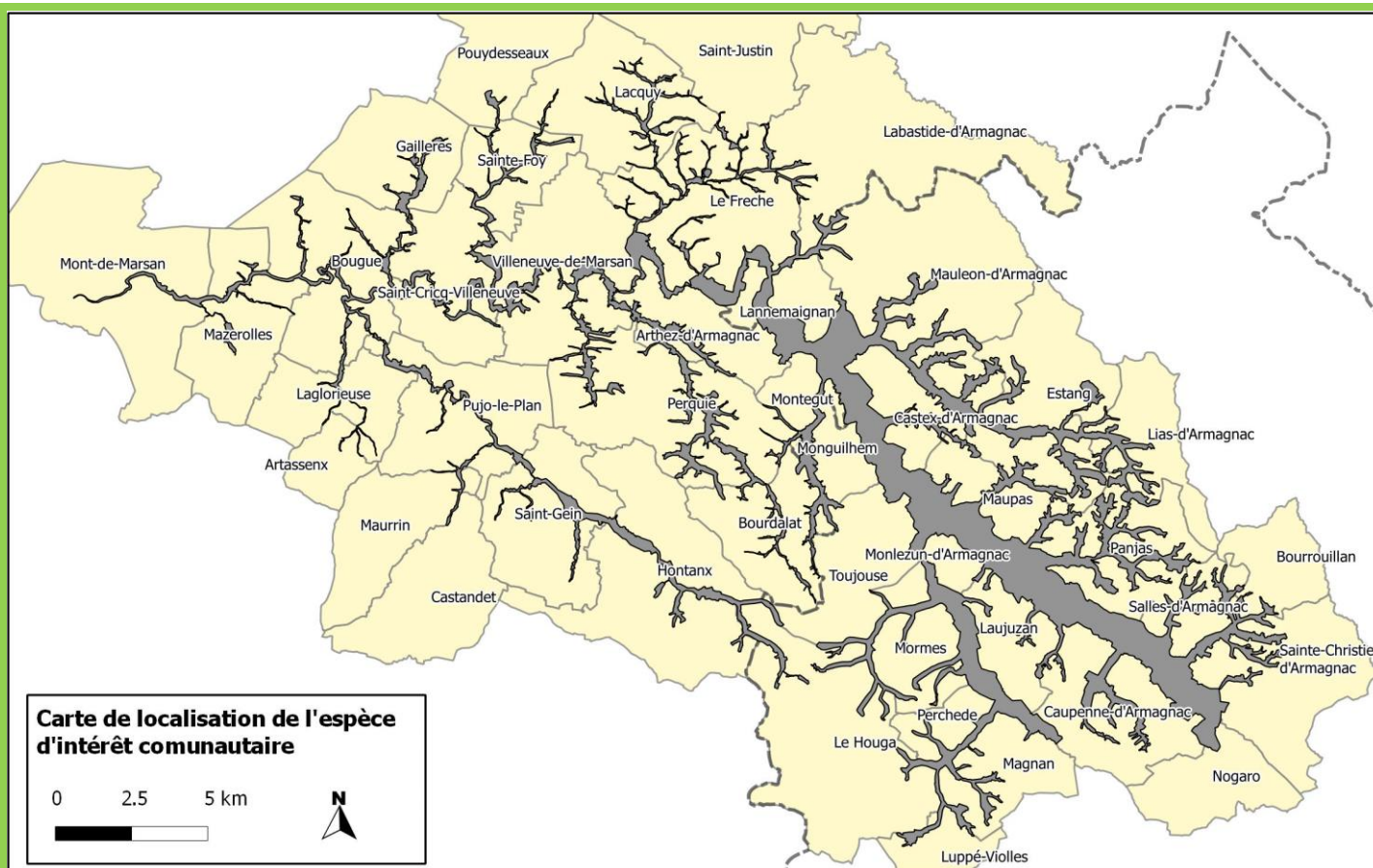
S. Bareille, CENMP

Ecologie

L'espèce recherche les milieux semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse se composent de linéaires boisés bordant des prairies ou des friches. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est également importante. Le Petit rhinolophe est sédentaire, il est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage situés à 5-10 km de distance. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles aux caractéristiques précises : obscurité totale, tranquillité absolue, température entre 4 et 16°C. A l'inverse, les gîtes de mise bas sont principalement des combles ou des caves assez chauds et relativement clairs.

Distribution et état de conservation sur le site

Aucun inventaire spécifique « chiroptères » n'a été réalisé à ce jour dans le site. Cependant, il offre des habitats favorables et des gîtes potentiels, et l'espèce est présente sur le site Natura 2000 voisin des « Etangs de l'Armagnac », ce qui rend sa présence sur le site probable.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inadéquat
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Bon	Favorable
	Possibilité de restauration	-	

Pressions et menaces

- Destruction des gîtes de reproduction ou d'hivernage, notamment des accès aux combles et caves des vieux bâtiments
- Défrichement
- Suppression des haies et des éléments du bocage, dislocation des continuités boisées, ouverture du paysage, intensification des pratiques agricoles et forestières

Préconisations de gestion

- Préserver les boisements et les éléments bocagers
- Préserver et restaurer les corridors boisés
- Eviter les traitements phytosanitaires dans les zones forestières et bocagères
- Repérer et assurer l'accès aux gîtes dans le bâti

1304

GRAND RHINOLOPHE*Rhinolophus ferrumequinum**Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**CONNAISSANCE****Description**

C'est une grande chauve-souris avec une envergure de 35 à 40 cm. Il doit son nom à son appendice nasal caractéristique est en forme de fer à cheval. Son pelage est gris-brun teinté de roux sur le dos et gris-blanc sur le ventre. Ses oreilles sont larges et se terminent en pointe.



S. BAREILLE

Biologie

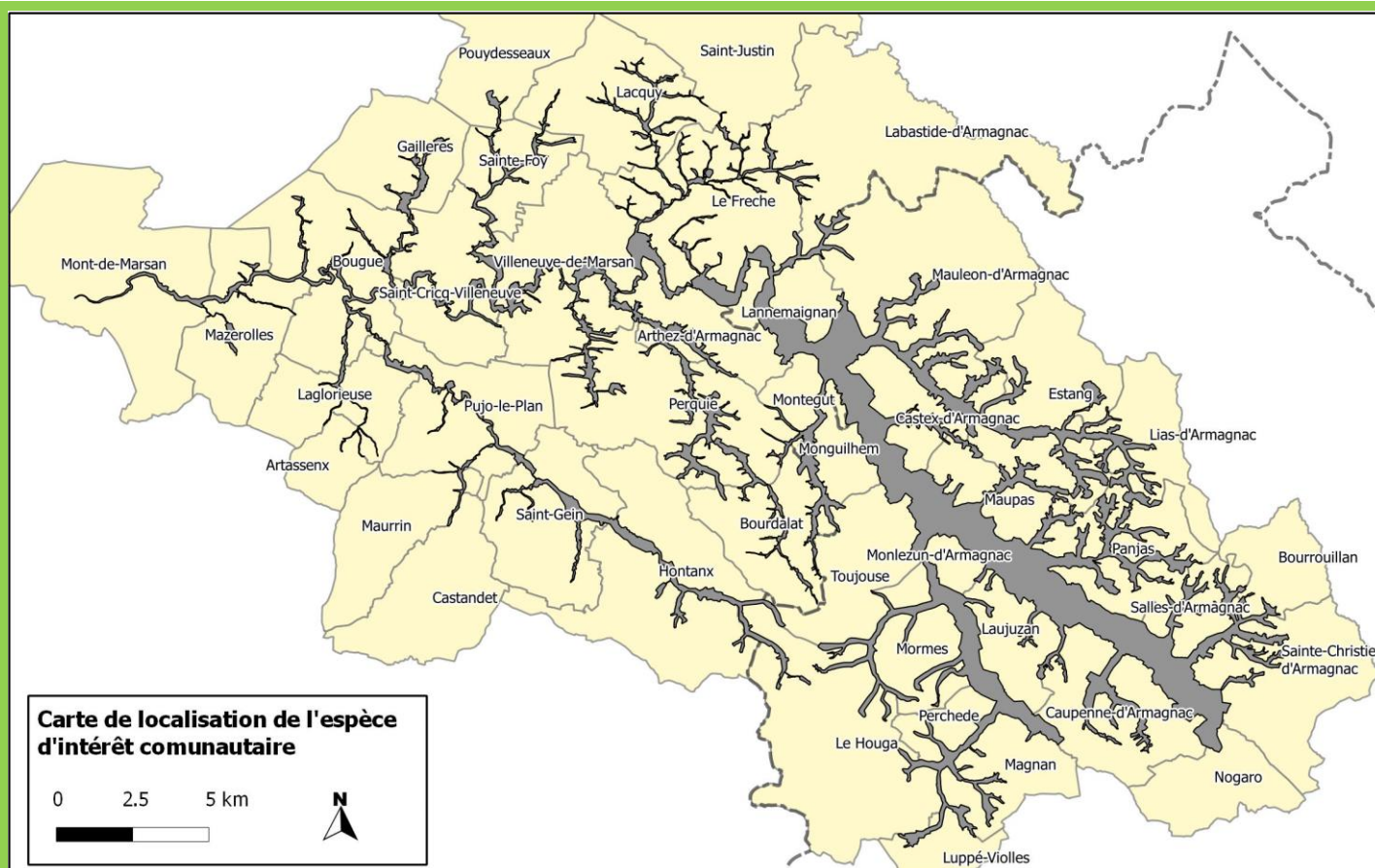
- La maturité sexuelle intervient à 2-3 ans chez la femelle et avant 2 ans chez le mâle. L'accouplement a lieu de l'automne au printemps, les femelles formant des colonies de reproduction (20 à 1000 individus). Chaque femelle donne naissance à 1 voire 2 jeunes de mi-juin à fin juillet dans des gîtes spécifiques choisis pour leur température élevée, leur tranquillité et leur obscurité. Dès la fin de l'été, les jeunes savent voler et chasser seuls.
- La période d'activité s'étend de mai à août, le reste de l'année il est en hibernation.
- Le grand rhinolophe se nourrit d'insectes. Son régime alimentaire varie en fonction des saisons, des pays et de la disponibilité des ressources. Il repère ses proies, comme les obstacles, par écholocation.

Ecologie

Dès la tombée de la nuit le grand rhinolophe quitte son gîte diurne pour rejoindre les zones de chasse en privilégiant les corridors boisés et évitant les espaces ouverts. Son vol est lent et à faible hauteur (maximum 6 m). L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage. Les gîtes d'hivernage sont des cavités naturelles ou artificielles, souvent souterraine où l'obscurité est totale et la température comprise entre 5 et 12 °C. Les gîtes de reproduction sont plus diversifiés, il peut s'agir de greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toiture d'églises, caves, ...

Distribution et état de conservation sur le site

Aucun inventaire spécifique « chiroptères » n'a été réalisé à ce jour dans le site. Cependant, il offre des habitats favorables et des gîtes de reproduction potentiels, et l'espèce est présente sur les sites Natura 2000 voisin des « Etangs de l'Armagnac » et du « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze », ce qui rend sa présence sur le site probable.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inadéquat
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Bon	Favorable
	Possibilité de restauration	-	

Pressions et menaces

- Destruction des gîtes de reproduction, notamment les accès aux greniers, caves, vieux bâtiments,...
- Défrichement
- Suppression des haies et des éléments du bocage, ouverture du paysage, intensification des pratiques agricoles et forestières

Préconisations de gestion

- Préserver les boisements et les éléments du bocage (haies, prairies ...)
- Préserver et restaurer les corridors boisés
- Eviter les traitements phytosanitaires dans les zones forestières et bocagères
- Repérer et assurer l'accès aux gîtes dans le bâti

1308

BARBASTELLE*Barbastella barbastellus**Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**MODERE****Description**

La Barbastelle est une chauve-souris sombre d'environ 25 cm d'envergure et de taille moyenne (4,5 à 6 cm). Son pelage est noirâtre avec l'extrémité des poils dorée à argentée sur le dos. Le museau est court et les oreilles très larges.



S.Dejean, CENMP

Biologie

- La période d'accouplement débute en août et peut s'étendre jusqu'en mars, même si la majorité des femelles sont fécondées avant l'hiver. Chaque femelle donne naissance à un petit par portée et par an, aux alentours du mois de juin. La longévité maximale de l'espèce en Europe est de 23 ans.
- La Barbastelle est un des chiroptères les plus spécialisés d'Europe concernant le régime alimentaire. Elle consomme principalement des petits papillons nocturnes.

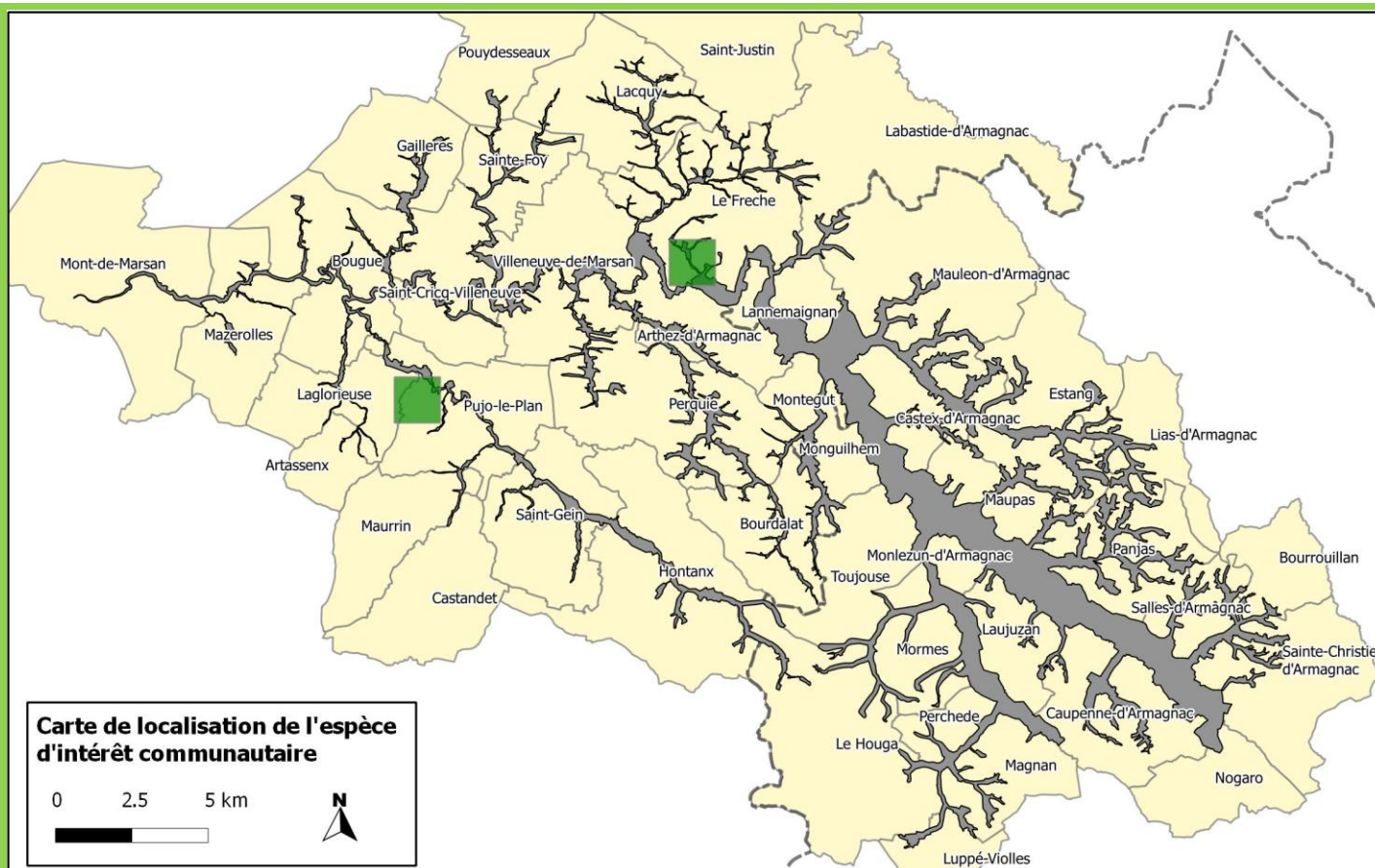
Ecologie

La Barbastelle est spécialisée concernant les habitats fréquentés. C'est une espèce très fragile de par ses exigences et sa faible capacité d'adaptation. Son terrain de chasse préférentiel sont les peuplements forestiers matures dominés par les chênes et dans une moindre mesure par le châtaigner. Les jeunes peuplements forestiers, les monocultures de résineux, les milieux ouverts ou les zones urbaines sont évités. L'espèce chasse préférentiellement en lisière ou le long des couloirs forestiers.

Les gîtes hivernaux sont variés et parfois peu protégés : tunnels, grottes, fissures de roche, arbres creux, caves, ... Les sites pour la reproduction sont principalement des bâtiments agricoles, des maisons, des cavités dans les troncs ou sous les écorces de vieux arbres.

Distribution et état de conservation sur le site

Aucun inventaire spécifique « chiroptères » n'a été réalisé à ce jour dans le site. Néanmoins, deux observations de Barbastelle y ont été réalisées lors d'études d'impact. Le site offre d'ailleurs des habitats favorables et des gîtes potentiels, et l'espèce est présente sur les sites Natura 2000 voisin des « Etangs de l'Armagnac ».



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inadéquat
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Bon	Favorable
	Possibilité de restauration	-	

Pressions et menaces

- Défrichement ou substitution des peuplements de chênes
- Coupe des arbres gîtes pendant la période de reproduction et d'hibernation
- Traitements phytosanitaires des arbres

Préconisations de gestion

- Préserver les boisements de chêne
- Conserver les vieux arbres feuillus dans les alignements et les parcelles forestières
- Ne pas intervenir (coupe, entretien) sur les arbres gîtes de juin à juillet, de la mise-bas à l'envol des jeunes, et pendant la période d'hibernation, de novembre à mars
- Adapter les méthodes d'élagage lorsqu'un arbre présente des cavités favorables
- Pas de traitement phytosanitaires des arbres

1323

MURIN DE BECHSTEIN*Myotis Bechsteini**Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés***Espèces d'intérêt
communautaire**Enjeux de conservation
sur le site:**CONNAISSANCE****Description**

Le Murin de Bechstein, ou Vespertilion de Bechstein, est une chauve-souris de taille moyenne avec une envergure de 25 à 30 cm. Son pelage est relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos et blanc sur le ventre. Ses oreilles sont caractéristiques, très longues, larges, non soudées à la base et dépassant largement le museau sur un animal au repos.



S.Dejean, CENMP

Biologie

Les caractéristiques biologiques du Murin de Bechstein sont mal connues.

- La reproduction a lieu en octobre-novembre et au printemps, pour une mise bas au début de l'été, mais l'âge de la maturité sexuelle est inconnu. Les colonies sont composées de 10 à 40 femelles, chacune donnant naissance à un seul jeune par an.
- La période d'activité s'étend de mai à août, le reste de l'année il est en hibernation.
- Le régime alimentaire du Murin de Bechstein est constitué d'arthropodes, essentiellement forestiers.

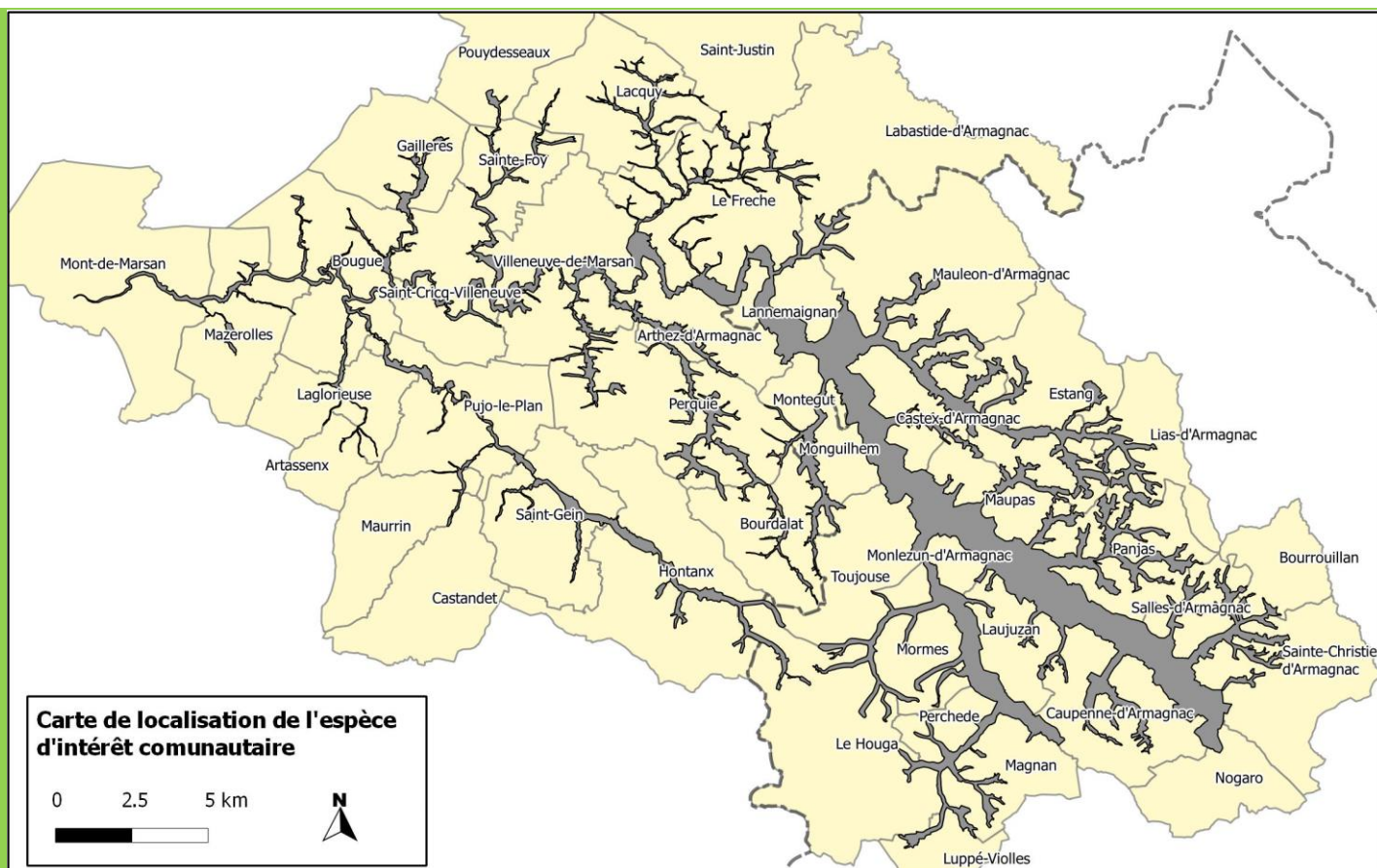
Ecologie

Le Murin de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées à sous-bois dense, en présence de ruisseaux, mares ou étangs. Les terrains de chasse semblent conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres dans lesquelles il se repose au cours de la nuit.

L'espèce hiberne dans les arbres présentant des fissures ou des interstices. Les gîtes de reproduction sont plus variés : arbres creux, bâtiments, nichoirs plats.

Distribution et état de conservation sur le site

Aucun inventaire spécifique « chiroptères » n'a été réalisé à ce jour dans le site. Cependant, il offre des habitats favorables et des gîtes potentiels, et l'espèce est présente sur les sites Natura 2000 voisin des « Etangs de l'Armagnac » et du « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze », ce qui rend sa présence sur le site probable.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Inadéquat
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Bon	Favorable
	Possibilité de restauration	-	

Pressions et menaces

- Substitution des peuplements forestiers autochtones par des boisements non autochtones
- Défrichement
- Coupe des arbres gîtes pendant la période de reproduction et d'hibernation
- Traitements phytosanitaires des arbres

Préconisations de gestion

- Préserver les boisements autochtones
- Conserver des vieux arbres feuillus dans les alignements et les parcelles forestières
- Ne pas intervenir (coupe, entretien) sur les arbres gîtes de juin à juillet, de la mise-bas à l'envol des jeunes, et pendant la période d'hibernation, de novembre à mars
- Adapter les méthodes d'élague lorsqu'un arbre présente des cavités favorables
- Pas de traitement phytosanitaires des arbres

1355

LOUTRE D'EUROPE

Lutra lutra

Mammifères, Carnivores, Mustélidés

**Espèces d'intérêt
communautaire**

Enjeux de conservation
sur le site:

FORT

Description

Avec un poids moyen de 5 à 12 kg et une taille de 70 à 90 cm pour le corps et 30 à 45 cm pour la queue, la Loutre est l'un des plus grands mustélidés d'Europe. Son pelage est brun avec des zones plus claires sur la gorge, la poitrine et le ventre. La loutre présente des adaptations au milieu aquatique qui font d'elle une excellente nageuse : corps fuselé, membres courts et pattes palmées. Les excréments de loutres, appelés « épreintes » sont facilement reconnaissables à leur forte odeur de poisson.



Dessin de Jean Chevallier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

Biologie

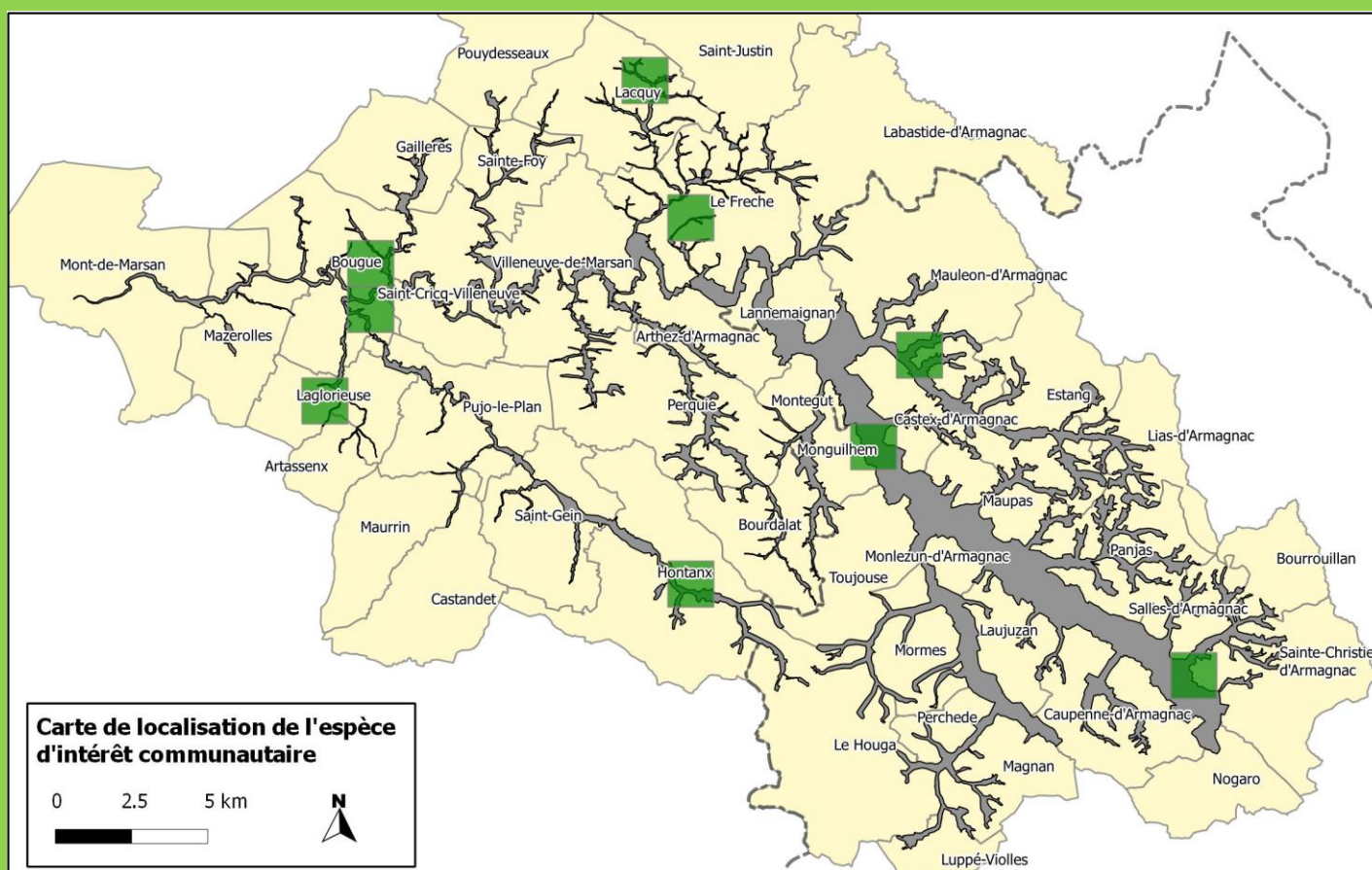
- L'accouplement peut avoir lieu à n'importe quelle période de l'année et se fait dans l'eau. Les portées comptent généralement 2-3 petits qui restent près de leur mère jusqu'à l'âge de 8 mois. La maturité sexuelle est atteinte vers 2-3 ans pour les mâles et 3-4 ans pour les femelles.
- La loutre se nourrit principalement de poissons et de quelques amphibiens, mollusques, crustacés, ou encore mammifères et oiseaux. Elle adapte son alimentation en fonction des milieux qu'elle fréquente et de la disponibilité des ressources. A l'âge adulte, une loutre consomme environ 1 kg de proies par jour.

Ecologie

La loutre est un animal essentiellement nocturne qui reste enfoui dans son terrier ou dans une cache pendant la journée. Etant inféodée aux milieux aquatiques, elle passe la majorité du temps dans l'eau pendant sa période d'activité. Les milieux aquatiques qu'elle fréquente sont variés : rivières, marais, étangs, rives, ... Sur les berges, elle apprécie la présence d'une végétation abondante. La loutre occupe un domaine vital de 5 à 15 km de cours d'eau, selon la richesse en proies. Ces très grands espaces doivent être riches en gîtes. Ceux-ci, très nombreux (plus de 60 sur un même territoire), sont des couches à l'intérieur de buissons denses, des cavités rocheuses ou des terriers abandonnés.

Distribution et état de conservation sur le site

La Loutre est présente sur de nombreux secteurs du réseau hydrographique où des épreintes ont été observées : Midou amont et aval, Estang, Ludon, ruisseaux de Lacquy et de Le Frêche, ruisseau du Pénin ... L'espèce semble en voie de (re-)colonisation du réseau hydrographique.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Dégradé	Inadéquat
	Possibilité de restauration	Possible	

Pressions et menaces

- Destruction accidentelle par collision ou piégeage
- Destruction ou dégradation des habitats aquatiques et zones humides
- Simplification du profil des cours d'eau et des habitats de rive
- Pollution de l'eau

Préconisations de gestion

- Adapter les pièges et former les piégeurs
- Préserver les zones humides
- Préserver/restaurer la végétation naturelle des berges et les ripisylves
- Diversifier le profil des cours d'eau
- Restaurer la qualité de l'eau

1356*

VISON D'EUROPE*Mustela lutreola**Mammifères, Carnivores, Mustélidés***Espèces d'intérêt
communautaire
PRIORITAIRE**Enjeux de conservation
sur le site:**FORT****Description**

Le Vison d'Europe mesure entre 30 et 40 cm pour 400 g à 1 kg selon le sexe. Son pelage est brun foncé, comme chez son cousin le Vison d'Amérique. La distinction entre les deux espèces se fait grâce à la tâche blanche présente sur la lèvre inférieure et le menton du Vison d'Europe uniquement.



Dessin de Jean Chevallier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

Biologie

Le Vison d'Europe est un animal solitaire, territorial et sédentaire.

La maturité sexuelle intervient à l'âge d'un an et l'accouplement a lieu principalement en janvier-février. On compte entre 3 et 4 jeunes par portée qui naissent d'avril à juin et restent en période de sevrage avec leur mère pendant une dizaine de semaines. La mortalité des jeunes est estimée à 25 %.

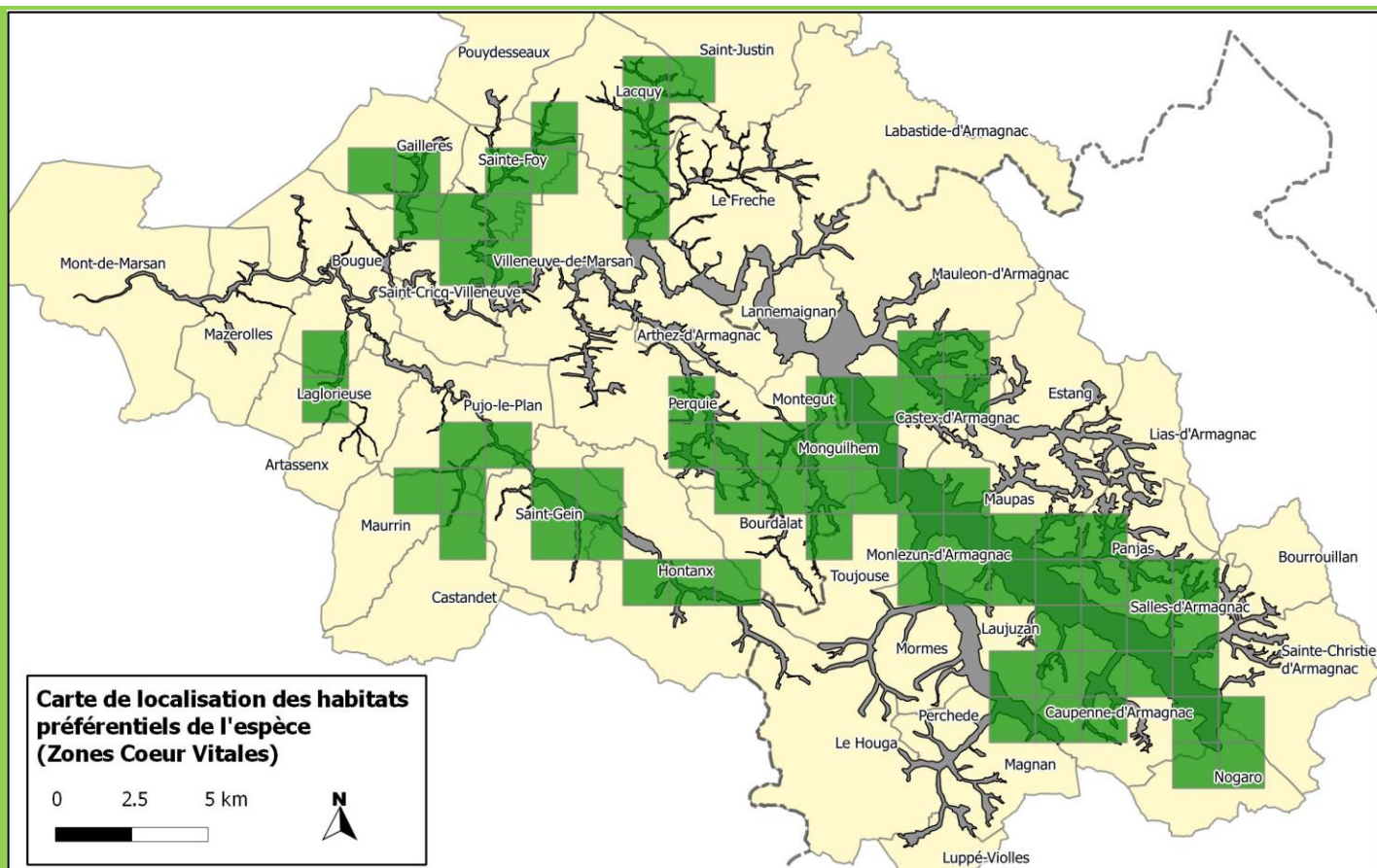
Le Vison d'Europe est un prédateur plutôt opportuniste dont le régime alimentaire varie en fonction des saisons et de la disponibilité des ressources. Il se nourrit de proies faciles et très variées telles que des petits mammifères, des oiseaux, des amphibiens, des poissons et même des insectes. Il chasse probablement à l'affut, dissimulé dans la végétation car ce n'est pas un excellent nageur, il ne grimpe pas aux arbres et n'est pas très rapide à la course.

Ecologie

Le vison est une espèce spécialisée car inféodée aux zones humides. Qualifié de semi-aquatique, il se cantonne aux habitats riverains des cours d'eau et des zones lacustres. Les milieux les plus recherchés sont les habitats les plus humides. Il se rencontre sur les rivières petites et moyennes, le long desquelles il exploite tous les types de zones humides, boisements inondables, zones marécageuses, prairies humides, étangs, y compris les agrosystèmes très artificialisés. Les gîtes sont pour la plupart situés à moins de 5-10 m d'un milieu aquatique. Son domaine vital est étendu, et fonction de la densité d'individus ; il oscille entre 1,6 km et plus de 15 km de cours d'eau principal.

Distribution et état de conservation sur le site

Les dernières données attestant de la présence de l'espèce sur le réseau du Midou datent de 1999 et 2003. Au vu de l'ancienneté de ces données, l'état de conservation du Vison d'Europe sur le site est qualifié de mauvais et ce malgré des habitats préférentiels très présents (Zones Cœur Vitales nombreuses et bien réparties sur tout le territoire). Le site s'inscrit cependant au cœur du dernier bastion français de l'espèce. Il revêt donc une importance particulière.



Etat de conservation

Etat de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
Etat de conservation à l'échelle du site	Degré de conservation de l'habitat d'espèce	Dégradé	Inadéquat
	Possibilité de restauration	Possible	

Pressions et menaces

- Destruction ou dégradation des habitats aquatiques et zones humides
- Simplification du profil des cours d'eau et des habitats associés
- Pollution de l'eau
- Destruction indirecte principalement par piégeage ou empoisonnement, collision routière, ...
- Compétition directe avec le Vison d'Amérique
- Action d'agents pathogènes introduits par le Vison d'Amérique

Préconisations de gestion

- Préserver les zones humides
- Préserver/restaurer la végétation naturelle des berges et les ripisylves
- Diversifier le profil des cours d'eau
- Améliorer la qualité de l'eau
- Aménager les ponts et passages sous routes
- Adapter les pièges et former les piégeurs
- Lutter contre le Vison d'Amérique

VI. LE PROGRAMME D' ACTIONS

A. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable du site doivent permettre « d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales » (Code de l'Environnement, article R414-11).

Compte tenu des enjeux de conservation du territoire, 3 grands objectifs généraux déclinés en 10 objectifs opérationnels sont proposés pour le site Natura 2000.

Tableau 25: Objectifs de Développement Durable du site Natura 2000

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE du « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon »	
Conserver/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques
	O2 : Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains
	O3 : Améliorer la qualité de l'eau
	O4 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau
	O5 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O6 : Conserver les vieux arbres
	O7 : Lutter contre les espèces invasives
Améliorer les connaissances	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informier et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000

O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques

La quasi-totalité des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site sont concernés par la conservation des continuités écologiques. Il s'agit de rétablir des connexions pour favoriser la libre circulation des espèces et recréer des corridors de communication entre différents milieux.

O2 : Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains

L'objectif est à la fois de préserver et de gérer durablement les différents types de boisements présents en bordure de cours d'eau pour leurs intérêts en tant qu'habitats d'intérêt communautaire, habitats d'espèces, ou encore pour leurs divers rôles écologiques.

O3 : Améliorer la qualité de l'eau

De la qualité de l'eau dépend la préservation de nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Afin de l'améliorer, les pratiques de l'ensemble des acteurs du territoire sont concernées. Il s'agit d'informer et de proposer aux agriculteurs, aux collectivités ou aux particuliers, des mesures de gestion raisonnée permettant de limiter les introductions d'intrants et la dégradation des milieux aquatiques.

O4 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau

Les différents aménagements conduits sur le réseau hydrographique du Midou par le passé ont très fortement modifié la morphologie, la dynamique et la richesse biologique de ces cours d'eau. Il apparaît alors nécessaire d'agir en faveur d'une re-diversification des composantes de la rivière (habitats, substrats, écoulements ...) pour que celle-ci tende vers un fonctionnement plus naturel.

O5 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides

Les zones humides, véritables espaces de transition, remplissent diverses fonctions leur conférant des valeurs biologiques, hydrologiques, économiques et sociales remarquables. Certains types de zones humides (étangs, prairies humides, landes et zones tourbeuses ...) sont actuellement menacés, l'objectif est ici de les préserver en favorisant une gestion adaptée et une mise en valeur de ces milieux qui comptent bon nombre d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire.

O6 : Conserver des vieux arbres

Présents dans différents contextes (arbres isolés, alignements, haies, lisières ...), les vieux arbres ponctuent le réseau hydrographique du Midou. Ils présentent sur le territoire un réel intérêt patrimonial et paysager, et abritent également une riche biodiversité. Leur maintien assure ainsi la conservation d'espèces d'intérêt communautaire telles que les insectes du bois ou les chiroptères.

O7 : Lutter contre les espèces invasives

Vison d'Amérique, Ecrevisse de Louisiane ou Jussie font partis des espèces invasives qui menacent directement la conservation d'espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site. L'objectif est de poursuivre ou d'améliorer les efforts de lutte engagés afin de mieux évaluer le niveau de colonisation et de stopper leur progression.

O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Lors des inventaires prévus dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, la présence de certaines espèces d'intérêt communautaire n'a pas pu être vérifiée mais s'avère fortement probable. Il s'agit en particulier du Pique-prune, des chiroptères tels que le Grand rhinolophe et la Barbastelle, de la Lamproie marine ou des odonates, pour lesquels la réalisation d'inventaires spécifiques complémentaires est à envisager.

Le suivi des populations d'espèces et habitats d'intérêt communautaire connus est également un objectif de connaissance pour le site.

O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site

Il s'agit d'une part d'informer et de former les professionnels et les gestionnaires directs du site afin que les espèces et les habitats visés soient pris en compte au quotidien dans la gestion et les aménagements, et d'autre part de sensibiliser le grand public au respect des espèces et du milieu.

O10 : Animer le site Natura 2000

Il s'agit d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des actions prévues dans le Document d'Objectifs : actions contractuelles (contrats, mesures agri-environnementales, chartes), mise en cohérence avec les programmes et politiques publiques, évaluations d'incidences, coordination entre les acteurs, suivi et évaluation, animation locale, ...

	O1	O2	O3	O4	O5	O6	O7	O8	O9	O10
	Maintenir et restaurer les continuités écologiques	Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains	Améliorer la qualité de l'eau	Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau	Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	Conserver les vieux arbres	Lutter contre les espèces invasives	Réaliser des inventaires compl. et le suivi des espèces et des habitats	Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	Animer le site
1044 -Agrion de Mercure	X		X	X	X			X	X	X
1060 -Cuivré des marais			X		X			X	X	X
1065 -Damier de la Succise			X		X			X	X	X
1083 -Lucane cerf-volant	X	X				X		X	X	X
1084* -Pique prune	X	X				X		X	X	X
1088 -Grand capricorne	X	X				X		X	X	X
1092 -Ecrevisse à p. blanches	X		X	X			X	X	X	X
1095 -Lamproie marine	X		X	X				X	X	X
1096 -Lamproie de Planer	X		X	X				X	X	X
1163 -Chabot	X		X	X				X	X	X
1220 -Cistude d'Europe	X		X	X	X		X	X	X	X
1303 -Petit rhinolophe	X	X				X		X	X	X
1304 -Grand rhinolophe	X	X				X		X	X	X
1308 -Barbastelle	X	X				X		X	X	X
1323 -Murin de Bechstein	X	X				X		X	X	X
1355 -Loutre d'Europe	X	X	X	X	X			X	X	X
1356* -Vison d'Europe	X	X	X	X	X		X	X	X	X

	O1	O2	O3	O4	O5	O6	O7	O8	O9	O10
	Maintenir et restaurer les continuités écologiques	Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains	Améliorer la qualité de l'eau	Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau	Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	Conserver les vieux arbres	Lutter contre les espèces invasives	Réaliser des inventaires compl. et le suivi des espèces et des habitats	Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	Animer le site
3110 Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>			X		X		X	X	X	X
3130 Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes à végétation des <i>Isoeto-nanojuncetea</i>			X		X		X	X	X	X
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>			X		X		X	X	X	X
3260 Rivières des étages planitiaire avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	X		X	X				X	X	X
3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	X		X	X				X	X	X
4020* Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>E.tetralix</i>	X				X			X	X	X
4030 Landes sèches européennes	X							X	X	X
6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux	X				X		X	X	X	X
7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	X				X			X	X	X
7150 Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	X				X			X	X	X
9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	X	X		X		X		X	X	X
91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	X	X		X	X	X	X	X	X	X
9230 Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	X					X		X	X	X

B. LES FICHES ACTIONS

Le programme d'actions présenté ci-après a pour but de répondre aux objectifs de développement durable, et ainsi préserver, améliorer ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire mis en évidence au moment du diagnostic.

Les actions ont été élaborées avec la participation des membres du COPIL et d'acteurs locaux lors de groupes de travail. Les échanges ont eu lieu les 8, 12 et 15 novembre 2013 autour de différentes thématiques : « Milieux aquatiques et zones humides », « Forêt », « Activités cynégétiques », « Agriculture » et « Valorisation touristique et pédagogique ».

Selon leur nature, elles se réfèrent à des contrats ou des chartes qui seront menés par les gestionnaires directs des milieux, ou des actions d'étude, d'inventaire, de diagnostic, de formation, d'animation et de communication, qui seront confiées par le maître d'ouvrage à des structures qualifiées.

Les montants d'aide sont indiqués à titre indicatifs, ainsi que les outils mobilisables, car ils sont évolutifs en fonction des programmations européennes, régionales et départementales.

Une maquette financière a été établie pour les cinq premières années, avec les réserves précédentes, et figure en annexe.

La hiérarchisation des actions a ensuite permis de les classer selon leur priorité de mise en œuvre vis à vis de la conservation des habitats et des espèces.

Trois niveaux de priorité ont été définis :

- ① - **Action à priorité forte** : Action majeure pour la préservation d'espèces et d'habitats à fort enjeu de conservation
- ② - **Action à priorité moyenne** : Action pour la conservation de l'ensemble des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
- ③ - **Action à priorité faible** : Action complémentaire, en appui des actions précédentes.

INTITULE		PRIORITE	PAGE
O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques			214-220
1.1	Maintien et gestion adaptée des corridors boisés	①	214
1.2	Restauration et récréation des corridors boisés	②	216
1.3	Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques	②	217
1.4	Amélioration de la libre circulation des mammifères semi-aquatiques	②	219
1.5	Gestion adaptée des fossés	③	220
O2 : Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains			221-224
2.1	Maintien et gestion adaptée des ripisylves et forêts alluviales	①	221
2.2	Restauration et récréation des ripisylves et forêts alluviales	①	223
O3 : Améliorer la qualité de l'eau			225-234
3.1	Définition d'une « zone tampon agri-environnementale » vis à vis de la qualité de l'eau	②	225
3.2	Création et gestion différenciée de zones tampons inter-milieux	①	227

3.3	Adaptation des pratiques culturelles sur les grandes cultures	②	229
3.4	Adaptation des pratiques culturelles sur les vignes et cultures pérennes	②	231
3.5	Amélioration de l'intégration environnementale des élevages hors-sol et parcours de volailles	③	233
3.6	Favoriser les systèmes naturels de filtration	③	234
O4 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau			235-239
4.1	Classification des cours d'eau et fossés du réseau hydrographique vis à vis de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)	②	235
4.2	Entretien et gestion différenciée du réseau hydrographique	①	236
4.3	Diversification des écoulements, des habitats piscicoles et ripicoles	②	238
O5 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides			240-247
5.1	Gestion extensive d'étangs	①	240
5.2	Restauration des étangs	②	241
5.3	Gestion de mares	③	242
5.4	Maintien et gestion de prairies	①	243
5.5	Restauration et recréation de prairies	②	245
5.6	Maintien des zones tourbeuses et landes atlantiques	①	247
O6 : Conserver des vieux arbres			248-249
6.1	Maintien et entretien des vieux arbres	②	248
O7 : Lutter contre les espèces invasives			250-252
7.1	Sensibilisation à la problématique des espèces invasives	①	250
7.2	Opérations de limitation des espèces invasives	②	251
7.3	Suivi des espèces invasives	③	252
O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et habitats			253-258
8.1	Améliorer les connaissances sur le Pique-prune	②	253
8.2	Suivi des populations de Cistude	②	254
8.3	Améliorer les connaissances sur les chauves-souris	③	255
8.4	Inventaires complémentaires et suivi de l'Ecrevisse à pattes blanches	③	256
8.5	Inventaire des libellules (odonates)	③	257
8.6	Inventaire des zones de frayères pour la Lamproie marine	③	258
O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site			259-261
9.1	Sensibilisation et éducation à l'environnement	②	259
9.2	Création d'une identité propre au site	②	260
9.3	Mise en place de partenariats avec les acteurs du loisir et du tourisme	③	261
O10 : Animer le site Natura 2000			262-263
10.1	Mise en œuvre du Document d'Objectifs	①	262-263

36 « Fiches actions » ont été réalisées. Elles correspondent à la déclinaison des objectifs opérationnels définis pour le site. Chacune est présentée selon le modèle suivant :

Action n°	INTITULE DE L'ACTION	Priorité ① ② ③
Objectifs		
Habitats et espèces concernés		
Contexte et pratiques actuelles		
Changements attendus		
Déclinaison de l'action		
Code sous action 1	Intitulé	
...		
Descriptif des engagements		
Sous action 1 : Descriptif		
...		
Outils mobilisables : En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.		
Nature de l'outil – Intitulé		
Montant de l'aide		
...		
Modalités de mise en œuvre		
Maitre d'ouvrage		
Partenaires techn.		
Budget (estimation)		
Outils financiers		
Contrôle et suivi		
Indicateurs de suivi		

Action 1.1		MAINTIEN ET GESTION DES CORRIDORS BOISES		Priorité ①②③
Objectifs		Maintenir et restaurer les continuités écologiques		
Habitats et espèces concernés		1356* Vison d'Europe, 1355 Loutre, 1308 1303 1304 1323 chauves-souris, 1083 1088 1084* insectes du bois 6430 Ourlets forestiers hygrophiles		
Contexte et pratiques actuelles		Suite aux aménagements fonciers effectués dans les années 1970-1980, certains éléments boisés (haies, ripisylves, bosquets ...) ont progressivement disparu ou font l'objet d'un entretien inadapté. Or, l'ensemble de ces corridors boisés forme un vaste réseau permettant les échanges entre les différents noyaux de population animale.		
Changements attendus		Conserver et entretenir de façon adaptée le réseau d'alignement d'arbres, de haies et de bosquets de feuillus existants pour favoriser la libre circulation des espèces.		
Déclinaison de l'action				
1.1.1	Maintien des éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)			
1.1.2	Entretien des éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)			
1.1.3	Formation à l'entretien des haies et autres éléments boisés			
Descriptif des engagements				
1.1.1 Maintien des éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)				
Il s'agit de préserver les éléments boisés linéaires ou ponctuels de la destruction. Les traitements phytosanitaires sont également à proscrire sur ces éléments, ainsi que les interventions en période sensible des espèces d'intérêt communautaire.				
1.1.2 Entretien des éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)				
La gestion adaptée des éléments boisés existants se traduit par l'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel spécifique à chaque élément ; la taille, l'élagage, le recépage, l'êtêtage des arbres ; l'utilisation de matériel faisant des coupes nettes ; l'intervention hors période sensible des espèces d'intérêt communautaire ...				
1.1.3 Formation à l'entretien des haies et autres éléments boisés				
Montage et animation de formations relatives à l'entretien des haies, ripisylves, arbres isolés ... à destination des gestionnaires (agriculteurs, propriétaires privés, collectivités ...)				
Outils mobilisables*				
Contrat hors agri hors forêt - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés				
Montant de l'aide :				
▪ Barème Midi-Pyrénées				
Entretien de haie sur 1 côté : 0.39€ HT/ml/an		Entretien de haie sur 2 côtés : 0.78€ HT /ml/an		
▪ Barème Aquitaine				
Entretien de haie : 1.5€/ml/intervention		Entretien d'arbre isolé : 18€/arbre/intervention		
Contrat agricole MAEC - Entretien de haies localisées de manière pertinente, d'arbres isolés ou en alignement				
Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020				
Contrat agricole MAEC – Infrastructures Agro Ecologiques				
Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020				

Charte – Maintien des éléments fixes du paysage	
Formation / Communication	
<u>Montant</u> : A évaluer dans le cadre de l’animation ou d’un cadre spécifique formation	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d’ouvrage	Propriétaires, agriculteurs, collectivités ...
Partenaires techn.	Animateurs agro-environnementaux, Chambres d’Agriculture, Arbre & Paysage 32
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Linéaire de corridors engagés Nombre de formations réalisées

Action 1.2		RESTAURATION ET RECREATION DE CORRIDORS BOISES	Priorité ①②③
Objectifs	Maintenir et restaurer les continuités écologiques		
Habitats et espèces concernés	1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre, 1308 1303 1304 1323 chauves-souris, 1083 1088 1084* insectes du bois		
Contexte et pratiques actuelles	Suite aux aménagements fonciers effectués dans les années 1970-1980, certains éléments boisés (haies, ripisylves, bosquets ...) ont progressivement disparu ou font l’objet d’un entretien inadapté. Or, l’ensemble de ces corridors boisés forme un vaste réseau permettant les échanges entre les différents noyaux de population animale.		
Changements attendus	Reconstitution ou (re)création de haies, de ripisylves, d’arbres en alignement ou ponctuels afin de rétablir des connexions avec les corridors existants et favoriser la libre circulation des espèces.		
Déclinaison de l’action			
1.2.1	Restauration d’éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)		
1.2.2	(Re)création d’éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)		
Descriptif des engagements			
1.2.1 Restauration d’éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)			
Régénération ou reconstitution d’éléments existants :			
- Reconstitution et remplacement des arbres manquants (ponctuel ou par tronçon) - Création d’arbres têtards - Utilisation d’essences indigènes adaptées aux conditions locales - Intervention hors période de nidification des espèces d’intérêt communautaire			
1.2.2 (Re)création d’éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)			
Création de nouveaux éléments boisés par plantation ou régénération naturelle : utilisation d’essences indigènes adaptées aux conditions locales			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Réhabilitation ou plantation de haies, d’alignements d’arbres, d’arbres isolés			
Montant de l’aide : Sur devis			
Contrat agricole MAEC – Infrastructures Agro Ecologiques			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	Propriétaires, agriculteurs, collectivités ...		
Partenaires techn.	Arbre & Paysage 32, Fédérations de chasse, animateur agro-environnemental, CRPF		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Linéaire de corridors plantés ou restaurés		

Action 1.3		AMELIORATION DE LA LIBRE CIRCULATION DES ESPECES AQUATIQUES	Priorité ①②③
Objectifs	Maintenir et restaurer les continuités écologiques Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau		
Habitats et espèces concernés	1096 Lamproie de Planer, 1095 Lamproie marine		
Contexte et pratiques actuelles	Suite aux travaux de recalibrage et de rectification des cours d'eau effectués par le passé, le Midou a été profondément modifié avec pour conséquence l'enfoncement du lit entraînant par endroit une déconnexion entre le cours d'eau principal et certains de ses affluents ou de ses annexes hydrauliques. De plus, le réseau hydrographique du Midou présente différents types d'ouvrages transversaux (seuils, réservoirs de stockage, ...) et de franchissement des cours d'eau (buses, ouvrages cadre, ponts à piles ...) qui représentent pour certains un obstacle à la continuité écologique.		
Changements attendus	Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques par la restauration des connexions hydrauliques et l'aménagement des ouvrages. <i>Pour toutes les actions relevant de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, Natura 2000 intervient en complément des outils relevant de la politique de l'Eau.</i>		
Déclinaison de l'action			
1.3.1	Etude hydraulique du « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon »		
1.3.2	Restaurer des connexions entre le Midou, ses affluents et leurs annexes hydrauliques		
1.3.3	Gérer et aménager les obstacles en rivière pour favoriser la migration des poissons, l'écoulement naturel et le transport sédimentaire		
1.3.4	Sensibiliser les gestionnaires d'ouvrages (vannes, seuils ...)		
Descriptif des engagements			
1.3.1 Etude hydraulique du « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon »			
Evaluation du contexte hydraulique sur l'ensemble du réseau hydrographique du Midou : - Etat des lieux et analyse du fonctionnement hydraulique - Cartographie : secteurs à enjeux, affluents déconnectés, obstacles à la continuité écologique... - Ciblage des zones d'actions pertinentes - Définition de la nature des travaux			
1.3.2 Restaurer des connexions entre le Midou, ses affluents et leurs annexes hydrauliques			
Restauration du fonctionnement hydraulique du réseau hydrographique sous réserve de compatibilité avec la Loi sur l'eau, en privilégiant les interventions de l'aval vers l'amont: enlèvement de digue, reconnexion, désenvasement, curage, modelage des berges en pente douce, enlèvement raisonné des embâcles, végétalisation			
1.3.3 Gérer et aménager les obstacles en rivière pour favoriser la migration des poissons, l'écoulement naturel et le transport sédimentaire			
Opérations de gestion, d'équipement ou d'effacement des ouvrages représentant un obstacle à la migration des poissons et à l'écoulement naturel de l'eau et des sédiments, sous réserve de compatibilité avec la Loi sur l'eau : - Effacement ou arasement d'ouvrages inusités - Aménagements permettant le franchissement (création de passes à poissons, démontage de vannes, création d'échancrures ...) - Gestion adaptée des ouvrages de petites hydrauliques pour la circulation des espèces et des sédiments (surveillance, manipulation, période d'intervention adaptée ...)			

1.3.4 Sensibiliser les gestionnaires d'ouvrages (vannes, seuils ...)

Afin d'informer et de sensibiliser les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques de l'importance d'une gestion adaptée vis à vis de la libre circulation des poissons, de la gestion des niveaux d'eau et du transport sédimentaire, des actions de communication et de formation pourront être menées.

Outils mobilisables*

Contrat hors agri hors forêt - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières

Opération non éligible pour les ouvrages présents sur les cours d'eau classés en liste 2 et faisant obstacle à la continuité écologique (soumis à l'article L 214-17 du Code de l'Environnement)

Montant de l'aide : Sur devis

Contrat hors agri hors forêt - Gestion des ouvrages de petites hydrauliques

Montant de l'aide :

- Aquitaine : Sur devis
- Barème Midi-Pyrénées :
 - « Vidange d'étang » 133€ HT/ha/an
 - « Surveillance d'ouvrages » 133€ HT/ha/an

Contrat hors agri hors forêt - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques

Montant de l'aide : Sur devis

Contrat hors agri hors forêt - Restauration des ouvrages de petites hydrauliques

Montant de l'aide : Sur devis

Etude / Diagnostic

Montant de l'aide : Sur devis

Formation / Communication

Montant : A évaluer dans le cadre de l'animation ou d'un cadre spécifique formation

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Syndicats de rivières, collectivités, ...
Partenaires techn.	SPEMA, Syndicats de rivière, CATER, Fédérations de pêche
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEDER, Agence de l'eau, FEADER, Etat, Collectivités

Contrôle et suivi

Indicateurs de suivi	Réalisation de l'étude Nombre de connexions rétablies / d'ouvrages aménagés Nombre de personnes sensibilisées
-----------------------------	---

Action 1.4		AMELIORATION DE LA LIBRE CIRCULATION DES MAMMIFERES SEMI-AQUATIQUES	Priorité ①②③
Objectifs	Maintenir et restaurer les continuités écologiques Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau		
Habitats et espèces concernés	1356* Vison d'Europe, 1355 Loutre		
Contexte et pratiques actuelles	A l'échelle du site, le diagnostic spécifique de prise en compte du Vison d'Europe a mis en évidence 107 ouvrages routiers inadaptés à la libre circulation du Vison d'Europe le long des cours d'eau, dont 20 dans des zones critiques (Zone Cœur Vitale ou à proximité). Afin de limiter les risques de collisions routières, il convient de procéder à l'aménagement des ouvrages non transparents identifiés en priorité 1 et 2.		
Changements attendus	Assurer la transparence des ouvrages routiers identifiés comme inadaptés au cheminement du Vison d'Europe		
Déclinaison de l'action			
1.4.1	Aménager les ouvrages routiers identifiés comme inadaptés au cheminement du Vison d'Europe		
1.4.2	Prendre en compte le Vison d'Europe dans les projets d'aménagements de nouvelles infrastructures routières		
Descriptif des engagements			
1.4.1 Aménager les ouvrages routiers identifiés comme inadaptés au cheminement du Vison d'Europe Afin d'aménager les ouvrages routiers existants identifiés comme inadaptés au cheminement du Vison d'Europe, les possibilités d'intervention sont multiples : pose de barrières étanches, réalisation de banquettes ou d'encorbellements ... Elles doivent être adaptées au cas par cas, après diagnostic préalable de l'ouvrage.			
1.4.2 Prendre en compte le Vison d'Europe dans les projets d'aménagements de nouvelles infrastructures routières Cette prise en compte est à présent réglementaire. Il s'agira ici de communiquer autour de cette obligation et d'accompagner les porteurs de projets en ce qui concerne les études préliminaires et les études d'incidences des projets d'aménagements de nouvelles infrastructures routières, afin d'assurer le cheminement de ces espèces le long des cours d'eau.			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt –Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site			
Montant de l'aide : Sur devis			
Animation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Gestionnaires d'ouvrages, collectivités		
Partenaires techn.	CEN Aquitaine, Animateur du Plan Vison, ONCFS		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, Agence de l'eau		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Nombre d'ouvrages existants aménagés Nombre de projets d'aménagement suivis		

Action 1.5		GESTION ADAPTEE DES FOSSES	Priorité ①②③
Objectifs		Maintenir et restaurer les continuités écologiques	
Habitats et espèces concernés		1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre, 1220 Cistude, 1044 Agrion de Mercure 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles	
Contexte et pratiques actuelles		Le réseau de fossés est largement développé à proximité du réseau hydrographique, et en particulier dans la plaine du Midou où il assure une fonction essentielle de corridors écologiques pour de nombreuses espèces d’intérêt communautaire, et permet de connecter différentes zones humides. De plus, l’essentiel du linéaire de fossés existants accueille des végétations à hautes herbes de type mégaphorbiaies, habitat d’intérêt communautaire.	
Changements attendus		Maintien des différentes fonctions assurées par le réseau de fossés existant : corridor écologique, connexion des zones humides, zone d’accueil d’espèces et d’habitats d’intérêt communautaire.	
Déclinaison de l’action			
1.5.1	Gestion et entretien des fossés		
1.5.2	Sensibilisation à la gestion des fossés		
Descriptif des engagements			
1.5.1 Gestion et entretien des fossés			
La gestion adaptée du réseau de fossés existant se traduit par l’élaboration d’un plan de gestion pluriannuel spécifique à chaque élément ; le curage mécanique ou manuel en respectant le profil d’équilibre correspondant aux vieux fonds et aux vieux bords ; l’entretien de la végétation des berges ; l’intervention hors période sensible pour les espèces d’intérêt communautaire ...			
1.5.2 Sensibilisation à la gestion des fossés			
Information et sensibilisation des gestionnaires vis à vis de l’importance d’une gestion adaptée des fossés.			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides			
Montant de l’aide :			
▪ Aquitaine : 2.5€/ml/intervention (Barème régional) ▪ Midi-Pyrénées : Sur devis			
Contrat agricole MAEC - Entretien des fossés et rigoles de drainage et d’irrigation			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Charte – Gestion différenciée des fossés			
Formation			
Montant : A évaluer dans le cadre de l’animation ou d’un cadre spécifique formation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	Propriétaires, agriculteurs, collectivités, ...		
Partenaires techn.	SPEMA, CATZH, CRPF, Chambre d’agriculture, SYSSO, ASA ...		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, Agence de l’eau		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Linéaire de fossés engagés Nombre de personnes sensibilisées		

Action 2.1		MAINTIEN ET GESTION ADAPTEE DES RIPISYLVES ET FORETS ALLUVIALES	Priorité ①②③
Objectifs	Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains Maintenir et restaurer les continuités écologiques Améliorer la qualité de l’eau		
Habitats et espèces concernés	1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre, 1308 1303 1304 1323 chauves-souris, 1083 1088 1084* insectes du bois 91E0* Forêts alluviales 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles		
Contexte et pratiques actuelles	Les boisements alluviaux sont largement représentés sur le site Natura 2000. Il s’agit à la fois de chênaies-frênaies-charmaies et d’aulnaies alluviales d’intérêt communautaire prioritaire, présentes en bordure des cours d’eau sur des sols plus ou moins hydromorphes. Ces habitats peuvent être menacés de destruction au profit d’autres utilisations (cultures, plantations …), ou subir des dégradations du fait de travaux ou d’interventions inadaptés.		
Changements attendus	Maintien des ripisylves et des boisements alluviaux existants et mise en œuvre d’opérations d’entretien adaptées.		
Déclinaison de l’action			
2.1.1	Maintien des ripisylves et forêts alluviales		
2.1.2	Entretien des ripisylves et forêts alluviales		
2.1.3	Soutien des actions collectives de gestion des ripisylves		
Descriptif des engagements			
2.1.1 Maintien des ripisylves et forêts alluviales			
Il s’agit de préserver les boisements alluviaux existants et les ripisylves de la destruction par défrichement, substitution des espèces autochtones par des espèces non indigènes, traitements phytosanitaires …			
2.1.2 Entretien des ripisylves et forêts alluviales			
Il est nécessaire de prendre certaines précautions lors de l’entretien des ripisylves et boisements alluviaux afin de préserver les fonctionnalités de ces milieux :			
- Taille ou élagage des arbres avec du matériel n’éclatant pas les branches - Interventions sur sols portants, hors période sensible pour les espèces d’intérêt communautaire - Maintien d’embâcles ne présentant pas de danger de sécurité publique - Protection des berges • <i>La non intervention sur les aulnaies alluviales est souvent la meilleure gestion.</i>			
2.1.3 Soutien des actions collectives de gestion des ripisylves			
Afin de faciliter les opérations d’entretien de ripisylves et d’optimiser leur efficacité, le regroupement de propriétaires ou l’intervention de syndicats de rivière présents sur le territoire est à privilégier.			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles			
Montant de l’aide :			
▪ Aquitaine : « Régénération des souches » 0.15€/ml/intervention « Entretien de la végétation » 0.30€/ml/intervention « Exportation des produits » 0.10€/ml/intervention ▪ Midi-Pyrénées : « Entretien de ripisylve » 1.38€ HT/ml/an			

Contrat forestier - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis	
Contrat forestier – Création ou rétablissement de clairières	
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis	
Contrat forestier – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis	
Charte – Gestion des milieux forestiers	
Animation	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, collectivités, Syndicats de rivières, ONF ...
Partenaires techn.	SPEMA, Syndicats de rivières, CRPF, ONF, CATZH
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Surface de boisements ou linéaire de ripisylves engagés Nombre d'actions de gestion collective menées

Action 2.2		RESTAURATION DES RIPISYLVES ET FORETS ALLUVIALES	Priorité ①②③
Objectifs	Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains Maintenir et restaurer les continuités écologiques Améliorer la qualité de l’eau		
Habitats et espèces concernés	1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre, 1308 1303 1304 1323 chauves-souris, 1083 1088 1084* insectes du bois 91E0* Forêts alluviales 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles		
Contexte et pratiques actuelles	Les boisements alluviaux sont largement représentés sur le site Natura 2000. Il s’agit à la fois de chênaies-frênaies-charmaies et d’aulnaies alluviales d’intérêt communautaire prioritaire, présentes en bordure des cours d’eau sur des sols plus ou moins hydromorphes. Ces habitats peuvent être menacés de destruction au profit d’autres utilisations (cultures, plantations ...), ou subir des dégradations du fait de travaux ou d’interventions inadaptés.		
Changements attendus	Mise en œuvre d’opération de restauration de boisements alluviaux, voire d’extension des surfaces boisées en bordure de cours d’eau.		
Déclinaison de l’action			
2.2.1	Restauration des ripisylves et forêts alluviales		
2.2.2	Recréation des ripisylves et forêts alluviales		
2.2.3	Soutien des actions collectives de restauration des ripisylves		
Descriptif des engagements			
2.2.1 Restauration des ripisylves et forêts alluviales			
Il s’agit de restaurer des portions de ripisylves ou de boisements alluviaux en mauvais état de conservation, par régénération naturelle assistée ou par plantation d’espèces indigènes adaptées.			
2.2.2 Recréation des ripisylves et forêts alluviales			
La régénération naturelle assistée ou la plantation d’espèces indigènes adaptées pourront également être utilisées pour recréer de nouvelles surfaces boisées en bordure de cours d’eau.			
2.2.3 Soutien des actions collectives de restauration des ripisylves			
Afin de faciliter les opérations de restauration de ripisylves et d’optimiser leur efficacité, le regroupement de propriétaires ou l’intervention de syndicats de rivière présents sur le territoire est à privilégier.			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles			
Montant de l’aide : Sur devis			
Contrat forestier - Chantier d’entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles			
Montant de l’aide : Sur devis			
Contrat forestier - Mise en œuvre de régénération dirigée			
Montant de l’aide : Sur devis			
Charte – Gestion des milieux forestiers			
Animation			

Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, collectivités, Syndicats de rivières, ONF ...
Partenaires techn.	Syndicats de rivières, CRPF, ONF, CATZH, SPEMA ...
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Surface de boisements ou linéaire de ripisylves engagés Nombre d'actions de gestion collective menées

Action 3.1		DEFINITION D'UNE « ZONE TAMPON AGRI-ENVIRONNEMENTALE » VIS A VIS DE LA QUALITE DE L'EAU	Priorité ①②③
Objectifs		Améliorer la qualité de l'eau	
Habitats et espèces concernés		1356* Vison d'Europe, 1355 Loutre, 1220 Cistude, 1092 Ecrevisse à pattes blanches, 1096 Lamproie de Planer, 1060 Cuivré des marais, 1044 Agrion de Mercure 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes 3260, 3270, Végétation des rivières et des rives, 6430 Mégaphorbiaies	
Contexte et pratiques actuelles		Des problèmes de qualité de l'eau sont constatés sur le réseau hydrographique du Midou et du Ludon, qui menacent l'intégrité des habitats de zones humides et des espèces qui y sont liées. Ils s'expliquent notamment par une forte pression anthropique et un contexte de phénomènes d'érosion associés à de grands espaces cultivés sur les bassins versants. Afin de rétablir l'intégrité de ces habitats et de ces espèces d'intérêt communautaire, mener des actions agri-environnementales pour améliorer la qualité de l'eau et lutter contre l'érosion est pertinente sur le bassin versant, au-delà des limites s.s. du site Natura 2000.	
Changements attendus		Amélioration de la qualité de l'eau et limitation des effets de l'érosion dans le site, amélioration des habitats de zone humide et aquatiques.	
Déclinaison de l'action			
3.1.1	Définition d'une « zone tampon agri-environnementale » vis à vis de la qualité de l'eau		
3.1.2	Mise en œuvre du programme d'action relatif à la qualité de l'eau sur la « zone tampon agri-environnementale »		
Descriptif des engagements			
3.1.1 Définition d'une « zone tampon agri-environnementale » vis à vis de la qualité de l'eau			
La qualité de l'eau est directement liée aux activités pratiquées sur le bassin versant. En concertation avec les acteurs locaux et les partenaires financiers, il s'agit de délimiter un périmètre d'action au-delà du périmètre Natura 2000, afin d'étendre la zone d'application des mesures de gestion et des actions favorables à la qualité de l'eau et aux espèces et habitats visés par Natura 2000.			
3.1.2 Mise en œuvre du programme d'action relatif à la qualité de l'eau sur la « zone tampon agri-environnementale »			
Mise en œuvre d'une animation et de mesures agri-environnementales sur la zone tampon pour améliorer la qualité de l'eau du réseau hydrographique et limiter l'érosion des sols.			
Outils mobilisables*			
Animation			
Contrat agricole MAEC (voir les fiches suivantes 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.5 ; 3.6)			
Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice		
Partenaires techn.	Chambres d'agriculture, agriculteurs, coopératives agricoles, opérateurs agri-environnementaux		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG		

Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Surface et localisation de la zone tampon. Mesures mises en œuvre sur cette zone tampon (surface engagée, localisation, nature des mesures) Mesures de la qualité de l'eau (critères physico-chimiques, substances azotées, phytosanitaires) Développement des végétations aquatiques

Action 3.2		CREATION ET GESTION DIFFERENCIEE DES ZONES TAMPONS INTER-MILIEUX	Priorité ①②③
Objectifs	Améliorer la qualité de l’eau Maintenir et restaurer les continuités écologiques		
Habitats et espèces concernés	1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre, 1220 Cistude, chauves-souris, 1060 Cuivré des marais, 1044 Agrion de Mercure, 1308 1303 1304 1323 chauves-souris 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes 3260, 3270, Végétation des rivières et des rives, 6430 Mégaphorbiaies		
Contexte et pratiques actuelles	Les zones tampons correspondent à des zones de transition entre différents milieux. Elles jouent principalement un rôle de filtre pour les milieux aquatiques (cours d’eau, étangs) mais possèdent également de nombreuses autres fonctions telles que la protection des sols contre l’érosion, et l’accueil de la faune en tant que lieu de refuge, d’alimentation, de reproduction et de corridor. Le bassin versant du Midou étant une importante zone agricole, le rôle écologique des zones tampons est essentiel.		
Changements attendus	Mise en place et gestion de zones tampons fonctionnelles		
Déclinaison de l’action			
3.2.1	Gestion différenciée des zones tampons		
3.2.2	Création de zones tampons		
Descriptif des engagements			
3.2.1 Gestion différenciée des zones tampons			
La gestion différenciée des zones tampons passe par la définition de périodes de non intervention, la suppression d’utilisation de produits phytosanitaires ou fertilisants.			
3.2.2 Création de zones tampons			
Localisées de façon pertinente, de nouvelles zones tampons permettront d’agir efficacement pour limiter la pollution des eaux et l’érosion. Il peut s’agir de bandes enherbées d’une largeur supérieure aux 5 m réglementaires, de surfaces en herbe, en gel ou en jachère, de cordons boisés qui seront localisés le long des cours d’eau et des fossés, des étangs, des zones humides.			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Réhabilitation ou plantation de haies, d’alignements d’arbres, d’arbres isolés			
Montant de l’aide : Sur devis			
Contrat agricole MAEC – Création et entretien d’un maillage de zones de régulation écologique			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Contrat agricole MAEC – Création et entretien d’un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Charte – Gestion différenciée des zones tampons en bordure d’étangs et de cours d’eau			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	Propriétaires, agriculteurs, collectivités, ...		
Partenaires techn.	DDT, Chambres d’agriculture, opérateurs agri-environnementaux, Fédérations de chasse, Arbre & Paysage 32 ...		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		

Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Bandes tampons créées (surface ou longueur, cartographie) Bandes tampons gérées de façon différenciées

Action 3.3		ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES SUR LES GRANDES CULTURES		Priorité ①②③
Objectifs		Améliorer la qualité de l’eau		
Habitats et espèces concernés		Toutes les espèces d’intérêt communautaire 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes 3260, 3270, Végétation des rivières et des rives, 6430 Mégaphorbiaies		
Contexte et pratiques actuelles		A cheval sur les territoires du plateau landais et du Bas-Armagnac, le site Natura 2000 est au cœur d’une importante zone agricole où les grandes cultures de la plaine côtoient les vignobles des coteaux. Les activités agricoles ont depuis toujours façonné les paysages de ce territoire. Elles interagissent constamment avec l’environnement, de façon positive ou négative selon les pratiques, particulièrement au niveau des zones humides et des milieux aquatiques.		
Changements attendus		Adapter les pratiques agricoles sur les parcelles cultivées afin d’éviter les phénomènes d’érosion ou de ruissellement des intrants ayant des conséquences sur la qualité de l’eau et l’état de conservation des habitats et des espèces d’intérêt communautaire.		
Déclinaison de l’action				
3.3.1	Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires			
3.3.2	Utilisation raisonnée des fertilisants			
3.3.3	Adaptation et diversification des cultures			
3.3.4	Mise en place de techniques culturales simplifiées			
3.3.5	Reconversion de parcelles cultivées en herbe			
3.3.6	Maintien ou conversion à l’agriculture biologique			
3.3.7	Développement des infrastructures agro écologiques			
Descriptif des engagements				
3.3.1 Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires				
L’évolution des pratiques vis à vis de l’utilisation des produits phytosanitaires peut se traduire par la réduction de l’IFT, voire la suppression de traitements chimiques et la mise en place de solutions alternatives telles que le désherbage mécanique, la lutte biologique ...				
3.3.2 Utilisation raisonnée des fertilisants				
L’évolution des pratiques vis à vis de l’utilisation des fertilisants peut se traduire par l’adaptation des apports de fertilisants aux objectifs de rendements, la réduction voire la suppression des apports, et en particulier des fertilisants minéraux, ...				
3.3.3 Adaptation et diversification des cultures				
Il s’agit d’adapter le type de cultures aux conditions pédoclimatiques (nature du sol, pente, hydromorphie, ...), de favoriser la diversification des cultures, et les rotations.				
3.3.4 Mise en place de techniques culturales simplifiées				
Les techniques culturales simplifiées reposent sur trois piliers : absence de labour, implantation de couverts végétaux, et rotation de cultures. Ces méthodes de travail limitant le travail du sol permettent de limiter les phénomènes de ruissellement à l’origine de l’érosion et du transfert de résidus dans l’eau ; mais elles ne sont pas adaptées pour toutes les parcelles. Les conditions pédoclimatiques et le type de culture doivent être pris en compte.				

3.3.5 Reconversion de parcelles cultivées en herbe

La reconversion en herbe peut être envisagée pour des parcelles de grandes cultures ou de vignes particulièrement sensibles à l'érosion et au lessivage, ou à des parcelles situées dans le lit majeur et régulièrement soumises aux inondations.

3.3.6 Maintien ou conversion à l'agriculture biologique

Le soutien à l'agriculture biologique s'inscrit favorablement dans la protection des eaux et des habitats ou des espèces visées par Natura 2000.

3.3.7 Maintien et développement des infrastructures agro écologiques

Il s'agit de maintenir voire de développer les infrastructures agro écologiques telles que les haies, les arbres isolés, les mares, les talus ... qui participent à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, à la limitation de l'érosion et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Outils mobilisables*

Contrat agricole MAEC « système » – Grandes cultures / Polyculture élevage

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Contrat agricole MAEC – Création et entretien d'un couvert herbacé

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Contrat agricole MAEC – Réduction du nombre de doses homologuées de traitements phyto

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Contrat agricole MAEC – Développement des cultures de légumineuses dans les systèmes irrigués

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Contrat agricole MAEC – Mise en place de la lutte biologique

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Contrat agricole MAEC – Infrastructures agro écologiques

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Formation / Communication

Montant : A évaluer dans le cadre de l'animation ou d'un cadre spécifique formation

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Agriculteurs
Partenaires techn.	Chambres d'agriculture, coopératives, opérateurs agri-environnementaux, GABB
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG

Contrôle et suivi

Indicateurs de suivi :	Nombre d'exploitations engagées / Surface agricole utile engagée Mesures de la qualité de l'eau (critères physico-chimiques, substances azotées, phytosanitaires) Développement des végétations aquatiques
-------------------------------	--

Action 3.4		ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES SUR LES VIGNES ET CULTURES PERENNES	Priorité ①②③
Objectifs	Améliorer la qualité de l’eau		
Habitats et espèces concernés	Toutes les espèces d’intérêt communautaire 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes 3260, 3270, Végétation des rivières et des rives, 6430 Mégaphorbiaies		
Contexte et pratiques actuelles	A cheval sur les territoires du plateau landais et du Bas-Armagnac, le site Natura 2000 est au cœur d’une importante zone agricole où les grandes cultures de la plaine côtoient les vignobles des coteaux. Les activités agricoles ont depuis toujours façonné les paysages de ce territoire. Elles interagissent constamment avec l’environnement, de façon positive ou négative selon les pratiques, particulièrement au niveau des zones humides et des milieux aquatiques.		
Changements attendus	Adapter les pratiques agricoles sur les vignes et cultures pérennes afin d’éviter les phénomènes d’érosion ou de ruissellement des intrants ayant des conséquences sur la qualité de l’eau et l’état de conservation des habitats et des espèces d’intérêt communautaire.		
Déclinaison de l’action			
3.4.1	Raisonnement de l’utilisation des produits phytosanitaires		
3.4.2	Couverture et entretien différencié des inter-rangs		
3.4.3	Maintien ou conversion à l’agriculture biologique		
Descriptif des engagements			
3.4.1 Raisonnement de l’utilisation des produits phytosanitaires			
L’évolution des pratiques vis à vis de l’utilisation des produits phytosanitaires peut se traduire par la réduction de l’IFT, voire la suppression de traitements chimiques et la mise en place de solutions alternatives telles que la lutte biologique ...			
3.4.2 Couverture et entretien différencié des inter-rangs			
L’enherbement des cultures pérennes telles que la vigne peut être réalisé de façon partielle (un rang sur deux) ou bien de façon plus systématique sur tous les inter-rangs et éventuellement les rangs. D’autres alternatives visant à couvrir le sol nu peuvent être mises en place (paillages végétaux, écorces ...). Un entretien différencié de la parcelle est également bénéfique : absence de traitements herbicides, entretien mécanique limité ...			
3.4.3 Maintien ou conversion à l’agriculture biologique			
Le soutien à l’agriculture biologique s’inscrit favorablement dans la protection des eaux et des habitats ou des espèces visés par Natura 2000.			
Outils mobilisables*			
Contrat agricole MAEC – Enherbement sous cultures ligneuses pérennes			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Contrat agricole MAEC – Couverture des inter-rangs de vigne			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Contrat agricole MAEC – Mise en place de la lutte biologique			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			

Contrat agricole MAEC – Absence de traitements herbicides sur l'inter-rang en cultures pérennes

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Formation / Communication

Montant : A évaluer dans le cadre de l'animation ou d'un cadre spécifique formation

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Agriculteurs
Partenaires techn.	Chambres d'agriculture, coopératives, opérateurs agri-environnementaux
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG

Contrôle et suivi

Indicateurs de suivi	Nombre d'exploitations engagées / Surface agricole utile engagée Mesures de la qualité de l'eau (critères physico-chimiques, substances azotées, phytosanitaires) Développement des végétations aquatiques
-----------------------------	---

Action 3.5		AMELIORATION DE L'INTEGRATION ENVIRONNEMENTALE DES ELEVAGES ET PARCOURS DE VOLAILLES	Priorité ①②③
Objectifs		Améliorer la qualité de l'eau	
Habitats et espèces concernés		Toutes les espèces d'intérêt communautaire 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes 3260, 3270, Végétation des rivières et des rives, 6430 Mégaphorbiaies	
Contexte et pratiques actuelles		L'élevage extensif bovin ou ovin a fortement régressé sur le territoire du site, mais l'élevage hors-sol et les parcours de volailles connaissent un essor important : volailles fermières Label Rouge/IGP. Dans le cas d'une mauvaise intégration environnementale, les impacts de ce type d'élevage peuvent être importants vis à vis de la qualité de l'eau et des enjeux Natura 2000.	
Changements attendus		Réduire les impacts potentiels des élevages hors-sol et des parcours de volailles en améliorant leur intégration environnementale	
Déclinaison de l'action			
3.5.1	Favoriser l'intégration environnementale des élevages hors-sol et des parcours de volailles		
Descriptif des engagements			
3.5.1 Favoriser l'intégration environnementale des élevages hors-sol et des parcours de volailles			
Après diagnostic et étude préalable, il s'agit de proposer et de mettre en place des aménagements visant à améliorer l'intégration environnementale des élevages hors-sol ou des parcours, notamment pour les ateliers situés à proximité immédiate du réseau hydrographique. Les aménagements seront adaptés en fonction de la configuration du site et des enjeux présents localement : couverts végétaux, bandes tampons, plantations de haies ou d'alignements d'arbres, talus, bassins de décantation, ...			
Outils mobilisables*			
Contrat agricole MAEC – Création et entretien d'un couvert herbacé			
Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Contrat agricole MAEC – Infrastructures agro écologiques			
Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Contrat hors agri hors forêt - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets			
Montant de l'aide : Sur devis			
Formation / Communication			
Montant : A évaluer dans le cadre de l'animation ou d'un cadre spécifique formation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs		
Partenaires techn.	Chambres d'agriculture, coopératives, opérateurs agri-envir., Arbre & Paysage 32		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Nombre d'élevages ou de parcours de volailles aménagés		

Action 3.6		FAVORISER LES SYSTEMES DE FILTRATION NATURELS	Priorité ①②③
Objectifs	Améliorer la qualité de l’eau		
Habitats et espèces concernés	1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre, 1220 Cistude, 1092 Ecrevisse à pattes blanches, 1096 Lamproie de Planer, 1060 Cuivré des marais, 1044 Agrion de Mercure 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes 3260, 3270, Végétation des rivières et des rives, 6430 Mégaphorbiaies		
Contexte et pratiques actuelles	Les systèmes d’assainissements collectifs et individuels en place sur le site ne présentent pas de dysfonctionnements notables. Cependant, très peu utilisent un système de filtration naturel.		
Changements attendus	Participer à l’amélioration de la qualité de l’eau par la promotion et la mise en place de filtres naturels en lien avec l’ARS et les services de l’Etat en charge de l’urbanisme.		
Déclinaison de l’action			
3.6.1	Sensibilisation aux systèmes de filtration naturels		
3.6.2	Mise en œuvre de systèmes de filtration naturels		
Descriptif des engagements			
3.6.1 Sensibilisation aux systèmes de filtration naturels			
Afin de promouvoir et de sensibiliser les acteurs locaux (collectivités, propriétaires privés, agriculteurs ...) aux bienfaits des systèmes de filtration naturels pour la qualité de l’eau et la biodiversité, des actions de communication et de formation pourront être menées.			
3.6.2 Mise en œuvre de systèmes de filtration naturels			
Après diagnostic préalable, il s’agit d’évaluer la pertinence de mettre en place un système de filtration naturels, puis le cas échéant de réaliser les aménagements adéquats (choix du filtre, positionnement, capacité ...). Les filtres naturels peuvent être implantés dans tous les systèmes de traitement des eaux (stations d’épuration, assainissements individuels, sortie de drains agricoles, ...).			
Outils mobilisables*			
Formation / Communication			
Montant : A évaluer dans le cadre de l’animation ou d’un cadre spécifique formation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	3.6.1 Structure animatrice 3.6.2 Particuliers, Collectivités, industries, ...		
Partenaires techn.	ARS, Service urbanisme, SPANC, Collectivités, Experts en assainissement écologique		
Budget (estimation)			
Outils financiers	AEAG, Collectivités, FEADER, Etat		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes sensibilisées Nombre d’aménagements réalisés		

Action 4.1		CLASSIFICATION DES COURS D’EAU ET FOSSES VIS A VIS DE LEMA	Priorité ①②③
Objectifs	Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d’eau		
Habitats et espèces concernés	1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre, 1220 Cistude, 1096 Lamproie de Planer, 1092 Ecrevisse à pattes blanches, 1044 Agrion de Mercure 3260, 3270, Végétation des rivières et des rives, 6430 Mégaphorbiaies		
Contexte et pratiques actuelles	Les interventions d’entretien ou d’aménagement sur un cours d’eau sont pour la plupart soumises à la loi sur l’eau et les milieux aquatiques (LEMA) et au régime de déclaration ou d’autorisation administrative, par opposition aux interventions sur un fossé. Pour les écoulements présentant de longues périodes d’assec ou ceux dont le lit et les berges ont été fortement perturbés par le passé, la différenciation cours d’eau / fossés est souvent délicate pour le maître d’ouvrage. Afin de lever cette difficulté, une classification des cours d’eau et fossés vis à vis de la LEMA a été élaborée dans le département des Landes.		
Changements attendus	Procéder à la classification des cours d’eau et fossés sur l’ensemble du site Natura 2000		
Déclinaison de l’action			
4.1.1	Classification des cours d’eau et fossés vis à vis de la LEMA sur le département du Gers		
Descriptif des engagements			
4.1.1 Classification des cours d’eau et fossés vis à vis de la LEMA sur le département du Gers			
L’identification du statut de l’écoulement est une notion indispensable à prendre en compte avant d’effectuer toutes opérations d’entretien ou d’aménagement. Dans un souci de clarté vis à vis de l’application de la LEMA et d’uniformisation avec le département des Landes, il s’agit de procéder à la caractérisation et à la classification des cours d’eau et fossés gersois présents dans le site Natura 2000, voire sur le bassin versant du Midou.			
Outils mobilisables*			
Etude / Diagnostic			
Montant de l’aide : A évaluer			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	A définir		
Partenaires techn.	SPEMA		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Réalisation du classement des cours d’eau et fossés		

Action 4.2		ENTRETIEN ET GESTION DIFFERENCIE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE	Priorité ①②③
Objectifs	Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains		
Habitats et espèces concernés	1356* Vison d'Europe, 1355 Loutre, 1220 Cistude, 1096 Lamproie de Planer, 1092 Ecrevisse à pattes blanches, 1044 Agrion de Mercure 3260, 3270, Végétation des rivières et des rives, 6430 Mégaphorbiaies, 91E0* Forêt alluviale		
Contexte et pratiques actuelles	A l'échelle du site, l'entretien des cours d'eau est réalisé de façon variable par les propriétaires riverains et les syndicats de rivières. Dans l'ensemble, le réseau hydrographique du Midou présente actuellement un cordon de protection naturel (ripisylve, bande enherbées) mais les conséquences de la gestion intensive et inadaptée effectuée par le passé sont nettement visibles et préjudiciables au bon fonctionnement écologique du Midou.		
Changements attendus	Mise en œuvre d'opérations d'entretien des cours d'eau et de la ripisylve de façon adaptée et homogène sur l'ensemble du site		
Déclinaison de l'action			
4.2.1	Entretien différencié des cours d'eau		
4.2.2	Sensibilisation et formation à l'entretien des cours d'eau		
4.2.3	Concertation entre syndicats de rivières et propriétaires riverains		
Descriptif des engagements			
4.2.1 Entretien différencié des cours d'eau			
L'entretien des cours d'eau (lit mineur, berges) et des ripisylves doit permettre l'écoulement naturel des eaux, maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et contribuer au bon état écologique (obligation réglementaire). Il s'agit ici de mettre en œuvre, lors de ces chantiers d'entretien, des actions spécifiques en faveur des espèces et habitats visés par Natura 2000 pour limiter les perturbations et favoriser leur habitat : utiliser des matériels et des méthodes peu agressives pour les habitats, raisonner l'intervention selon certaines périodes vis à vis de la sensibilité du milieu et des espèces, identifier et conserver les micro-habitats favorables présents, conserver certains embâcles et gros arbres, favoriser la régénération naturelle....			
4.2.2 Sensibilisation et formation à l'entretien des cours d'eau			
Afin de promouvoir et de sensibiliser les gestionnaires de cours d'eau (syndicats de rivières, propriétaires riverains, agriculteurs, collectivités ...) aux techniques et préconisations d'intervention pour un entretien différencié des cours d'eau, favorable au bon fonctionnement écologique, des actions de communication et de formation pourront être menées.			
4.2.3 Concertation entre syndicats de rivières et propriétaires riverains			
Il s'agit de soutenir et de promouvoir la concertation entre les syndicats de rivières du territoire, entre les syndicats et les propriétaires riverains, ou encore entre différents membres d'un groupe de propriétaires riverains, afin de favoriser une gestion collective des cours d'eau, efficace et pertinente.			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles			
Montant de l'aide :			
▪ Aquitaine : « Régénération des souches » 0.15€/ml/intervention			

« Entretien de la végétation » 0.30€/ml/intervention « Exportation des produits » 0.10€/ml/intervention ▪ Midi-Pyrénées : « Entretien de ripisylve » 1.38€ HT/ml/an	
Contrat forestier - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles <u>Montant de l'aide</u> : Sur devis	
Contrat agricole MAEC – Entretien de ripisylves <u>Montant de l'aide</u> : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020	
Charte – Gestion des cours d'eau et des ripisylves	
Formation / Communication <u>Montant</u> : A évaluer dans le cadre de l'animation ou d'un cadre spécifique formation	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Propriétaires riverains, Agriculteurs, Collectivités
Partenaires techn.	Syndicats de rivières, CATER, SPEMA, CRPF
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Linéaire de cours d'eau entretenu de façon différenciée

Action 4.3		RESTAURATION DE LA DIVERSIFICATION DES ECOULEMENTS, DES HABITATS PISCICOLES ET RIPICOLES	Priorité ①②③
Objectifs	Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau		
Habitats et espèces concernés	1356* Vison d'Europe, 1355 Loutre, 1220 Cistude, 1096 Lamproie de Planer, 1092 Ecrevisse à pattes blanches 3260, 3270 Végétation des rivières et des rives		
Contexte et pratiques actuelles	D'importants travaux de recalibrage et de rectification ont été effectués par le passé sur le Midou et certains de ses affluents. Les conséquences de cette gestion intensive et inadaptée sont visibles aujourd'hui et préjudiciables au bon fonctionnement écologique du réseau hydrographique : incision du lit, berges abruptes, faible diversité des faciès d'écoulements, dénaturation du substrat du fond du lit, disparition des herbiers aquatiques, uniformisation du milieu ...		
Changements attendus	Restauration des conditions favorables à la diversification des écoulements et des habitats piscicoles et ripicoles.		
Déclinaison de l'action			
4.3.1	Diversification des écoulements		
4.3.2	Diversification des habitats piscicoles et création de zones de frayères		
4.3.3	Renaturation des cours d'eau		
Descriptif des engagements			
4.4.1 Diversification des écoulements			
Le principe de la diversification des écoulements est de créer dans le lit de petits obstacles de façon à modifier localement la section d'écoulement, l'orientation et la vitesse du courant. Différents types d'aménagements peuvent être implantés (en périodes de basses eaux) : blocs dans le lit, déflecteurs, épis peignes, baquettes ... Les aménagements doivent être réalisés en compatibilité avec la Loi sur l'eau.			
4.4.2 Diversification des habitats piscicoles et création de zones de frayères			
La diversification des habitats passe au préalable par la diversification des écoulements. Les aménagements favorables à la diversification des écoulements (blocs, épis, banquettes ...) peuvent être complétés par des actions de décolmatage du lit, recharge granulométrique, végétalisation des berges ... afin de créer des caches et des zones propices à la reproduction. Les aménagements doivent être compatibles avec la Loi sur l'eau.			
4.4.3 Renaturation des cours d'eau			
La renaturation vise à rendre aux cours d'eau un tracé et des berges proches de l'état naturel, et à restaurer certaines fonctions écologiques perturbées ou dégradées. Il s'agit de rétablir les fonds, les berges et les rives à travers des opérations de re-méandrage, de rehaussement du fond, de remodelage des berges en pentes douces ... Les aménagements doivent être réalisés en compatibilité avec la Loi sur l'eau.			

Outils mobilisables*	
Contrat hors agri hors forêt - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis	
Contrat hors agri hors forêt - Restauration de frayères	
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Syndicats de rivières, Collectivités, Fédérations de pêche
Partenaires techn.	Syndicats de rivières, Collectivités, Fédérations de pêche, CATER, SPEMA
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Linéaire de cours d'eau aménagés

Action 5.1		GESTION EXTENSIVE DES ETANGS	Priorité ①②③
Objectifs		Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	
Habitats et espèces concernés		1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre, 1220 Cistude 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes	
Contexte et pratiques actuelles		Le réseau hydrographique du Midou compte un nombre très important d’étangs abritant une riche biodiversité. Ces étangs ont été créés de la main de l’Homme et sont pour la plupart très anciens. Initialement voués à la production piscicole traditionnelle, les usages de ces étangs ont évolué et la plupart d’entre eux servent aujourd’hui à l’irrigation des cultures. Afin de préserver ces milieux et la biodiversité qu’ils abritent, des opérations de gestion et de restauration peuvent s’avérer nécessaire.	
Changements attendus		Maintien des fonctionnalités écologiques des étangs	
Déclinaison de l’action			
5.1.1	Gestion extensive des étangs		
Descriptif des engagements			
5.1.1 Gestion extensive des étangs			
La gestion extensive des étangs correspond à une gestion adaptée du milieu vis à vis de la présence d’habitats et d’espèces d’intérêt communautaire. Il s’agit de pratiquer une vidange annuelle ou bisannuelle de l’étang en période hivernale*, maintenir une zone de tranquillité en queue d’étang ainsi que des solariums, conserver les boisements alluviaux et les boisements de berges, limiter les interventions mécaniques à proximité de l’étang à certaines périodes, ... (*) après obtention des autorisation administratives correspondantes			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Gestion des ouvrages de petites hydrauliques			
Montant de l’aide :			
▪ Aquitaine : Sur devis ▪ Barème Midi-Pyrénées : « Vidange d’étang » 133€ HT/ha/an « Surveillance d’ouvrages » 133€ HT/ha/an			
Contrat hors agri hors forêt - Chantier d’entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles			
Montant de l’aide : Sur devis			
Charte – Gestion extensive des étangs			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	Propriétaires, gestionnaires		
Partenaires techn.	CATZH, SPEMA		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Nombre d’étangs engagés		

Action 5.2		RESTAURATION DES ETANGS	Priorité ①②③
Objectifs		Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	
Habitats et espèces concernés		1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre, 1220 Cistude 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes	
Contexte et pratiques actuelles		Le réseau hydrographique du Midou compte un nombre très important d’étangs abritant une riche biodiversité. Ces étangs ont été créés de la main de l’Homme et sont pour la plupart très anciens. Initialement voués à la production piscicole traditionnelle, les usages de ces étangs ont évolué et la plupart d’entre eux servent aujourd’hui à l’irrigation des cultures. Afin de préserver ces milieux et la biodiversité qu’ils abritent, des opérations de gestion et de restauration peuvent s’avérer nécessaire.	
Changements attendus		Restaurer les étangs présentant des signes de dégradation	
Déclinaison de l’action			
5.2.1	Restauration d’étangs		
Descriptif des engagements			
5.2.1 Restauration d’étangs			
Les travaux de restauration d’étangs correspondent aux opérations de curage, de réfection de la digue, des berges, du système d’évacuation de l’eau (vannes, déversoirs, ...) selon un cahier des charges spécifiques et en compatibilité avec la Loi sur l’eau. Ces travaux doivent permettre de restaurer les fonctionnalités hydrauliques de l’étang et de garantir ses capacités d’accueil, notamment pour les espèces d’intérêt communautaire.			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Chantier ou aménagements de lutte contre l’envasement des étangs, lacs et plans d’eau Montant de l’aide : Sur devis			
Contrat hors agri hors forêt - Restauration des ouvrages de petites hydrauliques Montant de l’aide : Sur devis			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	Propriétaire, gestionnaire		
Partenaires techn.	CATZH, SPEMA		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Nombre d’étangs restaurés		

Action 5.3		GESTION DE MARES	Priorité ①②③
Objectifs		Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	
Habitats et espèces concernés		1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre, 1220 Cistude 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes	
Contexte et pratiques actuelles		Le réseau hydrographique du Midou compte de nombreuses mares : mares de prairies, mares forestières, mares d’abreuvement, mares d’agrément ... présentant de nombreux rôles écologiques et constituant un réseau de zones humides. De par l’évolution des pratiques et des usages, elles sont pour certaines menacées de comblements, d’assèchement ou de pollution.	
Changements attendus		Préserver les mares existantes de la destruction ou des dégradations	
Déclinaison de l’action			
5.3.1	Gestion de mares		
Descriptif des engagements			
5.3.1 Entretien et restauration de mares			
Les actions d’entretien ou de restauration de mares se traduisent par l’établissement d’un plan de gestion pluriannuel spécifique à chaque élément, la mise en œuvre d’opérations de curage contre l’envasement, de protection des berges contre le piétinement, d’entretien de la végétation aquatique, ..., tout en limitant les perturbations et en favorisant les habitats et les espèces visées : raisonner l’intervention selon certaines périodes vis à vis de la sensibilité du milieu et des espèces, favoriser les pentes douces, identifier et conserver les micro-habitats favorables présents, favoriser la régénération naturelle de la végétation, limiter l’expansion des espèces exotiques...			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Entretien de mares			
Montant de l’aide : Aquitaine : « Entretien de mares » 132 à 365 €/mare/intervention (en fonction de la surface de la mare) « Curage de mares » 350 à 600 €/mare/intervention (en fonction de la surface de la mare) Midi-Pyrénées : 83€ HT/mare/an			
Contrat hors agri hors forêt - Création ou rétablissement de mares			
Montant de l’aide : Sur devis			
Contrat agricole MAEC – Restauration et/ou entretien de mares			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Contrat forestier – Création ou rétablissement de mares forestières			
Montant de l’aide : Sur devis			
Charte – Maintien et gestion des mares			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	Propriétaire, gestionnaire, agriculteur, ONF		
Partenaires techn.	CATZH, opérateur agri-environnemental, CRPF		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Nombre de mares engagées, gérées ou restaurées		

Action 5.4		MAINTIEN ET GESTION DES PRAIRIES	Priorité ①②③
Objectifs	Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides Améliorer la qualité de l’eau		
Habitats et espèces concernés	1220 Cistude, 1060 Cuivré des marais 1065 Damier de la succise 1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre		
Contexte et pratiques actuelles	En lien avec le déclin de l’élevage sur le territoire, les prairies sont menacées de disparition par abandon ou retournement pour la mise en culture ou la plantation forestière. Le rôle écologique et fonctionnel des prairies est pourtant essentiel à proximité du réseau hydrographique puisqu’elles agissent sur la protection des eaux en tant que filtre et zone tampon, et accueillent bon nombre d’espèces patrimoniales comme la Cistude qui viennent y trouver refuge, se reproduire, pondre, ou s’alimenter.		
Changements attendus	Maintien et gestion extensive des prairies		
Déclinaison de l’action			
5.4.1	Maintien de prairies		
5.4.2	Gestion extensive des prairies		
5.4.3	Soutien à la polyculture-élevage		
Descriptif des engagements			
5.4.1 Maintien de prairies			
Il s’agit de maintenir les surfaces de prairies existantes dans un état de conservation favorable pour la faune et la flore : pas de retournement, pas de boisement, pas de fermeture par embroussaillage.			
5.4.2 Gestion extensive des prairies			
La gestion extensive des prairies passe par un entretien régulier par fauche ou pâturage, selon un cahier des charges fixant les périodes d’intervention à privilégier (notamment par rapport à la Cistude), la limitation de la fertilisation et des amendements, la non-utilisation de produits phytosanitaires, le chargement en UGB, le maintien de plantes indicatrices, le nettoyage après inondation ...			
5.4.3 Soutien à la polyculture-élevage			
Les exploitations de polyculture-élevage (bovins ou ovins) ont tendance à disparaître entraînant une perte de prairies. Il s’agit de réaliser des études-diagnostic de la situation de l’élevage sur le site, de mettre en œuvre des actions d’animations foncières pour assurer la continuité de la gestion de ces milieux, ...			
Outils mobilisables*			
Contrat agricole MAEC « système » – Polyculture élevage / Elevage			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Contrat agricole MAEC – Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Contrat agricole MAEC – Maintien de la richesse floristique d’une prairie naturelle			
Montant de l’aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020			
Contrat agricole MAEC – Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes			

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Contrat agricole MAEC – Bande refuge

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Contrat agricole MAEC – Zones humides

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Contrat hors agri hors forêt - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts

Montant de l'aide :

	Aquitaine	Midi-Pyrénées
« Fauche de refus »	135€/ha/an	225€ HT/ha/an
« Entretien des équipements pastoraux »	45€/ha/an	4€ HT/ha/an
« Surveillance du troupeau »	100 à 300€/ha/an (en fonction du niveau de surveillance)	33€ HT/ha/an
« Transport des animaux »	30€/100 km	-
« Exportation des produits »	70€/ha/an	-

Contrat hors agri hors forêt - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts

Montant de l'aide :

	Aquitaine	Midi-Pyrénées
« Fauche mécanique des refus »	300€/ha/intervention	73€ HT/ha/an
« Conditionnement »	50€/ha/intervention	175€ HT/ha/an
« Broyage au sol de lisière »	-	86€ HT/ha/an
« Exportation des produits »	135€/ha/intervention	-

Charte – Maintien des prairies et zones humides

Formation / Communication

Montant : A évaluer dans le cadre de l'animation ou d'un cadre spécifique formation

Etude/Diagnostic

Montant de l'aide : A évaluer dans le cadre de l'animation ou d'un cadre spécifique

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Propriétaire, gestionnaire, agriculteur
Partenaires techn.	CATZH, Chambres d'agriculture, opérateurs agri-environnemental, Maisons de l'élevage
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG

Contrôle et suivi

Indicateurs de suivi	Nombre de prairies engagées Réalisation de l'étude sur la situation de l'élevage
-----------------------------	---

Action 5.5		RESTAURATION ET RE-CREATION DE PRAIRIES	Priorité ①②③
Objectifs		Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides Améliorer la qualité de l’eau	
Habitats et espèces concernés		1220 Cistude, 1060 Cuivré des marais 1356* Vison d’Europe, 1355 Loutre 1096 Lamproie de Planer	
Contexte et pratiques actuelles		En lien avec le déclin de l’élevage sur le territoire, les prairies sont menacées de disparition par abandon ou retournement pour la mise en culture ou la plantation forestière. Le rôle écologique et fonctionnel des prairies est pourtant essentiel à proximité du réseau hydrographique puisqu’elles constituent des zones d’épandage des crues naturelles, agissent sur la protection des eaux en tant que filtre et zone tampon, et accueillent bon nombre d’espèces patrimoniales qui viennent y trouver refuge, se reproduire, pondre, ou s’alimenter.	
Changements attendus		Restauration et recréation de prairies	
Déclinaison de l’action			
5.5.1	Restauration de prairies		
5.5.2	Recréation de prairies		
Descriptif des engagements			
5.5.1 Restauration de prairies			
Il s’agit de remettre en état des prairies « abandonnées », qui seraient dans une dynamique de fermeture, par des actions de gyrobroyage ou de débroussaillage mécanique ou manuel. L’objectif est d’assurer la réouverture du milieu, et par la suite de maintenir cette ouverture par un entretien régulier et adapté (Cf. 5.4 Maintien et gestion des prairies).			
5.5.2 Re-créeation de prairies			
La recréation de prairies correspond à la remise en herbe de certaines parcelles affectées pendant un temps à d’autres utilisations (cultures, plantations de peupliers …).			

Outils mobilisables*

Contrat hors agri hors forêt - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Montant de l'aide :	Aquitaine	Midi-Pyrénées
« Tronçonnage – bucheronnage léger »	150€/ha/intervention	98€ HT/ha/an
« Débroussaillage ou broyage mécanique	300€/ha/intervention	225€ HT/ha/an
« Exportation des produits »	250€/ha/intervention	

Contrat hors agri hors forêt - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

Montant de l'aide :

- Midi-Pyrénées : Sur devis
- Aquitaine :

« Bucheronnage »	350€/ha/intervention
« Débroussaillage ou broyage mécanique »	300€/ha/intervention
« Elimination ou rognage des souches »	335€/ha/intervention
« Exportation des produits »	410€/ha/intervention

Contrat agricole MAEC – Ouverture d'un milieu en déprise

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Contrat agricole MAEC – Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Contrat agricole MAEC – Création et entretien d'un couvert herbacé

Montant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Propriétaire, gestionnaire, agriculteur
Partenaires techn.	CATZH, opérateurs agri-environnemental
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG

Contrôle et suivi

Indicateurs de suivi	Nombre de prairies restaurées et re-crées
-----------------------------	---

Action 5.6		MAINTIEN DES ZONES TOURBEUSES ET LANDES ATLANTIQUES		Priorité ①②③
Objectifs		Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides Améliorer la qualité de l'eau		
Habitats et espèces concernés		1356* Vison d'Europe, 1220 Cuivré des marais 4020*, 4030, 7120, 7250 Landes et Tourbières		
Contexte et pratiques actuelles		Les zones tourbeuses et les landes atlantiques sont principalement menacées d'assèchement et/ou d'enfrichement, en lien avec la dynamique naturelle de ces milieux, mais également avec les dynamiques d'exploitation forestière et agricole. Les surfaces associées à ces landes et zones tourbeuses sont globalement en régression, et les parcelles présentes sur le site sont pour certaines en mauvais état de conservation. Ces milieux jouent néanmoins un rôle écologique et fonctionnel essentiel puisqu'ils agissent sur la protection des eaux en tant que zone tampon, et accueillent bon nombre d'espèces patrimoniales.		
Changements attendus		Maintien des zones tourbeuses et des landes atlantiques en bon état fonctionnel et écologique.		
Déclinaison de l'action				
5.6.1	Maintien des zones tourbeuses et landes atlantiques			
Descriptif des engagements				
5.6.1 Maintien des zones tourbeuses et landes atlantiques				
Il s'agit de maintenir les zones tourbeuses et les landes atlantiques présentes actuellement sur le site et de préserver leurs fonctionnalités écologiques et leur caractère hygrophile. Pour cela, il convient d'interdire l'assèchement ainsi que le retournement en vue d'un changement d'occupation du sol, et de favoriser une gestion extensive permettant de conserver ces milieux ouverts.				
Outils mobilisables*				
Contrat hors agri hors forêt Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger				
Montant de l'aide :		Aquitaine	Midi-Pyrénées	
« Tronçonnage – bucheronnage léger »		150€/ha/intervention	98€ HT/ha/an	
« Débroussaillage ou broyage mécanique »		300€/ha/intervention	225€ HT/ha/an	
« Exportation des produits »		250€/ha/intervention		
Contrat hors agri hors forêt - Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles				
Montant de l'aide : Sur devis				
Contrat hors agri hors forêt - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats				
Montant de l'aide : Sur devis				
Charte – Maintien des landes et zones humides				
Modalités de mise en œuvre				
Maitre d'ouvrage	Propriétaire, gestionnaire, agriculteur			
Partenaires techn.	CAT ZH, Landes nature, CRPF			
Budget (estimation)				
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG			
Contrôle et suivi				
Indicateurs de suivi	Nombre et surfaces de landes ou de zones tourbeuses engagées			

Action 6.1		MAINTIEN ET ENTRETIEN DES VIEUX ARBRES		Priorité ①②③
Objectifs		Conserver des vieux arbres Maintenir et restaurer les continuités écologiques		
Habitats et espèces concernés		1308 1303 1304 1323 chauves-souris, 1083 1088 1084* insectes du bois		
Contexte et pratiques actuelles		De nombreux vieux arbres, isolés ou en alignement, sont présents sur le site ou à proximité. Ce sont principalement des chênes pédonculés situés en bordure ou au sein de parcelles agricoles, le long des chemins, en lisière de boisements, en ripisylve ... Ces vieux arbres sont particulièrement favorables aux chauves-souris (Grand rhinolophe, Murin de Bechstein ...) et aux insectes du bois (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Pique-prune) qui gîtent dans les cavités.		
Changements attendus		Conserver et entretenir le réseau de vieux arbres favorables aux espèces d'intérêt communautaire		
Déclinaison de l'action				
6.1.1	Maintien de vieux arbres			
6.1.2	Entretien de vieux arbres			
Descriptif des engagements				
6.1.1 Maintien des vieux arbres				
Il s'agit de maintenir les vieux arbres présentant un intérêt en tant qu'habitat d'espèce pour les chauves-souris et/ou les insectes du bois, à condition qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité publique.				
6.1.2 Entretien des vieux arbres				
L'entretien des vieux arbres doit permettre de prolonger leur durée de vie et de favoriser leur fonction d'habitat d'espèce. Il peut se traduire par la taille, l'élagage, le recépage, l'étêtage des arbres ; l'utilisation de matériel faisant des coupes nettes ; l'intervention hors période de nidification des espèces d'intérêt communautaire, l'absence de traitements phytosanitaires ...				
Outils mobilisables*				
Contrat hors agri hors forêt - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés				
Montant de l'aide :				
▪ Barème Midi-Pyrénées				
Entretien de haie sur 1 côté : 0.39€ HT/ml/an		Entretien de haie sur 2 côtés : 0.78€ HT /ml/an		
▪ Barème Aquitaine				
Entretien de haie : 1.5€/ml/intervention		Entretien d'arbre isolé : 18€/arbre/intervention		

Contrat forestier – Dispositif favorisant le développement de bois sénescentsMontant de l'aide :

▪ Midi-Pyrénées :

Sous action « Arbres disséminés »		Sous action « Ilots sénescents »
Chêne pédonculé et sessile	26 à 200 €/arbre (selon le diamètre)	Immobilisation du fond : 2000€
Hêtre et autres feuillus	18 à 114 €/arbre (selon le diamètre)	+ Immobilisation par tiges (selon les montants forfaitaires de la sous action « Arbres disséminés »
Résineux	21 à 127 €/arbre (selon le diamètre)	

▪ Aquitaine :

Sous action « Arbres disséminés »		Sous action « Ilots sénescents »
Chêne pédonculé et sessile	220€/arbre	Immobilisation du fond : 2000€
Hêtre, châtaigner, érable, merisier, alisier, sapin	190€/arbre	+ Immobilisation par tiges (selon les montants forfaitaires de la sous action « Arbres disséminés »
Frêne, peuplier	110€/arbre	
Autres essences	80€/arbre	

Contrat agricole MAEC – Entretien d'arbres isolés ou en alignementMontant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020**Contrat agricole MAEC** – Infrastructures Agro-écologiquesMontant de l'aide : A évaluer selon le nouveau dispositif MAEC 2014-2020**Charte** – Maintien des éléments fixes du paysage**Modalités de mise en œuvre**

Maitre d'ouvrage	Propriétaire, gestionnaire, agriculteur, collectivités
Partenaires techn.	CRPF, experts chiroptères et entomologistes, opérateur agri-environnemental
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités

Contrôle et suivi

Indicateurs de suivi	Nombre d'arbres concernés par le maintien et l'entretien
-----------------------------	--

Action 7.1		SENSIBILISATION A LA PROBLEMATIQUE DES ESPECES INVASIVES	Priorité ①②③
Objectifs	Lutter contre les espèces invasives		
Habitats et espèces concernés	1356* Vison d’Europe, 1220 Cistude, 1092 Ecrevisse à pattes blanches 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes		
Contexte et pratiques actuelles	Les espèces invasives sont pour la plupart préjudiciables aux espèces d’intérêt communautaire, par compétition directe ou dégradation des habitats d’espèces. Elles sont présentes sur l’ensemble du site et constituent une problématique importante. Des opérations de limitation sont d’ores et déjà menées, notamment concernant les espèces animales piégeables (Vison d’Amérique, Ragondin, Rat musqué).		
Changements attendus	Informier et sensibiliser les acteurs locaux à la problématique des espèces invasives		
Déclinaison de l’action			
7.1.1	Sensibilisation à la problématique des espèces invasives		
Descriptif des engagements			
7.1.1 Sensibilisation à la problématique des espèces invasives			
Afin d’informer et de sensibiliser les acteurs locaux (grands publics, riverains, agriculteurs, scolaires, pêcheurs ...) à la problématique des espèces invasives et à la nécessité de leur régulation, des actions de communication et de formation pourront être menées.			
Outils mobilisables*			
Formation / Communication			
Montant : A évaluer dans le cadre de l’animation ou d’un cadre spécifique formation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	Structure animatrice		
Partenaires techn.	Associations de piégeurs, Fédérations de chasse, ONCFS, Fédérations de pêche, ONEMA, CATZH, CPIE, Cistude Nature, Conservatoires botaniques...		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Nombre d’actions de formation et de communication faites Nombre de personnes touchées		

Action 7.2		OPERATIONS DE LIMITATION DES ESPECES INVASIVES	Priorité ①②③
Objectifs		Lutter contre les espèces invasives	
Habitats et espèces concernés		1356* Vison d’Europe, 1220 Cistude, 1092 Ecrevisse à pattes blanches 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes	
Contexte et pratiques actuelles		Les espèces invasives sont pour la plupart préjudiciables aux espèces d’intérêt communautaire, par compétition directe ou dégradation des habitats d’espèces. Elles sont présentes sur l’ensemble du site et constituent une problématique importante. Des opérations de limitation sont d’ores et déjà menées, notamment concernant les espèces animales piégeables (Vison d’Amérique, Ragondin, Rat musqué).	
Changements attendus		Mise en place d’opérations de lutte contre les espèces invasives	
Déclinaison de l’action			
7.2.1	Elaboration d’une stratégie de lutte spécifique contre le Vison d’Amérique		
7.2.2	Mise en œuvre de chantier de limitation des espèces invasives sur des sites pilotes		
Descriptif des engagements			
7.2.1 Elaboration d’une stratégie de lutte spécifique contre le Vison d’Amérique			
Afin d’enrayer l’expansion du Vison d’Amérique, l’élaboration d’un programme de lutte spécifique et adapté au territoire du site apparaît essentiel. Cette stratégie devra être établie en concertation avec les différents acteurs impliqués dans la lutte contre le Vison d’Amérique. Elle pourra notamment se traduire par la mise en relation et la coordination des acteurs ; l’évaluation des besoins des piégeurs du territoire, l’intensification des campagnes de piégeage suivies d’opérations de contrôle (destruction ou stérilisation des individus) après identification confirmée par un expert ; la formation du réseau des piégeurs locaux ...			
7.2.2 Mise en œuvre de chantier de limitation des espèces invasives sur des sites pilotes			
Il s’agit de mener des opérations de destruction ou de limitation des espèces invasives, animales ou végétales, de façon spécifique et ciblée sur certains secteurs prioritaires. Les secteurs d’actions prioritaires pourront notamment être définis en lien avec l’action 7.3 <i>Suivi des espèces invasives</i> . Les moyens de lutte et les modalités d’intervention seront adaptés à l’espèce invasive visée et à ses caractéristiques propres (espèces animales ciblées : vison d’Amérique, ragondin, rat musqué, tortue de Floride, écrevisses exotiques ; espèces végétales : jussie, érable negundo).			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Chantier d’élimination ou de limitation d’une espèce indésirable Montant de l’aide : Sur devis			
Charte – Lutte contre l’introduction d’espèces exotiques reconnues envahissantes			
Etude / Diagnostic Montant de l’aide : A évaluer			
Formation / Communication Montant : A évaluer dans le cadre de l’animation ou d’un cadre spécifique formation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	Structure animatrice		
Partenaires techn.	Associations de piégeurs, Fédérations de chasse, ONCFS, Fédérations de pêche, ONEMA, CATZH, CPIE, Conservatoires botaniques...		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Nombre de chantiers de limitation d’espèces invasives réalisés		

Action 7.3		SUIVI DES ESPECES INVASIVES	Priorité ①②③
Objectifs		Lutter contre les espèces invasives	
Habitats et espèces concernés		1356* Vison d’Europe, 1220 Cistude, 1092 Ecrevisse à pattes blanches 3110, 3130, 3150, Végétation des eaux stagnantes	
Contexte et pratiques actuelles		Les espèces invasives sont pour la plupart préjudiciables aux espèces d’intérêt communautaire, par compétition directe ou dégradation des habitats d’espèces. Elles sont présentes sur l’ensemble du site et constituent une problématique importante. Des opérations de limitation sont d’ores et déjà menées, notamment concernant les espèces animales piégeables (Vison d’Amérique, Ragondin, Rat musqué).	
Changements attendus		Mise en place un réseau de surveillance et de suivi des populations d’espèces invasives à l’échelle du site Natura 2000	
Déclinaison de l’action			
7.3.1	Mise en place d’un réseau de surveillance des visons d’Amérique		
7.3.2	Suivi des sites où la présence de jussie est avérée		
7.3.3	Mise en place d’un réseau de surveillance des tortues de Floride		
Descriptif des engagements			
7.3.1 Mise en place d’un réseau de surveillance des visons d’Amérique			
Il s’agit de suivre l’évolution des populations de visons d’Amérique à l’échelle du site afin d’évaluer leur répartition et leur dynamique, et ainsi réajuster si nécessaire la stratégie de lutte (cf. Action 7.2.1)			
7.3.2 Suivi des sites de jussie			
Sur les sites où la présence de la jussie a été constatée, le suivi doit permettre le suivre l’évolution de l’espèce (progression, régression, stabilité) et de prévenir une éventuelle propagation.			
7.3.3 Mise en place d’un réseau de surveillance des tortues de Floride			
Il s’agit de suivre l’évolution des populations de tortues de Floride à l’échelle du site afin d’évaluer leur dynamique et de prévenir une éventuelle prolifération de l’espèce, au détriment de la Cistude.			
Outils mobilisables*			
Etude / Diagnostic			
Montant de l’aide : Sur devis			
Formation / Communication			
Montant : A évaluer dans le cadre de l’animation ou d’un cadre spécifique formation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d’ouvrage	Experts naturalistes, Fédérations de chasse , CATZH		
Partenaires techn.	Associations de piégeurs, Fédérations de chasse, ONCFS, Fédérations de pêche, ONEMA, CATZH, CPIE, Conservatoires botaniques...		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Mise en place effective de réseaux de surveillance Nombre de sites suivis		

Action 8.1		AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE PIQUE-PRUNE	Priorité ①②③
Objectifs		Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	
Habitats et espèces concernés		1084* Pique-prune	
Contexte et pratiques actuelles		Espèce d'intérêt communautaire prioritaire, le Pique-prune est un insecte du bois dont la présence sur le site n'a pas été confirmée lors de l'état des lieux, mais pour lequel il existe de fortes présomptions de présence. En effet, le site comprend un important réseau de vieux arbres potentiellement favorables à l'espèce ; conforté par le fait que celle-ci est présente sur le site Natura 2000 voisin « Etangs de l'Armagnac » situé à quelques kilomètres.	
Changements attendus		Réalisation d'un diagnostic de territoire spécifique au Pique-prune afin de confirmer ou non sa présence au voisinage du site.	
Déclinaison de l'action			
8.1.1	Inventaire ciblé sur le Pique-prune		
Descriptif des engagements			
8.1.1 Inventaire ciblé sur le Pique-prune			
Il s'agit d'une étude spécifique au Pique-prune afin de confirmer ou non sa présence sur le site. Celle-ci pourra notamment se traduire par la définition d'un protocole d'inventaire et sa mise en œuvre, la réalisation d'un rapport d'expertise, et la représentation cartographique des données recueillies. <i>Selon les résultats de l'inventaire, il conviendra de revoir (ou non) le statut de l'espèce vis à vis du site (enjeu de conservation, préconisation de gestion ...).</i>			
Outils mobilisables*			
Etude / Diagnostic			
Montant de l'aide : Sur devis			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Associations naturalistes		
Partenaires techn.	Experts naturalistes, CEN Midi-Pyrénées		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Réalisation effective de l'inventaire		

Action 8.2		SUIVI DES POPULATIONS DE CISTUDES	Priorité ①②③
Objectifs		Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	
Habitats et espèces concernés		1220 Cistude d'Europe	
Contexte et pratiques actuelles		La Cistude d'Europe est largement présente sur l'ensemble du site Natura 2000. En effet celui-ci compte un vaste réseau de plans d'eau et de zones humides associées, particulièrement favorables à l'espèce. Néanmoins, aucun site de ponte ni aucun juvénile n'ont été contactés sur le territoire, ce qui traduit un faible recrutement et laisse à craindre un vieillissement de la population.	
Changements attendus		Suivi des populations de Cistudes afin d'améliorer les connaissances sur l'état des populations	
Déclinaison de l'action			
8.2.1	Suivi des populations de Cistudes		
Descriptif des engagements			
8.2.1 Suivi des populations de Cistudes			
Il s'agit de réaliser des opérations de suivi pour évaluer l'état des populations de Cistudes présentes sur le territoire du site Natura 2000. Pour se faire, il conviendra de définir un protocole de suivi et de le mettre en œuvre, et d'établir un rapport d'expertise étayé par des représentations graphiques et cartographiques des données recueillies.			
Outils mobilisables*			
Etude / Diagnostic			
Montant de l'aide : Sur devis			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Associations naturalistes		
Partenaires techn.	Cistude Nature, Nature Midi-Pyrénées, CPIE Pays Gersois, Experts naturalistes, PNA		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Réalisation effective du suivi		

Action 8.3		AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES CHAUVES-SOURIS	Priorité ①②③
Objectifs		Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	
Habitats et espèces concernés		1308 Barbastelle 1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe 1323 Murin de Bechstein	
Contexte et pratiques actuelles		La Barbastelle est actuellement la seule espèce de chauve-souris dont la présence a été confirmée dans le site. Néanmoins, d'autres espèces, observées à proximité, sont susceptibles de fréquenter le site car celui-ci abrite des milieux qui leurs sont favorables tels que les vieux arbres à cavités, les secteurs bocagers associant milieux ouverts et corridors boisés, ou encore les peuplements feuillus.	
Changements attendus		Connaitre les espèces présentes et obtenir des données quant à leur distribution dans le site.	
Déclinaison de l'action			
8.3.1	Inventaire ciblé sur les chauves-souris		
Descriptif des engagements			
8.3.1 Inventaire ciblé sur les chauves-souris			
Il s'agit d'une étude spécifique aux chauves-souris afin d'améliorer les connaissances sur les espèces présentes sur le site ou à proximité, ainsi que sur leur distribution. L'étude pourra notamment se traduire par la définition d'un protocole d'inventaire et sa mise en œuvre, la réalisation d'un rapport d'expertise, et la représentation cartographique des données recueillies. <i>Selon les résultats de l'inventaire, il conviendra de revoir (ou non) le statut des espèces de chauve-souris vis à vis du site (enjeu de conservation, préconisation de gestion ...).</i>			
Outils mobilisables*			
Etude / Diagnostic			
Montant de l'aide : Sur devis			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Structure spécialisée dans étude des chiroptères		
Partenaires techn.	Experts « chiroptères », CEN		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Réalisation effective de l'inventaire		

Action 8.4		INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE ET SUIVI DE L'ECREVISSE A P. BLANCHES	Priorité ①②③
Objectifs		Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	
Habitats et espèces concernés		1092 Ecrevisse à pattes blanches	
Contexte et pratiques actuelles		Historiquement présente sur l'ensemble du réseau hydrographique du Midou, l'Ecrevisse à pattes blanches a quasiment disparu du fait de la dégradation de ses habitats, de la qualité de l'eau et de la compétition avec les espèces exotiques. Suite aux prospections menées sur le site, une seule population d'écrevisses autochtones a pu être mise en évidence. Il s'agit d'un noyau isolé situé sur un petit ruisseau du plateau landais, en tête de bassin versant. L'intégralité des ruisseaux landais susceptibles d'accueillir l'espèce ont été prospectés.	
Changements attendus		Prospection complète du réseau hydrographique du Midou (quelques ruisseaux potentiellement favorables n'ont pas encore fait l'objet de prospections sur la partie gersoise), et suivi de la population relictuelle mise en évidence sur le plateau landais.	
Déclinaison de l'action			
8.4.1	Inventaire complémentaire sur l'Ecrevisse à pattes blanches		
8.4.2	Suivi de la population mise en évidence		
Descriptif des engagements			
8.4.1 Inventaire complémentaire sur l'Ecrevisse à pattes blanches			
Il s'agit de réaliser des prospections sur certains ruisseaux gersois potentiellement favorables à l'Ecrevisse à pattes blanches, n'ayant pas encore fait l'objet d'inventaire, afin de compléter les données recueillies par la Fédération de pêche lors de l'état des lieux. L'étude pourra notamment se traduire par la définition d'un protocole d'inventaire et sa mise en œuvre, la réalisation d'un rapport d'expertise, et la représentation cartographique des données recueillies. <i>Selon les résultats de l'inventaire, il conviendra de revoir (ou non) le statut des espèces de chauve-souris vis à vis du site (enjeu de conservation, préconisation de gestion ...).</i>			
8.4.2 Suivi de la population mise en évidence			
Afin d'évaluer sa dynamique et de la protéger au mieux, il convient de procéder à des opérations régulières de suivi de l'unique population d'Ecrevisse à pattes blanches mise en évidence sur le plateau landais.			
Outils mobilisables*			
Etude / Diagnostic			
Montant de l'aide : Sur devis			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Fédérations de pêche		
Partenaires techn.	Fédérations de pêche, ONEMA, experts naturalistes		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Réalisation effective de l'inventaire et suivi des populations mises en évidence		

Action 8.5		INVENTAIRES DES ODONATES (LIBELLULES)	Priorité ①②③
Objectifs		Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	
Habitats et espèces concernés		Odonates d'intérêt communautaire	
Contexte et pratiques actuelles		L'Agrion de Mercure est actuellement la seule espèce de libellules dont la présence a été confirmée à proximité du réseau hydrographique. Néanmoins, d'autres espèces sont susceptibles de fréquenter le site car celui-ci abrite des milieux qui leurs sont potentiellement favorables tels que les cours d'eau bordés de végétation avec des secteurs d'eau calme.	
Changements attendus		Réalisation d'un diagnostic de territoire spécifique aux libellules afin de préciser la liste des espèces présentes et d'obtenir des données quant à leur distribution au voisinage du site.	
Déclinaison de l'action			
8.5.1	Inventaire ciblé sur les libellules		
Descriptif des engagements			
8.5.1 Inventaire ciblé sur les libellules			
Il s'agit d'une étude spécifique aux libellules afin d'améliorer les connaissances sur les espèces présentes sur le site ou à proximité, ainsi que sur leur distribution. L'étude pourra notamment se traduire par la définition d'un protocole d'inventaire et sa mise en œuvre, la réalisation d'un rapport d'expertise, et la représentation cartographique des données recueillies.			
Selon les résultats de l'inventaire, il conviendra de revoir (ou non) le statut des espèces de libellules vis à vis du site (enjeu de conservation, préconisation de gestion ...).			
Outils mobilisables*			
Etude / Diagnostic			
Montant de l'aide : Sur devis			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Structure spécialisée dans l'étude des Odonates		
Partenaires techn.	Experts naturalistes, CPIE Pays Gersois, CEN		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Réalisation effective de l'inventaire		

Action 8.6		INVENTAIRES DES ZONES DE FRAYERES POUR LA LAMPROIE MARINE	Priorité ①②③
Objectifs	Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire		
Habitats et espèces concernés	1095 Lamproie marine		
Contexte et pratiques actuelles	Aucun inventaire récent ne fait état de la présence de Lamproie marine dans le Midou, cependant certains sites de reproduction de l'espèce auraient été observés à son extrémité aval en 2011 par l'association Migradour. La Lamproie marine est une espèce migratrice amphihaline anadrome ; c'est à dire qu'elle vit en mer puis remonte les rivières pour se reproduire.		
Changements attendus	Réalisation d'un diagnostic spécifique afin de mettre en évidence d'éventuelles zones de frayères de Lamproie marine, particulièrement sur la partie aval du Midou.		
Déclinaison de l'action			
8.6.1	Inventaire ciblé sur les zones de frayères pour la Lamproie marine		
Descriptif des engagements			
8.6.1 Inventaire ciblé sur les zones de frayères pour la Lamproie marine			
Il s'agit d'une étude spécifique à la Lamproie marine afin de confirmer ou non la présence de zones de frayères sur le site. L'étude pourra notamment se traduire par la définition d'un protocole d'inventaire et sa mise en œuvre, la réalisation d'un rapport d'expertise, et la représentation cartographique des données recueillies. <i>Selon les résultats de l'inventaire, il conviendra de revoir (ou non) le statut de la Lamproie marine vis à vis du site (enjeu de conservation, préconisation de gestion ...).</i>			
Outils mobilisables*			
Etude / Diagnostic			
Montant de l'aide : Sur devis			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Fédération de pêche 40		
Partenaires techn.	Fédération de pêche 32, ONEMA, Association Migradour Associations naturalistes		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Réalisation effective de l'inventaire		

Action 9.1		SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	Priorité ①②③
Objectifs		Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	
Habitats et espèces concernés		Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
Contexte et pratiques actuelles		La richesse naturelle du réseau hydrographique du Midou et les enjeux liés à ces milieux sont parfois méconnus des usagers et des acteurs du territoire, et certaines activités ou projets d'aménagements manquent de les prendre en considération.	
Changements attendus		Contribuer à la compréhension des enjeux Natura 2000 et favoriser leur prise en compte dans les activités humaines	
Déclinaison de l'action			
9.1.1	Sensibilisation des élus, des propriétaires, des agriculteurs, des professionnels à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagements ou de travaux		
9.1.2	Information et sensibilisation des usagers, du grand public et des scolaires aux richesses naturelles du site et aux enjeux associés		
9.1.3	Mise en œuvre de projets de valorisation		
Descriptif des engagements			
9.1.1 Sensibilisation des élus, des propriétaires, des agriculteurs, des professionnels à la prise en compte des enjeux Natura 2000 en amont des projets d'aménagements ou de travaux			
La sensibilisation des gestionnaires vise à les informer de la richesse naturelle du site et des fonctionnalités écologiques des différents milieux, afin de favoriser la prise en compte de ces enjeux dans la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagements ou de travaux. Divers outils de communication peuvent être proposés pour remplir cet objectif de sensibilisation : formations, plaquettes d'informations, ...			
9.1.2 Information et sensibilisation des usagers, du grand public et des scolaires aux richesses naturelles du site et aux enjeux associés			
La sensibilisation des usagers, du grand public et des scolaires vise à favoriser les connaissances et la compréhension des enjeux Natura 2000, afin d'assurer le plus largement possible une prise de conscience de l'intérêt de préserver ces milieux. Divers outils de communication peuvent être proposés pour remplir cet objectif de sensibilisation : formations, animations, journées thématiques, plaquettes d'info., expositions ...			
9.1.3 Mise en œuvre de projets de valorisation			
Les projets de valorisation du site Natura 2000 peuvent être variés : création de sentiers d'interprétation, d'aménagements pédagogiques, de journées/ événements dédiés à Natura 2000, ...			
Outils mobilisables*			
Contrat hors agri hors forêt - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact			
Montant de l'aide : Sur devis			
Formation / Communication			
Montant : A évaluer dans le cadre de l'animation ou d'un cadre spécifique formation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice		
Partenaires techn.	Fédérations de pêche et de chasse, CRPF, ONF, Syndicats de rivières, Offices de tourisme, CPIE, Centre Edmond Rostand, Landes Nature, CATZH, Arbre et paysage 32, Associations naturalistes, Collectivités, ...		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Nombre d'animations, d'opérations de communication, de projets ... réalisés		

Action 9.2		CREATION D'UNE IDENTITE PROPRE AU SITE	Priorité ①②③
Objectifs		Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	
Habitats et espèces concernés		Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
Contexte et pratiques actuelles		Le « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » est un site interdépartemental et interrégional, à cheval sur les territoires du Bas-Armagnac et du plateau landais où le contexte et les pratiques sont différents.	
Changements attendus		Encourager l'appropriation du site par tous les acteurs du territoire et favoriser la création de liens autour du site Natura 2000	
Déclinaison de l'action			
9.2.1	Création d'un logo Natura 2000 Midou Ludon		
9.2.2	Mise en place d'un événement/manifestation Natura 2000 Midou Ludon		
Descriptif des engagements			
9.2.1 Création d'un logo Natura 2000 Midou Ludon			
Il s'agit de concevoir un logo spécifique au « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » afin de créer un symbole associé exclusivement au site et au territoire qu'il représente. Le logo devra permettre d'identifier clairement et rapidement le site aux yeux de tous les acteurs du territoire, et dans les différentes publications.			
9.2.2 Mise en place d'un événement/manifestation Natura 2000 Midou Ludon			
La mise en place d'un événement spécifique au site « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » vise à rassembler les acteurs du territoire autour d'une manifestation ou d'une activité commune liée à la rivière et aux milieux associés. Cet événement devra être un rendez-vous régulier (annuel ou biennal) pour créer une dynamique et une unité autour du site.			
Outils mobilisables*			
Communication			
Montant de l'aide : A évaluer			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice		
Partenaires techn.	Experts naturalistes, Fédérations de pêche et de chasse, CRPF, ONF, Syndicats de rivières, Office de tourisme, collectivités, associations		
Budget (estimation)			
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités, AEAG		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Réalisation d'un logo Natura 2000 Midou Ludon Mise en place effective d'un événement Natura 2000 Midou Ludon		

Action 9.3		MISE EN PLACE DE PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU LOISIR ET DU TOURISME	Priorité ①②③
Objectifs		Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	
Habitats et espèces concernés		Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
Contexte et pratiques actuelles		Les activités touristiques et de loisirs présentes actuellement aux abords du site sont principalement liées au patrimoine naturel et culturel, et certaines structures possèdent d'ores et déjà de l'expérience en matière de valorisation des espaces naturels.	
Changements attendus		Favoriser la coopération avec les acteurs du tourisme et du loisir afin de valoriser le site Natura 2000	
Déclinaison de l'action			
9.3.1	Mise en place d'un partenariat avec les acteurs du tourisme et du loisir		
Descriptif des engagements			
9.3.1 Mise en place de partenariats avec les acteurs du tourisme et du loisir			
La mise en place de partenariats avec les acteurs du tourisme et du loisir (Offices de tourisme, collectivités ...) vise à valoriser et à promouvoir le site Natura 2000. Ce partenariat peut se traduire par la promotion du site, des animations ou des actions de communication associées, des activités de loisirs liées aux milieux naturels, ...			
Outils mobilisables*			
Etude / Diagnostic			
Montant de l'aide : Sur devis			
Animation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage		Structure animatrice	
Partenaires techn.		Comités départementaux du tourisme, Offices de tourisme, collectivités, associations départementales et locales de loisirs de plein air, acteurs locaux privés du tourisme, chambres d'agriculture	
Budget (estimation)			
Outils financiers		FEADER, Etat, Collectivités	
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi		Réalisation de l'inventaire des activités de loisirs et de tourisme Mise en place effective de partenariats	

Action 10.1		MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	Priorité ①②③
Objectifs		Animer le site Natura 2000	
Habitats et espèces concernés		Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
Contexte et pratiques actuelles		L'animation consiste à faire vivre le site en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats Natura 2000, MAE, charte Natura 2000) et en informant et sensibilisant les acteurs socio-professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le DOCOB.	
Changements attendus		Mise en œuvre et animation du Document d'Objectifs	
Déclinaison de l'action			
10.1.1	Animation de la démarche contractuelle		
10.1.2	Information, communication et sensibilisation		
10.1.3	Accompagnement des porteurs de projets dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000		
10.1.4	Animation foncière		
10.1.5	Coordination entre les acteurs		
10.1.6	Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site		
10.1.7	Gestion administrative et financière		
Descriptif des engagements			
10.1.1 Animation de la démarche contractuelle			
La phase d'animation de la démarche contractuelle correspond pour l'animateur à l'identification des contractants potentiels, la préparation des contrats (diagnostic des parcelles/éléments à engager, montage administratif des contrats), ainsi que l'accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi des actions. Les contrats Natura 2000 sont des contrats agricoles (sous forme de mesures agro-environnementales), des contrats forestiers, des contrats hors agricole hors forestier, et des chartes.			
10.1.2 Information, communication, sensibilisation			
L'information et la communication sont des éléments essentiels de l'animation d'un site Natura 2000. Il s'agit de faire connaître le site et ses enjeux, de partager les actualités relatives au site à travers différents moyens de communication et d'échange : permanence mensuelle sur site, bulletin de liaison, site internet actualisé, ...			
10.1.3 Accompagnement des porteurs de projets dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000			
L'accompagnement dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 auprès des porteurs de projets peut se traduire par un porté à connaissance des éléments du Document d'Objectifs, la mise en place d'un formulaire simplifié adapté aux enjeux du site, ...			
10.1.4 Animation foncière			
Dans certains cas, l'animateur Natura 2000 peut être amené, pour rendre possible la réalisation future de contrats ou leur pérennisation, à initier ou accompagner des démarches foncières telles que des transmissions d'exploitations, des acquisitions par des communes, ...			
10.1.5 Coordination entre les acteurs			
Afin de mettre en œuvre le Document d'Objectifs de manière efficace, il convient d'assurer la coordination entre les acteurs. L'animateur joue alors le rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs socio-professionnels, mais			

aussi entre les acteurs socio-professionnels et les services de l'Etat. L'animateur participe également aux réunions et groupes de travail régionaux et départementaux liés à la préservation de la biodiversité et au réseau Natura 2000.

10.1.6 Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site

Il s'agit de garantir la compatibilité et la prise en compte des enjeux et des objectifs du Document d'Objectifs dans les différents projets de territoire et plans de gestion mis en œuvre sur le site (SAGE, Contrat de rivière, Plan d'Action Territorial, Documents d'urbanisme, Documents d'aménagement forestier, Plan Simple de Gestion ...).

10.1.7 Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière correspond pour l'animateur à la préparation et à l'animation des comités de pilotage, au montage de dossiers, à l'élaboration de marchés publics ou d'appels d'offres, au recrutement de partenaires ou de stagiaires ...

Outils mobilisables*

Animation

Montant de l'aide : A évaluer

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice
Partenaires techn.	
Budget (estimation)	
Outils financiers	FEADER, Etat, Collectivités

Contrôle et suivi

Indicateurs de suivi

C.CHARTE NATURA 2000

■ Généralités

Objet de la Charte

La charte Natura 2000 vise à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle soutient la **poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables** à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » la gestion qui a permis le maintien de ces milieux remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs de développement durable inscrits dans le Document d'Objectifs. Les engagements proposés correspondent à des bonnes pratiques n'entraînant pas de surcoût de gestion, et ne donnent pas lieu à rémunération.

La durée de l'adhésion est de 5 ans renouvelables et s'effectue par le biais d'un formulaire de déclaration d'adhésion.

Avantages

L'adhésion à la charte peut donner droit à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

■ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

Toutes les parcelles non bâties (à l'exception des vignes, carrières sablières et tourbières) incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération d'une partie de la TFNB, dès lors que le propriétaire signe une Charte, un Contrat Natura 2000 ou une MAE.

Cette exonération concerne la part communale et intercommunale de la TFNB. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

■ Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutation.

■ Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

■ Garantie de gestion durable des forêts

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

Contenu

La charte Natura 2000 contient :

- des informations relatives aux enjeux de conservation du site : rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de développement durable,
- des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation,
- des recommandations, non soumises à contrôle, permettant de soutenir ou de compléter les engagements en faveur des habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Modalités d'adhésion

Le signataire peut être le propriétaire, l'exploitant ou l'utilisateur ayant des droits sur les parcelles objet de son engagement.

L'unité d'engagement est la parcelle ou sous-parcelle cadastrale incluse dans le site. Le signataire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux et habitats présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

■ Présentation du site Natura 2000

Le site « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » est un site interrégional, partagé entre les régions Midi-Pyrénées à l'amont (département du Gers) et Aquitaine à l'aval (département des Landes). Il s'étend sur plus de 300 km de cours d'eau, de Nogaro à Mont-de-Marsan, et représente une superficie de 8537 ha.

Le site englobe à la fois le lit majeur du Midou et ses affluents, et se situe à cheval sur les territoires du Bas-Armagnac et du plateau landais. Il concerne 44 communes dont 23 landaises et 21 gersoises.

L'état des lieux du site a permis d'identifier 13 habitats (végétations aquatiques, zones tourbeuses, mégaphorbiaies, boisements humides ...) et 10 espèces d'intérêt communautaire (Vison d'Europe, Loutre, Cistude, Ecrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer, libellules, chauves-souris ...).

Les enjeux forts du site se concentrent autour des habitats et des espèces associés à la rivière et aux zones humides, notamment le Vison d'Europe.

Il s'agit de préserver la mosaïque de milieux liés au cours d'eau et abritant de nombreuses espèces caractéristiques, selon les 10 objectifs de développement durable définis dans le Document d'Objectifs.

■ Engagements et recommandations de portée générale

De façon générale, toute pratique, toute utilisation de techniques respectueuses de l'environnement permettant une gestion patrimoniale des milieux et le respect de l'environnement (eau, air, sol, faune et flore) est à privilégier sur le site Natura 2000.

□ Le signataire s'engage à :

- Permettre l'accès des terrains aux experts dûment mandatés, pour les opérations d'inventaires, d'évaluation de l'état de conservation ou de suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. La structure animatrice assurera l'information du propriétaire au moins deux semaines à l'avance en indiquant la nature des opérations, l'identité et la qualité des agents. Le signataire pourra se joindre à ces opérations et les résultats lui seront communiqués.
- Informer les mandataires ou prestataires de travaux intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.
- Intégrer les engagements de la charte dans les baux ruraux ou conventions de mise à disposition au fur et à mesure de leur renouvellement.
- Conserver les éléments fixes du paysage, avérés nécessaires au maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : haies, boisements de rives, gros vieux arbres, alignements, mares, talus, fossés, canaux et tout autre élément répondant à cet objectif, et ne présentant de risques sanitaires ou mise en danger du public.

Ces éléments seront localisés par l'animateur au moment de l'adhésion sur un document cartographique à une échelle adaptée et annexés à la charte.

En cas de destruction accidentelle ou involontaire, prévenir les services de la Direction Départementale des Territoires.

- Avertir la structure animatrice de la présence d'espèces envahissantes non indigènes, non domestiques et non cultivées
- Exclure tout traitement phytosanitaire des arbres sauf en cas d'infestation avérée par les autorités compétentes et traitements avec des produits homologués.

Recommandations :

- Privilégier les essences locales lors de l'implantation de végétaux
- Informer la structure animatrice des projets d'aménagement sur les parcelles concernées par la charte et non prévus par les documents de gestion agréés ou approuvés.

■ Engagements et recommandations par types de milieux

COURS D'EAU ET RIPISYLVE

☐ Le signataire s'engage à :

- Maintenir, lorsqu'il existe, un corridor de végétation arbustive et/ou arborescente le long des berges des cours d'eau.
- Réaliser les travaux sur ripisylve sur sol portant et ressuyé, hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention d'avril à juillet).
- Ne pas effectuer de traitement phytosanitaire du cours d'eau et à moins de 10 m en périphérie. Respecter dans tous les cas la « Zone de Non Traitement » réglementaire propre à chaque produit et indiquée sur les emballages des produits phytosanitaires, notamment quand elle dépasse 10 m.

Recommandations :

- Limiter au maximum le passage des engins d'exploitation à moins de 5 m des berges.
- Eviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges.
- Privilégier l'utilisation d'outils adaptés (chenilles, engins légers, lamiers ...).

ETANGS, MARES ET POINTS D'EAU

☐ Le signataire s'engage à :

- Maintenir les étangs en eau hors vidange autorisée par l'administration.
- Maintenir une zone de tranquillité en queue d'étang : pas d'intervention, pas de création de chemin de ronde, maintien de la végétation ...
- Ne pas effectuer de traitement du plan d'eau et à moins de 10 m en périphérie, en respectant dans tous les cas la « Zone de Non Traitement » réglementaire propre à chaque produit et indiquée sur les emballages des produits phytosanitaires, notamment quand elle dépasse 10 m..
- Pas d'entretien des bordures du 15 mai au 15 juillet (date de ponte des Cistudes).
- Pas de fertilisation ou d'amendement chimique des étangs.
- Réaliser le curage des étangs ou des mares sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises et en accord avec l'animateur du site, notamment pour les dates d'intervention vis-à-vis de la Cistude.

Recommandations :

- Maintenir des arbres morts ou penchés, favorables aux espèces d'intérêt communautaire telles que la Cistude

FOSSES

☐ Le signataire s'engage à :

- Ne pas effectuer de traitements des fossés et à moins de 2 m en périphérie.
- Réaliser le curage des fossés en respectant les vieux fonds et vieux bords, hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention d'avril à juillet).

PRAIRIES, LANDES ET ZONES HUMIDES NON BOISEES

☐ Le signataire s'engage à :

- Maintenir les zones humides (prairies humides, landes humides, zones tourbeuses). Sont exclus le retournement pour la mise en culture ou la plantation forestière.
- Ne pas altérer le caractère hygrophile des zones humides par drainage ou toute autre technique d'assèchement.
- Ne pas effectuer de traitements sauf sous les clôtures ou pour éliminer des espèces indésirables (relevant des arrêtés départementaux de lutte contre les espèces indésirables) en respectant une distance de 10 m par rapport aux cours d'eau et la « Zone de Non Traitement » réglementaire propre à chaque produit indiquée sur les emballages des produits phytosanitaires, notamment quand elle dépasse 10 m.
- Pas d'intervention mécanique (fauche ou broyage) à moins de 30 m des étangs entre le 15 mai et le 15 juillet.

Recommandations :

- Favoriser la gestion par pâturage extensif afin de maintenir les milieux ouverts

HAIES, BOSQUETS ET ARBRES ISOLÉS

☐ Le signataire s'engage à :

- Réaliser les interventions de coupes ou d'entretien hors période de reproduction des chauves-souris et des insectes du bois visés par Natura 2000 (pas d'intervention entre le 15 avril et le 15 août).

MILIEUX FORESTIERS

❑ Le signataire s'engage à :

- Réaliser les opérations sylvicoles sur sol portant et ressuyé.
- Préserver les berges en organisant la circulation des engins à plus de 5 m sauf dans le cas de travaux sur ripisylve.
- Ne pas effectuer de défrichement des boisements riverains.
- Ne pas remplacer les peuplements autochtones par des boisements non indigènes.
- Pour les Boisements d'intérêt communautaire : 91E0-8* Aulnaies à laiches espacées et 9230 Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica, Conserver la nature des boisements existants, pas de substitution par d'autres essences.

Recommandations :

- Privilégier la réalisation d'opérations sylvicoles hors période sensible (avril à juillet) pour les espèces d'intérêt communautaire (Vison d'Europe, chauve-souris forestières) afin de limiter au maximum leur dérangement pendant la période de reproduction
- Privilégier l'utilisation d'outils adaptés afin d'éviter le tassement du sol et la création d'ornières.
- Privilégier la régénération naturelle des boisements
- Conserver des arbres sénescents et des arbres morts dans le peuplement, pour augmenter la biodiversité

PEUPLERAIES

❑ Le signataire s'engage à :

- Respecter les engagements énoncés par le point « MILIEUX FORESTIERS »
- Laisser une bande tampon d'environ 10 m entre la peupleraie et la berge avec conservation de la ripisylve.
- Effectuer un entretien limité du sous étage des peupleraies dès lors que la phase d'installation est terminée (peupleraies de plus de 5 ans) : entretien mécanique de la parcelle au maximum tous les 2 ans, hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention du 15 avril au 31 juillet), afin de laisser se développer une végétation herbacée.
- Réaliser les travaux d'exploitation hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention d'avril à juillet).

Recommandations :

- Faire réaliser un diagnostic avant implantation de la peupleraie, et au moment de la mise en œuvre de la phase de gestion extensive (au-delà de 5 ans).

■ Informations réglementaires

La signature de cette charte n'exonère pas le signataire des obligations réglementaires rappelées ci-après et qui s'impose indépendamment du site Natura 2000.

L'article L110-1 du Code l'Environnement rappelle que la totalité des éléments constituant notre environnement fait partie du patrimoine commun de la nation et qu'à ce titre, leur gestion, protection et restauration concourent aux objectifs de développement durable nécessaire aux générations futures.

Eau et écosystèmes aquatiques

L'application de la loi sur l'eau impose une protection équilibrée et durable de la ressource en eau au titre de l'intérêt général. Son objectif est de satisfaire et de concilier l'ensemble des usages de l'eau. Les articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement définissent un régime d'autorisation ou de déclaration des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) suivant leur impacts sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques.

Pour de plus amples informations contacter le service chargé de la Loi sur l'eau à la Direction Départementale des Territoires.

Forêt

Suivant la taille du massif forestier, toute opération ayant pour conséquence de passer de l'état de bois (constitué ou à venir) à une autre utilisation des sols (culture, habitation, parc, etc ...) est soumise à autorisation préfectorale suivant les articles L. 341 du code forestier.

Suivant la surface concernée, à l'exception des coupes prévues dans un document agréé et des coupes définitives de peupliers, l'article L. 124-5 du code forestier soumet à autorisation administrative toute coupe prélevant plus de la moitié du volume. Après coupe rase d'une certaine taille et en l'absence de régénération naturelle satisfaisante, l'article L. 124-6 impose de prendre les mesures nécessaires au renouvellement du peuplement forestier.

Pour de plus amples informations contacter le service en charge de la forêt à la Direction Départementale des Territoires.

Utilisation de produits phytosanitaires

L'utilisation des produits de traitement est notamment réglementée par les articles L.253-1 et suivants du Code rural et par l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006. Celui-ci définit des zones non traitées (ZNT) au voisinage des points d'eau. Cet arrêté est complété dans le département des Landes par l'arrêté préfectoral 2006-3127 du 5 janvier 2007 définissant les points d'eau.

D'autre part, chaque produit phytopharmaceutique bénéficie d'une autorisation de vente (AMM) dont les conditions d'emploi et de protection sont rappelées sur l'étiquette. Le respect de ces prescriptions est rendu obligatoire par les textes ci-dessus.

Protection et gestion des espèces

Un titre entier du code de l'environnement est consacré à la protection de la faune et de la flore. L'article L. 411-1 interdit la destruction, la capture ou l'enlèvement, le transport et la vente pour toute espèce animale ou végétale protégée ; ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu naturel associé à ces espèces.

De plus, sauf autorisation administrative particulière, l'article L. 411-3 interdit l'introduction dans le milieu naturel, volontairement, par négligence ou par imprudence, d'espèces à la fois non indigènes, non domestiques ou non cultivées.

Par ailleurs, le titre IV du code de l'environnement réglemente le classement et la destruction des espèces nuisibles.

Dépôts de déchets

L'article L. 541-2 du code de l'environnement précise que le producteur de déchets est responsable de leur élimination. L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit l'incinération des déchets et tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères. L'épave d'un véhicule est assimilée à un déchet.

Usage du feu

En dehors des périodes d'interdiction imposées par des conditions climatiques exceptionnelles, seules sont autorisées les incinérations de végétaux coupés ou sur pieds réalisées à des fins agricoles et forestières, ainsi que l'usage des barbecues et feux d'artifices dans le respect des recommandations et réglementations en vigueur. Les incinérations domestiques sont interdites.

Pour de plus amples informations, contacter votre mairie.

Espèces exotiques / invasives

Tout type d'introduction (volontaire, par imprudence ou par négligence) d'une espèce animale ou végétale non indigène et non cultivée ou non domestique est interdite (Article 411-3 du Code de l'Environnement). La liste est fixée par arrêté ministériel. Dès que la présence dans le milieu naturel d'une des espèces visées est constatée, l'autorité administrative peut procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction des spécimens de l'espèce introduite.

■ Acte d'engagement

Je soussigné(e)
atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente charte Natura 2000 et m'engage à respecter les engagements généraux et les engagements spécifiques listés ci-dessus sur les parcelles suivantes :

.....
.....
.....

Fait à :

Le

Signature de l'adhérent

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : SITES NATURA 2000 EN FRANCE	11
FIGURE 2 : LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU " RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON"	18
FIGURE 3 : LOCALISATION DU MIDOU AU NIVEAU DU BASSIN DE L'ADOUR.....	19
FIGURE 4 : SITUATION HYDROGRAPHIQUE DU SITE	20
FIGURE 5 : CARTE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU SITE	21
FIGURE 6 : PERIMETRE DE REFERENCE ET PERIMETRE NATURA 2000	23
FIGURE 7 : OCCUPATION DU SOL SUR LE BASSIN VERSANT – CORINE LAND COVER	26
FIGURE 8 : OCCUPATION DU SOL SUR LE BASSIN VERSANT DU MIDOU (CORINE LAND COVER 2006).....	26
FIGURE 9 : OCCUPATION DU SOL SUR LE PERIMETRE D'ETUDE (CORINE LAND COVER 2006)	27
FIGURE 10 : PLUVIOMETRIE ANNUELLE SUR LE BASSIN DE L'ADOUR (SOURCE : OBSERVATOIRE DE L'EAU DU BASSIN DE L'ADOUR 2011)	28
FIGURE 11 : SITUATION DES STATIONS DE MESURE DE LA QUALITE DE L'EAU SUPERFICIELLE.....	29
FIGURE 12 : STATUTS DE PROTECTION ET INVENTAIRES	32
FIGURE 13 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA VEGETATION EN BORDURE DE COURS D'EAU	39
FIGURE 14 : DIVERSITE DES HABITATS LIES A LA RIVIERE SELON L'ETAT DE DEGRADATION.....	42
FIGURE 15 : PROPORTION DES HABITATS PAR STATUT	43
FIGURE 16 : PROPORTION AU SEIN DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	43
FIGURE 17 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES STRATES DE VEGETATION AU NIVEAU D'UN FOSSE	50
FIGURE 18 : REPARTITION DU VISON D'EUROPE ENTRE 1991 ET 2003	62
FIGURE 19 : IDENTIFICATION DES ACTEURS EN LIEN AVEC LE "RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON".....	71
FIGURE 20 : CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE	72
FIGURE 21 : ACTIVITE DE LA POPULATION DE PLUS DE 15 ANS ET CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI SUR LES COMMUNES DU SITE (SOURCES : INSEE, RP 2009)	73
FIGURE 22: CARTE DES DOCUMENTS D'URBANISME	75
FIGURE 23 : CARTE DES USAGES DOMESTIQUES	76
FIGURE 24 : CARTE DE LA ZONE VULNERABLE VIS-A-VIS DES NITRATES	84
FIGURE 25 : CARTE DU CONTEXTE AGRICOLE	85
FIGURE 26 : MAÏSICULTURE ET IRRIGATION	89
FIGURE 27 : VITICULTURE	89
FIGURE 28 : CARTE DES SYLVOECO REGIONS	95
FIGURE 29 : CARTE DES BOISEMENTS	99
FIGURE 30 : CARTE DES ACTIVITES CYNEGETIQUES	105
FIGURE 31 : CARTE DES ACTIVITES DE PECHE.....	111
FIGURE 32 : CARTE DES SYNDICATS DE RIVIERE	115
FIGURE 33 : CARTE DES ACTIVITES DE LOISIRS ET DE TOURISME.....	121
FIGURE 34 : CARTE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES.....	125
FIGURE 35 : CARTE DES INFRASTRUCTURES LINEAIRES	129
FIGURE 36 : CARTE DU SAGE MIDOUZE	132

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : PRINCIPAUX ELEMENTS DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE	19
TABEAU 2 : COLLECTIVITES CONCERNEES PAR LE "RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON"	20
TABEAU 3 : EVOLUTION DU PERIMETRE DU SITE	22
TABEAU 4 : SUPERFICIE COMMUNALE CONCERNEE PAR LE SITE NATURA 2000	24
TABEAU 5 : ETAT DE LA QUALITE DES COURS D'EAU (SOURCE : AEAG 2011)	30
TABEAU 6 : EXTRAIT DES DISPOSITIONS DU SAGE MIDOUZE CONCERNANT LA QUALITE DES EAUX	31
TABEAU 7 : HABITATS RECENSES SUR LE SITE DU "RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON"	40
TABEAU 8 : LISTE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE NATURA 2000	44
TABEAU 9 : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE NATURA 2000	58
TABEAU 10 : LISTE D'ESPECES ANIMALES INVASIVES PRESENTES SUR LE SITE NATURA 2000	64
TABEAU 11 : LISTE D'ESPECES VEGETALES INVASIVES PRESENTES SUR LE SITE NATURA 2000	66
TABEAU 12 : LISTE D'ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE	67
TABEAU 13 : LISTE D'ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE	68
TABEAU 14 : CARACTERISTIQUES DES STEP PRESENTES SUR LES COMMUNES RIVERAINES DU SITE NATURA 2000 (SOURCES : SIE ADOUR GARONNE)	78
TABEAU 15 : ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AYANT LEUR SIEGE SUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU MIDOU (SOURCES : RGA 2000 ET 2010)	82
TABEAU 16 : CULTURES PRINCIPALES SUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU MIDOU	83
TABEAU 17 : CONTEXTE AGRICOLE SUR LES COMMUNES DU SITE NATURA 2000	86
TABEAU 18 : ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLE AYANT LEUR SIEGE SUR LES COMMUNES DU SITE NATURA 2000 (SOURCES : RGA 2000 ET 2010)	87
TABEAU 19 : CULTURES PRINCIPALES SUR LES COMMUNES DU SITE NATURA 2000	88
TABEAU 20 : REGIONS FORESTIERES PRESENTES DANS LE SITE NATURA 2000	94
TABEAU 21 : ICPE SOUMISE A AUTORISATION SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE	126
TABEAU 22 RECAPITULATIF DU NOMBRE D'OUVRAGES « DANGEREUX » POUR LE VISON D'EUROPE	128
TABEAU 23 : HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION VIS A VIS DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	139
TABEAU 24: HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION VIS A VIS DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	140
TABEAU 25: OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SITE NATURA 2000	207

PRINCIPAUX ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES

AAPPMA : Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
 ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
 AEAG : Agence de l'Eau ADOUR GARONNE
 CACG : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne
 CATER : Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières
 CATZH : Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides
 CBN : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
 CBNSA : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
 CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
 COPIL : Comité de Pilotage Local
 CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
 CRPF / CNPF : Centre Régional / National de la Propriété Forestière
 DCE : Directive cadre sur l'Eau
 DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
 DIG : Déclaration d'intérêt Général
 DOCOB : Document d'Objectifs
 DREAL : Direction régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement
 FEADER : Fonds européen agricole pour le Développement Rural
 FDC : Fédération Départementale de Chasse
 IGN : Institut National de l'information Géographique et forestière
 IGP : Indication Géographique Protégée
 INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
 MAEt ou MAEC : Mesure Agri-Environnementale Territorialisée ou Climatique
 MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
 ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
 ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 ONF : Office National des Forêts
 PAC : Politique Agricole Commune
 PLU : Plan Local d'Urbanisme
 PNA : Plan National d'Action
 RDSEMA : Réseau de Surveillance des Eaux et des Milieux Aquatiques
 RPG : Registre Parcellaire Graphique
 SAGE : Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux
 SAU : Surface Agricole Utile
 SPEMA : Service de la police de l'Eau et des Milieux Aquatiques
 UICN : Union Internationale pour le Conservation de la Nature
 ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
 ZPS : Zone de Protection Spéciale
 ZSC : Zone Spéciale de Conservation

BIBLIOGRAPHIE

Principaux ouvrages et publications consultés :

- ADASEA 32, DOCOB « Vallée et coteaux de la Lauze », janvier 2003, 308 p.
- BAREILLE MARIE, Diagnostic de l'état physique et du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Midou et Douze, Mémoire de fin d'études, Master pro « Restauration des milieux aquatiques continentaux », Université Blaise Pascal, Clermont Ferrand, 2007, 59 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (COORD.), « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2002, 457 p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (COORD.), « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2001, 2 volumes : 339 p. et 423 p.
- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (COORD.), « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2002, 353 p.
- CAZE G., OLCARD L., DAUMAS M., BLANCHARD F., Référentiel typologique provisoire des habitats naturels et semi-naturels des coteaux calcaires et vallées alluviales de Dordogne et du Lot-et-Garonne, Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, 2007, 70 p.
- CAZE G., OLCARD L., LE FOULER A., Premiers éléments de typologie des habitats naturels de la zone arrière-littorale et des réseaux hydrographiques affluents des sites Natura 2000 des Landes de Gascogne, Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, 2012, 44 p.
- CATER 32, Bilan annuel 2010 et propositions de travail pour l'atteinte du bon état des rivières gersoises, 2011, 151 p.
- COMMISSION EUROPEENNE, Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions : La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel - stratégie de l'UE à l'horizon 2020, mai 2011, 18 p.
- CONSEIL GENERAL 32, Réseau de Surveillance des eaux et des milieux aquatiques, Résultats 2010, 2011, 228 p.
- DESCAMPS CAROLINE, Au coeur du dispositif Natura 2000 : le document d'objectif (DOCOB) et le « nouveau » régime d'évaluation des incidences, Mémoire de fin d'études, Agroparistech-ENGREF, 2011, 124 p.
- DREAL AQUITAINE, Cahier des Charges pour la réalisation des DOCOB, décembre 2009 & juin 2011, 86 p.
- DREAL AQUITAINE,, Manuel d'utilisation de l'outil de cartographie des habitats naturels du réseau NATURA 2000, novembre 2011, 19 p.
- ETEN ENVIRONNEMENT, DOCOB du site FR72000741 de « la Gélise », Diagnostic écologique et diagnostic socio-économique, mars 2012, 198 p.
- FARE A., DUTARTRE A., REBILLARD JP., Les principaux végétaux aquatiques du Sud-ouest de la France, Agence de l'Eau Adour Garonne, 2001, 190 p.
- GEODIAG, Schéma d'aménagement des rivières Midour-Douze et de leurs bassins- versants (32), Dossier de Déclaration d'intérêt général, juin 2012, 67 p.
- GEREA, DIREN AQUITAINE, Deuxième plan national de restauration du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) 2007-2011, Ministère de l'écologie du développement et de l'aménagement durables, juin 2007, 119 p.
- LEPART JACQUES ET MARTY PASCAL, Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité L'exemple de la France, Annales de géographie, 2006/5 n° 651, p. 485-507

MARQUETTE ALICE, La gestion française des sites classés « Natura 2000 », Mémoire de fin d'études, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 2007, 58 p.

MILIAN JOHAN, Le projet Natura 2000 et la protection du patrimoine naturel, L'exemple des sites expérimentaux pyrénéens, Etudes rurales, 2001/1 n° 157-158, p. 173-194.

SOUHEIL H., GERMAIN L., BOIVIN D., DOUILLET R. et al., Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000, Atelier Technique des Espaces Naturels, Montpellier, 2011, 120 p.

SIBV DU GESTAS, DOCOB du site FR72000803 « Réseau hydrographique du Gestas », 2011, 199 p.

SYNDICAT MIXTE DU PNR PERIGORD LIMOUSIN, DOCOB du site FR72000809 Réseau hydrographique de la Haute Dronne, juillet 2011, 159 p.

THIENPONT STEPHANIE, Plan National d'Actions Cistude d'Europe 2010-2014, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 2010, 125 p.

Principales Sources WEB consultées :

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE. <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/informations-et-donnees/donnees-sur-l-eau.html> .

AGRESTE, STATISTIQUES AGRICOLES.. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/>

ANNUAIRE DES MAIRIES ET VILLES DE France. <http://www.annuaire-mairie.fr/>.

ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS. <http://www.espaces-naturels.fr> .

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS DU GERS EN GASCOGNE. <http://www.tourisme-gers.com/> .

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS ARMAGNAC. <http://www.cc-basarmagnac.fr/>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC. <http://www.grand-armagnac.fr/> .

CONSERVATION NATURE. <http://www.conservation-nature.fr> .

DDT DU GERS. <http://www.gers.equipement.gouv.fr/donnees-departementales-et-gestion-1332.html>.

DREAL AQUITAINE. <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?idrubrique=149>

DREAL MIDI PYRENEES. <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/les-donnees-de-la-dreal-r1958.html>

GEOPORTAIL, le portail des territoires et des citoyens. <http://www.geoportail.gouv.fr/> .

INSEE. <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>

INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL. <http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>

LEGIFRANCE. <http://www.legifrance.gouv.fr/>

LE MARSAN AGGLOMERATION. www.lemarsan.fr/

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

SYNDICATS DE RIVIERE DU NORD OUEST DU GERS. www.sia-rivieresarmagnac.fr/

STRUCTURES REFERENTES



PREFECTURE des LANDES

24-26 rue Victor Hugo - 40 021 MONT-DE-MARSAN cedex

Tél : 05 58 06 58 06

Courriel : prefecture@landes.gouv.fr - Site Internet : www.landes.gouv.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

351 boulevard Saint-Médard - 40000 Mont-de-Marsan

Tél : 05 58 51 30 00

Courriel : ddtm@landes.gouv.fr



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU GERS

19 place du foirail - BP 342 - 32007 AUCH Cedex

Tél. 05.62.61.46.46

Courriel : ddt@gers.gouv.fr - Site Internet : <http://www.gers.gouv.fr>



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Cité administrative - Rue Jules Ferry - Boite 55- 33090 Bordeaux cedex

Tél : 05 56 24 88 22

Courriel : accueil-courrier.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr

Site Internet : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr>

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE MIDI-PYRENEES

Cité administrative Bât. G - 1 rue de la cité administrative

CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex 9

tél. : 05 61 58 50 00

Courriel : courrier.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr



AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Délégation territoriale de Pau. 7, passage de l'Europe BP 7503 - 64075 Pau cedex.

Tél : 05 59 80 77 90

www.eau-adour-garonne.fr



ADASEA DU GERS

Maison de l'Agriculture – Route de Mirande – BP 70161- 32003 AUCH CEDEX

Tél : 05 62 61 79 50

Courriel : a032@adasea.net - Site internet : www.adasea32.fr

Site Internet dédié aux sites Natura 2000 du GERS : <http://gers.n2000.fr/>



LANDES NATURE

Cité Galliane - BP279

40 005 Mont de Marsan Cédex

tel 05 58 85 44 21

Site Internet : <http://www.landes.chambagri.fr/environnement/natura-2000.html>